Jugement n°1216/2025 **not. 22515/17/CD**

1 x ex.p./s.
1 x rest./confisc.

JUGEMENT SUR ACCORD

AUDIENCE PUBLIQUE DU 2 AVRIL 2025

Le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, **vingt-troisième chambre**, siégeant en matière **correctionnelle**, a rendu le jugement qui suit :

Dans la cause du Ministère Public contre

PERSONNE 1.)
né le ... à COMMUNE 37.),
demeurant à ...,

représenté par Maître Katrin GILLEN, avocat à la Cour, en remplacement de Maître Maximilien LEHNEN, avocat à la Cour, demeurant tous les deux à Luxembourg,

- p r é v e n u -

À l'audience publique du 10 mars 2025, le prévenu PERSONNE 1.), préqualifié, représenté par Maître Katrin GILLEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, a comparu volontairement devant le Tribunal correctionnel de ce siège pour y entendre statuer sur :

l'accord par application de la loi du 24 février 2015 relative au jugement sur accord.

À cette audience, Maître Katrin GILLEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, se présenta et déclara représenter le prévenu PERSONNE 1.) conformément à l'article 185 du Code de procédure pénale.

Maître Katrin GILLEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, ainsi que la représentante du Ministère Public, Alessandra VIENI, furent entendus en leurs conclusions.

Le Tribunal prit l'affaire en délibéré et rendit à l'audience publique de ce jour, date à laquelle le prononcé avait été fixé, le

J U G E M E N T Q U I S U I T :

L'accord dont le Tribunal se trouve saisi est conçu comme suit :

Grand-Duché de Luxembourg
PARQUET
DU
TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT
DE LUXEMBOURG

Not : 22515/17/CD

Accord
par application de la loi du 24 février 2015 relative au jugement sur accord

Entre :

1. **Monsieur le Procureur d'Etat près le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg**

et

2. **PERSONNE 1.), fonctionnaire communal à la retraite, né le ... à COMMUNE 37.), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à ...,**

   assisté de Maître Maximilien LEHNEN, avocat à la Cour, ayant son étude à 4, rue Charles VI L-1327 Luxembourg

   élisant domicile pour les besoins de la présente procédure en l'étude de Maître Maximilien LEHNEN, préqualifié

I. Résumé de la procédure

Classeur	cote	date	document
Classeur A information	A01	30.10.2017	Réquisitoire d'ouverture d'une information judiciaire par le Parquet, contenant en annexe les documents suivants : 1. Un classeur orange contenant, sous la référence L/10171/17 la dénonciation du 08.08.2017 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur Dan KERSCH, ensemble ses annexes : ▪ Courrier du 08.08.2017 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur Dan KERSCH à SOCIETE 1.) ▪ Courrier du 12.07.2017 de SOCIETE 1.) à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, contenant lui-même les annexes suivantes : o Extrait du cahier des charges pour la soumission du 24.05.2017 relative aux travaux de nettoyage de la commune de COMMUNE 6.) o Dossier de soumission du 20.07.2017 pour le nettoyage des bâtiments communaux de COMMUNE 12.) o Résultats des soumissions du 03.07.2015 et du 18.07.2016 concernant les repas scolaires pour la commune de COMMUNE 20.) o Courrier recommandé avec AR du 09.08.2016 de la commune de COMMUNE 20.) à SOCIETE 1.) o Annexe 13 ; document II.2. o Courrier recommandé avec AR du 11.08.2016 SOCIETE 1.) à la commune de COMMUNE 20.) o Comparatif du nombre total annuel d'heures de main d'œuvre pour la restauration scolaire de COMMUNE 20.) o Résultat des soumissions du 21.07.2016 concernant les repas scolaires pour la commune de COMMUNE 12.) o Courrier recommandé avec AR du 10.08.2016 de la commune de COMMUNE 12.) à SOCIETE 1.)

			○ Résultat des soumissions du 20.07.2015 concernant les repas scolaires pour la commune de COMMUNE 13.) ○ Courrier recommandé avec AR du 20.08.2015 de la commune de COMMUNE 13.) à SOCIETE 1.) ○ Courrier recommandé avec AR du 25.08.2015 de SOCIETE 1.) à la commune de COMMUNE 13.) ○ Courrier recommandé avec AR du 07.09.2015 de la commune de COMMUNE 13.) à SOCIETE 1.) ○ Résultat des soumissions du 27.06.2016 concernant les repas scolaires pour la commune de COMMUNE 13.) ○ Courrier recommandé avec AR du 18.07.2016 de la commune de COMMUNE 13.) à SOCIETE 1.) ○ Courrier recommandé avec AR du 28.07.2016 de SOCIETE 1.) à la commune de COMMUNE 13.) ○ Courrier recommandé avec AR du 16.08.2016 de la commune de COMMUNE 13.) à SOCIETE 1.) ○ Extrait du cahier des charges pour la soumission du 19.06.2017 pour la restauration scolaire de la commune de COMMUNE 13.) ▪ Courrier du 04.05.2017 de SOCIETE 1.) à Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Monsieur le Bourgmestre de la commune de COMMUNE 9.) ▪ Relevé des indemnités perçues, commune par commune, par PERSONNE 1.) pour les années 2014 à 2016 ▪ Intercalaire COMMUNE 13.) ▪ Intercalaire COMMUNE 28.) ▪ Intercalaire COMMUNE 23.) ▪ Intercalaire COMMUNE 34.) ▪ Intercalaire COMMUNE 10.) ▪ Intercalaire Ecole COMMUNE 24.) ▪ Intercalaire COMMUNE 39.) ▪ Intercalaire (COMMUNE 29.)) ▪ Intercalaire COMMUNE 15.) ▪ Intercalaire COMMUNE 8.) ▪ Intercalaire COMMUNE 4.) ▪ Intercalaire COMMUNE 26.)

			▪ Intercalaire COMMUNE 6.) ▪ Intercalaire COMMUNE 20.) ▪ Intercalaire COMMUNE 14.) ▪ Intercalaire COMMUNE 18.) ▪ Intercalaire COMMUNE 16.) ▪ Intercalaire COMMUNE 1.) ▪ Intercalaire COMMUNE 7.) ▪ Intercalaire COMMUNE 3.) ▪ Intercalaire « divers » 2. Le transmis du 20.10.2017 du Parquet de Diekirch au Parquet de Luxembourg, ensemble ses annexes (dossier 3408/17/XD, contenant la dénonciation du 08.08.2017 (référence L/10171/17) de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, ensemble ses annexes 3. Une farde blanche contenant la dénonciation, sur base de l'article 23, paragraphe 2 du Code de procédure pénale par le Commissariat du Gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire (référence 888-34-17/RD/mw) du 18.09.2017, ensemble ses annexes (pièces 001-34-17 à 049-34-17) 4. Une farde blanche contenant la dénonciation, sur base de l'article 23, paragraphe 2 du Code de procédure pénale par le Commissariat du Gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire (référence 888-34-17/RD/mw) du 11.10.2017, ensemble ses annexes (pièces 057-34-17 à 175a-34-17) 5. Le courrier du 16.10.2017 du Commissariat du Gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire (référence 888-34-17/RD/mw), ensemble son annexe (procès-verbal d'audition de PERSONNE 1.)) 6. Une farde transparente grise/blanche contenant le courrier du 19.09.2017 du Parquet de Luxembourg à l'Administration des Contributions Directes et la réponse de l'Administration des Contributions Directes du 12.10.2017

Classeur A information	A02	12.01.2018	Transmis de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER au Parquet de Luxembourg, sollicitant une extension de l'information judicaire au rapport SPJ/IEFC/2018/64823/24/SCIS du 11.01.2018 du SPJ-IEF
Classeur A Information	A03	16.01.2018	Transmis du Parquet de Luxembourg à Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER portant extension de l'information judicaire au rapport SPJ/IEFC/2018/64823/24/SCIS du 11.01.2018 du SPJ-IEF
Classeur A Information	A04	16.01.2018	Transmis du Parquet de Luxembourg à Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER, contenant en annexe le transmis du 16.01.2018 de l'ACD, contenant en annexe la déclaration pour l'impôt sur le revenu de PERSONNE 1.)
Classeur A Information	A05	24.01.2018	Transmis de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER au Parquet de Luxembourg, sollicitant une extension de l'information judicaire au rapport SPJ/IEFC/2018/64823/26/SCIS du 24.01.2018 du SPJ-IEF
Classeur A information	A06	01.02.2018	Transmis du Parquet de Luxembourg à Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER portant extension de l'information judicaire au rapport SPJ/IEFC/2018/64823/26/SCIS du 24.01.2018 du SPJ-IEF
Classeur 1 information	A07	01.02.2018	Transmis de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER au Parquet de Luxembourg, sollicitant une extension de l'information judicaire au rapport SPJ/IEFC/2018/64823/43/SCIS du 01.02.2018 du SPJ-IEF
Classeur Information	A08	08.02.2018	Transmis du Parquet de Luxembourg à Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER portant extension de l'information judicaire au rapport SPJ/IEFC/2018/64823/43/SCIS du 01.02.2018 du SPJ-IEF
Classeur Information	A09	22.03.2018	Transmis du Parquet de Luxembourg à Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER portant extension de l'information judicaire
Classeur Information	A10	28.03.2018	Transmis du Parquet de Luxembourg à Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER

Classeur 1 information	A11	25.04.2018	Transmis de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER au Parquet de Luxembourg, sollicitant une extension de l'information judicaire au rapport SPJ/IEFC/2018/64823/89/SCIS du 18.04.2018 du SPJ-IEF
Classeur Information	A12	30.04.2018	Transmis du Parquet de Luxembourg à Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER portant extension de l'information judicaire au rapport SPJ/IEFC/2018/64823/89/SCIS du 18.04.2018 du SPJ-IEF
Classeur 1 information	A13	15.06.2018	Transmis de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER au Parquet de Luxembourg, sollicitant une extension de l'information judicaire au rapport SPJ/IEFC/2018/64823/120/SCIS du 15.06.2018 du SPJ-IEF
Classeur Information	A14	18.06.2018	Transmis du Parquet de Luxembourg à Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER portant extension de l'information judicaire au rapport SPJ/IEFC/2018/64823/120/SCIS du 15.06.2018 du SPJ-IEF
Classeur 1 information	A15	27.06.2018	Transmis de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER au Parquet de Luxembourg, sollicitant une extension de l'information judicaire au rapport SPJ/IEFC/2018/64823/127/SCIS du 22.06.2018 du SPJ-IEF
Classeur Information	A16	28.06.2018	Transmis du Parquet de Luxembourg à Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER portant extension de l'information judicaire au rapport SPJ/IEFC/2018/64823/127/SCIS du 22.06.2018 du SPJ-IEF
Classeur 1 information	A17	13.07.2018	Transmis de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER au Parquet de Luxembourg, sollicitant une extension de l'information judicaire au rapport SPJ/IEFC/2018/64823/115/SCIS du 18.05.2018 du SPJ-IEF
Classeur 1 information	A18	30.07.2018	Transmis de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER au Parquet de Luxembourg, sollicitant une extension de l'information judicaire au rapport SPJ/IEFC/2018/64823/142/SCIS du 17.07.2018 du SPJ-IEF
Classeur Information	A19	03.08.2018	Transmis du Parquet de Luxembourg à Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER portant extension de l'information judicaire aux rapports

			SPJ/IEFC/2018/64823/115/SCIS du 18.05.2018 du SPJ-IEF et SPJ/IEFC/2018/64823/142/SCIS du 17.07.2018 du SPJ-IEF
Classeur 1 Information		19.12.2018	Courrier de dénonciation du Parquet de Luxembourg à l'ACD
Classeur 1 Information	A20	19.12.2018	Transmis du Parquet de Luxembourg à Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER, ensemble ses annexes
Classeur 1 information	A21	17.05.2019	Transmis de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER au Parquet de Luxembourg, sollicitant une extension de l'information judicaire au rapport SPJ/IEFC/2019/64823/158/SCIS du 16.04.2019 du SPJ-IEF
Classeur Information	A22	20.05.2019	Transmis du Parquet de Luxembourg à Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER portant extension de l'information judicaire aux 12ème et 13ème rapports
Classeur Information	A23	30.09.2019	Transmis du Parquet de Luxembourg à Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER ensemble son annexe (décision du 04.04.219 du conseil de discipline des Fonctionnaires communaux)
Classeur Information	A24	04.11.2019	Transmis du Parquet de Luxembourg à Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER ensemble son annexe (communication par Monsieur Ralph DEISCHTER)
Classeur Information	A25	14.07.2022	Procès-verbal de première comparution de PERSONNE 1.)
Classeur 1 information	A26	26.10.2022	Courrier du 26.10.2022 de Me Maximilien LEHNEN sollicitant des devoirs complémentaires (identique à A26)
Classeur 1 information	A26_1	20.02.2023	Courrier du 20.02.2023 (valant ordonnance) de Madame le juge d'instruction Martine LEYTEM refusant de faire droit à la demande du 26.10.2022 de Me Maximilien LEHNEN (cf. également sub classeur procédure l'arrêt confirmatif de la chambre du conseil de la Cour)

Classeur Information	A27	29.09.2023	Courrier de Monsieur le juge d'instruction Georges EVERLING à Me Maximilien LEHNEN et Me Albert RODESCH, les informant de la clôture de l'information judiciaire
Classeur Information	A27	29.09.2023	Ordonnance de clôture de l'information judiciaire
Classeur B01_B10	B01	11.01.2018	1er rapport SPJ/IEFC/2018/64823/24/SCIS du 11.01.2018 de la police grand-ducale, SPJ-IEF
Classeur B01_B10	B02	24.01.2018	2ème rapport SPJ/IEFC/2018/64823/26/SCIS du 24.01.2018 de la police grand-ducale, SPJ-IEF
Classeur B01_B10	B03	01.02.2018	3ème rapport SPJ/IEFC/2018/64823/43/SCIS du 01.02.2018 de la police grand-ducale, SPJ-IEF
Classeur B01_B10	B04	09.02.2018 SAISIE-AVOIRS	4ème rapport SPJ/IEFC/2018/64823/49/SCIS du 09.02.2018 de la police grand-ducale, SPJ-IEF, ensemble ses annexes : 1. Copie des transmis du 30.11.2017, du 23.01.2018 et du 26.01.2018 2. Copies des ordonnances de perquisition et de saisie 3. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2018/64823/28/SCIS 4. Accusé de réception du 01.02.2018 5. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2018/64823/29/SCIS 6. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2018/64823/30/SCIS 7. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2018/64823/31/SCIS 8. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2018/64823/37/SCIS 9. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2018/64823/38/SCIS 10. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2018/64823/39/SCIS 11. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2018/64823/45/SCIS 12. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2018/64823/46/SCIS

			13. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2018/64823/47/SCIS 14. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2018/64823/48/SCIS
Classeur B01_B10	B05	18.04.2018	5ème rapport SPJ/IEFC/2018/64823/89/SCIS du 18.04.2018 de la police grand-ducale, SPJ-IEF, ensemble ses annexes : 1. Copie de l'OPS du 13.02.2018 2. Procès-verbal de notification SPJ/IEFC/2018/64823/67/SCIS du 02.03.2018 3. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/67/SCIS du 02.03.2018 4. Document reprenant les références de SOCIETE 2.)
Classeur B01_B10	B06	03.05.2018	6ème rapport SPJ/IEFC/2018/64823/96/SCIS du 03.05.2018 de la police grand-ducale, SPJ-IEF, ensemble ses annexes : 1. Transmis du 23.04.2018
Classeur B01_B10	B07	18.05.2018	7ème rapport SPJ/IEFC/2018/64823/114/SCIS du 18.05.2018 de la police grand-ducale, SPJ-IEF, ensemble ses annexes : 1. Transmis du 09.02.2018, 13.02.2018. 26.03.2018, 04.05.2018 et copies des ordonnances de perquisition et de saisie 2. Print-screen saisie auprès de la commune de COMMUNE 9.) 3. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/100/SCIS 4. Procès-verbal de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/113/SCIS 5. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/99/SCIS 6. Procès-verbal de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/110/SCIS 7. Procès-verbal de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/93/SCIS 8. Procès-verbal de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/91/SCIS 9. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/79/SCIS 10. Procès-verbal de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/111/SCIS

			11. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/76/SCIS 12. Procès-verbal de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/88/SCIS 13. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/73/SCIS 14. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/72/SCIS 15. Procès-verbal de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/98/SCIS 16. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/71/SCIS 17. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/70/SCIS 18. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/69/SCIS 19. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/68/SCIS 20. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/60/SCIS 21. Procès-verbal de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/95/SCIS 22. Procès-verbal de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/87/SCIS 23. Notification SPJ/IEFC/64823/62/SCIS du 26.02.2018 et accusé de réception SPJ/IEFC/2018/64823/78 24. Notification SPJ/IEFC/64823/63/SCIS du 26.02.2018 et accusé de réception SPJ/IEFC/2018/64823/77 25. Notification SPJ/IEFC/64823/61/SCIS du 26.02.2018 et accusé de réception SPJ/IEFC/2018/64823/75 26. Notification SPJ/IEFC/64823/65/SCIS du 26.02.2018 et accusé de réception SPJ/IEFC/2018/64823/74 27. Notification SPJ/IEFC/64823/64/SCIS du 26.02.2018 et accusé de réception SPJ/IEFC/2018/64823/92
Classeur B01_B10	B08	13.06.2018	8ème rapport SPJ/IEFC/2018/64823/120/SCIS du 13.06.2018 de la police grand-ducale, SPJ-IEF, ensemble ses annexes : 1. Copie de l'ordonnance de perquisition et de saisie du 26.03.2018

			2. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/119/SCIS 3. Email daté du 02.10.2015
Classeur B01_B10	B09	22.06.2018	9ème rapport SPJ/IEFC/2018/64823/127/SCIS du 22.06.2018 de la police grand-ducale, SPJ-IEF, ensemble ses annexes : 1. Copie de l'ordonnance de perquisition et de saisie C_29 du 09.02.2018 2. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/124/SCIS
Classeur B01_B10	B10	17.07.2018	10ème rapport SPJ/IEFC/2018/64823/142/SCIS du 17.07.2018 de la police grand-ducale, SPJ-IEF, ensemble ses annexes : 1. Copie de l'ordonnance de perquisition et de saisie C_29 du 30.11.2017 2. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/138/SCIS 3. Copie non signée adressée par l'administration communale du COMMUNE 30.) au Commissariat chargé de l'instruction disciplinaire
Classeur B11_B15	B11	31.07.2018	11ème rapport SPJ/IEFC/2018/64823/148/SCIS du 31.07.2018 de la police grand-ducale, SPJ-IEF, ensemble ses annexes : 1. Copie des transmis C46 du 11.05.2018, C49 du 25.06.2018 et C53 du 12.07.2018 2. Copies des ordonnances de perquisitions C38, C39, C40, C41, C42, C43, C44, C47, C48 et C52 3. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/116/SCIS du 4. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/118/SCIS du 04.06.2018 5. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/122/SCIS du 12.06.2018 6. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/125/SCIS du 15.06.2018 7. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/126/SCIS du 21.06.2018 8. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/135/SCIS du 13.07.2018 9. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/136/SCIS du 16.07.2018 10. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/137/SCIS du 16.07.2018

			11. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/139/SCIS du 17.07.2018 12. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/146/SCIS du 19.07.2018 13. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/145/SCIS du 20.07.2018 14. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/147/SCIS du 20.07.2018 15. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/140/SCIS du 25.07.2018 16. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/141/SCIS du 25.07.2018 17. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/134/SCIS du 10.07.2018
Classeur B11_B15	B12	06.03.2019	12ème rapport SPJ/IEFC/2018/64823/162/SCIS du 06.03.2019 de la police grand-ducale, SPJ-IEF, concernant l'exécution de plusieurs ordonnances auprès des communes de COMMUNE 24.), COMMUNE 22.), COMMUNE 46.) et de l'ASBL SOCIETE 16.)à COMMUNE 11.) ainsi que l'exploitation de certains documents saisis au domicile de PERSONNE 1.) ensemble ses annexes : 1. Copie des transmis C51 du 29.06.2018, C57 du 05.10.2018 et C59 du 07.12.2018 2. Copies des ordonnances de perquisitions C50, C56, C54 et C55 3. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/144/SCIS du 27.11.2018 4. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/154/SCIS du 03.12.2018 5. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/156/SCIS du 03.12.2018 6. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/155/SCIS du 03.12.2018 7. Procès-verbal de mainlevée SPJ/IEFC/2018/64823/158/SCIS du 14.12.2018 8. Email du 11.10.2018 de Mme PERSONNE 14.) 9. Copie d'une page d'un cahier saisi au domicile de PERSONNE 1.) 10. Echange d'emails entre PERSONNE 15.) et PERSONNE 1.) 11. Echange d'emails entre PERSONNE 16.) et PERSONNE 1.)
Classeur	B13	16.04.2019	13ème rapport SPJ/IEFC/2018/64823/168/SCIS du 16.04.2019 de la police grand-ducale, SPJ-IEF, concernant

B11_B15			l'exécution des ordonnances au domicile de PERSONNE 10.) et de son lieu de travail auprès de l'Administration communale de COMMUNE 15.), ainsi que l'exploitation de la clé USB saisie auprès de SOCIETE 2.) 1. Copie du transmis C60 du 07.01.2019 2. Copies des ordonnances de perquisition C58 et C59 du 07.01.2019 3. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/166/SCIS du 20.03.2019 4. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEFC/2018/64823/167/SCIS du 20.03.2019 5. Extraits du grand livre d'SOCIETE 2.) en relation avec les voyages pour les années 2015-2017 6. Extraits du grand livre d'SOCIETE 2.) en relation avec les voyages pour les années 2014-2016 7. Extrait du fichier CCSS en relation avec PERSONNE 2.) 8. Extrait du registre de commerce en relation avec SOCIETE 7.) 9. Print Screen de la base de données du CCSS en relation avec SOCIETE 7.) 10. Extrait RCS SOCIETE 2.) 11. Extraits du grand livre d'SOCIETE 2.) en relation avec les notes de frais de PERSONNE 2.) 12. Extraits du grand livre d'SOCIETE 2.) en relation avec SOCIETE 8.)
Classeur B11_B15	B14	25.06.2019	14ème rapport SPJ/IEFC/2018/64823/179/SCIS du 25.06.2019 de la police grand-ducale, SPJ-IEF, concernant certains documents trouvés lors de l'exploitation de la saisie informatique et contenant les annexes suivantes : 1. Copie du transmis C60 du 07.03.2019 2. Procès-verbal de mainlevée SPJ/IEFC/2019/64823/165/SCIS du 22.05.2019 3. Rapport d'exploitation SPJ/AP/NT/2018/JDA64823-40/BRCE du 27.08.2018 4. Rapport d'exploitation SPJ/AP/NT/2018/JDA64823-42/BRCE du 02.10.2018 5. Rapport d'exploitation SPJ/AP/NT/2018/JDA64823-101/BRCE du 15.05.2018 6. Rapport d'exploitation SPJ/AP/NT/2018/JDA64823-103/BRCE du 08.10.2018 7. Email daté du 28.10.2006 relatif à Kraizbierg

			8. Email du 18.08.2006 relatif à l'institut IMC et première page de l'annexe de l'email 9. Plusieurs emails en mai etjuin 2006 relatifs à la COMMUNE 33.) KANNERKICHEN 10. Print screen du contenu du répertoire nommé expert 11. Document avec intitulé « Maison relais-COMMUNE 41.) »
Classeur B11_B15	B15	25.07.2019	14ème rapport SPJ/IEFC/2018/64823/201/SCIS du 25.07.2019 de la police grand-ducale, SPJ-IEF, concernant la feuille comportant des signatures saisie en date du 20.03.2019 auprès de l'administration communale de COMMUNE 15.), ensemble ses annexes : 1. Copie de la feuille blanche comportant 4 signatures 2. Interrogatoire de PERSONNE 10.) du 18.07.2019 3. Audition de PERSONNE 11.) du 22.07.2019
Classeur B16	B16	26.07.2019	16ème rapport concernant l'exploitation de l'exécution des dernières ordonnances de perquisitions et de saisies et contenant en annexe les documents suivants 1. transmis not. 22515/17/CD (C_61) du 21.05.2019 2. transmis not. 22515/17/CD (C_70) du 26.06.2019 3. OPS n° 22515/17/CD (C_62) du 21.05.2019 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 38.) 4. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2019/JDA-64823.181/SCIS du 27.06.2019 5. OPS n° 22515/17/CD (C_63) du 21.05.2019 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 45.) 6. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2019/JDA-64823.182/SCIS du 27.06.2019 7. OPS n° 22515/17/CD (C_66) du 21.05.2019 auprès de SOCIETE 10.) 8. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2019/JDA-64823.185/SCIS du 27.06.2019 9. OPS n° 22515/17/CD (C_64) du 21.05.2019 auprès du Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster 10. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2019/JDA-64823.183/SCIS du 02.07.2019 11. OPS n° 22515/17/CD (C_68) du 21.05.2019 auprès de SOCIETE 13.) 12. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2019/JDA-64823.187/SCIS du 02.07.2019 13. OPS n° 22515/17/CD (C_67) du 21.05.2019 auprès de SOCIETE 11.)

			14. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2019/JDA-64823.186/SCIS du 08.07.2019 15. OPS n° 22515/17/CD (C_69) du 21.05.2019 auprès SOCIETE 12.) 16. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2019/JDA-64823.188/SCIS du 08.07.2019 17. OPS n° 22515/17/CD (C_78) du 28.06.2019 auprès de l'Administration Communale de COMMUNE 41.) 18. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2019/JDA-64823.199/SCIS du 08.07.2019 19. OPS n° 22515/17/CD (C_72) du 28.06.2019 auprès du SOCIETE 17.) 20. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2019/JDA-64823.196/SCIS du 18.07.2019 21. OPS n° 22515/17/CD (C_65) du 21.05.2019 auprès de SOCIETE 8.) 22. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2019/JDA-64823.184/SCIS du 23.07.2019 23. OPS n° 22515/17/CD (C_71) du 28.06.2019 auprès de la SOCIETE 14.) 24. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2019/JDA-64823.195/SCIS du 08.07.2019 25. OPS n° 22515/17/CD (C_74) du 28.06.2019 auprès de l'administration communale de COMMUNE 33.) 26. Procès-verbal de perquisition et de saisie SPJ/IEF/2019/JDA-64823.198/SCIS du 24.07.2019 27. Document relatif à l'analyse de soumission de nettoyage auprès de l'Abbaye de Neumünster 28. Deux factures émises par SOCIETE 10.) 29. Copie page google relative à HOUTOPIA 30. Email du 09.07.2019 de PERSONNE 18.) 31. Factures émises par SOCIETE 13.) 32. Documents saisis auprès de SOCIETE 11.) 33. Documents saisis auprès d'SOCIETE 12.) 34. Extrait du budget dans le cadre de la soumission de 2015 d'SOCIETE 2.) 35. Audition du 09.07.2019 de PERSONNE 17.) 36. Documents en relation avec l'animation pédagogique du dossier de soumission de la commune de COMMUNE 4.) pour l'année 2017-2018 37. Email du 09.07.2015 de PERSONNE 17.)
Classeur B 17 Comportant 4 classeurs	B17	03.12.2019	17ème rapport concernant l'exploitation des documents saisi et permettant de constater que PERSONNE 1.) n'a pas seulement travaillé et participé aux réunions pour les différentes administrations communales pendant ses heures de loisir, mais également pendant ses heures de service auprès

contenant des annexes			de l'Administration communal de COMMUNE 9.) et contenant les annexes suivantes : 1. compte-rendu d'une réunion du 16.07.2007 du cercle Nic. Biever 2. tableau résumé des dates de réunions auxquelles PERSONNE 1.) a participé 3. documents en relation avec les réunions de réseaux de maisons relais 4. exemple d'un email d'une convocation de réunion trouvé à la commune de COMMUNE 9.) 5. échange email du 27/28.01.2015 6. email du 05.04.2018 relatif aux réunions à COMMUNE 39.) 7. email du 18.12.2013 de PERSONNE 1.) au dénommé PERSONNE 21.) 8. emails du 21.03.2016, du 25.04.2016 et du 24.11.2015 relatif à l'asbl SOCIETE 15.) (SOCIETE 15.)) 9. email du 12.09.2016 de PERSONNE 1.) au dénommé Michel BISSEN 10. email du 24.03.2015 de PERSONNE 1.) au dénommé PERSONNE 22.) 11. email du 13.06.2012 de la dénommée PERSONNE 19.) à PERSONNE 1.) 12. email du 07.02.2014 de PERSONNE 1.) au dénommé PERSONNE 22.) 13. email du 04.06.2012 de la dénommée PERSONNE 19.) à PERSONNE 1.) 14. email daté du 31.01.2012 de PERSONNE 1.) à la dénommée PERSONNE 19.) 15. échange email du 25.04.2012 entre PERSONNE 1.) et la dénommée PERSONNE 19.) 16. échange email du 19.12.2014 entre PERSONNE 1.) et le dénommé PERSONNE 22.) 17. échange email du 18.09.2014 entre PERSONNE 1.) et la dénommée PERSONNE 19.) 18. échange email entre le 09.12.2014 et le 12.09.2014 entre PERSONNE 1.) et le dénommé PERSONNE 22.) 19. demande de congé parental datée au 09.12.2015

			20. email du 08.08.2012 entre PERSONNE 1.) et le dénommé PERSONNE 22.) 21. email du 30.05.2012 de PERSONNE 1.) à la dénommée PERSONNE 19.) 22. email du 31.08.2012 de PERSONNE 19.) à PERSONNE 1.) 23. échange email du 09.10.2017 entre PERSONNE 1.) et la maison relais de COMMUNE 3.) 24. échange email du 02.07.2017 entre PERSONNE 1.) et la maison relais de COMMUNE 3.) 25. échange email du 21.03.2016 et 29.03.2016 entre PERSONNE 1.) et le dénommé PERSONNE 23.) 26. échange email du 05.05.2015 entre PERSONNE 1.) et la dénommée PERSONNE 20.) 27. échange email du 28.01.2014 entre PERSONNE 1.) et la maison relais de COMMUNE 3.) 28. email du 09.01.2015 de PERSONNE 1.) à F.D.J. STUPPESLAND 29. emails du 16.03.2015 de PERSONNE 1.) au dénommé PERSONNE 24.) et du 30.05.2014 à PERSONNE 25.) 30. documents relatifs à des réunions à COMMUNE 16.) 31. emails du 24.04.2017, 01.06.2017, 05.07.2017 et du 12.07.2017 relatif aux justifications pour le contrôle 32. convocation pour une réunion du 01.06.2016 33. convocation pour une réunion du 20.04.2016 34. liste de présences du marché de Noël de 2009 35. liste de présences du marché de Noël de 2008 36. convocations/ordres de jour de réunions 37. deux emails relatifs à des convocations pour le 28.06.2010 38. email du 26.02.2016 de PERSONNE 26.) à PERSONNE 1.) 39. email 11.07.2016 de la dénommée PERSONNE 27.) à PERSONNE 1.) 40. email du 31.05.2016 de la maison relais de COMMUNE 12.) à PERSONNE 1.) 41. email envoyé en date du 19.01.2016 de PERSONNE 27.) à PERSONNE 1.)

			42. email du 23.03.2009 de PERSONNE 1.) à plusieurs personnes 43. email daté du 02.01.2013 de PERSONNE 1.) 44. échange email du 06.02.2015 avec le dénommé PERSONNE 26.) 45. email du 07.10.2011 de PERSONNE 1.) à la dénommé RISCH 46. plusieurs compte-rendus de réunions à COMMUNE 13.) 47. différents documents en relation avec des réunions à COMMUNE 20.) 48. convocation et ordre du jour COMMUNE 4.) 49. plusieurs compte-rendus et convocations pour la commune de COMMUNE 5.) 50. divers documents indiquant que PERSONNE 1.) s'est occupé de la construction du matériel de différentes maisons relais 51. compte rendu d'une réunion de coordination du 14.04.2010 52. email du 19.07.2010 du dénommé GOETZ à PERSONNE 1.) 53. lettre de PERSONNE 1.) au collège communal de COMMUNE 5.) du 11.08.2016 54. divers documents en relation avec des questions de personnel de la maison relais 55. divers documents indiquant que PERSONNE 1.) prépare des délibérations 56. email du 04.06.2016 de PERSONNE 1.) 57. documents relatifs à des réunions à COMMUNE 2.) 58. rapports de réunions trouvés en relation avec l'administration communale de COMMUNE 15.) 59. documents en relation avec les réunions à COMMUNE 15.) 60. documents relatifs à des réunions à COMMUNE 8.) 61. deux rapports de réunions à COMMUNE 32.) 62. email du 16.12.2008 de PERSONNE 1.) 63. email du 27.03.2012 de PERSONNE 1.) à COMMUNE 32.) 64. documents relatifs à des réunions à COMMUNE 6.)

			65. email du 10.04.2012 de la dénommée PERSONNE 28.) 66. email du 17.06.2014 de la dénommée PERSONNE 29.) 67. email de la dénommée PERSONNE 30.) à PERSONNE 1.) 68. email du 11.12.2015 de PERSONNE 1.) à la dénommée PERSONNE 29.) 69. email du 04.08.2016 de la dénommée Marianne ERNST à PERSONNE 1.) 70. compte rendu du comité de sécurité du 02.04.2015 71. registre aux délibérations du conseil communal de COMMUNE 6.) du 22.12.2003 72. email du 04.02.2017 de PERSONNE 1.) 73. documents trouvés à l'administration communale de COMMUNE 20.) en relation avec des réunions avec PERSONNE 1.) 74. email de PERSONNE 12.) à la dénommée PERSONNE 29.) 75. deux comptes rendus de réunions du 15.10.2003 76. documents relatifs à des réunions à COMMUNE 14.) 77. documents relatifs à des réunions à COMMUNE 14.) en 2003 et 2004 78. email du 08.06.2009 de la dénommée PERSONNE 32.) 79. documents en relation avec les réunions à COMMUNE 5.) 80. compte rendu de la réunion de concertation de l'asbl SOCIETE 15.) 81. email du 26.01.2015 de PERSONNE 1.) au dénommé PERSONNE 33.) 82. documents en relation avec les réunions à COMMUNE 18.) 83. documents en relation avec les réunions à COMMUNE 16.) 84. documents relatifs à la nomination de PERSONNE 1.) dans la commission à COMMUNE 16.) 85. documents relatifs aux réunions à COMMUNE 10.) 86. emails du 09.10.2017 et du 24.03.2017 de PERSONNE 1.)

			87. documents en relation avec les réunions à COMMUNE 1.) 88. documents en relation avec l'ASBL de l'Association des membres des services à la gestion des ressources humaines 89. documents en relation avec les réunions à COMMUNE 26.) 90. documents en relation avec les réunions à COMMUNE 23.) 91. documents en relation avec les réunions à COMMUNE 19.) 92. documents en relation avec des courriers du Ministère à la commune de COMMUNE 25.) 93. documents en relation avec les réunions à COMMUNE 25.) 94. documents en relation avec la création de la commission de restauration à COMMUNE 21.) et le compte rendu d'une réunion du 19.01.2000 95. documents en relation avec les dates de réunions à COMMUNE 21.) 96. email du 11.06.2008 de PERSONNE 1.) 97. deux rapports de réunions à COMMUNE 37.) 98. documents en relation avec la commune de COMMUNE 7.) 99. documents en relation avec certaines tâches réalisées par PERSONNE 1.) à COMMUNE 3.) 100. documents en relation avec les réunions à COMMUNE 3.) 101. documents en relation avec les réunions à COMMUNE 12.) 102. lettre du 24.10.2011 de COMMUNE 12.) au Commissaire du district et délibérations du 27.07.2011 103. argumentaire de PERSONNE 1.) relatif à son assistance technique 104. note de la dénommée PERSONNE 26.) chargée de direction de la maison relais COMMUNE 12.)

			105. documents en relation avec les conseils donnés par PERSONNE 1.) relatif à des questions de personnel 106. email du 16.06.2017 de PERSONNE 1.) et ordre de justification pour la maison relais de Trintange 107. documents en relation avec des fichiers trouvés sur l'ordinateur de PERSONNE 1.) 108. commentaire du 17.02.2014 du secrétaire communal de COMMUNE 32.) Nico WAGNER 109. listings téléphoniques du téléphone de PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 9.) 110. extrait du registre des délibérations du conseil communal de COMMUNE 40.) du 11.07.203 111. courrier de Me MACHADO à l'administration communal de la Ville de COMMUNE 9.) du 10.01.2018
Classeur B 18 comportant 5 classeurs contenant les annexes	B18	06.08.2020	18ème rapport concernant l'exploitation des documents saisis et permettant de constater que : 1. certains rapports d'analyse des soumissions sont faux 2. que les demandes de jetons de présence et de frais de route introduites par PERSONNE 1.) aux communes ne correspondent pas à des réunions réelles 3. certains soumissionnaires de la restauration scolaire ont invité PERSONNE 1.) régulièrement dans restaurants présentant une qualité et un prix élevé et contenant les annexes suivantes : 1. tableau résumant tous les paiements reçus par PERSONNE 1.) 2. emails du 02.03.2007 et du 15.03.2007 en relation avec les logos des communes 3. note du secrétaire communal de COMMUNE 32.) du 17.02.2014 4. lettre du 11.08.2016 de PERSONNE 1.) aux échevins de la commune de COMMUNE 5.) 5. email du 22.07.2009 du dénommé PERSONNE 34.) à PERSONNE 1.) 6. email du 28.05.2009 du dénommé PERSONNE 35.) à PERSONNE 1.)

			7. email du 23.01.2018 de PERSONNE 1.) à la dénommée PERSONNE 36.) 8. Echange emails entre PERSONNE 37.) et PERSONNE 43.)A du 13.06.2017 9. Echange d'emails entre PERSONNE 37.) et PERSONNE 39.) du 04.07.2017 10. Email daté du 26.01.2018 de PERSONNE 1.) à l'administration communale de COMMUNE 2.) 11. Email daté du 17.01.2018 de PERSONNE 1.) à l'administration communale de COMMUNE 16.) 12. Argumentaire relatif à une assistance technique 13. Email du 10.05.2017 de PERSONNE 37.) à PERSONNE 38.) 14. Courrier du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports daté du 11.11.2003 15. Email du 10.05.2017 de PERSONNE 37.) à PERSONNE 38.) à 15.54 heures 16. Registre aux délibérations du conseil communal de COMMUNE 6.) dans sa séance du 22.12.2003 17. Documents relatifs à la nomination de PERSONNE 1.) dans le comité d'accompagnement à COMMUNE 29.) 18. Documents en relation avec les paiements auprès de la commune de COMMUNE 29.) 19. Documents en relation avec les recherches effectuées à COMMUNE 29.) suite au contrôle financier 20. Délibération du conseil communal de COMMUNE 13.) du 22.11.2004 21. Rapport de réunion du 17.02.2005 de la commission de la restauration scolaire à COMMUNE 13.) 22. Documents en relation avec des explications fournies par PERSONNE 1.) à la commune de COMMUNE 13.) 23. Indemnités reçues par PERSONNE 1.) par la commune de COMMUNE 13.) 24. Délibération du conseil communal de COMMUNE 28.) du 09.03.2007 nommant PERSONNE 1.) en tant qu'expert

			25. Paiements reçus par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 28.) 26. Documents en relation avec la COMMUNE 33.) KANNERKICHEN 27. Flyer d'information publié par la commune de COMMUNE 23.) 28. Réponse de la commune de COMMUNE 23.) à M. DEISCHTER 29. Documents en relation avec les paiements perçus par PERSONNE 1.) de la part de la commune de COMMUNE 23.) 30. Documents en relation avec les indemnités perçues par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 34.) 31. Délibération du conseil communal de COMMUNE 10.) du 27.06.2016 32. Rapports du comité de pilotage et documents en relation avec les paiements perçus par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 10.) 33. Délibération du conseil communal de COMMUNE 21.) du 19.11.2003 34. Document en relation avec un compte-rendu du 19.01.2000 35. Délibération du conseil communal de COMMUNE 21.) du 11.01.2006 36. Paiements reçus par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 21.) 37. Demande d'indemnité signée par PERSONNE 1.) datée du 12.03.2007 38. Documents en relation avec les paiements perçus par PERSONNE 1.) auprès de la commune COMMUNE 37.) 39. Extrait du registre aux délibérations du comité Schoulsyndikat Heischent du 15.07.2011 et extrait du registre aux délibérations du conseil communal d'COMMUNE 39.) 40. Email daté du 18.12.2013 de PERSONNE 1.) au dénommé KOOB 41. Demande d'indemnités pour les années 2014, 2015 et 2016 auprès de la commune d'Esch-sur/Sûre

			42. Indemnités reçues par PERSONNE 1.) auprès de la commune d'COMMUNE 39.) 43. Indemnités reçues par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 24.) 44. Extrait du registre aux délibérations du comité syndical du 13.11.200 à COMMUNE 24.) 45. Documents en relation avec les paiements reçus auprès de la commune de COMMUNE 2.) y compris les explications et listes de présence 46. Délibérations de la commune de COMMUNE 15.) du 11.07.2003 et du 28.05.2008 47. Indemnités perçues par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 15.) 48. Courrier du 17.07.2015 de PERSONNE 1.) au collège échevinal de COMMUNE 15.) 49. Documents relatifs aux réunions auprès de la commune de COMMUNE 15.) 50. Lettres du 13.07.2015 et du 09.03.2016 de FRISING Paolo 51. Documents en relation avec la nomination et les paiements de PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 8.) 52. Documents en relation avec les paiements perçus par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 32.) 53. Documents en relation avec les indemnités perçues par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 4.) 54. Liste de réunions établie par la commune de Lennimngen pour les années 2015 et 2016 55. Rapport de la commission de la cantine du 15.12.2003, lettre du 09.06.2004 du Ministère au bourgmestre de COMMUNE 25.) et circulaire du 23.07.2002 56. Documents relatifs aux indemnités perçues par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 25.) 57. Plusieurs délibérations du conseil communal de COMMUNE 26.)

			58. Documents en relation avec les indemnités perçues par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 26.) 59. Documents en relation avec les indemnités perçues par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 35.) 60. Extraits de plusiezrs comptes rendus du collège échevinal de COMMUNE 36.) 61. Différentes délibérations du collège échevinal de COMMUNE 36.) 62. Documents en relation avec les indemnités perçues par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 6.) 63. Email du 05.01.2015 de PERSONNE 1.) à la dénommée PERSONNE 28.) 64. Explications fournies en date du 27.02.2017 65. Liste des présences de PERSONNE 1.) dans le comité de surveillance et le comité de pilotage pour les années 2014-2017 de la commune de COMMUNE 6.) 66. Demandes de jetons de présences et frais de routes auprès de la commune de COMMUNE 6.) 67. Documents en relation avec les indemnités perçues par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 20.) 68. Documents en relation avec les indemnités perçues par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 14.) 69. Délibération du collège échevinal de COMMUNE 14.) du 16.02.2006 70. Convocation de réunion du 05.10.1999 à COMMUNE 14.) 71. Compte-rendu de la réunion du 14.02.2000 à COMMUNE 14.) 72. Documents en relation avec les paiements reçus par PERSONNE 1.) auprès de l'ASBL SOCIETE 16.)de COMMUNE 11.) 73. Documents en relation avec les paiements perçus par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 5.)

			74. Délibérations du collège échevinal de COMMUNE 5.) 75. Documents en relation avec les jetons de présence auprès de la commune de COMMUNE 5.) 76. Email du 20.04.2017 du dénommé OLMO de la commune de COMMUNE 5.) à PERSONNE 1.) 77. Echange d'emails du 15.06.2017 et 16.06.2017 entre Mme PERSONNE 44.) et M. PERSONNE 43.)A 78. Délibération du conseil communal de COMMUNE 18.) du 31.03.2000 79. Documents en relation avec les paiements de PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 18.) 80. Echange d'emails de décembre 2014 et de janvier 2015 relatif au paiement de jetons par la commune de COMMUNE 18.) 81. Listes des présences auprès de la commune de COMMUNE 18.) 82. Echange emails du 13.06.2017 de M. SCHREINER avec M. PERSONNE 43.)A 83. Réunion du comité de surveillance de la restauration scolaire de COMMUNE 16.) en date du 13.08.2009 84. Délibération du conseil communal de COMMUNE 16.) du 24.02.2010 85. Délibération du conseil communal de COMMUNE 16.) du 16.02.2012 86. Plusieurs compte-rendus de réunions du comité d'encadrement de l'enfant auprès de la commune de COMMUNE 16.) 87. Documents relatifs aux paiements perçus par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 16.) 88. Délibération du 06.10.2014 du collège échevinal de COMMUNE 1.) 89. Délibération du collège échevinal du 06.07.2015 du collège échevinal de COMMUNE 1.) 90. Documents relatifs aux dates de réunions dans la commune de COMMUNE 1.)

			91. Documents en relation avec les paiements peeçus par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 1.) 92. Documents relatifs aux paiements perçus par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 27.) 93. Délibération du conseil communal de COMMUNE 19.) du 16.10.2002 94. Documents relatifs aux paiements perçus par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 19.) 95. Documents relatifs aux paiements perçus par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 22.) 96. Documents en relation avec les paiements perçus par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 7.) 97. Délibération du collège échevinal de COMMUNE 7.) du 08.12.2011 98. Courrier de la commune de COMMUNE 7.) au Commissariat de Gouvernement chargé de l'instruction disciplianire du 18.04.2018 99. Email du 15.03.2018 de la dénommée MERSCH au dénommé ENGEL 100. Documents relatifs aux déclarations de frais de route de la dénommée MERSCH 101. Délibération du conseil communal de COMMUNE 3.) du 11.05.2010 102. Documents en relation avec les indemnités reçues par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 3.) 103. Tableau établi par les responsables de la commune de COMMUNE 3.) relatif à des réunions avec PERSONNE 1.) 104. Documents relatifs aux paiements perçus par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 12.) 105. Email du 14.10.2011 du dénommé ERPELDING de la commune de COMMUNE 12.) à PERSONNE 1.)

			106. Tableaux reprenant le nombre de communes auprès desquelles PERSONNE 1.) a demandé des jetons de présence triées par date 107. Rapport de la réunion du 03.04.2015 introduite par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 13.) 108. Demande d'indemnités datée du 04.12.2015 introduite par PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 13.) 109. Rapport d'analyse de la soumission de 2017-2020 auprès de la commune de COMMUNE 13.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 110. Documents relatifs aux fournisseurs utilisés par les soumissionnaires auprès de la commune de COMMUNE 13.) 111. Echange d'emails du 01.05.2017 de PERSONNE 1.) avec la commune de COMMUNE 13.) 112. Explication écrite de M. COLABIANCHI demandée à PERSONNE 1.) en date du 07.07.2017 113. Réponse de PERSONNE 1.) datée du 10.07.2017 au bourgmestre de COMMUNE 13.) 114. Courriers en relation avec des explications demandées par SOCIETE 1.) à la commune de COMMUNE 13.) en juillet 2016 115. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2016 auprès de la commune de COMMUNE 13.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 116. Extraits du registre des délibérations de la commune de COMMUNE 28.) du 13.02.2015 117. Rapports d'analyse relatifs aux soumissions de 2012/2012/2014 auprès de la commune de COMMUNE 28.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 118. Liste des fournisseurs BIO du dossier de soumission 2014/2015 SOCIETE 2.) auprès de la commune de COMMUNE 28.)

			119. Délibération du collège échevinal de COMMUNE 28.) du 15.07.2013 et courrier envoyé en date du 25.07.2013 à SOCIETE 5.) 120. Rapport d'analyse du 09.07.2007 relatif à la soumission auprès de la commune COMMUNE 37.) 121. Rapport d'analyse du 09.07.2007 relatif à la soumission auprès de la commune d'COMMUNE 39.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 122. Certificat d'assurances LALUX du dossier de soumission SOCIETE 3.) 2016/2017 auprès de la commune d'COMMUNE 39.) 123. Courrier du 25.08.2011 d'SOCIETE 2.) au Schoulsyndikat Heischent an Esch-Sauer 124. Rapports d'analyse des soumissions auprès de la commune d'COMMUNE 24.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 125. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2004 auprès de la commune d'COMMUNE 2.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 126. Divers documents relatifs aux soumissions 2015, 2016 et 2017 auprès de la commune d'COMMUNE 2.) 127. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2010 auprès de la commune d'COMMUNE 2.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 128. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2012 auprès de la commune d'COMMUNE 2.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 129. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2013 auprès de la commune d'COMMUNE 2.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 130. Rapport d'analyser relatif à la soumission de 2014 auprès de la commune d'COMMUNE 2.) 131. Rapport d'analyse de PERSONNE 1.) relatif à la soumission de 2017 auprès de la commune de

			COMMUNE 2.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 132. Email du 04.08.2015 du dénommé FRISING à PERSONNE 1.) 133. Documents relatifs aux prix d'ouverture des soumissions 2007 et 2008 auprès de la commune de COMMUNE 15.) 134. Extrait du fichier CCSS en relation avec PERSONNE 2.) 135. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2009 auprès de la commune de COMMUNE 15.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 136. Lettre du 07.07.2009 de FIRSING au bourgmestre de COMMUNE 15.) 137. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2012 auprès de la commune de COMMUNE 15.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 138. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2013 auprès de la commune de COMMUNE 15.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 139. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2014 auprès de la commune de COMMUNE 15.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 140. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2015 auprès de la commune de COMMUNE 15.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 141. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2016 auprès de la commune de COMMUNE 15.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 142. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2017 auprès de la commune de COMMUNE 15.) 143. Courrier du Ministère du 27.09.2017 au collège échevinal de COMMUNE 8.) et documents

			trouvés dans le classeur de soumission de SOCIETE 3.) 144. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2017 auprès de la commune de COMMUNE 8.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 145. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2016 auprès de la commune de COMMUNE 8.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 146. Documents relatifs aux comptes d'exploitation des fournisseurs de la soumission de 2015 auprès de la commune de COMMUNE 8.) 147. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2014 auprès de la commune de COMMUNE 8.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 148. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2015 auprès de la commune de COMMUNE 32.) et documents relatifs au compte d'exploitation du soumissionnaire SOCIETE 3.) 149. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2017 auprès de la commune de COMMUNE 32.) et documents relatifs au compte d'exploitation des soumissionnaires 150. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2016 auprès de la commune de COMMUNE 32.) et documents relatifs au compte d'exploitation des soumissionnaires 151. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2017 auprès de la commune de COMMUNE 4.) 152. Documents relatifs aux soumissions 2006 et 2009 auprès de la commune de COMMUNE 36.) 153. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2011 auprès de la commune de COMMUNE 6.) et lettre du 30.09.2011 154. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2013 auprès de la commune de COMMUNE 6.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires

			155. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2014 auprès de la commune de COMMUNE 6.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 156. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2015 auprès de la commune de COMMUNE 6.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 157. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2016 auprès de la commune de COMMUNE 6.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 158. Rapports d'analyse relatifs aux soumissions de 2014, 2016 et 2017 auprès de la commune de COMMUNE 11.) 159. Compte-rendu d'une entrevue du 03.07.2009 auprès de la commune de COMMUNE 18.) et délibération du collège échevinal du 03.07.2009 160. Courrier réponse du 22.06.2009 de SOCIETE 3.) à l'administration communale de COMMUNE 18.) 161. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2016 auprès de la commune de COMMUNE 18.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 162. Différentes délibérations du collège échevinal de la commune de COMMUNE 18.) 163. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2017 auprès de la commune de COMMUNE 16.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 164. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2016 auprès de la commune de COMMUNE 16.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 165. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2014 auprès de la commune de COMMUNE 16.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires

			166. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2013 auprès de la commune de COMMUNE 16.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 167. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2013 auprès de la commune de COMMUNE 7.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 168. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2014 auprès de la commune de COMMUNE 7.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 169. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2015 auprès de la commune de COMMUNE 7.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 170. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2016 auprès de la commune de COMMUNE 7.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 171. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2017 auprès de la commune de COMMUNE 7.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 172. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2015 auprès de la commune de COMMUNE 12.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 173. Rapport d'analyse relatif à la soumission de 2016 auprès de la commune de COMMUNE 12.) et documents relatifs aux comptes d'exploitation des soumissionnaires 174. Email de M. PERSONNE 38.) du 11.05.2020 175. Messages SMS entre PERSONNE 1.) et PERSONNE 4.) 176. Extrait du fichier CCSS de PERSONNE 4.) 177. Extrait du fichier CCSS de PERSONNE 5.) 178. Messages SMS entre PERSONNE 1.) et PERSONNE 5.) en relation avec le numéro de téléphone 691279559

			179. Messages SMS entre PERSONNE 1.) et PERSONNE 5.) en relation avec le numéro de téléphone 621503184 180. Extrait du fichier LBR relatif à la société SOCIETE 4.) 181. Extrait du fichier CCS de PERSONNE 8.) 182. Messages SMS entre PERSONNE 1.) et PERSONNE 6.) 183. Extrait du fichier CCSS de PERSONNE 7.) 184. Extrait du fichier CCSS de PERSONNE 6.) 185. Messages SMS entre PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) 186. Extraits du fichier LBR relatifs à la société SOCIETE 2.) 187. Message SMS entre PERSONNE 1.) et PERSONNE 3.) 188. Extrait du fichier CCSS de PERSONNE 3.) 189. Email du 28.10.2006 de PERSONNE 2.) à PERSONNE 1.) 190. Email du 23.01.2006 de PERSONNE 2.) à PERSONNE 1.) 191. email du 29.06.2015 de la dénommée MIGNANI A PERSONNE 1.) 192. listings relatifs aux communications téléphoniques entre PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.), PERSONNE 4.) et PERSONNE 5.) 193. email du 12.11.2015 de THIEBAU à PERSONNE 1.) 194. messages SMS entre PERSONNE 1.) et FRISING 195. messages SMS entre PERSONNE 1.) et ENGEL 196. messages SMS entre PERSONNE 1.) et KOX Henri 197. rapport de la soumission du 13.07.2017 auprès de la commune de COMMUNE 20.) 198. fichier Excel trouvé sur l'ordinateur de PERSONNE 1.) (64823-40)

			199. listing relatif aux heures pointées par PERSONNE 1.) auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.)
Classeur B19	B19	28.04.2021	19ème rapport concernant les montants perçus par PERSONNE 1.) et contenant en annexe les documents suivants : 1. tableau résumant tous les paiements perçus par PERSONNE 1.) des différentes administrations communales 2. email du 29.03.2021 de PERSONNE 38.) 3. tableau reprenant les dates de réunions, les pointages dans le système de pointage des heures et les salaires horaires de PERSONNE 1.) 4. Tableau reprenant les dates de réunions, les pointages manipulés dans le système de pointage des heures et le salaire horaire de PERSONNE 1.) 5. Relevé reprenant les pointages de PERSONNE 1.) dans le système de pointage des heures 6. Rableau relatif au salaire de PERSONNE 1.) 7. Extrait du fichier de véhicules 8. Extraits du fichier du cadastre foncier
Classeur B20-B22	B20	01.06.2021	20ème rapport concernant les auditions de PERSONNE 1.) et contenant en annexe les documents suivants : 1. audition de PERSONNE 1.) du 12.05.2021 2. audition de PERSONNE 38.) du 18.05.2021 3. audition de PERSONNE 1.) du 19.05.2021 4. email du 19.05.2021 de PERSONNE 38.) 5. audition de PERSONNE 1.) du 26.05.2021
Classeur B20-B22	B21	12.07.2021	21ème rapport concernant les auditions et contenant en annexe les documents suivants : 1. copie du transmis 22515/17/CD M.L. du 04.06.2021 2. article de presse et circulaire 3. audition d'PERSONNE 40.) 4. audition de PERSONNE 42.) 5. audition de PERSONNE 43.)A 6. audition de PERSONNE 39.) 7. audition de PERSONNE 41.) 8. audition de PERSONNE 37.)
Classeur B20-B22	B22	20.06.2022	22ème rapport concernant les montants perçus par PERSONNE 1.) et contenant en annexe les documents suivants :

			9. tableau résumant tous les paiements perçus par PERSONNE 1.) des différentes administrations communales 10. extraits du fichier du cadastre foncier 11. copie du transmis 22515/17/CD M.L. (C78) du 13.06.2022
Classeur B23	B23	13.07.2023	23ème rapport concernant les montants perçus par PERSONNE 1.) et contenant en annexe les documents suivants : 1. copie du transmis 22515/17/CD M.L. (C81) du 20.02.2023 2. lettre du 05.06.2023 de l'administration communale de COMMUNE 24.) 3. email du 05.06.2023 de PERSONNE 47.) 4. réponse de l'administration communale de COMMUNE 13.) du 07.06.2023 5. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 32.) 6. réponse du 09.06.2023 de la commune de COMMUNE 2.) 7. réponse du 08.06.2023 de la Ville de COMMUNE 20.) 8. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 26.) 9. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 25.) 10. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 29.) 11. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 15.) 12. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 16.) 13. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 4.) 14. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 6.) 15. réponse du 08.06.2023 de la Ville de COMMUNE 21.) 16. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 34.)

			17. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 27.) 18. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 1.) 19. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 34.) 20. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 39.) 21. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 23.) 22. réponse du 08.06.2023 de la Ville de COMMUNE 11.) 23. réponse du 08.06.2023 du Syndicat Intercommunal Ecole Régionale COMMUNE 24.) 24. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 28.) 25. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 10.) 26. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 7.) 27. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 35.) 28. réponse du 08.06.2023 de la COMMUNE 37.) 29. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 3.) 30. réponse du 08.06.2023 de la commune de COMMUNE 18.)
Classeur C / D procédure	C01	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_01) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 28.)
Classeur C / D Procédure	C02	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_02) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 23.)
Classeur C / D Procédure	C03	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_03) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 34.)

Classeur C / D procédure	C04	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_04) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 10.)
Classeur C / D procédure	C05	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_05) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale du COMMUNE 30.)
Classeur C / D Procédure	C06	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_06) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 31.)
Classeur C / D Procédure	C07	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_07) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 29.)
Classeur C / D procédure	C08	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_08) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 8.)
Classeur C / D procédure	C09	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_09) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 32.)
Classeur C / D Procédure	C10	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_10) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 4.)
Classeur C / D Procédure	C11	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_11) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 6.)
Classeur C / D procédure	C12	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_12) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 20.)

Classeur C / D procédure	C13	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_13) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 14.)
Classeur C / D Procédure	C14	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_14) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 18.)
Classeur C / D Procédure	C15	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_15) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 16.)
Classeur C / D procédure	C16	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_16) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 1.)
Classeur C / D procédure	C17	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_17) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 7.)
Classeur C / D Procédure	C18	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_18) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 3.)
Classeur C / D Procédure	C19	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_19) du 30.11.2017 au domicile de PERSONNE 1.), demeurant à 19, boulevard Pierre DUPONG, L-4086 COMMUNE 37.)
Classeur C / D procédure	C20	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_20) du 30.11.2017 au siège social de la société à responsabilité limitée SOCIETE 2.) S.àr.l.
Classeur C / D procédure	C21	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_21) du 30.11.2017 au siège social de la société à responsabilité limitée SOCIETE 3.) S.àr.l.

Classeur C / D Procédure	C22	30.11.2017	OPS n° 22515/17/CD (C_22) du 30.11.2017 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 13.)
Classeur C / D Procédure	C23	30.11.2017	transmis not. 22515/17/CD (C_23) du 30.11.2017 de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER à la police grand-ducale, SPJ
Classeur C / D procédure	C24	23.01.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_24) du 23.01.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 25.)
Classeur C / D procédure	C25	23.01.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_25) du 23.01.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 12.)
Classeur C / D Procédure	C26	23.01.2018	transmis not. 22515/17/CD (C_26) du 23.01.2018 de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER à la police grand-ducale, SPJ
Classeur C / D Procédure	C27	26.01.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_27) ampliative du 26.01.2018 au domicile de PERSONNE 1.), demeurant à 19, boulevard Pierre DUPONG, L-4086 COMMUNE 37.)
Classeur C / D procédure	C28	26.01.2018	transmis not. 22515/17/CD (C_28) du 26.01.2018 de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER à la police grand-ducale, SPJ
Classeur C / D procédure	C29	09.02.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_29) du 09.02.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 12.)

Classeur C / D Procédure	C30	09.02.2018	transmis not. 22515/17/CD (C_30) du 09.02.2018 de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER à la police grand-ducale, SPJ
Classeur C / D Procédure	C31	13.02.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_31) du 13.02.2018 auprès de l'ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
Classeur C / D procédure	C32	13.02.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_32) du 13.02.2018 auprès de BANQUE RAIFFEISEN
Classeur C / D procédure	C33	13.02.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_33) du 13.02.2018 auprès de BIL S.A.
Classeur C / D Procédure	C34	13.02.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_34) du 13.02.2018 auprès de BGL BNP PARIBAS S.A.
Classeur C / D Procédure	C35	13.02.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_35) du 13.02.2018 auprès de ING Luxembourg S.A.
Classeur C / D procédure	C36	13.02.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_35) du 13.02.2018 auprès de BCEE
Classeur C / D procédure	C37	13.02.2018	transmis not. 22515/17/CD (C_36) du 26.01.2018 de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER à la police grand-ducale, SPJ
Classeur C / D Procédure	C38	26.03.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_43) du 26.03.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 5.)

Classeur C / D Procédure	C39	26.03.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_43) du 26.03.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 21.)
Classeur C / D procédure	C40	26.03.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_43) du 26.03.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 15.)
Classeur C / D procédure	C41	26.03.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_43) du 26.03.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 9.)
Classeur C / D Procédure	C42	26.03.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_43) du 26.03.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 2.)
Classeur C / D Procédure	C43	26.03.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_43) du 26.03.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 19.)
Classeur C / D procédure	C	26.03.2018	transmis not. 22515/17/CD du 26.03.2018 de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER à la police grand-ducale, SPJ
Classeur C / D procédure	C	23.04.2018	transmis not. 22515/17/CD du 23.04.2018 de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER à la police grand-ducale, SPJ
Classeur C / D Procédure	C39	04.05.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_39) du 04.05.2018 auprès de l'Administration communale COMMUNE 37.)
Classeur C / D Procédure	C40	04.05.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_40) du 04.05.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 26.)

Classeur C / D procédure	C41	04.05.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_41) du 04.05.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 35.)
Classeur C / D procédure	C42	04.05.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_42) du 04.05.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 27.)
Classeur C / D Procédure	C43	04.05.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_43) du 04.05.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 42.)
Classeur C / D Procédure	C44	04.05.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_44) du 04.05.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 43.)
Classeur C / D procédure	C45	04.05.2018	transmis not. 22515/17/CD du 04.05.2018 de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER à la police grand-ducale, SPJ
Classeur C / D procédure	C46	11.05.2018	transmis not. 22515/17/CD du 11.05.2018 de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER à la police grand-ducale, SPJ, contenant en annexe une lettre avec annexe du Ministère de l'intérieur du 07.05.2018
Classeur C / D Procédure	C47	25.06.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_47) du 25.06.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 36.)
Classeur C / D Procédure	C48	25.06.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_48) du 25.06.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 44.)
Classeur C / D procédure	C49	25.06.2018	transmis not. 22515/17/CD du 25.06.2018 de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER à la police grand-ducale, SPJ

Classeur C / D procédure	C50	29.06.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_50) du 29.06.2018 auprès de SOCIETE 16.)ASBL
Classeur C / D Procédure	C51	29.06.2018	transmis not. 22515/17/CD du 29.06.2018 de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER à la police grand-ducale, SPJ
Classeur C / D Procédure	C52	12.07.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_52) du 12.07.2018 auprès de l'Administration communale COMMUNE 47.)
Classeur C / D procédure	C53	12.07.2018	transmis not. 22515/17/CD du 12.07.2018 de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER à la police grand-ducale, SPJ
Classeur C / D procédure	C54	05.10.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_54) du 05.10.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 22.)
Classeur C / D Procédure	C55	05.10.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_55) du 05.10.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 46.)
Classeur C / D Procédure	C56	05.10.2018	OPS n° 22515/17/CD (C_56) du 05.10.2018 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 24.)
Classeur C / D procédure	C57	05.10.2018	transmis not. 22515/17/CD du 05.10.2018 de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER à la police grand-ducale, SPJ
Classeur C / D procédure	C58	07.01.2019	OPS n° 22515/17/CD (C_58) du 07.01.2019 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 15.) et au lieu de travail de PERSONNE 10.)

Classeur C / D Procédure	C59	07.01.2019	OPS n° 22515/17/CD (C_59) du 07.01.2019 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 15.) et au domicile de PERSONNE 10.)
Classeur C / D Procédure	C60	07.01.2019	transmis not. 22515/17/CD (C_60) du 07.01.2019
Classeur C / D procédure	C61	21.05.2019	transmis not. 22515/17/CD (C_61) du 21.05.2019
Classeur C / D procédure	C62	21.05.2019	OPS n° 22515/17/CD (C_62) du 21.05.2019 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 38.)
Classeur C / D Procédure	C63	21.05.2019	OPS n° 22515/17/CD (C_63) du 21.05.2019 auprès de l'Administration communale de COMMUNE 45.)
Classeur C / D Procédure	C64	21.05.2019	OPS n° 22515/17/CD (C_64) du 21.05.2019 auprès du Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster
Classeur C / D procédure	C65	21.05.2019	OPS n° 22515/17/CD (C_65) du 21.05.2019 auprès de SOCIETE 8.)
Classeur C / D procédure	C66	21.05.2019	OPS n° 22515/17/CD (C_66) du 21.05.2019 auprès de SOCIETE 10.)
Classeur C / D Procédure	C67	21.05.2019	OPS n° 22515/17/CD (C_67) du 21.05.2019 auprès de SOCIETE 11.)

Classeur C / D Procédure	C68	21.05.2019	OPS n° 22515/17/CD (C_68) du 21.05.2019 auprès de SOCIETE 13.)
Classeur C / D procédure	C69	21.05.2019	OPS n° 22515/17/CD (C_69) du 21.05.2019 auprès SOCIETE 12.)
Classeur C / D procédure	C70	26.06.2019	transmis not. 22515/17/CD (C_70) du 26.06.2019
Classeur C / D Procédure	C71	26.06.2019	OPS n° 22515/17/CD (C_71) du 28.06.2019 auprès de la SOCIETE 14.)
Classeur C / D Procédure	C72	26.06.2019	OPS n° 22515/17/CD (C_72) du 28.06.2019 auprès du SOCIETE 17.)
Classeur C / D procédure	C73	26.06.2019	OPS n° 22515/17/CD (C_72) du 28.06.2019 auprès du SOCIETE 17.)
Classeur C / D procédure	C74	28.06.2019	OPS n° 22515/17/CD (C_74) du 28.06.2019 auprès de COMMUNE 33.) Kannerkichen ASBL
Classeur C / D Procédure	C75	28.06.2019	OPS n° 22515/17/CD (C_75) du 28.06.2019 auprès de l'administration communale de COMMUNE 41.)
Classeur C / D Procédure	C76	11.01.2021	transmis not. 22515/17/CD (C_76) du 11.01.2021 de Madame le juge d'instruction Vanessa HAYO demandant la transcription du dossier à Madame le juge d'instruction Martine LEYTEM

Classeur C / D procédure	C76_ 01	11.01.2021	transmis not. 22515/17/CD (C_76_01) du 11.01.2021 de Monsieur le le juge d'instruction directeur Eric SCHAMMO transcrivant le dossier à Madame le juge d'instruction Martine LEYTEM
Classeur C / D procédure	C77	04.06.2021	transmis not. 22515/17/CD du 04.06.2021 de Madame le juge d'instruction Martine LEYTEM à la police grand-ducale, SPJ
Classeur C / D Procédure	C78	13.06.2022	transmis not. 22515/17/CD du 13.06.2022 de Madame le juge d'instruction Martine LEYTEM à la police grand-ducale, SPJ
Classeur C / D Procédure	C79	30.06.2022	Mandat de comparution PERSONNE 1.)
Classeur C / D procédure	C80	25.08.2022	Demande copie
Classeur C / D Procédure	C81	20.02.2023	transmis not. 22515/17/CD du 20.02.2023 de Madame le juge d'instruction Martine LEYTEM à la police grand-ducale, SPJ
Classeur C / D Procédure	C83	23.02.2023	Acte d'appel
Classeur C / D procédure	C84	29.03.2023	transmis not. 22515/17/CD du 29.09.2023 de Monsieur le juge d'instruction Georges EVERLING à la police grand-ducale, SPJ
Classeur C / D corresponda nce		15.11.2018	Courrier de l'administration communale de COMMUNE 9.) à Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER (demande en restitution d'un ordinateur saisi)

Classeur C / D corresponda nce		07.12.2018	Courrier de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER à l'administration communale de COMMUNE 9.) (restitution d'un ordinateur saisi)
Classeur C / D corresponda nce		14.02.2019	Courrier de l'administration communale de COMMUNE 4.) à Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER (demande en restitution de matériel téléphonique et informatique)
Classeur C / D corresponda nce	D_03	07.03.2019	Courrier de Madame le juge d'instruction Nathalie HAGER à l'administration communale de COMMUNE 4.) (restitution de matériel téléphonique et informatique)
Classeur C / D corresponda nce		06.07.2022	Courrier de Me Maximilien LEHNEN (nouveau mandataire de PERSONNE 1.)) à Madame le juge d'instruction Martine LEYTEM
Classeur C / D corresponda nce		15.07.2022 27.07.2022	Demande de copie et envoi de copie électronique du dossier à Me Maximilien LEHNEN
Classeur C / D corresponda nce		09.02.2023	Courrier de Me Albert RODESCH (mandataire de l'administration communale de COMMUNE 9.)) à Madame le juge d'instruction Martine LEYTEM
Classeur C / D corresponda nce		17.02.2023	Courrier de Madame le juge d'instruction Martine LEYTEM à Maître Albert RODESCH
Classeur C / D		08.07.2019	Ordonnance n° 1478/19 de la chambre du conseil statuant sur la requête en restitution de l'administration communale de COMMUNE 3.)

Détention préventive/ liberté provisoire / contrôle judiciaire			
Classeur C / D Détention préventive/ liberté provisoire / contrôle judiciaire		26.10.2022	Courrier du 26.10.2022 de Me Maximilien LEHNEN sollicitant des devoirs complémentaires (identique à A26)
Classeur C / D Détention préventive/ liberté provisoire / contrôle judiciaire		20.02.2023	Courrier du 20.02.2023 (valant ordonnance) de Madame le juge d'instruction Martine LEYTEM refusant de faire droit à la demande du 26.10.2022 de Me Maximilien LEHNEN (identique à A26-1)
Classeur C / D Détention préventive/ liberté provisoire / contrôle judiciaire		23.02.2023	Acte d'appel de Me Maximilien LEHNEN
Classeur C / D Détention préventive/ liberté		13.06.2023	Arrêt n° 570/23 de la chambre du conseil de la Cour d'appel confirmant l'ordonnance du 20.02.2023 de Madame le juge d'instruction Martine LEYTEM

provisoire / contrôle judiciaire			
Renvoi		18.03.2024	Réquisitoire de renvoi du Parquet de Luxembourg
Renvoi		19.06.2024	Ordonnance de renvoi n° 906/24 du 19.06.2024 de la chambre du Conseil du Tribunal d'Arrondissement

II. Les faits faisant l'objet de l'accord

A) Synthèse

PERSONNE 1.), ancien fonctionnaire d'Etat (jusqu'en 2004), et fonctionnaire communal auprès des communes de COMMUNE 9.) (de 2004-2017) puis de COMMUNE 4.) (2017-2018), a conseillé plusieurs communes en matière de la restauration scolaire, du fonctionnement des maisons relais et dans le domaine des ressources humaines. En contrepartie, M. PERSONNE 1.) a perçu des indemnités sous forme de jetons de présences, de bons d'achats et d'autres avantages de la part des communes conseillées, parallèlement à son salaire de fonctionnaire et sans que ces activités accessoires n'aient été autorisées par les deux communes auprès desquelles il était fonctionnaire, ni que PERSONNE 1.) n'aurait eu une autorisation de commerce pour ces activités commerciales.

Le statut de PERSONNE 1.) lui interdisait en principe de prester de tels services pour des communes autres que celle de laquelle il était fonctionnaire[1]. Une rémunération officielle et transparente par les communes « clientes » était dès lors exclue. Pour néanmoins être en mesure de toucher une rémunération pour les services prestés, PERSONNE 1.) amena les communes « clientes » à accepter de le rémunérer de façon clandestine et indirecte. A cette fin, il se fit notamment nommer par ces communes comme membre de diverses commissions consultatives et toucha des jetons de présence et des frais de route en rapport avec des réunions auxquelles il ne participait en fait pas. Il établit à cette fin de très nombreux documents justificatifs[2]. Cette activité généra une rémunération totale évaluée à 720.000€.

PERSONNE 1.) a également amené des communes « clientes » à conclure de préférence des marchés publics avec certaines entreprises au détriment d'autres. PERSONNE 1.) s'étant vu offrir différentes contreparties par les responsables des entreprises retenues.

Les infractions de corruption, sinon de trafic d'influence sont établies par le fait même de toucher un avantage de la part de l'entreprise bénéficiaire du marché public, sans qu'il n'y ait lieu de s'interroger si ces marchés ont été attribués à tort ou à raison à celle-ci. Ces infractions sont par

---

[1] Cf. à ce titre l'article 16.5 de la loi modifiée du 24.12.1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux, qui interdit « *au fonctionnaire d'exercer une activité commerciale, artisanale ou industrielle, une profession libérale ou une activité rémunérée du secteur privé dans l'autorisation préalable du collège des bourgmestre et échevins sur avis préalable conforme du Ministre de l'Intérieur.* »
Il ressort du courrier du 08.08.2017 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur Dan KERSCH à SODEXO S.A. (A01, annexe 1) que « *un avis de ma part quant à l'activité de* PERSONNE 1.) *n'a jamais été sollicité, ce qui m'amène à admettre que celle-ci n'a pas été autorisée par la commune de* COMMUNE 9.) *et que partant, elle est exercée en violation de la disposition précitée.* »

[2] Rapport 18 : « PERSONNE 1.) *ne possédait pas d'autorisation d'établissement et qu'il n'exerçait pas en tant qu'indépendant, les communes ne pouvaient pas accepter de factures de sa part. Néanmoins, les communes avaient besoin d'un justificatif dans leurs livres pour le paiement de* PERSONNE 1.) *notamment pour les instances du contrôle financier des communes. C'est pour cette raison,* PERSONNE 1.) *a établi des fiches avec des soi-disant jetons de présences. Ces demandes de paiements portaient généralement les emblèmes des communes et la signature de* PERSONNE 1.). »

ailleurs établies par le fait même de toucher de tels avantages d'un candidat à un marché public dans l'organisation et dans le suivi duquel l'auteur intervient, peu importe que ce candidat ait finalement été retenu.

Les infractions de concussion et d'infractions à l'article 509-3 du Code pénal sont établies par la manipulation du système de badge mis en place par l'administration communale de la Ville de COMMUNE 9.), manipulations visant à masquer ses nombreuses absences induites par ses autres activités professionnelles protéiformes.

B) Quant à la compétence territoriale

Il est renvoyé à l'ordonnance n° 906/24 rendue le 19.06.2024 par la chambre du Conseil du Tribunal ayant retenu ce qui suit :

« *La chambre du conseil constate qu'il existe des indices graves qu'une partie des faits reprochés à l'inculpé PERSONNE 1.), plus précisément ceux qualifiés de défaut d'autorisation d'établissement et de concussion, ont été commis pour partie dans l'arrondissement judiciaire de Diekirch, tandis que les autres faits ont eu lieu dans l'arrondissement judiciaire de Luxembourg. Dans la mesure où les juridictions de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg peuvent être compétentes « lorsqu'il existe entre des infractions ressortissant à des juridictions différentes un lien si étroit qu'il est dans l'intérêt d'une bonne justice que toutes ces infractions soient jugées par le même juge » (Encyclopédie Dalloz, Pénal, v° compétence, n° 254), leur compétence pour connaître de l'ensemble des faits visés au réquisitoire du Parquet, étroitement liés entre eux, est justifiée.* »

C) Quant à l'absence de prescription

Les infractions de de trafic d'influence, de concussion, de fraude informatique et d'infraction à la loi de 2011 faisant l'objet de l'information judiciaire constituent des délits. Conformément aux dispositions énoncées aux articles 637 et 638 du code d'instruction criminelle (actuellement « Code de procédure pénale »), l'action publique résultant d'un délit se prescrivait après trois années révolues à compter du jour où le délit a été commis, si dans cet intervalle il n'a été fait aucun acte d'instruction ou de poursuite. L'article 638 du code d'instruction criminelle a été modifié par la loi du 6 octobre 2009 renforçant le droit des victimes d'infractions pénales, le délai de prescription ayant été élevé à cinq ans.

L'article 34 de la loi du 6 octobre 2009 précité prévoit cependant que *« les dispositions de la présente loi ne sont applicables qu'aux faits qui se sont produits après son entrée en vigueur le 1er janvier 2010 »*. La loi du 24 février 2012, publiée au Mémorial A-N° 38 en date du 5 mars 2012 portant modification de l'article 34 de la loi du 6 octobre 2009 renforçant le droit des victimes d'infractions pénales en prévoyant désormais l'application immédiate des dispositions de ladite loi à la répression des infractions commises avant son entrée en vigueur pour autant que la prescription de ces infractions ne soit pas acquise.

Différentes constructions jurisprudentielles ont permis de faire décaler le point de départ de la prescription.

1. Infractions clandestines

Pour les infractions dites « clandestines », la jurisprudence française a retardé le point de départ de la prescription jusqu'au moment où l'infraction est constatée ou pouvait l'être objectivement :

Ces applications jurisprudentielles françaises ont porté sur des infractions diverses :

- abus de confiance (Crim. 1925, D. 1927, 79 et RSC) 1940, 227, observation H. Donnedieu de Vabres, 16 mars 1970 D. 1970, 497 note J.M.R., 14 avril 1993, 616, note Fenaux.)
- détournement de gage sans dépossession (CA Borderaux, 9 octobre 1962, JCP 1963, II 13128, note Larguier)
- abus de biens sociaux (Crim. 7 décembre 1967, D. 1968, 617, note J.M.R; 13 janvier 1970, D. 1970, 345, note J.M.R, arrêt précisant que les juges du fond doivent indiquer avec précision le jour où le délit est apparu ; 13 février 1989, B.C. n° 69 et 27 juillet 1993, Droit pénal 1994, com 89, observations Robert, arrêts selon lesquels « le point de départ doit être fixé au jour où le délit est apparu et a pu être constaté dans des conditions permettant l'exercice de l'action publique »)
- malversations par un syndic (Crim. 20 juillet 1982, B.C. n° 195)
- tenue irrégulière de comptabilité ou de présentation de faux bilans (CA Bordeaux 24 mars 1964, J.C.P. II, 13648 note Larguier)

La jurisprudence luxembourgeoise a admis le principe de la prescription différée (tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 26 janvier 2006 sous le numéro 447/2006, affaire NICKTS) en adoptant les critères fixés par la jurisprudence française[3].

Cette solution a été confirmée par un arrêt de la Cour, N°253/07 X. du 16 mai 2007 en ces termes « *Ils ont à juste titre décidé que le recel est une infraction participant de la nature de l'abus de confiance qui a été incluse au nombre des infractions clandestines par réalisation et constitue dès lors un autre délit "assimilable" à l'abus de confiance, notamment le recel d'abus de confiance. La prescription de l'action publique court, en matière d'abus de confiance et par voie de conséquence en matière de recel du produit de ce délit, à partir du jour où l'infraction a pu être constatée dans des conditions permettant l'exercice de l'action publique, à savoir le 17 janvier 2002.* »

Si le recul du point de départ de la prescription au jour de l'apparition de l'infraction s'est affermi, c'est parce que le délinquant n'est pas confronté aux tiers susceptibles de découvrir ses agissements[4]. Il conserve la maîtrise de la situation et peut tenir à l'écart les regards indésirables, en entretenant l'illusion d'une situation régulière.

---

[3] « *La filiation entre l'abus de confiance et l'abus de biens sociaux a autorisé la jurisprudence à différer la prescription de ce dernier. Puis ce sont d'autres infractions participant de la nature de l'abus de confiance qui ont été incluses au nombre des infractions clandestines par réalisation: le détournement de gage, la dissimulation des produits de jeux dans les cercles et les casinos, le délit de malversation du syndic et aux autres délits « assimilables» à l'abus de confiance, puis encore les recels d'abus de biens sociaux et d'abus de confiance. (Cass. Crim 7 mai 2002: Jurisdata n 2002-014317 ; Bull.crim 2002, n 108; Dr.pén. 2002, comm. 108, obs. M. Véron pour le recel d'abus de confiance) (ibid n°9)* »

[44] Extrait du dossier disciplinaire : « *Monsieur* PERSONNE 1.) *a camouflé ses activités accessoires pour le compte de 14 tierces communes et en tant que formateur à l'INAP, respectivement en tant que membre de commissions*

En l'espèce, la clandestinité ressort notamment d'une violation de l'article 16.5 de la loi modifiée du 24.12.1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux, alors que, contrairement à ses obligations statutaires, PERSONNE 1.) n'a ni sollicité, ni obtenu l'autorisation préalable du collège des bourgmestre et échevins sur avis préalable conforme du Ministre de l'Intérieur. A cela se rajoute qu'il ne déclara pas auprès de l'ACD l'intégralité des avantages patrimoniaux reçus en contrepartie de cette activité libérale.

2. Infractions collectives

L'infraction collective, notion dégagée par la doctrine et la jurisprudence belges, se caractérise par plusieurs faits constituant chacun une infraction, mais qui peuvent former une activité délictuelle unique, parce que liées entre elles par une unité de conception et de but. Il n'est pas requis que l'intention de commettre toutes les infractions constitutives du délit collectif ait existé dès la première infraction, une intention continue ou successive pouvant aussi regrouper ces infractions en un seul fait pénal. Pour que des infractions successives constituent un fait pénal unique, il n'est pas non plus requis qu'en commettant la première, l'auteur ait eu la prescience des faits suivants qu'il commettrait ; il suffit que les infractions soient liées entre elles par la poursuite d'un but unique et par sa réalisation, et qu'elles constituent, dans cette acception, un seul fait, à savoir un comportement complexe. En cas de délit collectif, la prescription court à partir du dernier fait commis avec la même intention délictueuse, pour autant que le délai de prescription ne soit écoulé entre aucun des faits (Cass. belge, 27 nov. 2013, Pas. 13.1078.F).

Dans son ordonnance n° 906/24 du 19.06.2024[5], la chambre du conseil a retenu que les faits libellés sub II., III. et IV. du réquisitoire de renvoi sont susceptibles de recevoir la qualification d'infraction collective, de sorte que les faits reprochés à PERSONNE 1.) ne sont dès lors pas prescrits.

D) La qualité professionnelle de PERSONNE 1.)

1. Qualité professionnelle requise au vœu des articles 243, 245, 246 et 249 du Code pénal

Les infractions prévues aux articles 243, 245, 246, 249 du Code pénal, exigent toutes, à titre de qualité personnelle de leur auteur, qu'elles aient été commises par une personne « *dépositaire ou agent de l'autorité ou de la force publiques, personne chargée d'une mission de service public ou investie d'un mandat électif public*[6] ».

---

d'examen, et notamment les absences liées à ces activités, en manipulant systématiquement ses entrées et sorties dans le système de gestion de l'horaire mobile. En omettant régulièrement de pointer manuellement et en introduisant dans le système de gestion informatique des heures d'entrée et/ou de sortie fictives, Monsieur PERSONNE 1.) *a feint une présence à son bureau qui n'existait pas en réalité.* »

[5] Page 3 de l'ordonnance

[6] Projet de loi N° 4400, Rapport de la commission juridique, p. 6 « *Dans l'intérêt d'une bonne compréhension des textes et dans un souci d'uniformité dans l'emploi des termes en matière de droit pénal, le Conseil d'Etat propose de libeller les articles 240, 243, 245, 246, 247, 249, 251 et 252 nouveaux du Code pénal en utilisant les termes „…toute personne, dépositaire ou agent de l'autorité ou de la force publique, toute personne chargée d'une mission de service public …". […] Toujours est-il que les termes employés sont à interpréter au sens large. Ils visent (…) toute personne*

Les articles du Code pénal qui sanctionnent les infractions de corruption, de trafic d'influence, de concussion et de prise d'illégale d'intérêts ont été introduits dans leur rédaction actuelle par la loi du 15 janvier 2001 portant approbation de la Convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques du 21 novembre 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales et relatif aux détournements, aux destructions d'actes et de titres, à la concussion, à la prise illégale d'intérêts, à la corruption.

Il appert de l'exposé des motifs que les anciennes expressions de *« tout fonctionnaire ou officier public, toute personne chargée d'un service public »* ont été remplacées par les expressions employées en droit pénal français, à savoir, *« toute personne dépositaire ou agent de l'autorité ou de la force publiques, ou chargée d'une mission de service public ».*

La Commission juridique[7] a notamment approuvé la proposition rédactionnelle faite par le Conseil d'Etat tout en affirmant que *« toujours est-il que les termes employés sont à interpréter au sens large. Ils visent aussi bien les personnes investies d'un mandat public électif (députés, bourgmestres, conseillers communaux, présidents et membres élus des chambres professionnelles, personnes qui sont dépositaires de l'autorité publique), que les fonctionnaires au sens large y compris les magistrats, les officiers publics, les officiers et les agents de police, les curateurs de faillite, les liquidateurs judiciaires de sociétés commerciales, toute personne ayant reçu un pouvoir de décision ou de commandement dérivant de l'autorité publique de même que les personnes chargées d'accomplir des actes ou d'exercer une fonction dont la finalité est de servir l'intérêt général sans avoir reçu un pouvoir de décision ou de commandement etc.. ».*

D'après l'avis du Conseil d'Etat[8], seraient dès lors visées toutes les personnes agissant au nom de la puissance publique, toutes les personnes ayant un caractère public.

Par conséquent, le but de la modification par le remplacement des notions a été d'élargir la catégorie de personnes rentrant dans le champ d'application des textes.

L'agent public est défini comme tout individu attaché volontairement à une personne pour laquelle il remplit un emploi quelconque de nature permanente et non accidentelle[9] et en général, toute personne au service d'une administration publique; en ce sens les agents s'opposent aux gouvernants qui ont seuls la qualité de représentant.[10] La référence à la qualité de personne chargée d'une mission de service public doit s'appliquer à tous ceux qui accomplissent, à titre temporaire ou permanent, volontairement ou sur réquisition des autorités, un service public quelconque. Il importe peu que les intéressés soient des personnes privées ou publiques[11]. L'article 245 du Code pénal n'exige pas que les personnes chargées d'une mission de service public qu'il vise disposent

---

ayant reçu un pouvoir de décision ou de commandement dérivant de l'autorité publique de même que les personnes chargées d'accomplir des actes ou d'exercer une fonction dont la finalité est de servir l'intérêt général sans avoir reçu un pouvoir de décision ou de commandement etc. ».

[7] Doc. parl. 4400 -7 p.6

[8] Doc. parl. N°4538, p.3

[9] Pierre Wigny, Droit administratif – Principes généraux, 4e édition, n°219

[10] Cour d'appel, Arrêt N°57/11 du 2 février 2011
Gérard Cornu, Vocabulaire juridique, v° Agent

[11] Répertoire de droit pénal et de procédure pénale, prise illégale d'intérêts, 25

d'un pouvoir de décision au nom de la puissance publique. La Chambre criminelle de la Cour de cassation française a ainsi conféré la qualité de personne chargée d'une mission de service public à un mandataire judiciaire à la liquidation des entreprises[12].

2. <u>En l'espèce[13]</u>

PERSONNE 1.) était fonctionnaire étatique jusqu'en 2004 et fonctionnaire communal depuis cette date. Il était chef de service auprès du service de la gestion des ressources humaines de la Ville de COMMUNE 9.) jusqu'au 30 septembre 2017[14]; à partir du 1er octobre 2017, il est devenu inspecteur principal 1er en rang auprès de la Commune de COMMUNE 4.). Il est actuellement retraité.

Par voie de conséquence, la qualité professionnelle telle qu'exigée à titre préalable par les articles 243, 245, 246 et 249 du Code pénal, qui instituent des infractions fonctionnelles, est remplie dans le chef de PERSONNE 1.).

E) Les saisies d'avoirs[15]

Au cours de la perquisition au domicile de PERSONNE 1.), les billets suivants ont été saisis :

- 9 billets de 500 euros
- 16 billets de 200 euros
- 51 billets de 100 euros
- 2 billets de 50 euros
- 1 billet de 20 euros
- 2 billets de 10 euros
- 1 billet de 5 euros

La somme totale de 12.945 euros a été déposée au greffe en date du 01.02.2018[16].

[12] Crim. 26 sept.2001, n°01-84.565, Bull. crim. n°193

[13]

Classeur B20-B22	B21	12.07.2021	21ème rapport concernant les auditions et contenant en annexe les documents suivants : 1. copie du transmis 22515/17/CD M.L. du 04.06.2021 2. article de presse et circulaire 3. audition d'Alex BODRY 4. audition de Constant THEOBALD 5. audition de Daniel BIANCALANA 6. audition de Loris SPINA 7. audition de René MANDERSCHEID 8. audition de Claudia DALL'AGNOL

[14] pièce 001-34-17 du dossier disciplinaire

[15] JDA. N°: SPJ/IEFC/2018/64823/96/SCIS du 03.05.2018

[16] En ce qui concerne l'argent contenu dans le deuxième portefeuille, à savoir 3.800 euros en billets de 100 euros qui n'a pas été saisi, la police grand-ducale avait donné l'explication suivante :

F) Les différentes infractions reprochées

1. Infractions à l'article 39 (3) de la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales

a) Base légale

Article 1er de la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales : « *Nul ne peut, dans un but de lucre, exercer, à titre principal ou accessoire, une activité indépendante dans le domaine du commerce, de l'artisanat, de l'industrie ou des professions libérales visées par la loi sans être titulaire d'une autorisation d'établissement.* »

Article 2 de la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales :*« On entend aux fins de la présente loi par:*
[...] 12° conseil: « l'activité libérale, non autrement réglementée, consistant à fournir des services et des conseils relevant d'un secteur d'activité spécifique et à haute qualification ainsi que toutes les prestations de services annexes ou complémentaires. [...] »

Article 39 (3) a) de la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales : *« Sont punis, pour les personnes physiques, d'une peine d'emprisonnement de huit jours à trois ans et d'une amende de 251 à 125.000 euros ou d'une de ces peines seulement, et pour les personnes morales, d'une amende de 500 à 250.000 euros, ceux qui:*

a) s'établissent au Luxembourg pour y exercer une activité visée à la présente loi sans avoir obtenu au préalable l'autorisation d'établissement requise; [...] »

« Lorsque la perquisition au domicile de PERSONNE 1.) *a débuté à 6:30 en date du 29 janvier 2018, deux portefeuilles ont été découverts. L'argent contenu dans les deux portefeuilles a été compté séparément. L'argent contenu dans le premier portefeuille est resté sur la table alors que l'argent du deuxième portefeuille a été, à nouveau rangé dans le portefeuille d'origine. Lors de la rédaction du procès-verbal de perquisition et de saisie, la personne s'occupant de la rédaction croyait que la totalité de la somme à saisir était en évidence sur la table et n'a pas effectué de vérifications dans les deux portefeuilles. C'est pour cette raison que la somme de 3 800 euros en billets de 100 euros n'a pas été saisie alors que cette somme figure dans les remarques mais non dans les valeurs saisis du procès-verbal de perquisition et de saisie n° SPJ/IEFC/2018/64823/28/SCIS du 29 janvier 2018. »*

N'ont pas été saisis non plus les biens immobiliers suivants de PERSONNE 1.):

- Parcelle sise boulevard Pierre Dupong dans la commune d'Esch/Alzette, section B de Lallange, N° principal 403 et n° suppl. 3044.
- Bien immobilier dans la résidence GOEDERT, sise au 4, rue Pierre Goedert dans la commune d'Esch/Alzette, section A d'Esch-Nord, n° principal 2712 et n° suppl. 16338.
- Bien immobilier dans la résidence LES ACACIAS, sise au 11, rue Bld Grand-Duchesse Charlotte dans la commune d'Esch/Alzette, section A d'Esch-Nord, n° principal 2726 et n° suppl. 15559.

b) Eléments du dossier

Il est reproché à PERSONNE 1.) d'avoir, entre 2005[17] et 2017, offert à large échelle à des communes autres que celle pour laquelle il était fonctionnaire (COMMUNE 9.), ensuite COMMUNE 4.)) des prestations de service de conseil dans le domaine éducatif au sens large :

- en matière de marchés publics
- construction de maisons relais
- mise en place de cuisines
- fournitures pour maisons relais ou écoles
- sélection de personnel éducatif dans des maisons relais
- activités éducatives dans le cadre de celles-ci
- établissement de programmes diététiques pour celles-ci
- conseil dans des dossiers de soumission relatifs au nettoyage de bâtiments communaux)
- conseils en droit du travail

Ces prestations ont eu lieu au profit de 35[18] communes, donc de plus d'un tiers des communes du pays[19] :

Commune	Période d'intervention	Montant perçu (€) par commune
COMMUNE 29.)	2009-2016	17.764,36
COMMUNE 28.)	2011-2016	15.425,96
COMMUNE 13.)	2005-2017	24.074,37
COMMUNE 33.) (COMMUNE 33.) Kannerkichen)	2004-2005	250,00
COMMUNE 23.)	2013-2016	7.004,00
COMMUNE 34.)	2013-2016	2.448,80
COMMUNE 10.)	2016	994,56

[17] Le dossier contient des indices que l'activité débutait même avant 2005, cf. COMMUNE 37.), COMMUNE 9.), COMMUNE 21.).

[18] A noter que PERSONNE 1.) a essayé de donner également des conseils aux communes de COMMUNE 41.), COMMUNE 45.) et COMMUNE 38.) mais ces communes ont répondu négativement à ses sollicitations.

[19] B22, Annexe 1, tableau détaillé reprenant l'ensemble des montants payés. En 2024, le nombre de communes luxembourgeoises est de 100.

COMMUNE 9.)	2004-2016	15.524,31
COMMUNE 21.)	2004-2015	3.426,66
COMMUNE 37.)	2003-2011	37.140,34
COMMUNE 39.)	2011-2016	11.685,16
COMMUNE 24.)	2012-2016	23.250,97
COMMUNE 2.)	2008-2017	11.912,08
COMMUNE 15.)	2003-2016	25.151,33
COMMUNE 8.)	2014-2017	22.004,88
COMMUNE 32.)	2006-2017	57.268,82
COMMUNE 4.)	2005-2017	41.319,52
COMMUNE 25.)	2001-2006	849,04
COMMUNE 26.)	2003-2008	5.511,00
COMMUNE 35.)	2004-2007	549,60
COMMUNE 36.)	Actif, mais commune refuse le paiement	0
COMMUNE 5.)	2003-2017	70.820,85
COMMUNE 18.)	2003-2017	17.264,37
COMMUNE 16.)	2010-2016	14.376,26
COMMUNE 1.)	2015-2017	17.3644,08
COMMUNE 27.)	2010-2011	1.986,80
COMMUNE 19.)	2002-2010	2.335,83
COMMUNE 6.)	2004-2017	40.685,37
COMMUNE 20.)	2012-2016	31.632,72
COMMUNE 14.)	2003-2016	20.582,18
COMMUNE 11.) (Foyer de la Femme)	2009-2016	17.303,21

COMMUNE 22.)	2014	1.116,36
COMMUNE 7.)	2011-2017	38.296,05
COMMUNE 3.)	2009-2017	49.799,04
COMMUNE 12.)	2006-2016	65.206,71

Ces prestations ont donné lieu à une rémunération clandestine[20], importante et croissante (années / montants en €):

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017[21]
6.671	13.363	22.391	21.368	313.679	49.079	59.553	74.501	82.202	100.610	102.521	110.494	28.051

PERSONNE 1.) fit de ses conseils un véritable commerce. Ainsi, il avait pris l'initiative d'intervenir auprès de certaines communes en réclamant un « copy right » sur ses documents de soumission, faisant état d'un marketing offensif et d'une véritable marque de fabrique. Il ressort ainsi du dossier[22] que PERSONNE 1.) s'était même préparé un argumentaire pour vendre aux communes ce dont elles avaient besoin de lui. Au vu de ce document, PERSONNE 1.) ne se contentait pas seulement « d'aider » les communes contre rémunération, suite à leur demande, mais il essayait réellement de vendre son aide aux communes comme tout autre commercial. Dans ce document, PERSONNE 1.) explique que l'élaboration d'un cahier de charges en matière de restauration scolaire nécessite des connaissances approfondies dans de nombreux domaines (capacités dont il serait doté) tels que :

- Restauration scolaire dans sa globalité (Productivité, production, achats de matières premières, fournisseurs
- Sécurité alimentaire et des dispositions relatives au HACCP
- Connaissances juridiques en matière de directives et de réglementations européennes
- Comptabilité analytique et analyse financière via le contrôle des comptes d'exploitation liés aux marchés publics

[20] Ces importantes rémunérations accessoires n'ont pas fait l'objet de déclarations complètes auprès de l'ACD avant la dénonciation de l'affaire au Parquet. A titre d'exemple, la déclaration initiale pour l'impôt sur le revenu de l'année 2015, remise le 30.08.2016 à l'ACD mentionne l'existence d'un revenu tiré de l'exercice d'une profession libérale de 24.633,28, alors que la déclaration rectificative remise le 20.10.2017 à l'ACD (soit après l'éclatement de l'affaire) comporte sous la rubrique « détermination du bénéfice provenant de l'exercice d'une profession libérale » l'indication du montant de 76.407,16€. Il y également lieu de se référer au courrier du 19.09.2017 adressé par PERSONNE 1.) à l'ACD, dans lequel il fait part de ses « oublis ».

[21] Activité amputée en raison des démarches disciplinaires entreprises par l'administration communale de COMMUNE 9.).

[22] B17, annexe 103.

- Connaissances en politique environnementale
- Expérience en matière de marchés publics.

Deux administrations communales ont émis des doutes quant à la licéité des interventions de PERSONNE 1.)[23].

L'argumentaire relatif à une assistance technique[24] établi par PERSONNE 1.) était conçu comme suit :

« L'élaboration d'un cahier des charges en matière de restauration scolaire nécessite des connaissances approfondies dans de nombreux domaines très spécifiques tels que :

a) La restauration collective en sa globalité (productivité, production, achats de matières premières, fournisseurs, etc.)
b) La sécurité alimentaire et les connaissances de nouvelles législations en matière d'hygiène alimentaire et des dispositions relatives au HAACP
c) Les connaissances juridiques en matière de directives et réglementations européennes
d) La comptabilité analytique et l'analyse financière via le contrôle des comptes d'exploitation liés aux marchés publics
e) Les connaissances en politique environnementale (développement durable et des méthodes de valorisation énergétique des déchets)
f) Expérience en matière de marchés publics et notamment en ce qui concerne l'évaluation qualitative par voie de pondération ainsi que l'analyse économique et financière y relative

Partant une assistance technique dans le cadre de cette matière spécifique est très importante notamment en vertu de l'envergure budgétaire et quant à la satisfaction des enfants usagers des structures d'accueil »

Dans sa prise de position du 30 juin 2017 par rapport à la lettre du collège des bourgmestre et échevins de COMMUNE 9.) du 26 mai 2017, PERSONNE 1.), s'exprime comme suit: [25]

> *« En pratique, ma mission auprès des autres administrations était identique à celle exercée en tant que membre de la commission relative à la maison relais au sein de la Ville de COMMUNE 9.).*

---

[23] Rapport SPJ/IEF/2019/64823.209/SCIS du 3 décembre 2019, page 58 :
« Le secrétaire communal de COMMUNE 32.), à savoir le dénommé Nico WAGNER, se pose des questions en date du 17.02.2014 sur la légitimité des interventions de PERSONNE 1.)*, notamment en ce qui concerne la répartition des tâches au sein de l'administration communale de COMMUNE 32.) (voir annexe 108).*
Le secrétaire communal de Pétange, qui est depuis à la retraite, a raconté aux soussignés lors de la perquisition qu'il est intervenu auprès du collège échevinal pour que PERSONNE 1.) *ne soit pas payé vu qu'il était fonctionnaire auprès de l'administration communal de* COMMUNE 9.)*, malgré le fait que* PERSONNE 1.) *a demandé à plusieurs reprises d'être payé. »*

[24] B18, annexe 12

[25] prise de position avec annexes du 30 juin 2017 de Monsieur PERSONNE 1.), relative à la lettre du collège des bourgmestre et échevins du 26 mai (pièces 012-34-17 à 021-34-17 du dossier d'instruction).

Elle consistait ainsi plus particulièrement dans :

- le suivi ponctuel de la prestation de service en matière de restauration scolaire

- l'assistance du président/ de la présidente de la commission et du secrétaire dans l'élaboration du cahier des charges en faisant des propositions d'adaptation de certains paramètres existants ainsi que l'intégration de nouvelles données au cahier des charges.

- la participation ultérieure à l'analyse des offres commerciales avec confection d'un rapport signé par les membres du groupe d'analyse pour le collège des bourgmestre et échevins

- l'analyse ponctuelle du détail des frais et des salaires, afin de veiller à l'adéquation de la prestation par rapport aux stipulations du cahier des charges,

- la fourniture d'avis et de conseils relatifs aux installations techniques comme la cuisine et les salles attenantes de la nouvelle maison relais,

- les conseils quant à la bonne application des nouvelles législations en matière de carrière du personnel socio-éducatif et du personnel communal en général,

- les conseils en matière de droit de travail.
A l'instar de mon activité en tant que membre de la commission de la restauration scolaire au sein de la Ville COMMUNE 9.), mon concours était de nature purement administrative. »

Dans une note du 11.08.2016, à l'attention des élus locaux de la commune de COMMUNE 5.), Mme PERSONNE 44.) et M. PERSONNE 45.) [26], PERSONNE 1.) donne des explications en ce qui concerne son assistance à la commune :

- Il précise que cela fait plus de 16 ans
- En matière de restauration scolaire
- Tant dans le domaine des infrastructures techniques
- Tant en matière logistique
- Et assistance de la direction de la maison relais lié à la cuisine
- Traçabilité et qualité alimentaire ainsi que le respect des dispositions légales en matière de sécurité alimentaire
- Selon lui, il surveille non seulement la prestation alimentaire par le biais d'examens organoleptiques mais il assure la mise à jour des rapports analytiques relatifs au contrôle de l'exécution des tâches liées à la restauration scolaire

Dans une note de Mme PERSONNE 26.), chargée de direction de la maison de COMMUNE 12.)[27], cette dernière décrit les tâches de PERSONNE 1.) auprès de la commune de COMMUNE 12.). Selon cette note, PERSONNE 1.) a effectué les tâches suivantes auprès de cette commune :

[26] B17, annexe 53
[27] B17, annexe 104

- Il a participé aux réunions du comité de pilotage
- PERSONNE 1.) a fait les calculs en besoin de personnel dans la maison relais
- Toute l'équipe a conçu avec PERSONNE 1.) un Concept d'Action Général
- PERSONNE 1.) a donné des formations au INAP
- Il a conseillé la commune dans les questions de personnel et de législation

Il ressort des documents saisis auprès des différentes administrations communales et au domicile de PERSONNE 1.) ainsi qu'au vu des fichiers sur les ordinateurs de PERSONNE 1.) qu'il donne de nombreux conseils également en matière de ressources humaines[28].

Dans l'ordinateur saisi au domicile de PERSONNE 1.) figuraient différents fichiers pour différentes communes pour lesquelles il effectuait des tâches administratives alors que ces tâches relevaient plutôt du domaine du secrétaire et receveur communal de la commune concernée et étaient totalement étrangères au travail pour lequel PERSONNE 1.) était engagé auprès de la commune de COMMUNE 9.)[29].

PERSONNE 1.) a reçu des rémunérations, sous diverses formes, de la part de 33 communes et ce depuis 1999.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les années 2014 à 2017, il a perçu les montants suivants en guise de ses divers conseils :

2014 : 100.610€
2015 : 102.521€
2016 : 110.495€[30]
2017 : 29.721€ (montant réduit en raison de l'éclatement de l'affaire disciplinaire) [31]

Ces montants objectifs sont en contradiction[32] avec le courrier d'auto-défense du 15.05.2017 de PERSONNE 1.) au collège des bourgmestre et échevins de la Ville de COMMUNE 9.)[33]:

---

[28] B17, annexes 26, 105 et 106
Par un email du 05.05.2015 PERSONNE 1.) a corrigé une attestation de travail. En date du 20.04.2015, la dénommée THOMA Nadine contacte PERSONNE 1.) par email pour demander conseil en relation avec un container mis à disposition à la maison relais, qui n'était pas prévu dans l'agrément. Elle lui demande également son avis concernant un courrier qu'elle a préparé. Même chose pour un email du 14 avril 2015 concernant 3 postes à 20 heures. Au vu d'un email du 16.06.2017, PERSONNE 1.) a préparé un ordre de justification en relation avec la maison relais de Trintange et concerne le dénommé PERSONNE 46.), employé communal dans la carrière de l'éducateur.

[29] B17, annexe 107

[30] L'effritement, à partir de l'année 2017 s'explique par le fait que l'Administration communale de COMMUNE 9.) a établi un nouveau dossier disciplinaire, en vue de procéder à une instruction disciplinaire à l'égard de PERSONNE 1.). Il a démissionné de son poste auprès de COMMUNE 9.) avec effet au 30 septembre 2017.

[31] B18, tableau en annexe 1

[32] A01, pièce n° 3, dénonciation du 18.09.2017 de Monsieur le commissaire du Gouvernement adjoint chargé de l'instruction disciplinaire, contenant en annexe [pièce 010-34-17]

[33] Dossier disciplinaire, page 3 de ce courrier

« *Quant à la rémunération m'octroyée par les administrations communales :*

S'agissant d'une démarche de soutien, de formation et d'enseignement purement collégiale dans l'intérêt du service public, elle est totalement désintéressée[34] *en ce qui me concerne, de sorte que je n'ai jamais sollicité une quelconque rétribution ou rémunération en contrepartie de mes services. Ce sont toujours les administrations communales qui ont décidé de l'opportunité, respectivement de la forme d'une éventuelle rétribution. La preuve la plus flagrante en est d'ailleurs que mes services ont été rétribués de façon éclectique, à savoir :*
Tantôt par de simples remerciements
Tantôt par la simple couverture de mes frais de route
Tantôt par des jetons de présence
Tantôt sous forme d'indemnités
Tantôt par de simples bons d'achat de livres
L'inconsistance et la diversité des prédites contreparties confirment à l'abri de tout doute qu'elles procèdent bien plus d'une intention de reconnaissance de mon investissement personnel ainsi que d'indemnisation des frais réels exposés par mes soins, que dans celle d'une rémunération à proprement parler. »

Cette autodéfense est en contradiction totale avec la durée, le volume et le temps consacré à ces tâches accessoires[35]. Elle est d'ailleurs également en contradiction avec l'auto-description de PERSONNE 1.) antérieure à l'éclatement de l'affaire. Ainsi, il s'est exprimé comme suit dans une lettre du 11.08.2016 adressée par PERSONNE 1.) aux échevins de la commune de COMMUNE 5.)[36] :

« *[…] j'assiste la commune de COMMUNE 5.) en matière de restauration scolaire depuis plus de 16 ans dans les domaines des infrastructures techniques (cuisine et cuisines d'apprêt) ainsi qu'en matière logistique (élaboration de plans d'implantation et de cahiers des charges pour les cuisines et assistance de la direction de la maison relais pour tout problème lié à l'exécution des tâches techniques de l'équipe de cuisine. Partant, il importe de souligner que ma disponibilité pour l'ensemble du personnel technique et administratif du service maisons relais de votre commune existe en temps réel.*

[..] je contrôle l'exécution des éléments importants discutés et décrits dans de nombreux compte rendus des années passées (contrôle de l'engagé alimentaire, suivi des frais de personnel, des frais de fonctionnement ainsi que des frais de structure). […]. Dans le cadre de ma mission d'assistance au sein du comité de pilotage, je surveille non seulement la prestation alimentaire par le biais d'examens organoleptiques, mais j'assure la mise à jour des rapports analytiques relatifs au contrôle de l'exécution des tâches liées à la restauration scolaire. […]

[…] j'espère que vous appréciez le travail que j'ai le plaisir de pouvoir prester pour la Commune de COMMUNE 5.). » *PERSONNE 1.)*
« P.S. lors de la réunion prévue au mois de septembre 2016 en présence de l'ensemble des membres du collège des bourgmestre et échevins, je vais vous présenter la nouvelle analyse

[34] Souligné par le soussigné
[35] cf. infra, tableau sub concussion et fraude informatique
[36] B18, annexe 4

critique de la restauration scolaire ainsi qu'une étude comparative des structures de la commune de COMMUNE 5.) par rapport à des structures similaires. »

La notion d'exercice illicite d'une profession au sens de la loi du 2 septembre 2011 suppose la répétition méthodique d'actes professionnels fondée sur une organisation *ad hoc*. Cette répétition est effectuée avec une finalité déterminée, à savoir un but de lucre. L'activité est principale, ou accessoire (coexistant avec une autre profession).

L'activité de conseil est définie par la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales comme « *l'activité libérale, non autrement réglementée, consistant à fournir des services et des conseils relevant d'un secteur d'activité spécifique et à haute qualification ainsi que toutes les prestations de services annexes ou complémentaires.* »

2. Quant aux faits de concussion

a) Bases légales

Article 243 du code pénal : « *Toute personne, dépositaire ou agent de l'autorité ou de la force publiques, toute personne chargée d'une mission de service public, qui se sera rendue coupable de concussion, en ordonnant de percevoir, en exigeant ou recevant ce qu'elle savait n'être pas dû ou excéder ce qui était dû pour droits, taxes, impôts, contributions, deniers, revenus ou intérêts, pour salaires ou traitements, sera punie d'un emprisonnement de six mois à cinq ans, et pourra être condamnée en outre, à l'interdiction du droit de remplir des fonctions, emplois ou offices publics.*
La peine sera la réclusion de cinq à dix ans, si la concussion a été commise à l'aide de violence ou menaces.
Sera punie des mêmes peines, toute personne, dépositaire ou agent de l'autorité ou de la force publiques, ou chargée d'une mission de service public, qui aura accordé sous une forme quelconque et pour quelque motif que ce soit une exonération ou franchise des droits, contributions, impôts ou taxes publics, en violation des textes légaux ou réglementaires.
La tentative des délits prévus aux alinéas 1er et 3ième du présent article est punie des mêmes peines. »

Article 244 du Code pénal : « *Les infractions prévues par le présent chapitre seront punies, en outre, d'une amende de 500 euros à 125.000 euros.*
Ces peines seront appliquées aux préposés ou commis des personnes, dépositaires ou agents de l'autorité ou de la force publiques, ou chargées d'une mission de service public, d'après les distinctions établies ci-dessus. »

b) Eléments du dossier

i) Eléments constitutifs de l'infraction

Le délit de concussion comporte trois éléments constitutifs dont la réunion est indispensable pour sa consommation :

- la qualité du prévenu[37]
- l'élément matériel consistant en la perception indue de sommes lui remises
- l'élément moral qui souligne le caractère intentionnel de l'infraction. Quant à l'élément moral, aucun dol spécial n'est exigé. L'article 243 du Code pénal n'exige aucun dol spécial, ni aucune intention méchante ou frauduleuse, ce d'autant plus qu'il précise que l'infraction est consommée « pour quelque motif que ce soit ». Si l'infraction est intentionnelle, les mobiles sont toutefois indifférents. L'intention disparaît en cas de perception exigée ou d'exonération accordée indûment par suite d'une erreur[38].

[37] Cf. supra : sub. Partie I., II., C)
[38] JCL pénal, Art. 432-10, n° 32 et 33.

ii) <u>En l'espèce : Le fait de manipuler le système de pointage est à qualifier pénalement de « concussion »</u>

L'acte de concussion peut, au sens de l'article 243, alinéa 1er CP, consister, d'une part, dans le fait d'exiger, autrement dit de *« réclamer personnellement ce qui n'est pas dû »* et, d'autre part, dans le fait de recevoir, ce qui présuppose la remise à l'auteur d'une somme indue[39]. Contrairement au premier cas de figure, le second implique la réalisation d'un résultat, à savoir la remise de fonds non réclamés par le prévenu qu'il choisit néanmoins de conserver tout en sachant qu'ils n'étaient pas dus[40].

La jurisprudence luxembourgeoise a qualifié de concussion le fait pour un fonctionnaire de percevoir une rémunération pour des heures de travail qu'il n'avait pas prestées, le caractère indu du traitement résidant dans le fait que les périodes d'absence n'avaient pas été valablement autorisées, ni signalées comme telles[41].

Dans une affaire jugée en 2009[42] les prévenus étaient précisément condamnés du chef d'infractions à l'article 509-3 du Code pénal et à l'article 243, alinéa 1er du Code pénal, pour avoir manipulé le système informatique de pointage de l'horaire mobile de sorte à dissimuler leur absence au poste de travail. Ce faisant, ils avaient bénéficié d'une absence non justifiée et non comptabilisée, qui aurait dû être imputée sur les jours de congé légal auquel ils avaient droit. La chambre correctionnelle concluait donc qu'ils avaient reçu une rémunération indue. Le tribunal avait rejeté l'argument tiré du paiement *premunerando* du traitement au fonctionnaire, puisqu'il *« n'implique pas que ces sommes soient définitivement et irrévocablement acquises alors qu'en cas de non prestation de travail il y a lieu à remboursement du traitement »*[43].

L'élément intentionnel du délit de concussion consiste dans le fait pour l'agent public de savoir que ce qu'il recevait excédait ce qui était dû. L'intention délictueuse du concussionnaire se déduit des circonstances de l'espèce, notamment en raison d'actes malveillants ou montages mis en place par le concussionnaire dans le but de s'approprier l'indu et qui témoignent de sa mauvaise foi. Ainsi par exemple, la jurisprudence a retenu l'intention criminelle établie lorsque l'agent public

---

[39] C. De Valkeneer, *Chapitre VII - Le détournement, la destruction et la concussion commis par des personnes qui exercent une fonction publique (articles 240 à 244 du Code pénal)*, in H. Bosly, Ch. De Valkeneer (dir.), *Les infractions*, Volume 5, 1e édition, Bruxelles, Larcier, 2012, p. 331. L'hypothèse de l'erreur peut être écartée en l'espèce, en raison du caractère systématique des manipulations. Par ailleurs, il y a lieu de citer Monsieur le commissaire du Gouvernement adjoint chargé de l'instruction disciplinaire (A01, pièce n° 3, dénonciation du 18.09.2017 de Monsieur le commissaire du Gouvernement adjoint chargé de l'instruction disciplinaire) : « *Je vous informe encore que Monsieur* PERSONNE 1.) *a fait l'objet d'une instruction disciplinaire pour des reproches similaires en 2004. Ladite instruction disciplinaire a uniquement dû être abandonnée à l'époque en raison de la démission de monsieur* PERSONNE 1.) *de son poste de fonctionnaire d'Etat au Ministère de l'Education nationale. […].* »

[40] *Ibidem.*

[41] TALux. corr., 10 novembre 2009, n°3198/2009 ; TALux. corr., 16 mars 2023, n°797/2023.

[42] TAL corr. 10 novembre 2009, n°3198/2009

[43] TALux. corr., 10 novembre 2009, n°3198/2009.

indique faussement des heures pendant lesquelles il s'adonnait à des activités de loisir comme des heures de travail[44].
Monsieur le commissaire du Gouvernement adjoint chargé de l'instruction disciplinaire notait ce qui suit[45]:

« *Les frais de route déclarés à la commune de COMMUNE 12.) soulèvent également des questions dans la mesure où Monsieur PERSONNE 1.) y demande à chaque fois une indemnité pour le trajet [46]-COMMUNE 12.)-. Or, pour trois des quatre dates de réunion à COMMUNE 12.) dont il a lui-même indiqué les horaires dans son courrier du 30.06.2017 à l'attention du collège échevinal de la Ville de Luxembourg (pièce 012-34-17, p.3) il résulte de ses pointages (cf. pièce 019-34-17) à son lieu de travail qu'il se trouvait encore peu de temps avant la réunion à COMMUNE 12.) à son lieu de travail à COMMUNE 9.). […] on ne voit guère pourquoi et comment monsieur PERSONNE 1.) se serait d'abord à chaque fois rendu aux heures de pointe de son lieu de travail à COMMUNE 9.) vers son domicile à COMMUNE 37.) pour ensuit immédiatement rebrousser chemin pour se rendre à COMMUNE 12.). Effectuer ainsi le trajet COMMUNE 9.)-Esch-Weiler aux heures de pointe en moins de 27 minutes le 27.06.2016 sans compter le temps pour se rendre à la borne de pointage à son véhicule relève tout simplement de l'exploit. Il est ainsi à se demander si soit la présence de Monsieur PERSONNE 1.) à son lieu de travail, soit l'indication de la Ville d'Esch comme point de départ de ses trajets vers COMMUNE 12.), soit les réunions à COMMUNE 12.) ne seraient pas tout simplement fictives. A cet égard, il n'est pas inutile de préciser que pour le premier semestre de l'année 2016, Monsieur PERSONNE 1.) a déclaré à chaque fois une distance parcourue de 28 kilomètres pour le trajet COMMUNE 12.) (pièces 044 et 045-34-17) tandis qu'il a déclaré et facturé une distance de 42 kilomètres pour ce même trajet au courant du deuxième semestre 2016 (pièce 038-34-17, id. 046-34-17)* !

Il résulte encore du rapport de vérification du compte administratif de l'exercice 2015 de la commune de COMMUNE 29.) dressé en date du 01.06.2017 par la Direction du Contrôle de la Comptabilité communale du Ministère de l'intérieur (pièce 024-34-17) qu'un paiement de l'ordre de 2.504,,88€ (24 unités à raison de 104,37€) effectué sur base d'une déclaration remise par Monsieur PERSONNE 1.) pour le paiement d'une « indemnité pour une mission d'assistance au sein du comité d'accompagnement des Maison Relais » soulève de nombreuses questions intéressantes, dont celle sur la tenue effective des 24 réunions du comité d'accompagnement des Maison Relais facturées par Monsieur PERSONNE 1.).

Il résulte finalement des dernières pièces soumises par COMMUNE 9.) (pièce 047 à 049-34-17) que Monsieur PERSONNE 1.) est susceptible d'avoir manuellement pointé à plusieurs reprises sa

---

[44] TALux.corr., 16 mars 2023, n°797/2023 (page 46).
Et encore : « *L'article 243 du Code pénal a entre autres pour vocation de sanctionner toute perception indue.*
Il est constant en cause que X a perçu une rémunération pour les heures de travail non prestées.
L'intention criminelle du prévenu ne fait pas l'ombre d'un doute au vu des nombreuses activités de loisir effectuées pendant ses heures travail et qu'il a faussement indiquées comme constituant des heures de travail.
Le prévenu est partant à retenir dans les liens de l'infraction à l'article 243 du Code pénal telle que libellée à son encontre et il n'y pas lieu d'analyser les infractions d'escroquerie, ainsi que de faux et usage de faux libellées à titre subsidiaire. »
[45] A01, pièce n° 3, dénonciation du 18.09.2017 de Monsieur le commissaire du Gouvernement adjoint chargé de l'instruction disciplinaire
[46] Lieu de son domicile

présence à son lieu de travail via le logiciel « Horaire mobile » alors qu'il aurait toutefois dispensé au même moment des cours à l'INAP, pour lesquels il n'aurait d'ailleurs pas sollicité et obtenu l'autorisation de son employeur.

[…] »

En prenant en compte la totalité des heures pointées aux dates pour lesquelles existe des indications d'une réunion et/ou pour lesquelles PERSONNE 1.) a travaillé pour d'autres Administrations Communales, la police grand-ducale constate un montant total de 24 312 heures cumulées depuis 2011.

En prenant en compte uniquement les dates, pour lesquelles le logiciel de pointage des heures a été manipulé au moins une fois dans la journée, la police grand-ducale arrive à un total de 17.400 heures depuis 2011 à un montant de 17 400 heures[47].

PERSONNE 1.) avait un salaire horaire compris entre 51,9 EUR et 66,186 EUR entre 2011 et 2017[48].

3. Quant aux infractions de corruption / trafic d'influence

a) Bases légales[49]

Article 246 du Code pénal (corruption) : « *Sera puni de la réclusion de cinq à dix ans et d'une amende de 500 euros à 187.500 euros, le fait, par une personne, dépositaire ou agent de l'autorité ou de la force publiques, ou chargée d'une mission de service public, ou investie d'un mandat électif public, de solliciter ou de recevoir, sans droit, directement ou indirectement, pour elle-même ou pour autrui, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques ou d'en accepter l'offre ou la promesse:*
Soit pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat ou facilité par sa fonction, sa mission ou son mandat;
Soit pour abuser de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable. »

Article 248 du Code pénal (trafic d'influence): « *Sera punie d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 500 euros à 125.000 euros, toute personne qui sollicite ou reçoit, sans droit, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques, ou en accepte l'offre ou la promesse, pour elle-même ou pour un tiers pour abuser de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable.*

[47] 19ème rapport, SPJ/IEF/2021/64823.216/SCIS du 28 avril 2021 (annexe 4).

[48] 19ème rapport, SPJ/IEF/2021/64823.216/SCIS du 28 avril 2021 (annexe 6)

[49] Dans sa rédaction telle qu'applicable aux moments des faits.

Sera puni des mêmes peines quiconque propose ou donne à une personne, sans droit, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques, pour elle-même ou pour un tiers, ou en fait l'offre ou la promesse, pour que cette personne abuse de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable. »

b) Eléments constitutifs

i) Corruption

L'infraction de corruption (article 246 du Code pénal) exige, au-delà de la qualité personnelle spécifique du prévenu, la réunion des éléments constitutifs suivants :

a. un acte de sollicitation ou d'agréation consistant à solliciter ou d'agréer, sans droit, directement ou indirectement, pour soi-même ou pour autrui, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques.

b. la finalité de cet acte, à savoir :
   - soit pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat ou facilité par sa fonction, sa mission ou son mandat,
   - soit pour abuser de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable.

c. un élément moral, à savoir le dol général.

La corruption passive consiste dans le fait, de la part du corrompu, d'accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat ou facilité par sa fonction, sa mission ou son mandat, ou d'abuser de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publiques des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable.

C'est le fait, de la part du corrompu, de proposer ou d'accepter de faire quelque chose moyennant la fourniture d'un avantage déterminé[50].

En conséquence, l'infraction n'existe que si le comportement peut être rattaché à cet objectif[51].

Il ne suffit donc pas d'établir la preuve de l'avantage, mais il faut en outre prouver l'engagement pris par le corrompu et le lien de cause à effet entre l'avantage et l'action ou l'omission de l'agent public qu'il devait encourager.

Il n'est donc pas suffisant qu'un fonctionnaire fasse preuve de vénalité en acceptant, dans un tel contexte, la mise à disposition gratuite d'une voiture haut de gamme, pour admettre la corruption au sens des articles 246, 1°, et 247, 1°, du Code pénal. Il faut encore qu'il soit démontré que ce fonctionnaire a sollicité ou agréé l'avantage pour accomplir, en contrepartie, un acte de sa fonction, même juste, mais non sujet à salaire, ou pour s'abstenir d'un acte qui rentre dans l'ordre de ses devoirs[52].

---

[50] Jurisclasseur pénal, E. Dreyer, fasc. 10, n° 11.
[51] ibidem.
[52] Cass. b.,17 mars 1981, Pas.b., 1981,1, 767, CA Brux., 17 juin 1994, Rev.dr.pén., 1996, 1014

Si l'acte incriminé doit ainsi faire partie de la tâche réelle du fonctionnaire, il n'est pas nécessaire, par contre que l'acte de la fonction, licite ou illicite, consiste dans la mise en œuvre d'un pouvoir de décision.

L'existence d'un pacte corruptif n'est plus un élément constitutif de l'infraction depuis la loi du 15 janvier 2001. En effet, en introduisant les termes « solliciter ou d'agréer sans droit », l'intention du législateur en 2001 était d'abolir le pacte de corruption[53]. Il résulte également du projet de loi no 6104 (exposé des motifs) que le remplacement du mot « agréer » par le mot « recevoir » en 2011 n'a été fait que sur la demande du GRECO[54]. Les éléments constitutifs de l'infraction sont donc restés les mêmes après l'introduction de la loi du 13 février 2011. L'infraction de corruption consiste toujours en des actes unilatéraux, la sollicitation ou l'acceptation, ce qui se traduit par le mot « ou »[55]. Quant à l'élément moral, le dol général suffit : l'auteur doit agir sciemment et volontairement, en ayant à l'esprit l'objet concret de la corruption.

ii) <u>Le trafic d'influence</u>

L'infraction de trafic d'influence dans le chef de celui qui est sollicité requiert la réunion des éléments constitutifs suivants :

1. L'existence d'offres, de promesses, de dons, de présents ou d'avantages quelconques, pour soi-même ou pour autrui,

   Est en cause le fait de proposer « *des offres, des promesses, des dons des présents ou des avantages quelconques* ». Peu importe que le particulier ait pris l'initiative de proposer de tels avantages ou se soit contenté d'accepter, à sa demande, de les fournir[56]

2. Le fait de céder aux sollicitations ou de proposer ces avantages sans droit, directement ou indirectement,

   L'infraction de trafic d'influence n'exige pas la preuve de la conclusion d'un pacte de corruption.

   L'infraction en question est consommée dès que l'auteur cède aux sollicitations d'une personne de lui proposer un avantage, pour que cette personne abuse de son influence réelle ou supposée auprès de l'autorité publique pour obtenir au profit de l'auteur une décision favorable (JCL Pénal, articles 433-1 et 433-2, fasc. 20, n° 31)[57].

3. L'abus d'une influence réelle ou supposée,

---

[53] cf. projet de loi 4400, exposé des motifs et avis du conseil d'Etat

[54] Le Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO) a été créé en 1999 par le Conseil de l'Europe pour veiller au respect des normes anticorruption de l'organisation par les Etats membres.

[55] Arrêt N° 141/21 V du 4 mai 2021

[56] voir Jurisclasseur Code Pénal, articles 433-1 et 433-2, Fasc. 20, numéro 28

[57] Cour d'appel, Arrêt N°364/13 X du 3 juillet 2013

L'influence en question peut être réelle ou supposée. Elle ne peut donc n'exister que dans l'esprit du particulier qui sollicite l'agent. Il s'agit d'une sorte d'infraction putative qui est sanctionnée. Par ailleurs, l'agent peut s'être prévalu d'une influence qu'il n'avait pas en trompant le particulier afin de la déterminer à lui fournir un avantage qu'il convoite. L'escroquerie dont le particulier est alors victime ne l'exonère cependant pas de sa responsabilité pénale au titre du trafic d'influence[58]

4. L'obtention d'une autorité ou d'une administration publique d'une décision favorable,

   Les termes de distinctions, d'emplois, de marchés et de toute autre décision favorable ont par leur caractère générique une portée tout à fait générale. Ainsi, la décision favorable de l'autorité publique est celle qui, au lieu d'être obtenue par des moyens légitimes, a été obtenue ou poursuivie par des moyens d'influence coupable. Peu importe donc que la décision sollicitée soit parfaitement régulière et légitime ; l'essentiel, pour la commission du délit sont les moyens irréguliers par lesquels cette décision a été obtenue[59]

5. L'élément moral, à savoir le dol général.

c) <u>Eléments du dossier</u>

i) <u>L'attribution de marchés</u>

Les marchés publics des communes ayant décidé de se faire « assister » par PERSONNE 1.) ont presque invariablement été attribués aux sociétés suivantes :

- Soit à la société SOCIETE 2.) S.àr.l., établie et ayant son siège social à L-…. COMMUNE 9.), …, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B….

  La société SOCIETE 2.) a été constituée en date du 24.08.2011. PERSONNE 2.) était associé, détenant 52 parts sur 100. PERSONNE 3.) possédait 26 parts. PERSONNE 2.) a cédé ses parts à SOCIETE 7.), société dont lui et son épouse sont actionnaires. En date du 01.12.2016, PERSONNE 3.) et les actionnaires minoritaires cèdent leurs parts à SOCIETE 7.) qui devient actionnaire unique de SOCIETE 2.). En date du 11.01.2017, SOCIETE 7.) cède ses parts à SOCIETE 9.) S.A.

  Depuis la constitution en date du 24.08.2011 et jusqu'en date du 21.02.2017, PERSONNE 2.) était gérant unique de la société SOCIETE 2.). Il est radié en tant que gérant en date du 2.2.2018.

- Soit à la société SOCIETE 3.) S.àr.l., établie et ayant son siège social à L-…, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B …
-
- Soit à la société SOCIETE 5.)

[58] voir Jurisclasseur Code Pénal, articles 433-1 et 433-2, Fasc. 20, numéro 29.
[59] Projet de loi numéro 4400, exposé des motifs, p.15s.

Ces sociétés ont été déclarées adjudicataires pour les appels d'offre pour les communes suivantes conseillées par PERSONNE 1.) :

Commune	Adjudicataire		Commune	Adjudicataire
COMMUNE 2.)	SOCIETE 3.)		COMMUNE 29.)	SOCIETE 2.) S.àr.l.
COMMUNE 8.)	SOCIETE 3.)		COMMUNE 13.)	SOCIETE 2.) S.àr.l.
COMMUNE 32.)	SOCIETE 3.)		COMMUNE 23.)	SOCIETE 2.) S.àr.l.
COMMUNE 16.)	SOCIETE 3.)		Canach	SOCIETE 2.) S.àr.l.
COMMUNE 7.)	SOCIETE 3.)		COMMUNE 39.)	SOCIETE 2.) S.àr.l.
COMMUNE 12.)	SOCIETE 3.)		COMMUNE 15.)	SOCIETE 2.) S.àr.l.
			COMMUNE 18.)	SOCIETE 2.) S.àr.l.
			COMMUNE 19.)	SOCIETE 2.) S.àr.l.
			COMMUNE 20.)	SOCIETE 2.) S.àr.l.

ii) Les contacts étroits de PERSONNE 1.) avec des soumissionnaires[60] et les avantages obtenus

- Concernant PERSONNE 4.) (la société SOCIETE 3.))

PERSONNE 4.) est inscrit depuis 1997 auprès de la société SOCIETE 3.). Il est gérant de SOCIETE 3.) depuis le 01.01.2012.

[60] Rapport 18, SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020

SMS de	Date et heure	Contenu /commentaire du SPJ
PERSONNE 4.) à PERSONNE 1.)	20.03.2011	PERSONNE 4.) souhaite un bon anniversaire à PERSONNE 1.).
PERSONNE 4.) à PERSONNE 1.)	20.03.2012	PERSONNE 4.) souhaite un bon anniversaire à PERSONNE 1.).
PERSONNE 4.) à PERSONNE 1.)	08.01.2013	PERSONNE 4.) envoie un SMS à PERSONNE 1.) qui semble concerner une soumission relative au nettoyage d'un concurrent (ONET) en expliquant que le montant mensuel d'ONET est impossible. Les soussignés se posent la question pourquoi PERSONNE 4.) envoie un tel SMS en privé à PERSONNE 1.). Si la société SOCIETE 3.) conteste les prix appliqués par ONET, il nous semble qu'il aurait fallu une réclamation officielle et écrite. Si cela concerne une autre commune que COMMUNE 9.) alors en quoi PERSONNE 1.) est concerné.
PERSONNE 1.) à PERSONNE 4.)	08.02.2014	En date du 8.20.2014 à 15 :41, PERSONNE 1.) signale à PERSONNE 4.), qu'il aura un quart d'heure de retard. Au vu du pointage auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.) et de l'annexe 2 du rapport précédent, PERSONNE 1.) a pointé 8 :30-12 :40 12 :52-20 :02 et aurait également eu une réunion à COMMUNE 14.) ce jour.
PERSONNE 4.) à PERSONNE 1.)	20.03.2014	PERSONNE 4.) souhaite un bon anniversaire à PERSONNE 1.).
PERSONNE 4.) à PERSONNE 1.)	03.07.2015	En date du 3.07.2015 à 12 :45, PERSONNE 4.) signale à PERSONNE 1.) qu'il est arrivé. Nous ne connaissons, ni le lieu, ni la raison de ce rendez-vous, mais au vu du pointage ce jour, PERSONNE 1.) aurait travaillé de 8 :05 - 20 :34 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).

PERSONNE 1.) à PERSONNE 4.)	02.10.2015	En date du 2.10.2015 à 13 :14, PERSONNE 1.) signale à PERSONNE 4.) qu'il est arrivé Nous ne connaissons, ni le lieu, ni la raison de ce rendez-vous, mais au vu du pointage ce jour, PERSONNE 1.) aurait travaillé de 8 :11 – 18 :28 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).
PERSONNE 1.) à PERSONNE 4.)	13.04.2016	En date du 13.04.2016, PERSONNE 4.) et PERSONNE 1.) se donnent rendez-vous au restaurant « Petite Auberge » à 19 :45.
PERSONNE 1.) à PERSONNE 4.)	05.07.2017	PERSONNE 1.) indique à 19 :21 qu'il est déjà en route pour se voir. Nous ne connaissons, ni le lieu, ni la raison de ce rendez-vous, mais au vu du pointage ce jour, PERSONNE 1.) aurait travaillé de 8:00 – 17 :10 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.)
PERSONNE 1.) à PERSONNE 4.)	29.08.2017	En date du 29.08.2017 à 15 :53, PERSONNE 1.) informe PERSONNE 4.) qu'il arrivera à 16 :30. Nous ne connaissons, ni le lieu, ni la raison de ce rendez-vous. Ce jour, PERSONNE 1.) était en congé.

- Concernant PERSONNE 5.) et PERSONNE 6.) (la société SOCIETE 5.))

PERSONNE 5.) était salarié du 15.10.2007 jusqu'au 30.11.2017 auprès de la société SOCIETE 5.).

PERSONNE 1.) a été en contact jusqu'en janvier 2018 avec PERSONNE 5.) et les deux personnes se donnent même encore un rendez-vous le 16.01.2018 à 9 :45, donc bien après que PERSONNE 1.) ait quitté l'administration communale de COMMUNE 9.) et qu'il a été en congé de maladie auprès de l'administration communale de COMMUNE 4.). D'ailleurs, PERSONNE 5.) ne travaille plus pour la société SOCIETE 5.) à partir du 01.12.2017. PERSONNE 5.) a été rayé en tant qu'administrateur de la société SOCIETE 5.) en date du 19.07.2017.

SMS de	Date	Contenu /commentaire du SPJ
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	10.01.2012	En date du 10.01.2012, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) que les 2 pains surprises seront livrés à l'IMC. Au vu des recherches effectuées sur Internet, « IMC » semble être une école de commerce privée basée à COMMUNE 37.).
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	06.08.2012 (07.08.2012)	En date du 6.08.2012, PERSONNE 5.) demande à PERSONNE 1.) un rendez-vous pour un déjeuner vu qu'il est en congé à la fin de la semaine. En date du 7.08.2012, PERSONNE 5.) indique à PERSONNE 1.) à 19 :34 comme quoi il est devant chez lui.
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	14.12.2012	Le 14.12.2012, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) à 19 :34 qu'ils sont là. Il ne ressort pas du SMS ni qui est avec PERSONNE 5.) ni le lieu de rendez-vous et le but de la réunion, mais on constate que PERSONNE 1.) a rencontré PERSONNE 5.) en soirée en dehors des heures de bureau et nous supposons qu'il s'agissait un dîner.
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	20.03.2013	En date du 20.03.2013, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) que la commune de COMMUNE 24.) lui a confirmé la reprise totale de la gestion de la maison relais. Donc, nous constatons que PERSONNE 1.) n'était pas seulement en contact avec les responsables d'SOCIETE 5.) uniquement pour les besoins de la commune de COMMUNE 9.).
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	26.06.2013	En date du 26.06.2013, PERSONNE 5.) informe qu'il a reçu la confirmation de la commune de COMMUNE 11.) et qu'il le remercie. Nous supposons que PERSONNE 1.) est intervenu auprès de la commune de COMMUNE 11.) en faveur de de la société SOCIETE 5.). Notons d'ailleurs, au vu de l'exploitation des documents saisis relatifs aux soumissions de la commune de COMMUNE 11.), que malgré le fait que

		nous ne disposons pas des classeurs pour la soumission de 2013, nous avons constaté dans le rapport de PERSONNE 1.) qu'SOCIETE 5.) est 0.02 euros plus cher qu'SOCIETE 2.), mais la commune choisit SOCIETE 5.) parce que PERSONNE 1.) remarque dans son rapport, que le programme du développement durable et le programme de la formation sont moins poussés pour la société SOCIETE 2.), ce qui fait la différence avec SOCIETE 5.). Relevons également que PERSONNE 1.) se fait inviter au restaurant Postkutsch par PERSONNE 5.) en date du 30.05.2013 pendant le temps de midi et du 16.07.2013 en soirée.
PERSONNE 1.) à PERSONNE 5.)	20.05.2014	En date du 20.05.2014 à 19 :42, PERSONNE 1.) informe PERSONNE 5.) qu'il a du retard et donne rendez-vous à 20 :30. A 20 :51, PERSONNE 1.) note que la réunion est sur le point de se terminer. Nous ne connaissons pas la raison ni le lieu de ce rendez-vous, mais au vu de l'heure nous supposons qu'il s'agit probablement d'un diner. Ce jour PERSONNE 1.) a pointé de 8 :30 – 20 :58 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	27.06.2014	Au vu d'un SMS de PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.) en date du 27.06.2014, PERSONNE 5.) a apparemment fait la demande auprès de la maison des soins de COMMUNE 18.), afin que le fils d'une connaissance de PERSONNE 1.), puisse y travailler pendant l'été à la demande de PERSONNE 1.). En même temps, PERSONNE 5.) confirme un rendez-vous pour le 9 juillet à 20 :00, qui s'avère être un diner au vu des SMS qui suivent.
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	09.10.2014	En date du 9.10.2014, PERSONNE 5.) propose à PERSONNE 1.) de s'échanger

		autour d'un déjeuner ou dîner dans le cadre du démarrage de cette rentrée scolaire. Nous n'avons pas trouvé d'indications qu'un tel rendez-vous ait eu lieu dans les jours qui ont suivi.
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	06.07.2015	En date du 06.07.2015, PERSONNE 5.) indique à PERSONNE 1.) qu'il lui semble qu'il y a des incohérences par rapport au nombre de repas à COMMUNE 28.) et qu'il reste disponible. Il demande à PERSONNE 1.) également s'il n'a pas de nouvelles pour COMMUNE 11.) et COMMUNE 6.). Pour COMMUNE 6.), PERSONNE 5.) demande encore une fois en date du 07.08.2015, tout en demandant si PERSONNE 1.) n'aurait pas une « *réponse officielle de COMMUNE 6.)* ». Vu qu'il s'agit de soumissions publiques, la question qui se pose alors est pourquoi PERSONNE 5.) demande des nouvelles à PERSONNE 1.) et surtout une réponse officielle, d'autant que PERSONNE 1.) est régulièrement invité dans différents restaurants par PERSONNE 5.). En plus, tel que nous l'avons relevé au chapitre 5.18 ci-dessus, il existe certaines incohérences dans les rapports de PERSONNE 1.) qui favorisent SOCIETE 5.) dans cette commune
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	07.08.2015	Pour COMMUNE 6.), PERSONNE 5.) demande encore une fois en date du 07.08.2015, tout en demandant si PERSONNE 1.) n'aurait pas une « *réponse officielle de COMMUNE 6.)* ».
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	18.11.2015	En date du 18.11.2015 à 11 :30, PERSONNE 5.) demande à PERSONNE 1.) s'ils se retrouvent directement à l'ISL[61], mais les soussignés ne connaissent pas la raison de ce rendez-vous. Au vu de l'heure,

[61] ISL=International School Luxembourg

		il est fort probable qu'il s'agit d'un déjeuner.
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	11.12.2015	En date du 11.12.2015, PERSONNE 5.) demande si PERSONNE 1.) n'a pas de nouvelles pour COMMUNE 6.) à la suite de leur courrier. Les soussignés s'étonnent que PERSONNE 5.) s'adresse à nouveau à PERSONNE 1.) alors que PERSONNE 1.) n'est pas fonctionnaire auprès de l'administration communale de COMMUNE 6.).
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	10.02.2016	En date du 10.02.2016, PERSONNE 5.) demande à PERSONNE 1.) de pouvoir se voir pour faire un point sur les communes. Les soussignés constatent que PERSONNE 5.) parle des communes au pluriel donc il ne s'agit pas uniquement de la commune de COMMUNE 9.), seule commune auprès de laquelle PERSONNE 1.) est fonctionnaire.
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	11.04.2016	En date du 11.04.2016, PERSONNE 5.) demande à PERSONNE 1.), s'il est possible de lui téléphoner pour suivre la réponse de COMMUNE 6.).
PERSONNE 1.) à PERSONNE 5.)	11.04.2016	PERSONNE 1.) accepte et indique qu'il faut convenir d'une date pour le contrôle des comptes du « Timeout ». Au vu des recherches internet, il existe plusieurs correspondances pour la recherche « Time Out », mais les soussignés n'ont pas pu trouver de liens avec PERSONNE 1.), PERSONNE 5.) ou SOCIETE 5.). Mais les soussignés se posent quand même la question pourquoi PERSONNE 1.) doit consulter PERSONNE 5.) pour la vérification des comptes.
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	09.11.2016	PERSONNE 5.) reparle des copies des factures et du budget prévisionnel du Time Out à nouveau dans un SMS du 09.11.2016.

PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	05.01.2017	Dans un SMS du 5.01.2017, PERSONNE 5.) indique que l'offre pour le Time Out a dû être déposé au bureau de PERSONNE 1.). PERSONNE 1.) sera questionné à ce sujet lors de son audition. Le Time Out est encore une fois sujet dans des SMS de PERSONNE 5.) du 17.03.2017 et du 28.03.2017.
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	17.03.2017	Le Time Out est encore une fois sujet dans des SMS de PERSONNE 5.) du 17.03.2017
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	28.03.2017	Le Time Out est encore une fois sujet dans des SMS de PERSONNE 5.) du 28.03.2017
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	07.08.2017	En date du 07.08.2017, PERSONNE 5.) confirme à PERSONNE 1.) qu'ils ont bien reçu une réponse positive de la maison relais de COMMUNE 7.) et émet un grand merci à PERSONNE 1.). Tel que nous l'avons mentionné au point 5.20 relatif aux soumissions auprès de la commune de COMMUNE 7.), la soumission pour la restauration scolaire 2017/2018 a été adjugée à SOCIETE 4.). Par conséquent, PERSONNE 5.) a apparemment changé d'employeur. Il sera questionné sur ce point.
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	24.08.2017	En date du 24.08.2017, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'ils ont reçu une réponse négative pour COMMUNE 6.). Il indique qu'ils restent disponibles pour développer d'autres contrats nécessaires au chiffre d'affaires.
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	28.08.2017 29.08.2017	Au vu d'échanges de SMS du 28.08.2017 et du 29.08.2017, il semble que PERSONNE 1.) fait l'intermédiaire pour la reprise par SOCIETE 4.) de la restauration scolaire à COMMUNE 7.). PERSONNE 5.) indique dans un des SMS qu'il attend les conseils de PERSONNE 1.).

PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	14.11.2017	En date du 14.11.2017, PERSONNE 5.) demande PERSONNE 1.) s'il a bien reçu les fichiers de COMMUNE 7.) sur sa boîte mail personnel et PERSONNE 1.) confirme.
PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.)	15.01.2018	PERSONNE 5.) donne rendez-vous à PERSONNE 1.) dans les locaux sis 29, rue Henri Koch, COMMUNE 37.) pour le lendemain et PERSONNE 1.) confirme le 16.01.2018 qu'il y sera vers 9 :45, Tel que mentionné ci-dessus, PERSONNE 5.) n'était plus administrateur depuis le 19.07.2017 d'SOCIETE 5.), n'était plus salarié d'SOCIETE 5.) depuis le 1.12.2017 et avait changé de numéro de téléphone depuis le 10.07.2017 et avait mentionné quelques fois les dénommés PERSONNE 9.) et PERSONNE 3.) qui semblent faire partie de la société SOCIETE 4.).

- <u>Les visites de restaurants PERSONNE 1.) / PERSONNE 5.)</u>

S'il ne ressort pas clairement des messages SMS échangés, que PERSONNE 1.) se fait inviter par les responsables d'SOCIETE 5.), il convient cependant de noter que :

- Ce sont PERSONNE 5.) ou PERSONNE 6.) qui envoient les messages SMS pour demander les disponibilités de PERSONNE 1.),
- Ce sont PERSONNE 5.) ou PERSONNE 6.) qui réservent le restaurant,
- Ce sont PERSONNE 5.) ou PERSONNE 6.) récupèrent généralement PERSONNE 1.) à son domicile

Date	Pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.)	Contenu /commentaire du SPJ
08.03.2013		En date du 8.02.2013, PERSONNE 5.) demande à PERSONNE 1.) s'il serait disponible pour un déjeuner de travail qui a finalement lieu en date du 8.03.2013 à midi au vu des différents échanges de SMS, mais nous ne connaissons pas le lieu.

03.04.2013		En date du 03.04.2013, PERSONNE 5.) indique à PERSONNE 1.) qu'ils ont réservé le restaurant « Petite Auberge » à Soleuvre pour 12 :00-12 :15 et qu'ils viendront chercher PERSONNE 1.) à COMMUNE 9.).
30.05.2013	Restaurant vers 12.00 Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé de 11 :10 – 19 :40 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).	En date du 29.05.2013, PERSONNE 5.) demande à PERSONNE 1.) pour un déjeuner ou diner le lendemain au restaurant « La Postkutsch ». En date du 30.05.2013, PERSONNE 1.) informe PERSONNE 5.) qu'il est au bureau et ce dernier lui répond qu'il passera le chercher vers 12 :00. A 12 :09, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il est dans une rue et PERSONNE 1.) lui répond qu'il arrive. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé de 11 :10 – 19 :40 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.). PERSONNE 1.) se fait inviter au restaurant Postkutsch par PERSONNE 5.) en date du 30.05.2013 pendant le temps de midi et le 16.07.2013 en soirée après l'attribution du marché par la commune de COMMUNE 11.)
16.07.2013		En date du 16.07.2013, PERSONNE 5.) propose à PERSONNE 1.) un diner au restaurant Postkutsch pour le soir même et PERSONNE 1.) accepte. PERSONNE 5.) passe chercher PERSONNE 1.) à son domicile.
20.02.2014		En date du 19.02.2014, PERSONNE 5.) confirme un diner le lendemain au restaurant RAMEAUDIERE avec le dénommé PERSONNE 8.). Il relève que le restaurant est celui de M. RAMEAU, président des EUROTOQUES. A noter que PERSONNE 8.) est administrateur de la société SOCIETE 5.) (annexe 181).

		PERSONNE 1.) accepte l'invitation et en date du 20.02.2014, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'ils se trouvent devant chez lui.
08.07.2014		Au vu de plusieurs échanges de messages SMS en date du 8.07.2014, PERSONNE 5.) donne rendez-vous à PERSONNE 1.) pour un diner le 9.07.2014 à 20 :00 au restaurant Petite Auberge. PERSONNE 1.) demande de trouver un site plus proche de COMMUNE 21.) car il y serait. Au vu de l'annexe 2 de notre rapport précédent, nous constatons qu'effectivement PERSONNE 1.) avait une réunion ce jour à COMMUNE 21.). Il a pointé ce jour jusqu'à 17 :52 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).
04.12.2014		PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il a réservé Perl pour le 4.12 au soir et PERSONNE 1.) accepte. Au vu des échanges de SMS en date du 4.12.2014, nous constatons que PERSONNE 1.) a été invité par les responsables d'SOCIETE 5.) au restaurant SCHLOSSBERG à Perl et que PERSONNE 5.) a récupéré PERSONNE 1.) chez lui. A relever que le restaurant Schlossberg à Perl possède 3 étoiles au guide Michelin.
07.04.2015	Restaurant à midi PERSONNE 1.) a pointé de 8 :29 – 19 :25 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).	En date du 7.04.2015, PERSONNE 5.) donne rendez-vous à PERSONNE 1.) à 12 :15-12 :30 au restaurant La Petite Auberge vu que le restaurant Postkutsch est fermé. PERSONNE 1.) accepte. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé de 8 :29 – 19 :25 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).
20.05.2015		En date du 20.05.2015, PERSONNE 5.) confirme le rendez-vous au restaurant Ma Langue Souris pour le lendemain soir.

		PERSONNE 1.) accepte en remerciant. Remarquons que le restaurant Ma Langue Souris possédait à l'époque 1 étoile au Guide Michelin (1 étoile depuis 2009 et 2 étoiles depuis 2018).
21.07.2015		Invitation de PERSONNE 1.) par PERSONNE 5.) au Restaurant Petite Auberge en date du 21.07.2015 et PERSONNE 1.) accepte à nouveau que PERSONNE 5.) vient le récupérer à son domicile.
02.12.2015		Au vu des échanges des messages SMS en date du 02.12.2015 en soirée, il semble que PERSONNE 1.) a été à nouveau invité dans un restaurant, car PERSONNE 5.) indique à 19 :15 à PERSONNE 1.) qu'il se trouve devant chez lui, mais, nous n'avons pas d'indications sur le lieu.
03.03.2016		En date du 03.03.2016, PERSONNE 1.) a été invité au restaurant Postkutsch par PERSONNE 5.) pour un dîner et PERSONNE 1.) a également accepté que PERSONNE 5.) vienne le récupérer à son domicile.
19.04.2016		En date du 19.04.2016, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il a réservé le restaurant Ma Langue Souris pour le soir et indique qu'il passera le récupérer. PERSONNE 1.) a accepté.
24.08.2016		En date du 24.08.2016, PERSONNE 5.) confirme une réservation pour le lendemain soir au restaurant FAVARO à Esch.
03.10.2016		En date du 03.10.2016, PERSONNE 5.) confirme une réservation pour le soir au restaurant ACACIA à Esch et PERSONNE 1.) accepte.

10.11.2016		En date du 10.11.2016, PERSONNE 5.) indique qu'ils sont arrivés avec la voiture de PERSONNE 8.)[62] et au vu d'un message SMS du 09.11.2016, PERSONNE 1.) a été invité au restaurant Ma Langue Souris.
13.12.2016		Au vu d'un message SMS du 13.12.2016 à 19 :32, PERSONNE 5.) indique à PERSONNE 1.) qu'il se trouve devant chez lui. Au vu de l'heure, les soussignés supposent que PERSONNE 5.) a récupéré PERSONNE 1.) pour un dîner.
09.02.2017		Au vu d'un message SMS du 9.02.2017 à 19 :08, PERSONNE 5.) indique à PERSONNE 1.) qu'il se trouve devant chez lui. Au vu de l'heure, les soussignés supposent que PERSONNE 5.) a récupéré PERSONNE 1.) pour un diner.
16.03.2017		En date du 16.03.2017, PERSONNE 5.) confirme à PERSONNE 1.) comme quoi il passe le chercher à 19 :30 ce jour et qu'il a réservé le restaurant Ma Langue Souris. PERSONNE 1.) accepte.
19.04.2017		En date du 19.04.2017, PERSONNE 5.) écrit qu'une dénommée PERSONNE 9.) et un dénommé PERSONNE 3.) peuvent être disponible pour leur repas du vendredi. En date du 21.04.2017, PERSONNE 5.) confirme la réservation pour le soir même pour 4 personnes à la Distillerie au Château. Le restaurant Distillerie du Château de Bourglinster est un restaurant étoilé au guide Michelin. En ce qui concernent les dénommés PERSONNE 3.) et PERSONNE 9.), les soussignés supposent, d'après toute la documentation à notre disposition qu'il s'agit de PERSONNE 3.) et PERSONNE

[62] PERSONNE 8.)

		9.) de la société SOCIETE 4.). A nouveau, nous constatons qu'en date du 21.04.2017, PERSONNE 5.) a récupéré PERSONNE 1.) à son domicile.
19.05.2017		En date du 19.05.2017, PERSONNE 5.) confirme un diner le soir même au restaurant Petite Auberge.
25.07.2017		En date du 25.07.2017, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il a réservé le restaurant Postkutsch pour le soir et qu'il passera chercher PERSONNE 1.) à son domicile. PERSONNE 1.) accepte.
18.08.2017		En date du 18.08.2017, PERSONNE 5.) confirme le rendez-vous de mercredi prochain et qu'il passera chercher PERSONNE 1.) à son domicile comme convenu et en date du 23.08.2017 à 19 :19, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il se trouve devant chez lui. Nous ne connaissons pas le choix du restaurant.
03.11.2017		En date du 03.11.2017, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) que, comme convenu, ils passeront avec la dénommée PERSONNE 9.) chercher PERSONNE 1.) à Esch vers 19 :00/15, qu'il a réservé le restaurant ITALIA DUE, rue d'Anvers et que le dénommé PERSONNE 3.) les rejoint directement au restaurant.
21.12.2017		En date du 21.12.2017, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il a réservé le restaurant Petite Auberge pour 19 :30 et qu'il passera le chercher. A 19 :16, PERSONNE 5.) indique qu'il se trouve devant chez PERSONNE 1.).

A cela se rajoute l'invitation pour un voyage de deux jours à Paris. En date du 03.03.2015, PERSONNE 5.) propose les 19.03 et 20.03 pour une visite de sites scolaires sur Paris. PERSONNE 1.) indique que ces dates ne lui conviennent pas mais ne décline pas la proposition. PERSONNE 1.) et PERSONNE 5.) se sont contactés par téléphone pour convenir d'autres dates. Au vu d'un message SMS en date du 30.04.2015, de PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.) ce voyage aurait eu lieu soit aux dates du 15/16.06.2015 ou 22/23.06.2015[63]. En date du 3.09.2015, PERSONNE 5.) demande à PERSONNE 1.) s'il est toujours bien disponible les 10/11 septembre prochain pour visiter des sites scolaires en France et en date du 10.09.2015, PERSONNE 5.) indique à 7 :45 qu'ils seront là à 8 :00.

PERSONNE 1.) était en congé lors du 10 et 11 septembre 2015.

Le SPJ conclut que : « *Nous n'avons pas trouvé d'indications que ce/ces voyages ont eu lieu, mais les soussignés se posent néanmoins la question, pourquoi PERSONNE 1.) en tant que responsable des ressources humaines se fait payer un voyage de deux jours à Paris par un soumissionnaire de restauration scolaire d'autant que la restauration scolaire auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.) se fait par soumission, d'autant que l'administration communale a un service spécial dédié à la restauration scolaire. Les soussignés se posent la question si, ce/ces voyages pourraient constituer des faits pouvant être qualifiés de trafic d'influence* »

- <u>Les relations PERSONNE 1.) / PERSONNE 6.) (SOCIETE 5.))</u>

PERSONNE 6.) a travaillé en tant que responsable/employé de bureau auprès de la société SOCIETE 5.) pendant la période du 01.01.2009 au 15.01.2013.

Date	**Pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.)**	**Commentaire**
11.04.2011		En date du 11.04.2011, PERSONNE 6.) informe PERSONNE 1.) que le restaurant Postkutsch est fermé et qu'il a réservé au Seven Hôtel pour 12 :00.
11.04.2012		En date du 11.04.2012 à 14 :51, PERSONNE 6.) informe PERSONNE 1.) qu'il

[63] A ces dates, PERSONNE 1.) a pointé auprès de l'administration communale :

- 15/16.06.2015 : 8 :20-20 :24 et 8 :07-18 :10
- 22/23.06.2015 : 8 :26-18 :26 et jour férié

Vu que, PERSONNE 1.) a pointé normalement, les soussignés doutent que le voyage a eu lieu.

		a réservé le restaurant Favaro et apparemment pour le soir même car il indique « A+tard
02.05.2012		En date du 02.05.2012, PERSONNE 6.) indique à PERSONNE 1.) qu'il passe le chercher vers 19 h, et PERSONNE 1.) lui répond 19h15. Les soussignés ne connaissent pas la raison et du lieu de ce rendez-vous, mais au vu de l'heure, nous pouvons raisonnablement supposer qu'il s'agit d'un dîner.
23.05.2012		En date du 23.05.2012, PERSONNE 6.) informe PERSONNE 1.) que « COMMUNE 23.) (et donc COMMUNE 3.)) est sortie aujourd'hui ». Par conséquent, nous constatons que PERSONNE 1.) a été en contact avec SOCIETE 5.) non seulement pour les besoins de la commune de COMMUNE 9.) à laquelle il était fonctionnaire, mais également pour d'autres administrations communales.
20.08.2012		En date du 20.08.2012, PERSONNE 6.) informe PERSONNE 1.), qu'il a réservé le restaurant Ernz Noire pour jeudi. PERSONNE 1.) lui répond et remercie. En date du 23.08.2012, PERSONNE 6.)

		indique à 12 :11 qu'il est arrivé à l'Ernz Noire.

- Les contacts entre PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) (SOCIETE 2.))

Le résumé de la carrière de PERSONNE 2.) est le suivant :

- 8.06.2004 - 31.01.2009 salarié auprès de la société SOCIETE 5.)
- 9.03.2009 - 31.08.2012 salarié auprès de la société SOCIETE 2.) sàrl
- 6.09.2011 - 14.10.2013 en tant qu'indépendant
- Depuis le 15.10.2013, salarié auprès de la société SOCIETE 2.). Depuis la constitution en date du 24.08.2011 et jusqu'en date du 21.02.2017, PERSONNE 2.) était gérant unique de la société SOCIETE 2.). Il est radié en tant que gérant en date du 2.2.2018.

Le SPJ a procédé à une analyse des échanges SMS entre PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) pour la période du 11.05.2014 au 05.01.2018. Il s'agit dès lors d'une époque pendant laquelle PERSONNE 2.) a été le gérant de la société SOCIETE 2.).

Ces contacts par SMS prouvent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu plusieurs fois pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), alors qu'SOCIETE 2.) n'était pas le fournisseur de la restauration scolaire auprès de la commune de COMMUNE 9.), d'autant que cette dernière avait un service spécifiquement dédié à la maison relais et la restauration scolaire dont PERSONNE 1.) ne faisait pas partie.

Dans un email[64] de PERSONNE 10.) de l'administration communale de COMMUNE 15.) à PERSONNE 1.), il indique à PERSONNE 1.) qu'SOCIETE 2.) est un peu cher mais qu'il est sûr que PERSONNE 1.) trouvera un élément négatif chez les concurrents afin de que le marché soit attribué à SOCIETE 2.). En date du 26.04.2017, le bourgmestre de COMMUNE 20.), PERSONNE 12.) demande à PERSONNE 1.) que la seule chose que PERSONNE 1.) doit regarder est qu'SOCIETE 2.) continue dans la commune et PERSONNE 1.) lui répond qu'il va prendre cela en considération et que cela ne sera pas de problème.

SMS de	**Date et heure**	**Contenu /commentaire du SPJ**
PERSONNE 1.) à PERSONNE 2.)	17.05.2014 13 :48 heures Samedi	PERSONNE 1.) informe PERSONNE 2.) qu'il aurait

[64] B18, annexe 132 : e-mail du 04.08.2015 de PERSONNE 10.) de l'COMMUNE 15.) à PERSONNE 1.)« documents pour examens et soumissions »:
« *Moien PERSONNE 1.),*
Du hues gesi dass ech där die 3 Dossiers op dein Bureau geluegt hun.
SOCIETE 2.) kënnt beim Preis ganz schlecht ewech, mais ech hoffen du fënns iergend eng Faille bei deenen aneren 2. Ech hu gesin dass sie bei den Frais'en zevill uguin hun an doduerch hiere Preis driwwer leit. Et wier am Sënn vun eiser Maison Relais. Dann wollt ech dech bieden mär d'Fichiers ze mailen fir meng Examen. […]»

		un quart d'heure de retard. Il s'agit d'un samedi.
PERSONNE 2.) à PERSONNE 1.)	10.06.2014	PERSONNE 1.) a dû l'informer de la publication d'une soumission à COMMUNE 4.), alors que PERSONNE 2.) n'avait apparemment pas vu l'annonce dans le journal.
PERSONNE 1.) à PERSONNE 2.)	18.10.2014 Samedi	PERSONNE 1.) informe PERSONNE 2.) qu'il a oublié de décommander le repas sur roues de sa mère pour le lendemain. PERSONNE 2.) lui indique que c'est noté
PERSONNE 1.) à PERSONNE 2.)	22.12.2014 à 11 :53	PERSONNE 1.) demande à PERSONNE 2.) s'il est en route et ce dernier lui répond qu'il part du bureau. Au vu de l'heure, nous supposons qu'il s'agit d'un déjeuner, mais nous ne connaissons ni le lieu ni la raison. Au vu pointage, PERSONNE 1.) a pointé ce jour 11 :20 – 15 :34, mais SOCIETE 2.) n'était pas le fournisseur de la restauration scolaire, ce déjeuner ne pouvait être un déjeuner d'affaires qui concernait la restauration scolaire de l'administration communale de COMMUNE 9.), d'autant que cette dernière avait un service spécifiquement dédié à la maison relais et la restauration scolaire dont PERSONNE 1.) ne faisait pas partie.

PERSONNE 1.) à PERSONNE 2.)	31.01.2015 Samedi	PERSONNE 1.) demande à PERSONNE 2.) de reporter le rendez-vous à 14 :30. Un peu plus tard, PERSONNE 1.) signale qu'il se trouve toujours à Luxembourg. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu en dehors des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il s'agissait d'un samedi.
	02.05.2015, 15.00 Samedi	Même chose pour le 2.05.2015 (samedi), où le rendez-vous a eu lieu à 15 :00.
	18.07.2015 Samedi	Au vu d'un message SMS du 17.07.2015, PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont rencontrés le lendemain à 11 :00. Le 18.07.2015 était un samedi.
PERSONNE 2.) à PERSONNE 1.)	7.08.2015 à 16 :29	PERSONNE 2.) demande si personne n'est au bureau et PERSONNE 1.) répond qu'il arrive. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé 8 :14 – 19 :32 auprès de la commune de COMMUNE 9.).
PERSONNE 1.) à PERSONNE 2.)	23.03.2016, 17.30 heures (pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.))	En date du 23.03.2016, PERSONNE 1.) propose à PERSONNE 2.) de se voir à 17 :30 et PERSONNE 2.) accepte. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé 8 :01 – 19 :46, auprès de la commune de COMMUNE 9.).
	13.05.2016	Au vu d'un échange de SMS en date du 13.05.2016, PERSONNE 2.) et PERSONNE 1.) se seraient vu

		vers 16-17 heures. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé 8 :18 – 21 :11 auprès de la commune de COMMUNE 9.).
PERSONNE 2.) à PERSONNE 1.)	11.06.2016 (samedi)	PERSONNE 2.) informe PERSONNE 1.) à 14 :34 qu'il est en bas et PERSONNE 1.) l'informe qu'il arrive dans 5 minutes.
PERSONNE 1.) à PERSONNE 2.)	26.07.2016, 10.20 heures (pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.))	En date du 26.07.2016, PERSONNE 1.) informe PERSONNE 2.) qu'il aura du retard et fixe le rendez-vous pour 10 :20. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant les heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :00 – 16 :40.
PERSONNE 1.) à PERSONNE 2.)	28.07.2016 14 : 30 heures (pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.))	PERSONNE 1.) fixe le rendez-vous pour 14 :30. PERSONNE 2.) lui signale qu'il se trouve à son bureau. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vus pendant les heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 7 :54 – 12 :00 et 13 :19 – 19 :58.
PERSONNE 2.) à PERSONNE 1.)	03.08.2016, 16.20 heures (pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.))	En date du 3.8.2016, PERSONNE 2.) signale qu'il a du retard et PERSONNE 1.) confirme alors 16 :20. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant les heures de travail de PERSONNE 1.), vu

		qu'il a pointé ce jour 8 :27 – 18 :55.
PERSONNE 2.) à PERSONNE 1.)	06.02.2017 Le rendez-vous du 09.02.2017 a lieu pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.)	PERSONNE 2.) confirme un rendez-vous pour jeudi (9.2) pour 9 heures. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé le 9.2.2017 de 7 :56 – 19 :12.
PERSONNE 1.) à PERSONNE 2.)	04.03.2017, 09.51 heures (samedi)	PERSONNE 1.) signale qu'il a un quart d'heure de retard. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu en privé.
PERSONNE 1.) à PERSONNE 2.)	18.03.2017, 14.00 heures (samedi)	A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu en privé.
PERSONNE 1.) à PERSONNE 2.)	04.04.2017 12 :45 heures Le rendez-vous du a lieu pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.)	A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :00 - 16 :50.
PERSONNE 1.) à PERSONNE 2.)	24.04.2017 13 :30 heures Le rendez-vous du a lieu pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.)	En date du 24.04.2017, PERSONNE 1.) fixe le rendez-vous à 13 :30. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :02 – 19 :16.

PERSONNE 1.) à PERSONNE 2.)	28.04.2017 15 :30 heures Le rendez-vous du a lieu pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.)	En date du 28.04.2017, un rendez-vous est fixé à 15 :30. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 7 :44 – 19 :17.
PERSONNE 1.) à PERSONNE 2.)	06.05.2017 (samedi) 15 :30 heures Le rendez-vous du a lieu pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.)	En date du 6.05.2017 (samedi), un rendez-vous est fixé pour 14 :30. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vus en privé.
PERSONNE 2.) à PERSONNE 1.)	09.05.2017 à 12 :14 Le rendez-vous a lieu pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.)	En date du 9.05.2017 à 12 :14, PERSONNE 2.) indique à PERSONNE 1.) qu'il se trouve à son bureau, mais qu'il n'y a personne. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :00 – 18 :35.
PERSONNE 2.) à PERSONNE 1.)	03.08.2017	PERSONNE 2.) informe PERSONNE 1.) qu'il vient vers 9 heures. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu en privé, car PERSONNE 1.) était en congé ce jour. PERSONNE 1.) a quitté l'administration communale au 30.09.2017

- Les visites de restaurants PERSONNE 1.) / PERSONNE 2.)

Date	Pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.)	Commentaire
25.08.2014, 12.45	Ce jour, PERSONNE 1.) pointe 8 :28-20 :19	B18 En date du 25.08.2014, PERSONNE 2.) indique à PERSONNE 1.) qu'ils se retrouvent au restaurant du 7 Hotel vers 12 :30. PERSONNE 1.) accepte et indique à 12 :25 qu'il arrivera pour 12 :45. Ce jour, PERSONNE 1.) pointe 8 :28-20 :19.
21.03.2015		En date du 20.03.2015, PERSONNE 2.) demande PERSONNE 1.) « Demain 13 ? » et PERSONNE 1.) confirme. A noter que le 21.03.2015 était un samedi et le 20.03 est le jour d'anniversaire de PERSONNE 1.). Au vu de l'heure, il s'agit certainement d'un rendez-vous pour un déjeuner. Les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu également les weekends.
22.06.2015		En date du 22.06.2015 (veille fête nationale), PERSONNE 1.) informe PERSONNE 2.) à 18 :47 que Christiane n'est pas encore rentrée et qu'ils ont du retard.
08.08.2015		Lundi 10.08.2015, PERSONNE 2.) remercie PERSONNE 1.) de l'excellente soirée de samedi et lui demande s'il n'aurait pas oublié ses lunettes chez PERSONNE 1.). Donc,

		PERSONNE 2.) était l'invité de PERSONNE 1.) à son domicile.
10.10.2015		En date du 19.10.2015, PERSONNE 2.) informe PERSONNE 1.) à 18 :59 qu'il arrive vers 19 :30. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé 8 :11 – 19 :01 auprès de la commune de COMMUNE 9.). Vu l'heure, les soussignés supposent qu'il s'agit d'un diner.
13.02.2016		Au vu d'échanges de SMS du 8.02.2016 et du 12.02.2016, PERSONNE 2.) a réservé un restaurant pour le 13.02.2016 (samedi) à 19 :00. Les épouses/compagnes de PERSONNE 2.) et de PERSONNE 1.) participent également à ce diner. Nous ne connaissons pas le lieu qui a finalement été retenu car le restaurant ACACIA proposé par PERSONNE 2.) n'avait plus de place dans le restaurant, mais seulement au bar et PERSONNE 1.) signale qu'il préfère alors un autre restaurant.
06.05.2016, 17.35 heures	PERSONNE 1.) a pointé 8 :00 – 20 :16 auprès de la commune de COMMUNE 9.).	B18 En date du 01.05.2016, PERSONNE 2.) propose un rendez-vous pour le vendredi suivant (06.05) à 16 :00 suivi d'une Pizza en compagnie des épouses/compagnes. Le rendez-vous a dû finalement avoir eu lieu à 17 :30 car à 17 :35 PERSONNE 2.)

		indique qu'il est en bas, PERSONNE 1.) lui répond « 5 minutes ». Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé 8 :00 – 20 :16 auprès de la commune de COMMUNE 9.). Par conséquent, nous constatons que ce rendez-vous a eu lieu pendant les heures de travail de PERSONNE 1.). Néanmoins, SOCIETE 2.) n'était pas fournisseur de la restauration scolaire auprès de la commune de COMMUNE 9.).
06.01.2017, vers 12.00	PERSONNE 1.), vu a pointé ce jour 8 :12 – 18 :37.	B18 En date du 6.01.2017, PERSONNE 2.) informe PERSONNE 1.) qu'il vient vers midi. Certainement pour un déjeuner. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :12 – 18 :37.
21.02.2017, soir		En date du 21.02.2017 à 19 :22, PERSONNE 2.) signale qu'il se trouve sur le parking.
13.11.2017, soir		En date du 13.11.2017 à 18 :35, PERSONNE 2.) signale qu'il arrive dans 10 minutes.

- <u>Les contacts entre PERSONNE 1.) et PERSONNE 3.) (SOCIETE 4.))</u>

PERSONNE 3.) est enregistré comme suit auprès du CCSS :

- De 10/2001-12/2008 auprès de la société SOCIETE 5.).
- De 2009-2016 pour les sociétés SOCIETE 2.) et SOCIETE 2.)
- Depuis 01/2019 il travaille auprès de SOCIETE 2.).

PERSONNE 3.) était actionnaire de 26% des parts de la société SOCIETE 2.) lors de sa constitution en date du 24.08.2011. Il cède ses parts à la société SOCIETE 6.) dont il est actionnaire en date du 27.03.2014. En date du 01.12.2016, la société SOCIETE 6.) cède les parts à SOCIETE 7.), dont PERSONNE 2.) et son épouse sont actionnaires. Par ailleurs, PERSONNE 3.) a constitué une société SOCIETE 4.) dont il était le gérant.

En date du 07.02.2017 à 16 :11, le contact PERSONNE 3.), dont le numéro de téléphone est le +352661503697 envoie un SMS à PERSONNE 1.) en le remerciant pour le bon repas passé ensemble. A noter également qu'au vu du pointage de l'administration communale de COMMUNE 9.), PERSONNE 1.) aurait travaillé ce jour de 8 :08 – 18 :12[65].

Dans un message SMS du 21.06.2017, PERSONNE 1.) envoie à ENGEL de la commune de COMMUNE 7.) les coordonnées de la société SOCIETE 4.) avec comme personne de contact PERSONNE 3.).

En date du 07.08.2017, PERSONNE 5.) confirme à PERSONNE 1.) qu'ils ont bien reçu une réponse positive de la maison relais de COMMUNE 7.) et émet un grand merci à PERSONNE 1.). Tel que nous l'avons mentionné au point 5.20 relatif aux soumissions auprès de la commune de COMMUNE 7.), la soumission pour la restauration scolaire 2017/2018 a été adjugée à SOCIETE 4.). Par conséquent, PERSONNE 5.) a apparemment changé d'employeur. Il sera questionné sur ce point.

* *
*

PERSONNE 1.) a été invité régulièrement dans des restaurants par des responsables de sociétés, proposant de la restauration scolaire, surtout pour SOCIETE 5.) et par le dénommé PERSONNE 2.).

Qualification juridique : le fait de toucher des avantages (restaurants, cadeaux et voyages) de la part d'adjudicataires qu'il a conseillés en amont est-il susceptible de revêtir les qualifications de corruption ou de trafic d'influence ?

Les infractions de corruption et de trafic d'influence se distinguent en fonction de l'acte accompli par l'agent public : il y aura corruption lorsque celui-ci- accomplit ou s'abstient d'accomplir *« un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat ou facilité par sa fonction, sa mission ou son mandat »*[66], mais il sera question de trafic d'influence lorsque l'agent *« abuse de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publiques »* un certain avantage[67].
L'acte incriminé au titre de la corruption présuppose donc un lien entre le comportement de l'agent public et la fonction, mission ou mandat qu'il exerce.

[65] B18
[66] Art. 246, point 1° Cp et art. 247, point 1° Cp.
[67] Art. 246, point 2° Cp et art. 247, point 2° Cp.

Deux hypothèses sont visées par l'incrimination.

L'acte de fonction commis par l'agent public est *« un acte relevant normalement de son office »*[68]. L'acte facilité par la fonction vise l'acte qui ne relève pas de l'exercice normal des attributions de l'agent public, mais qui est permis par elles[69]. Peu importe, comme souligné par la Cour de cassation française, que l'avantage proposé par l'agent corrompu ne relève pas de ses compétentes personnelles, du moment où ledit acte est facilité par elles[70]. Ainsi par exemple, la jurisprudence luxembourgeoise a retenu l'infraction de corruption à l'encontre d'un agent pénitentiaire pour avoir fait entrer dans l'enceinte d'une prison des téléphones portables, ledit acte commis par l'agent étant étranger mais néanmoins facilité par sa fonction[71].

A l'inverse, *« [d]ans le trafic d'influence, le particulier s'adresse à un agent public qui n'est pas en mesure de lui apporter immédiatement satisfaction ; il souhaite que cet agent public abuse de son influence réelle ou supposée « en vue d'obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable »*[72]. Statuant ainsi, la Cour d'appel a réformé un jugement ayant retenu l'infraction de corruption alors que le fonctionnaire n'avait pas le pouvoir de décision dans l'octroi de crédits sollicités par le corrupteur. Dans cette affaire, la contrepartie demandée par ce dernier ne portait *« pas sur un acte entrant dans la fonction du corrompu, mais sur l'influence que le corrompu est disposé à exercer pour l'accomplissement de cet acte par un tiers »*[73].

Il s'ensuit que l'abus d'influence se distingue de l'acte facilité par la fonction selon que l'avantage sollicité par le corrupteur puisse être accordé par l'agent public lui-même (*i.e.* corruption) ou par un tiers auprès duquel l'agent public est en mesure ou prétend pouvoir intervenir (*i.e.* trafic d'influence). Cette lecture est notamment retenue par la jurisprudence française dans les hypothèses de trafic d'influence en matière d'attribution de marchés publics : *« ce qui est accordé ou proposé par l'agent, ce n'est pas directement une décision favorable mais une recommandation auprès des pouvoirs publics qui doit permettre d'obtenir la décision convoitée »*[74] . Tel est le cas du prévenu qui reçoit des fonds de la part d'entreprises ayant obtenu des marchés publics, pour rémunérer leur intervention auprès des élus chargés de les attribuer[75]. Est aussi validé par la Cour de cassation l'arrêt ayant jugé qu'un agent public se rend coupable de corruption passive lorsqu'il perçoit des avantages pour avoir usé des pouvoirs sont il dispose en tant que membre d'organes décisionnels intervenant dans l'attribution de marchés publics, mais que ce même agent commet un trafic d'influence lorsqu'il intervient auprès des décideurs afin que les marchés publics soient confiés à certaines entreprises[76].

---

[68] E. Dreyer, *Corruption passive et trafic d'influence commis par des personnes exerçant une fonction publique*, Jurisclasseur pénal, Fasc. 20, 1er mars 2019 (mise à jour 5 décembre 2022), n°14.
[69] *Ibidem.*
[70] *Ibidem.*
[71] TAL corr. 24 octobre 2019, n°2539/2019.
[72] CSJ corr. 3 juillet 2013, n° 361/13 X.
[73] *Ibidem.*
[74] E. Dreyer, op. cit., n°34.
[75] Cass. crim. (France) 16 décembre 1997, n° 96-82.509, Bull. crim. 1997, n° 428.
[76] Cass. crim. (France) 15 décembre 2004, 03-83.474.

C’est partant la qualification de trafic d’influence qu’il convient de retenir dans la présente affaire, dans la mesure où PERSONNE 1.) n’avait pas de pouvoirs décisionnels dans l’attribution des marchés publics, mais a pu profiter de son rôle de conseiller après des communes procédant à l’attribution desdits marchés pour influencer les décisions prises par les adjudicateurs. En d’autres termes, il n’aurait pas lui-même octroyé l’avantage profitant aux entreprises, mais intercédé en leur faveur auprès des personnes ayant le pouvoir d’accorder ledit avantage.

4. Quant aux infractions de fraude informatique

a) Base légale

L'article 509-3 du Code pénal dispose que « *quiconque aura, intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, directement ou indirectement, introduit des données dans un système de traitement ou de transmission automatisé ou supprimé ou modifié les données qu'il contient ou leurs modes de traitement ou de transmission, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 1.250 euros à 12.500 euros ou de l'une de ces deux peines*. »

b) Jurisprudence

Le tribunal d'arrondissement de Luxembourg a eu l'occasion de préciser à plusieurs reprises que cette disposition s'applique notamment à l'introduction frauduleuse de données relatives à l'horaire mobile[77].

c) En l'espèce

Est visée sous cet angle, le fait d'avoir procédé à la manipulation de son horaire mobile, alors qu'en réalité PERSONNE 1.) effectuait des prestations pour d'autres communes et non pas pour ses employeurs.

5. Quant aux infractions de faux et d'usage de faux

La valeur sociale protégée est la foi publique, la confiance obligée dans les écrits. Une manière de procéder qui ne porte pas, en soi, atteinte à la crédibilité d'un écrit ne peut, à elle seule, donner lieu à un faux en écriture. Tout faux implique une « altération de la vérité ». L'altération de la vérité, c'est l'élément de mensonge qui est introduit dans l'écrit, ou qui est généré au moyen de l'écrit.

Dans ses rapports, le SPJ fait état d'un grand nombre de procès-verbaux de réunions de commissions communales, dont PERSONNE 1.) était membre. Bien que le mode de rémunération mis en place impliquât l'émission de notes d'honoraires faisant état de « jetons de présence » en relation avec ces commissions, il est constant en cause PERSONNE 1.) n'était pas nécessairement présent lors de ces commissions. En effet, il existait un accord entre les communes concernées et PERSONNE 1.), que ce dernier pouvait prester le travail de consultance pour lequel il était rémunéré sans se déplacer nécessairement à la commune.

Les prestations pour lesquelles il était rémunéré, ont dès lors été exécutées par PERSONNE 1.)[78]. Par voie de conséquence, il n'y a dès lors pas d'altération de la vérité par rapport à la substance

[77] cf. TA, n°115/2009, 15 janvier 2009 ; TA, n°3198/2009, 10 novembre 2009

[78] A25 : « *les communes ont accepté que, pour le cas où je ne pouvais pas être présent ou venir participer à une commission, alors les commissions ont été décommandées. Elles m'ont cependant demandé de noter la date et ce que j'ai fait dans leur intérêt. Elles m'ont dit de faire le travail sans que l'ensemble de la commission ne doive être convoqué. C'est ce que j'ai envoyé aux communes qui ont alors contrôlé et payé. Le tout a ensuite été contrôlé par le Ministère de l'Intérieur. Après relecture : je tiens à préciser que pour certaines commissions, j'étais seul et je pouvais*

de l'acte (un titre permettant le paiement de prestations réellement exécutées), de sorte que les rapports de réunions ne sauraient constituer des faux. Il faut en effet que l'auteur du faux ait soit trahi la volonté des parties, soit constaté comme vrais des faits qui ne l'étaient pas.

Dans son ordonnance n° 906/24 du 19.06.2024, la chambre du conseil a ordonné un non-lieu à suivre du chef des infractions de faux et d'usage de faux à l'égard d'PERSONNE 1.).

G) Qualification juridique des faits faisant l'objet de l'accord

1. Infractions à la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales

Entre 2003 et 2017, dans les arrondissements judiciaires de Luxembourg et de Diekirch, et notamment à son lieu de travail, à domicile, et auprès des différentes administrations communales,

Sans préjudice quant aux circonstances de temps et de lieu,

En infraction aux articles 1 er et 39 de la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, d'avoir, dans un but de lucre, exercé à titre principal ou accessoire, une activité indépendante dans le domaine du commerce, de l'artisanat, de l'industrie ou la profession d'architecte, d'ingénieur, d'expert-comptable ou de conseil en propriété industrielle sans autorisation écrite,

en l'espèce, d'avoir exercé à titre principal et dans un but de lucre une activité dans le domaine d'une profession libérale, en tant que conseil à 33 communes luxembourgeoises (en matière de marchés publics, construction de maisons relais, mise en place de cuisines, fournitures pour maisons relais ou écoles, sélection de personnel éducatif dans des maisons relais, activités éducatives dans le cadre de celles-ci, établissement de programmes diététiques pour celles-ci, conseil dans des dossiers de soumission relatifs au nettoyage de bâtiments communaux, conseils en droit du travail), sans être titulaire d'une autorisation écrite émanant du Ministère compétent et d'avoir ainsi touché les montants suivants de la part d'administrations communales luxembourgeoises :

Commune	Période d'intervention	Montant perçu (€) par commune
COMMUNE 29.)	2009-2016	17.764,36
COMMUNE 28.)	2011-2016	15.425,96
COMMUNE 13.)	2005-2017	24.074,37

traiter le problème tout seul, et afin de ne pas émettre d'autres convocations, les communes étaient d'accord à ce que je travaille alors à partir de la maison. […]»

COMMUNE 33.) (COMMUNE 33.) Kannerkichen)	2004-2005	250,00
COMMUNE 23.)	2003-2016	7.004,00
COMMUNE 34.)	2013-2016	2.448,80
COMMUNE 10.)	2016	994,56
COMMUNE 9.)	2004-2016	15.524,31
COMMUNE 21.)	2004-2015	3.426,66
COMMUNE 37.)	2003-2011	37.140,34
COMMUNE 39.)	2011-2016	11.685,16
COMMUNE 24.)	2006-2007	23.250,97
COMMUNE 2.)	2008-2017	11.912,08
COMMUNE 15.)	2003-2016	25.151,33
COMMUNE 8.)	2014-2017	22.004,88
COMMUNE 32.)	2006-2017	57.268,82
COMMUNE 4.)	2005-2017	41.319,52
COMMUNE 25.)	2001-2006	849,04
COMMUNE 26.)	2004-2009	5.511,00
COMMUNE 35.)	2004-2007	549,60
COMMUNE 5.)	2003-2017	70.820,85
COMMUNE 18.)	2003-2017	17.264,37
COMMUNE 16.)	2010-2016	14.376,26
COMMUNE 1.)	2015-2017	17.3644,08
COMMUNE 27.)	2010-2011	1.986,80
COMMUNE 19.)	2002-2010	2.335,83

COMMUNE 6.)	2004-2017	40.685,37
COMMUNE 20.)	2012-2016	31.632,72
COMMUNE 14.)	2003-2016	20.582,18
COMMUNE 11.) (Foyer de la Femme)	2009-2016	17.303,21
COMMUNE 22.)	2014	1.116,36
COMMUNE 7.)	2011-2017	38.296,05
COMMUNE 3.)	2009-2017	49.799,04
COMMUNE 12.)	2006-2016	65.206,71

Soit par année, les montants totaux suivants :

Année	Montant en €
2005	6.671
2006	13.363
2007	22.391
2008	21.368
2009	31.679
2010	49.079
2011	59.553
2012	74.501
2013	82.202
2014	100.610
2015	102.521
2016	110.494

2017	28.051

2. Concussion

Entre 2005 et 2017, dans l'arrondissement judiciaire de Luxembourg et de Diekirch, et notamment à son lieu de travail, à domicile, et auprès des différentes administrations communales,

En infraction à l'article 243 du Code pénal,

de s'être, en tant que personne, dépositaire ou agent de l'autorité ou de la force publiques, toute personne chargée d'une mission de service public, rendue coupable de concussion, en ordonnant de percevoir, en exigeant ou recevant ce qu'elle savait n'être pas dû ou excéder ce qui était dû pour droits, taxes, impôts, contributions, deniers, revenus ou intérêts, pour salaires ou traitements

en l'espèce, de s'être en tant fonctionnaire communal, rendu coupable de concussion, en recevant des traitements qu'il savait ne pas être dus ou qu'il savait n'être dus en partie, en déclarant des heures pendant lesquelles il exerçait une activité lucrative d'indépendant (conseil) comme heures de travail et ceci pour la période considérée alors que tel n'a pas été le cas[79] :

Date	**Horaire de la réunion externe pour des prestations externes de PERSONNE 1.)**	**Pointage à la commune de COMMUNE 9.)**	**Lieu de la réunion**	**Source de l'information**
15.03.2005	16 :30	7 :53-19 :24	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
17.03.2005	18 :00	7 :41-18 :15	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
23.03.2005	12 :30	7 :53-17 :40	COMMUNE 25.)	B17, page 47
18.04.2005	12 :15	8 :07-18 :08	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes

[79] Liste chronologique compilée par le Ministère public sur base des constatations policières, reprises commune par commune. Seules ont été retenues les dates pour lesquelles l'horaire de la réunion est déterminable et où celui-ci se chevauche avec les horaires de pointage, ce qui vise l'hypothèse où la réunion a eu lieu à un moment où il pointait à COMMUNE 9.).

20.04.2005	17 :00	8 :00-12 :00 13 :00-17 :00	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
03.05.2005	17 :00	8 :06-19 :30	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
09.05.2005	12 :30	8 :21-18 :00	COMMUNE 25.)	B17, page 47
09.05.2005	16 :00	8 :21-18 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
09.06.2005	18 :30	8 :00-18 :30	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
15.06.2005	17 :00	8 :13-16 :49	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
28.06.2005	14 :30	8 :05-18 :00	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
04.07.2005	17 :00	8 :08-17 :54	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
11.07.2005	12 :30	7 :51-19 :04	COMMUNE 25.)	B17, page 47
12.09.2005	15 :00	7 :35-17 :10	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
14.09.2005	12 :00	8 :23-18 :11	COMMUNE 25.)	B17, page 47
24.10.2005	17 :00	8 :20-18 :31	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.10.2005	12 :30	8 :27-17 :52	COMMUNE 25.)	B17, page 47
08.11.2005	12 :00	8 :11-19 :15	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes

07.12.2005	17 :00	8 :28-17 :47	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
19.12.2005	12 :30	8 :20-17 :30	COMMUNE 25.)	B17, page 47
20.01.2006	17 :00	8 :15-20 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.12.2005	17 :00	8 :20-17 :30	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.01.2006	12 :30	8 :30-12 :29	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
20.02.2006	12 :30	8 :25-19 :54	COMMUNE 25.)	B17, page 47
20.02.2006	17 :00	8 :25-19 :54	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
09.03.2006	12 :30	8 :20-19 :20	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
15.03.2006	15 :00	8 :10-18 :30	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et B17, page 36 et suiv.
27.03.2006	16 :00	8 :29-17 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
28.03.2006	14 :00	8 :00-14 :30	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
03.04.2006	12 :30	8 :00-16 :34	COMMUNE 25.)	B17, page 47
23.05.2006	14 :00	7 :45-17 :45	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.

29.05.2006	16 :30	8 :04-18 :10	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
15.06.2006	12 :30	8 :30-19 :27	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
10.07.2006	16 :30	8 :28-16 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.07.2006	14 :30	8 :15-17 :25	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
17.10.2006	14 :00	8 :30-17 :56	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
23.11.2006	12 :30	7 :58-17 :40	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
13.12.2006	16 :30	8 :15-17 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
25.01.2007	12 :30	8 :20-18 :35	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
26.02.2007	17 :00	8 :24-20 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.03.2007	17 :00	8 :00-17 :56	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.04.2007	12 :30	8 :12-17 :35	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
22.05.2007	17 :00	8 :28-16 :50	COMMUNE 19.)	B17, page 46
13.06.2007	17 :00	11 :20-18 :45	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
14.06.2007	12 :30	8 :22-17 :35	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes

10.07.2007	14 :00	8 :00-18 :58	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
25.07.2007	18 :30	8 :17-18 :16	COMMUNE 13.)	B17, B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.) page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
11.09.2007	18 :00	8 :29-18 :05	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
27.09.2007	12 :30	8 :09-17 :23	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
22.10.2007	17 :00	8 :00-17 :55	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
04.12.2007	12 :30	7 :56-17 :40	COMMUNE 19.)	B17, page 46
08.01.2008	17 :00	8 :20-18 :00	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
28.01.2008	17 :00	7 :54-16 :22	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
21.02.2008	17 :00	8 :06-18 :07	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
14.03.2008	14 :15	7 :44-17 :03	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
17.04.2008	12 :30	8 :17-17 :12	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
05.05.2008	17 :00	8 :13-16 :30	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.05.2008	17 :15	8 :04-17 :30	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
10.06.2008	12 :15	8 :12-16 :54	COMMUNE 19.)	B17, page 46
07.07.2008	17 :00	8 :30-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
10.07.2008	12 :30	7 :57-17 :12	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
17.07.2008	16 :00	7 :51-17 :08	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
22.09.2008	14 :00	8 :30-17 :15	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
29.10.2008	18 :00	8 :17-17 :15	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
30.10.2008	17 :00	H4 8 :00-14 :07	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
20.11.2008	12 :30	8 :28-19 :06	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
19.12.2008	13 :00	8 :07-17 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.01.2009	12 :00	8 :09-18 :32	COMMUNE 19.)	B17, page 46
09.02.2009	17 :00	8 :24-18 :05	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
30.03.2009	17 :00	8 :29-16 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.05.2009	17 :00	8 :03-16 :23	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.06.2009	16 :30	7 :58-17 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
09.07.2009	12 :30	8 :16-17 :17	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
09.09.2009	17 :00	8 :29-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
29.09.2009	12 :30	8 :10-19 :00	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
19.10.2009	17 :00	8 :28-18 :15	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.11.2009	12 :30	8 :02-17 :12	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
30.11.2009	18-19 :30	8 :19-17 :33	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
07.12.2009	18 :30	8 :29-18 :07	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
18.12.2009	13 :00	8 :17-17 :38	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

19.01.2010	12 :30	8 :26-20 :21	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
29.01.2010	16 :00-18 :00	7 :57-18 :52	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
08.02.2010	17 :00	8 :08-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
24.02.2010	17-19	8 :03-18 :49	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
25.02.2010	15 :00	8 :00-17 :48	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
12.03.2010	15 :00	8 :00-18 :32	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
15.03.2010	17 :00	H4 8 :18-12 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
25.03.2010	12 :30	8 :24-12 :57	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
19.04.2010	12 :15	8 :00-17 :56	COMMUNE 16.)	B17, page 16
27.04.2010	16 :30-19 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
11.05.2010	14 :30	8 :26-18 :30	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
12.05.2010	16 :30-19 :30	8 :14-18 :10	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
17.05.2010	17 :00	8 :28-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.05.2010	17 :00	8 :24-18 :52	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
01.06.2010	12 :30	8 :27-21 :02	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes

07.06.2010	14 :00	8 :11-18 :51	COMMUNE 15.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de RE B17, page 17
11.06.2010	18-20	7 :56-19 :37	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
24.06.2010	16-19	8 :17-17 :17	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
28.06.2010	14 :00	8 :27-17 :56	COMMUNE 15.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
28.06.2010	16 :30	8 :27-17 :56	COMMUNE 32.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
01.07.2010	15 :00	7 :48-17 :18	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
13.07.2010	12 :30	7 :59-17 :42	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
10.09.2010	14 :30-17	8 :28-17 :33	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
17.09.2010	14 :00	8 :14-17 :47	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
21.09.2010	17-19	8 :00-18 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
27.09.2010	16-17	8 :25-17 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
11.10.2010	16-17	8 :28-18 :17	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
13.10.2010	1400-1700	8 :14-17 :46	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et

				l'administration communale de COMMUNE 4.)
14.10.2010	12 :30	7 :58-17 :55	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
18.10.2010	17 :00	8 :06-18 :55	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
12.11.2010	16 :30-18	8 :21-20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
15.11.2010	16 :30-18	8 :01-19 :17	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
18.11.2010	14-17	8 :01-17 :24	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
25.11.2010	17-19	8 :01-18 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
09.12.2010	12 :30	8 :27-18 :56	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
21.12.2010	16 :30-19	8 :29-18 :58	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
03.01.2011	17 :00	7 :58-18 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
13.01.2011	15-17	8 :27-18 :32	COMMUNE 20.) réseau	B17, page 50 et suiv.
17.01.2011	16-18	8 :28-19 :12	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
09.02.2011	17 :00	7 :59-18 :05	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
10.02.2011	15 :00	8 :00-19 :15	COMMUNE 27.) Réseau	B17, page 50 et suiv.
14.02.2011	17 :00	7 :56-18 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

16.02.2011	14 :30	8 :27-18 :52	COMMUNE 14.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 36 et suiv.
02.03.2011	14 :30	8 :08-18 :01	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
07.03.2011	?	8 :21-19 :20	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
07.03.2011	?	8 :21-19 :20	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
08.03.2011	?	8 :26-19 :04	COMMUNE 16.)	B17, page 16
09.03.2011	?	8 :05-17 :58	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
16.03.2011	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont	H4 7 :59-12 :25 17 :55-20 :07	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
18.03.2011	18-20 :30	8 :10-17 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
21.03.2011	17 :00	8 :29-18 :10	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
28.03.2011	17 :00	7 :58-18 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
31.03.2011	12 :30	8 :12-17 :58	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
06.04.2011	17 :00	8 :00-20 :16	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
24.04.2011	14 :30	8 :01-18 :35	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
27.04.2011	14 :30	8 :01-18 :35	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
13.05.2011	17 :00	8 :24-17 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
07.06.2011	12 :30	7 :45-18 :30	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes B17, page 23
10.06.2011	14 :30-1630	8 :24-13 :51	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
17.06.2011	17 -19	8 :24-17 :00	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.

28.06.2011	17 :00	7 :45-18 :25	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
29.06.2011	15-17	8 :29-18 :35	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
05.07.2011	15 :15-17	8 :00-17 :50	COMMUNE 32.) réseau	B17, page 50 et suiv.
06.07.2011	18 :30-19 :30	8 :03-19 :20	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
07.07.2011	16 :45	8 :18-17 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
22.07.2011	16-19	8 :29-19 :20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
01.08.2011	17 :00	8 :27-17 :50	COMMUNE 16.)	B17, page 16
12.09.2011	17 :00	8 :15-18 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
21.09.2011	17-19	8 :04-19 :25	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
27.09.2011	15 :00	8 :00-19 :25	COMMUNE 6.) réseau	B17, page 50 et suiv.
29.09.2011	12 :30	8 :22-17 :25	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
05.10.2011	18	8 :17-19 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
10.10.2011	18-20	11 :05-19 :40	COMMUNE 39.)	B17, page 11

				documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
13.10.2011	16 :00-18	8 :00-18 :10	COMMUNE 12.) réseau	B17, page 50 et suiv.
13.10.2011	?16 :00	8 :00-18 :10	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
25.10.2011	12 :00-14 :00	8 :00-17 :00	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
17.11.2011	16 :15	8 :03-18 :55	COMMUNE 20.) réseau	B17, page 50 et suiv.
23.11.2011	ET avec PERSONNE 1.)	8 :20-19 :23	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
30.11.2011	18-20	8 :28-19 :40	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
07.12.2011	17 :00	8 :29-18 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
14.12.2011	18 :00-19 :30	H4 13 :55-18 :25	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
04.01.2012	14 :15	8 :27-19 :40	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) B17, page 36 et suiv.
04.01.2012	18-20	8 :27-19 :40	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.

13.01.2012	17-19	8 :29-13 :19	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
17.01.2012	16 :00	8 :27-18 :05	COMMUNE 6.) réseau	B17, page 50 et suiv.
07.02.2012	17- ?	8 :29-19 :20	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
10.02.2012	16 :30	7 :58-18 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
27.02.2012	15-17	8 :21-18 :36	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
27.02.2012	15 :00	8 :21-18 :36	COMMUNE 32.) réseau	B17, page 50 et suiv.
29.02.2012	19-22	8 :00-17 :20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
01.03.2012	15 :00	8 :12-18 :45	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
07.03.2012	17-19	8 :02-19 :20	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
08.03.2012	18 :00	8 :00-17 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
12.03.2012	15 :30	8 :16-17 :45	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
15.03.2012	12 :30	7 :55-18 :50	COMMUNE 5.)	B17, page 23

				B17, pages 39 et suivantes
26.03.2012	17 :00	8 :24-19 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.03.2012	18 :00	8 :24-19 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
28.03.2012	16 :30	8 :10-19 :15	COMMUNE 3.) réseau	B17, page 50 et suiv.
11.04.2012 ou (12.4.12)	10-12	8 :11-18 :20 (8 :29-17 :40)	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
13.04.2012	10 :00	8 :27-19 :46	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.04.2012	17-19	8 :26-18 :45	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
26.04.2012	18 :00	8 :24-18 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
27.04.2012	17-19	8 :03-19 :10	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
03.05.2012	17 :50-18 :40	7 :56-17 :24	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
03.05.2012	18 :30	7 :56-17 :24	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile

				de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
10.05.2012	12 :30	7 :59-19 :15	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
11.05.2012	16 :30-18	8 :27-18 :20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
16.05.2012	15 :30	8 :11-17 :35	COMMUNE 27.) réseau	B17, page 50 et suiv.
17.05.2012 ou (15.05.12)	15 :30-17 :30	Ascension (8 :12-19 :10)	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
21.05.2012	17 :00	8 :29-19 :30	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.05.2012	17-20	8 :00-17 :00	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
23.05.2012	17 :00	8 :00-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.06.2012	17-18 :30	8 :29-18 :45	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
25.06.2012	17 :00	8 :25-19 :05	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.06.2012	14 :30	8 :28-10 :06 13 :55-18 :20	COMMUNE 32.) réseau	B17, page 50 et suiv.
06.07.2012	18 :30-21	8 :09-18 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
09.07.2012	17 :00	8 :08-18 :16	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
12.07.2012	12 :30	8 :05-18-45	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
13.07.2012	18 :00	7 :37-19 :10	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
16.07.2012	17- ?	7 :53-14 :30	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
19.07.2012	13 :30	7 :59-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
24.07.2012	17 :30	8 :00-18 :10	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
25.07.2012	12 :00	7 :54-19 :32	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
16.08.2012	18 :00	8 :28-19 :20	COMMUNE 7.)	B17, page 14
29.08.2012	16 :00	8 :13-18 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
29.08.2012	17 :50	8 :13-18 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
12.09.2012	17 :15-19	12 :34-17 :43	COMMUNE 39.)	B17, page 11

				documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
25.09.2012	16 :30-18 :30	8 :00-18 :12	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
26.09.2012	17 :30- ?	8 :28-18 :35	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
01.10.2012	17 :30	8 :27-18 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
09.10.2012	17 :00	8 :27-18 :35	COMMUNE 16.)	B17, page 41
12.10.2012	17 :00	8 :30-19 :38	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
15.10.2012	17 :30	8 :02-19 :15	COMMUNE 7.)	B17, page 14
16.10.2012	17 :00	8 :24-17 :35	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
18.10.2012	12 :30	8 :28-17 :15	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
18.10.2012	15-17	8 :28-17 :15	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
18.10.2012	15 :00	8 :28-17 :15	Heiderscheid réseau	B17, page 50 et suiv.
24.10.2012	17 :00	8 :28-18 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

05.11.2012	17 :30	8 :29-19 :35	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.11.2012	16 :30-18	8 :30-18 :01	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
07.11.2012	17 :30-19 :30	8 :08-18 :45	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
09.11.2012	17 :30-21	8 :22-18 :55	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
16.11.2012	16 :30	8 :04-18 :50	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
20.11.2012	16 :30	8 :01-18 :05	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
27.11.2012	17 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
27.11.2012	8 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
22 (20 ou 26 ou 27).11	11	8 :00-17 :50 (8 :01-18 :05, 8 :29-18 :14, 8 :00-17 :00)	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
03.12.2012	14 :30	8 :21-17 :59	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
06.12.2012	13 :00	8 :00-18 :34	COMMUNE 12.) réseau	B17, page 50 et suiv.

06.12.2012	13-15	8 :00-18 :34	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
11.12.2012	12 :30	8 :27-13 :15	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
17.12.2012	18 :30	8 :04-17 :10	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.12.2012	?-1700	8 :00-18 :25	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
21.12.2012	16-19	8 :04-18 :16	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
07.01.2013	17 :30	8 :26-18 :35	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
14.01.2013	14 :30	8 :28-1913	COMMUNE 14.)	B17, pag B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et B17, page 36 et suiv.
22.01.2013	?-12	8 :01-18 :20	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
24.01.2013	17 :00	8 :00-18 :55	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
29.01.2013	17 :20	8 :28-20 :32	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
01.02.2013	12 :00	8 :28-17 :56	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile

				de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
04.02.2013	17 :00	8 :23-18 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.02.2013	16 :30 selon mail annexe	8 :24-17 :50	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
19.02.2013	17 :00	8 :00-18 :45	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
21.02.2013	12 :30	8 :29-18 :35	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
21.02.2013	17 :00	8 :29-18 :35	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
22.02.2013	?-18	8 :29-20 :00	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
26.02.2013	17 :30	8 :00-18 :35	COMMUNE 16.)	B17, page 16 B17, page 41
26.02.2013	15 :00	8 :00-18 :35	COMMUNE 27.) réseau	B17, page 50 et suiv.
27.02.2013	17 :30-20	8 :30-17 :48	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.03.2013	18 :15	8 :28-17 :06	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.03.2013	12 :30	07 :49-13 :07	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile

				de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
02.04.2013	?-18	8 :29-17 :20	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
10.04.2013	16 :45	8 :02-18 :17	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
23.04.2013	12 :30	8 :23-17 :40	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
23.04.2013	15 :00	8 :23-17 :40	COMMUNE 7.) réseau	B17, page 50 et suiv.
23.04.2013	18 :30	8 :23-17 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
02.05.2013	?-11 :30	8 :28-17 :45	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
06.05.2013	17 :30	8 :27-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
10.05.2013	18 :30-20 :20	8 :28-18 :18	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
13.05.2013		8 :21-18 :16	Concertation nouveau cahier de charge	B17, page 12 PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles PERSONNE 1.) aurait travaillé pour le compte de la commune COMMUNE 39.)

14.05.2013	13 -15	8 :11-19 :56	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
17.05.2013	16 :30	8 :07-18 :25	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
24.05.2013	16 :00-18 :15	8 :09-19 :35	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
30.05.2013	Restaurant vers 12.00 Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé de 11 :10 – 19 :40 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.). En date du 29.05.2013, PERSONNE 5.) demande à PERSONNE 1.) pour un déjeuner ou diner le lendemain au restaurant « La Postkutsch ». En date du 30.05.2013, PERSONNE 1.) informe PERSONNE 5.) qu'il est au bureau et ce dernier lui répond qu'il passera le chercher vers 12 :00. A 12 :09, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il est dans une rue et PERSONNE 1.) lui répond qu'il arrive. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé de 11 :10 – 19 :40 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.). PERSONNE 1.) se fait inviter au restaurant Postkutsch par PERSONNE 5.) en date du 30.05.2013 pendant le temps de midi et le 16.07.2013 en soirée après l'attribution du marché par la commune de COMMUNE 11.)			Rapport 18, SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 81
18.06.2013	16 :00	8 :00-19 :52	COMMUNE 20.) réseau	B17, page 50 et suiv.
19.06.2013	17 :15	8 :12-19 :25	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
19.06.2013		8 :12-19 :25	Contrôle exécution	B17, page 12

			prestation-suivi mission	PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles PERSONNE 1.) aurait travaillé pour le compte de la commune COMMUNE 39.)
20.06.2013	12 :30	8 :16-13 :50	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
24.06.2013	18 :00	8 :30-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
17.07.2013	16 :30	8 :05-18 :20	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
23.07.2013	12 :00	8 :05-13 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
23.07.2013	12 :30	8 :05-13 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
24.07.2013	17 :00	8 :05-19 :36	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
29.07.2013	14 :00	8 :15-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
05.08.2013	9	8 :05-18 :21	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)

01.10.2013	12 :30	8 :04-19 :18	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
21.10.2013	17 :00	13 :00-18 :10	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.11.2013	15 :00	7 :56-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.11.2013	15- ?	7 :56-18 :12	COMMUNE 7.) réseau	B17, page 50 et suiv.
07.11.2013	17 :00	8 :17-18 :19	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
18.11.2013	17 :00	8 :30-17 :46	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.11.2013	17 :30	8 :00-17 :01	COMMUNE 16.)	B17, page 16 B17, page 41
28.11.2013	12 :30	8 :22-18 :13	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
10.12.2013	17 :00	8 :00-18 :25	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.12.2013	18-1930	8 :30-18 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
13.01.2014	17 :00	7 :57-18 :41		B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.)

				réunion
16.01.2014	18 :00	8 :04-19 :39	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
17.01.2014	18 :30	8 :08-18 :40	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
23.01.2014	15 :00	7 :49-19 :25[80]	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.) B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
23.01.2014	15-16	7 :49-19 :25	COMMUNE 17.) réseau	B17, page 50 et suiv.
24.01.2014	18 :00	8 :00-11 :57 12 :14-17 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
03.02.2014	18 :00	8 :00-17 :42	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
04.02.2014	12.30	8 :01-16 :30 18 :54-20 :11	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.)

[80] Les plages horaires soulignées sont les plages horaires qui, selon la confirmation des responsables de la commune de COMMUNE 9.) ont été modifiées manuellement

				réunion B17, pages 39 et suivantes
08.02.2014	En date du 8.20.2014 à 15 :41, PERSONNE 1.) signale à PERSONNE 4.), qu'il aura un quart d'heure de retard. Au vu du pointage auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.) et de l'annexe 2 du rapport précédent, PERSONNE 1.) a pointé 8 :30-12 :40 12 :52-20 :02 et aurait également eu une réunion à COMMUNE 14.) ce jour			Rapport 18, SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 77
04.03.2014	13 :30	7 :57-18 :53	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
04.03.2014	13 :30- ?	7 :57-18 :53	COMMUNE 12.) réseau	B17, page 50 et suiv.
05.03.2014	17 :00	8 :00-17 :00	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
14.03.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) : Concertation nouveau cahier charges	8 :03-20 :24	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	B17, page 12
26.03.2014	16 :30	8 :30-20 :34	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et

				à la commune de COMMUNE 13.)
26.03.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) : Concertation nouveau cahier charges	8 :30-20 :34	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	B17, page 12
26.03.2014	16 :30	8 :30-20 :34		B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
27.03.2014	17 :00	8 :05-18 :45	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
01.04.2014	9-11	12 :55-18 :05	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
02.04.2014	17 :30	8 :30- 18 :35		B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
03.04.2014	12 :30	8 :06-18 :03	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion

				B17, pages 39 et suivantes
25.04.2014	18-20	7 :55-17 :55	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.05.2014	17 :00	7 :51-18 :35	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
06.05.2014	14	7 :53-17 :20	COMMUNE 27.)	B17, page 50 et suiv.
20.05.2014	En date du 20.05.2014 à 19 :42, PERSONNE 1.) informe PERSONNE 5.) qu'il a du retard et donne rendez-vous à 20 :30. A 20 :51, PERSONNE 1.) note que la réunion est sur le point de se terminer. Nous ne connaissons pas la raison ni le lieu de ce rendez-vous, mais au vu de l'heure nous supposons qu'il s'agit probablement d'un diner. Ce jour PERSONNE 1.) a pointé de 8 :30 – 20 :58 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).		Rapport 18, SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 79	
22.05.2014	16 :00	7 :58-18 :48	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
28.05.2014	17 :30	7 :52-17 :35	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.

02.06.2014	10-14	7 :57-17 :02	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
03.06.2014	17-20	8 :04-19 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
16.06.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) : Analyse soumission	8 :00-16 :00	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	B17, page 12
17.06.2014	12 :30	8 :30-18 :58	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, pages 39 et suivantes
24.06.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) : Analyse soumission	8 :05-13 :59	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	B17, page 12

25.06.2014	17 :00	8 :29-18 :28	COMMUNE 16.)	B17, page 16 B17, page 41
27.06.2014	14 :00	8 :04-18 :21	COMMUNE 28.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
30.06.2014	11 :00	8 :08-16 :00	COMMUNE 8.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
07.07.2014	17 :30	8 :20-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
07.07.2014	17 :30	8 :20-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
08.07.2014	19 :00	8 :00-19 :12	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
08.07.2014	17 :00	8 :00-19 :12	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des

				structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
10.07.2014	17 :30	8 :00-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
14.07.2014	18 :00	8 :24-19 :37	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
15.07.2014	17 :30	8 :18-18 :14	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
15.07.2014	17 :30-18	8 :18-18 :14	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
23.07.2014	11 :30	8 :30-17 :30	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
23.07.2014	17 :30-20 :30	8 :30-17 :30	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
24.07.2014	15 :00	8 :00-19 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
24.07.2014	15 :00	8 :00-19 :35	COMMUNE 24.)/Koetschette	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.)
04.08.2014	17 :00	8 :10-16 :56	COMMUNE 6.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion

25.08.2014, 12.45	Ce jour, PERSONNE 1.) pointe 8 :28-20 :19 B18 En date du 25.08.2014, PERSONNE 2.) indique à PERSONNE 1.) qu'ils se retrouvent au restaurant du 7 Hotel vers 12 :30. PERSONNE 1.) accepte et indique à 12 :25 qu'il arrivera pour 12 :45. Ce jour, PERSONNE 1.) pointe 8 :28-20 :19.			rapport SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 86
16.09.2014	12-14	7 :58-12 :20 12 :26-17 :57	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
25.09.2014	17 :00	8 :00-17 :02	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
26.09.2014	16 :00	8 :03-13 :00		B17, page 14
02.10.2014	12 :30	8 :24-16 :30	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, pages 39 et suivantes
09.10.2014	14 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
09.10.2014	14 :30	8 :00-17 :00	Koetschette	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion

09.10.2014	14 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
05.11.2014	17 :00	8 :07-18 :50	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
06.11.2014	17-21	8 :18-19 :23	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
06.11.2014	18 :00	8 :18-19 :23	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
10.11.2014	11	8 :22-18 :44	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
17.11.2014	17 :30	8 :27-18 :44	COMMUNE 16.)	B17, page 16 B17, page 41
26.11.2014	16 :30-19 :30	8 :25-18 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
27.11.2014	14 :30	8 :30-19 :13	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.) B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
27.11.2014	14 :30	8 :30-19 :13	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à

				COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
03.12.2014	14 :15-15 :45	8 :00-19 :56	COMMUNE 2.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
09.12.2014	12 :30	7 :59-19 :51	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, pages 39 et suivantes
10.12.2014	16 :30	8 :30-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.) B17, page 9
11.12.2014	14 :00	8 :24-18 :04	COMMUNE 24.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
22.12.2014	Le 22.12.2014 à 11 :53 PERSONNE 1.) demande à PERSONNE 2.) s'il est en route et ce dernier lui répond qu'il part du bureau. Au vu de l'heure, nous supposons qu'il s'agit d'un déjeuner, mais nous ne connaissons ni le lieu ni la raison. Au vu pointage, PERSONNE 1.) a pointé ce jour 11 :20 – 15 :34, mais SOCIETE 2.) n'était pas le fournisseur de la restauration scolaire, ce déjeuner ne pouvait être un déjeuner d'affaires qui concernait la restauration scolaire de l'administration communale de COMMUNE 9.), d'autant que cette			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 85

	dernière avait un service spécifiquement dédié à la maison relais et la restauration scolaire dont PERSONNE 1.) ne faisait pas partie.			
07.01.2015	14 :30	8 :12-18 :35	COMMUNE 1.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
12.01.2015	17 :00	8 :27-11 :46 11 :55-18 :40	COMMUNE 7.)	B17, page 14
14.01.2015	17 :00	8 :02-19 :11	COMMUNE 12.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
22.01.2015	14 :30	8 :00-15 :12	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
28.01.2015	16 :00	8 :30-18 :35	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
29.01.2015	17 :00	8 :11-18 :49	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.

09.02.2015	17 :30	8 :16-18 :35	COMMUNE 16.)	B17, page 41
10.02.2015	15 :00	7 :58-16 :45	COMMUNE 7.)	B17, page 14
11.02.2015	17-19	8 :14-18 :59	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
12.02.2015	14 :30- ?	8 :28-18 :29	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
12.02.2015	14 :30	8 :28-18 :29	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
12.02.2015	14 :30	8 :28-18 :29	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
12.02.2015	14 :30	8 :28-18 :29	COMMUNE 12.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
23.02.2015	17 :00	8 :26-18 :10	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
27.02.2015	17 :00	8 :06-16 :58	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
02.03.2015	9-12	8 :14-20 :50	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
05.03.2015	12 :30	7 :20-18 :37	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, page 23

				B17, pages 39 et suivantes
10.03.2015	16 :30-17 :30	8 :15-18 :37	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
11.03.2015	14 :00	8 :27-18 :04	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
25.03.2015	18 :30-19 :30	8 :26-18 :40	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
31.03.2015	8 :15-11 :15	8 :29-18 :01		B17, page 10 session de formation pour les responsables de maisons relais
03.04.2015	12 :00	8 :03-17 :48	Bertrane	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
03.04.2015	12 :00-14 :00	8 :03-17 :48	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
07.04.2015	Restaurant à midi PERSONNE 1.) a pointé de 8 :29 – 19 :25 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.). En date du 7.04.2015, PERSONNE 5.) donne rendez-vous à PERSONNE 1.) à 12 :15-12 :30 au restaurant La Petite Auberge vu que le restaurant Postkutsch est fermé. PERSONNE 1.) accepte. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé de 8 :29 – 19 :25 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).			

20.04.2015	14 :30	07:38-18:12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
23.04.2015	9 :00	H8 mais pointage 7 :01-8 :54	COMMUNE 7.)	B17, page 14
23.04.2015	14 :30	H8 mais 7 :01-8 :54	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
28.04.2015	14-16	8 :00-18 :23	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
04.05.2015	17 :00-18 :30	8 :02-16 :30	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
12.05.2015	12 :30	7 :46-16 :20	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
12.05.2015	8 :15-11 :15	7 :46-16 :20		B17, page 10 session de formation pour les responsables de maisons relais
12.05.2015	12 :30	7 :46-16 :20	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
21.05.2015	14 :30	8:19-19 :16	COMMUNE 7.)	B17, page 14
21.05.2015	12 :00-13 :00	8 :19-19 :16	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
02.06.2015	14 -18 :00	7 :59-19 :36	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.

03.06.2015	12 :30-14 :00	8 :00-18 :30	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
04.06.2015	17 :00	8 :09-18 :16	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
10.06.2015	8 :15-11 :15	7 :58-18 :51		B17, page 10 session de formation pour les responsables de maisons relais
18.06.2015	14 :30	8 :28-20 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.06.2015	14 :30	8 :28-20 :50	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
03.07.2015	*En date du 3.07.2015 à 12 :45, PERSONNE 4.) signale à PERSONNE 1.) qu'il est arrivé. Nous ne connaissons, ni le lieu, ni la raison de ce rendez-vous, mais au vu du pointage ce jour, PERSONNE 1.) aurait travaillé de 8 :05 - 20 :34 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).*			Rapport 18, SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 77
09.07.2015	17 :30-18 :30	8 :20-19 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
15.07.2015	12 :30-14 :00	8 :17-18 :22	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
15.07.2015	17 :30	8 :17-18 :22	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
16.07.2015	12 :30	8 :20-18 :27	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion

16.07.2015	12 :30	8 :20-18 :27	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
22.07.2015	18 :00- 19 :15	08 :07-17 :56	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
07.08.2015 à 16 :29	Le 07.08.2015 à 16 :29 PERSONNE 2.) demande si personne n'est au bureau et PERSONNE 1.) répond qu'il arrive. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé 8 :14 – 19 :32 auprès de la commune de COMMUNE 9.).			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 85
11.08.2015	9 :00	8 :09-17 :52	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
18.08.2015	14-15	8 :25-17 :45	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
09.09.2015	12 :30- 14 :00	14 :45-19 :12	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
14.09.2015	16 :00	8 :21-18 :18	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.10.2015	19-21	8 :00-18 :55	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.10.2015	16 :30	8 :00-18 :55	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
05.10.2015	16 :30	8 :00-18 :55	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
06.10.2015	18 :30	8 :11-18 :14	COMMUNE 7.)	B17, page 14
13.10.2015	17 :00	8 :07-18 :57	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

19.10.2015[81]	10 :00- 12 :00	8 :11-19 :01	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
22.10.2015	14 :30	8 :00-19 :19	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
23.10.2015	18	8 :29-18 :11	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de RE B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) DING
06.11.2015	10 :00	7 :52-10 :40 14 :45-19 :07	COMMUNE 7.)	B17, page 14
11.11.2015	19 :00	8 :15-18 :55	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
12.11.2015	12 :30	10 :45-13 :31	Soleuvre / COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
17.11.2015	17 :00	8 :27-18 :40	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
17.11.2015	17 :00	8 :27-18 :40	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
30.11.2015	17 :00	8 :27-16 :48	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

[81] Email daté du 2.10.2015 de PERSONNE 1.) pour convocation de cette réunion à 10 :00 à COMMUNE 9.)

03.12.2015	12 :30	8 :05-18 :36	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
07.12.2015	19-21	9 :45-19 :24	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
07.01.2016	17-18	8 :15-18 :00	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
12.01.2016	14 :30	8 :00-18 :57	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
13.01.2016	19 :00	7 :59-18 :14	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
21.01.2016	12 :30	8 :00-12 :18 et 13 :24-18 :57	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
01.02.2016	18 :00	8 :00-17 :07	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.02.2016[82]	9 :00- 11 :00	8 :21-15 :45	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
24.02.2016	18-20 :15	8 :00-18 :21	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
29.02.2016	matin	10 :13-20 :27	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
01.03.2016	14 :30	8 :06-19 :07	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
02.03.2016	17 :30	8 :25-18 :20	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile

[82] Email daté du 19.02.2016 pour convocation de cette réunion à 9 :00 à COMMUNE 9.)

				de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
08.03.2016	12.10-13 :50	8 :14-19 :32	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
14.03.2016	15 :30	8 :00-14 :26	COMMUNE 7.)	B17, page 14
21.03.2016	14 :30	10 :28-14 :38 18 :12-18 :58	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
22.03.2016	18 :00-19 :15	8 :06-17 :05	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
23.03.2016	Le 23.03.2016, 17.30 heures (pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.)) PERSONNE 1.) propose à PERSONNE 2.) de se voir à 17 :30 et PERSONNE 2.) accepte. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé 8 :01 – 19 :46, auprès de la commune de COMMUNE 9.).			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 85
20.04.2016	?-18 :30	8 :22-18 :57	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
20.04.2016	17 :30	8 :22-18 :57	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
20.04.2016	14 :30	8 :22- 18 :57	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
03.05.2016	9 :00	8 :00-20 :29	COMMUNE 7.)	B17, page 14
04.05.2016	18 :00	8 :00-17 :10	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
06.05.2016	16-17 :45	8 :00-20 :16	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.

06.05.2016, 17.35 heures	B18 En date du 01.05.2016, PERSONNE 2.) propose un rendez-vous pour le vendredi suivant (06.05) à 16 :00 suivi d'une Pizza en compagnie des épouses/compagnes. Le rendez-vous a dû finalement avoir eu lieu à 17 :30 car à 17 :35 PERSONNE 2.) indique qu'il est en bas, PERSONNE 1.) lui répond « 5 minutes ». Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé 8 :00 – 20 :16 auprès de la commune de COMMUNE 9.). Par conséquent, nous constatons que ce rendez-vous a eu lieu pendant les heures de travail de PERSONNE 1.). Néanmoins, SOCIETE 2.) n'était pas fournisseur de la restauration scolaire auprès de la commune de COMMUNE 9.).			rapport SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 86
09.05.2016	9 :00-11 :00	8 :05-14 :15	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
13.05.2016	Au vu d'un échange de SMS en date du 13.05.2016, PERSONNE 2.) et PERSONNE 1.) se seraient vu vers 16-17 heures. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé 8 :18 – 21 :11 auprès de la commune de COMMUNE 9.).			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 85
23.05.2016	19-21	8 :30-19 :24	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
01.06.2016	10 :00	8 :00-16 :50 18 :12-18 :22	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
01.06.2016	10 :00	8 :00-16 :50 18 :12-18 :22	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
01.06.2016	14-16[83]	8 :00-16 :50 18 :12-18 :22	COMMUNE 17.) réseau	B17, page 50 et suiv.
06.06.2016	14 :15	7 :53-17 :18	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

[83] Ce jour *PERSONNE 1.)* a convoqué une réunion réseau à 10 : 00 au vu de certains emails trouvés auprès de plusieurs communes

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.06.2016	14 :15	7 :53-17 :18	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
08.06.2016	12 :30- 14 :00	8 :26-17 :24	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
09.06.2016	12 :30	8 :06-12 :14 13 :26-18 :54	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
20.06.2016	17 :00	8 :30-18 :52	COMMUNE 7.)	B17, page 14
29.06.2016	17-18 :30	8 :22-17 :38	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
04.07.2016	14 :00	8 :03-20 :40	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
06.07.2016[84]	9 :00- 12 :00	8 :07-18 :06	COMMUNE 9.)	

[84] Email daté du 27 juin 2016 de PERSONNE 1.) (réponse de PERSONNE 13.) du 1.7.2016) pour rappel d'une formation de 9 :00-12 :00 relative à la Sécurité et santé au travail donnée à COMMUNE 9.). Chargé de cours le dénommé … du service de Santé au Travail Multisectoriel

B17, commentaire du SPJ : *En date du 30.06.2016,* PERSONNE 1.) *envoie un email à COMMUNE 12.) pour une réunion le mercredi 6 juin 2016 (ce qui est certainement une faute de frappe et aurait dû être le 6 juillet) à 14 :15. A relever néanmoins que la date du 6.07.2016 a déjà été mentionné plusieurs fois. En effet :*

- *Au vu d'un courrier adressé en date du 27.02.2017 à la commune de Rambrouch relatif à des explications concernant les prestations,* PERSONNE 1.) *indique que la prestation du 6.07.2016 concerne une formation au sein de la maison relais (alors qu'au vu du point suivant cette formation a eu lieu apparemment à* COMMUNE 9.)*) ;*
- *Email daté du 27 juin 2016 de* PERSONNE 1.) *(réponse de Mme PERSONNE 13.) de la commune de COMMUNE 1.) du 1.7.2016) pour rappel d'une formation en date du 6.07.2016de 9 :00-12 :00 relative à la Sécurité et santé au travail donnée à* COMMUNE 9.)*. Chargé de cours le dénommé … du service de Santé au Travail Multisectoriel ;*
- *Dans ses justifications des jetons de présence pour la commune d'COMMUNE 39.),* PERSONNE 1.) *indique qu'il aurait fait l'analyse de la soumission ;*
- *A COMMUNE 3.), les responsables ont noté une réunion de 15 :00 à 16 :30 ;*

Par conséquent, nous constatons qu'en date du 06.07.2016, il y a apparemment une formation à COMMUNE 9.) de 9-12, PERSONNE 1.) participe à une réunion à COMMUNE 12.) à 14 :15 et à COMMUNE 3.) à 15 :00. Ce jour il pointe à la commune de 8 :07 à 18 :06 (horaire manuel).

06.07.2016	14 :15	8 :07 à 18 :06	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
06.07.2016	15-16 :30	8 :07-18 :06	Réseau	B17, page 50 et suiv.
07.07.2016	12 :30-14 :00	H4 13 :27-18 :52	COMMUNE 1.)	
13.07.2016	18 :30	8 :11-18 :19	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
26.07.2016,	En date du 26.07.2016, PERSONNE 1.) informe PERSONNE 2.) qu'il aura du retard et fixe le rendez-vous pour 10 :20. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant les heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :00 – 16 :40.			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 85
27.07.2016	18 :30-20	7 :51-19 :48	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
28.07.2016 14 : 30 heures	PERSONNE 1.) fixe le rendez-vous pour 14 :30. PERSONNE 2.) lui signale qu'il se trouve à son bureau. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vus pendant les heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 7 :54 – 12 :00 et 13 :19 – 19 :58.			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 85
01.08.2016	17 :00	7 :59-16 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
03.08.2016, 16.20 heures	03.08.2016, 16.20 heures (pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.)) En date du 3.8.2016, PERSONNE 2.) signale qu'il a du retard et PERSONNE 1.) confirme alors 16 :20. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 85

	pendant les heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :27 – 18 :55.			
04.08.2016	16 :00 et 17 :00	8 :30-19 :54	COMMUNE 7.)	B17, page 14
10.08.2016	13 :00	8 :10-19 :24	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
24.08.2016	15-17 :20	8 :27-18 :48	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
12.09.2016	18 :30-20	8 :27-19 :56	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
28.09.2016	15 :30	7 :54-18 :58	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
29.09.2016	12 :30	8 :00-17 :53	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
04.10.2016	18 :30-20	8 :23-20 :12	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.10.2016	9 :00	8 :00-19 :38	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
05.10.2016	9 :00	8 :00-19 :38	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.10.2016	9 :00	8 :00-19 :38	COMMUNE 1.) réseau	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.) B17, page 50 et suiv.
12.10.2016	16 :30	8 :00-19 :26	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)

18.10.2016[85]	9 :00-16 :00	7 :55-19 :14	COMMUNE 9.)	
19.10.2016	16 :30-19	8 :01-19 :09	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
20.10.2016	17 :30	8 :30-19 :12	COMMUNE 7.)	B17, page 14
26.10.2016	?	8 :00-18 :39	COMMUNE 1.)	
09.11.2016	12 :30-14 :00	8 :00-18 :21	COMMUNE 1.)	
10.11.2016	14-19.45	8 :00-20 :17	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
15.11.2016	18 :30	8 :00-17 :32	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
17.11.2016	17 :00	8 :02-18 :47	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
22.11.2016	19-21	8 :30-19 :54	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
23.11.2016	10 :00	8 :22-20 :57	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
01.12.2016	18 :30	8 :08-19 :51	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
14.12.2016	9 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
14.12.2016	9 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
14.12.2016	9 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

[85] Email du 15 octobre 2016 pour rappel d'une formation en date du 18.10.2016 de 9 :00-16 :00 à COMMUNE 9.) et relative à l'organisation des services publics. PERSONNE 1.) était le chargé de cours

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
14.12.2016	9 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
14.12.2016	11 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
20.12.2016	17 :30- 19 :45	8 :00-19 :17	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
06.01.2017, vers 12.00	En date du 6.01.2017, PERSONNE 2.) informe PERSONNE 1.) qu'il vient vers midi. Certainement pour un déjeuner. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :12 – 18 :37.			rapport SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 87
09.01.2017	18 :30- 20 :15	7 :54-11 :48 11 :59-19 :58	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
16.01.2017	17 :00	8 :00-17 :22	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
18.01.2017	10 :00	8 :15-19 :04	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
24.01.2017	18 :30	8 :00-19 :51	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
26.01.2017	17 :30	8 :00-12 :08 13 :50-19 :47	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

02.02.2017	17 :00	8 :24-19 :57	COMMUNE 7.)	B17, page 14
06.02.2017	Le rendez-vous du 09.02.2017 a lieu pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.) PERSONNE 2.) confirme un rendez-vous pour jeudi (9.2) pour 9 heures. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé le 9.2.2017 de 7 :56 – 19 :12.			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 85
07.02.2017	En date du 07.02.2017 à 16 :11, le contact PERSONNE 3.), dont le numéro de téléphone est le +352661503697 envoie un SMS à PERSONNE 1.) en le remerciant pour le bon repas passé ensemble. A noter également qu'au vu du pointage de l'administration communale de COMMUNE 9.), PERSONNE 1.) aurait travaillé ce jour de 8 :08 – 18 :12[86].			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 87
08.02.2017	14 :30	H4 mais 8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
08.02.2017	14 :30-16	8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 1.) réseau	B17, page 50 et suiv.
08.02.2017	16 :45-21	8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
08.02.2017	14 :30	8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 6.) réseau	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
08.02.2017	12 :30- 14 :00	H4 8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 1.)	
15.02.2017	13 :00	8 :00-18 :57	COMMUNE 10.)	B17, page 42

[86] B18

				Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
07.03.2017	18 :30	8 :07-19 :49	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
13.03.2017	17 :45-19	08 :00-19 :20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
23.03.2017	12 :30	8 :00-20 :23	COMMUNE 5.)	B17, page 23
04.04.2017	04.04.2017 12 :45 heures Le rendez-vous du a lieu pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.) A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :00 - 16 :50.			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 86
07.04.2017	16 :30- 17 :30	8 :23-19 :55	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
26.04.2017	16 :45- 18 :45	8 :12-19 :03	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
27.04.2017	18 :30	8 :00-19 :57	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
24.04.2017	24.04.2017 13 :30 heures Le rendez-vous a lieu pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.) En date du 24.04.2017, PERSONNE 1.) fixe le rendez-vous à 13 :30. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de			rapport SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 86

	PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :02 – 19 :16.			
28.04.2017	En date du 28.04.2017, un rendez-vous est fixé à 15 :30. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 7 :44 – 19 :17.			rapport SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 86
09.05.2017 à 12 :14	En date du 9.05.2017 à 12 :14, PERSONNE 2.) indique à PERSONNE 1.) qu'il se trouve à son bureau, mais qu'il n'y a personne. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :00 – 18 :35.			rapport SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 86
19.05.2017	16 :30-19	7 :59-17 :12 18 :48-19 :25	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
01.06.2017	18 :15- 20 :20	8 :28-17 :14	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
12.06.2017	17 :00	7 :58-17 :07	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
12.06.2017	17 :00	7 :58-17 :07	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
15.06.2017	18-20 :45	8 :10-18 :27	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
16.06.2017	18 :00	8 :01-18 :33	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
21.06.2017	14 :00	H4 8 :03-14 :12	COMMUNE 17.) réseau	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
21.06.2017	14 :15	8 :03-14 :12	COMMUNE 8.) réseau	B17, page 30

				Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
22.06.2017	12 :30	8 :01-12 :37 13 :46-19 :36	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
04.07.2017	18 :30- 19 :45	8 :00-19 :04	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

3. Infractions informatiques

Depuis un temps non prescrit, dans l'arrondissement judiciaire de Luxembourg,

En infraction à l'article 509-3 du Code pénal d'avoir intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, directement ou indirectement, introduit des données dans un système de traitement ou de transmission automatisé ou supprimé ou modifié les données qu'il contient ou leurs modes de traitement ou de transmission

en l'espèce, avoir intentionnellement procédé à une manipulation du système informatique de pointage de l'horaire mobile de l'administration communale de COMMUNE 9.) et de COMMUNE 4.), en ayant ainsi simulé sa présence à son poste de travail, en entrant son code personnel dans le le système en question, de sorte qu'il pouvait bénéficier d'une absence non justifiée et non comptabilisée,

Date	**Horaire de la réunion externe pour des prestations externes de PERSONNE 1.)**	**Pointage à la commune de COMMUNE 9.)**	**Lieu de la réunion**	**Source de l'information**
17.03.2005	18 :00	7 :41-18 :15	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
20.04.2005	17 :00	8 :00-12 :00 13 :00-17 :00	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
09.06.2005	18 :30	8 :00-18 :30	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
28.06.2005	14 :30	8 :05-18 :00	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
29.09.2005	?	8 :12-17 :30	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
29.09.2005	?	8 :12-17 :30	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans

				les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
24.10.2005	17 :00	8 :20-18 :31	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
25.10.2005	?	8 :17-18 :00	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
09.11.2005	?	7 :59-18 :00	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
05.12.2005	?	8 :25-18 :30	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
19.12.2005	12 :30	8 :20-17 :30	COMMUNE 25.)	B17, page 47
19.12.2005	17 :00	8 :20-17 :30	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

26.01.2006	12 :30	8 :30-12 :29	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
20.02.2006	12 :30	8 :25-19 :54	COMMUNE 25.)	B17, page 47
20.02.2006	17 :00	8 :25-19 :54	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.02.2006	?	8 :20-17 :42	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
22.02.2006	?	8 :20-17 :42	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
09.03.2006	12 :30	8 :20-19 :20	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
27.03.2006	16 :00	8 :29-17 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
28.03.2006	14 :00	8 :00-14 :30	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
03.04.2006	12 :30	8 :00-16 :34	COMMUNE 25.)	B17, page 47
05.04.2006	?	8 :22-17 :30	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
23.05.2006	?	7 :45-17 :45	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans

				les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
23.05.2006	14 :00	7 :45-17 :45	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
29.05.2006	16 :30	8 :04-18 :10	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
15.06.2006	12 :30	8 :30-19 :27	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
16.06.2006	?	8 :03-17 :35	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
10.07.2006	16 :30	8 :28-16 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.07.2006	14 :30	8 :15-17 :25	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
18.07.2006	?	8 :15-17 :25	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
21.07.2006	?	8 :12-17 :30	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
01.08.2006	?	8 :16-18 :10	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
25.08.2006	?	8 :30-19 :14	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour

				l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
19.09.2006	?	7 :52-18 :17	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
26.09.2006	?	7 :52-16 :45	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
17.10.2006	14 :00	8 :30-17 :56	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
18.10.2006	?	8 :20-17 :51	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
26.10.2006	?	8 :14-17 :30	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures

				d'accueil et d'un comité de pilotage.
22.11.2006	?	8 :12-19 :20	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
23.11.2006	12 :30	7 :58-17 :40	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
27.11.2006	?	8 :16-17 :30	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
29.11.2006	?	8 :15-16 :38	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
12.12.2006	?	8 :30-17 :35	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
13.12.2006	16 :30	8 :15-17 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
14.12.2006	?	8 :28-17 :30	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
18.12.2006	?	8 :16-18 :59	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
24.01.2007	?	8 :12-17 :25	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
25.01.2007	12 :30	8 :20-18 :35	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
12.02.2007	?	8 :29-14 :15	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
13.02.2007	?	8 :00-16 :55	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
26.02.2007	17 :00	8 :24-20 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.03.2007	?	8 :03-16 :50	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
19.03.2007	17 :00	8 :00-17 :56	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.04.2007	12 :30	8 :12-17 :35	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes

16.05.2007	?	8 :26-17 :20	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
22.05.2007	?	8 :28-16 :50	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
22.05.2007	17 :00	8 :28-16 :50	COMMUNE 19.)	B17, page 46
13.06.2007	17 :00	11 :20-18 :45	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
14.06.2007	12 :30	8 :22-17 :35	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
09.07.2007	?	8 :12-17 :14	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
10.07.2007	14 :00	8 :00-18 :58	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
25.07.2007	18 :30	8 :17-18 :16	COMMUNE 13.)	B17, B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.) page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

26.07.2007	?	8 :29-17 :52	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
27.07.2007	?	8 :26-16 :55	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
11.09.2007	18 :00	8 :29-18 :05	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.09.2007	?	8 :00-17 :22	COMMUNE 26.)	B17, page 45
25.09.2007	?	7 :50-18 :15	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage. B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
27.09.2007	12 :30	8 :09-17 :23	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
04.10.2007	?	8 :06-16 :52	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
08.10.2007	?	8 :17-17 :20	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
19.10.2006	?	8 :17-18 :10	COMMUNE 26.)	B17, page 45
22.10.2007	17 :00	8 :00-17 :55	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.11.2007	?	8 :00-17 :29	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
04.12.2007	12 :30	7 :56-17 :40	COMMUNE 19.)	B17, page 46
07.12.2007	?	8 :21-18 :15	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
19.12.2007	17 :00	H4 8 :02-13 :15	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
08.01.2008	17 :00	8 :20-18 :00	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
28.01.2008	?	7 :54-16 :22	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
28.01.2008	17 :00	7 :54-16 :22	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
12.02.2008	?	8 :09-16 :54	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
13.02.2008	?	8 :05-12 :15 15 :58-17 :19	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
21.02.2008	17 :00	8 :06-18 :07	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au

				domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
14.03.2008	14 :15	7 :44-17 :03	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
17.03.2008	17 :00	8 :11-13 :02	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
27.03.2008	?	8 :23-17 :42	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
09.04.2008	17 :30	8 :12-16 :52	COMMUNE 19.)	B17, page 46
17.04.2008	12 :30	8 :17-17 :12	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
23.04.2008	?	8 :17-16 :55	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
05.05.2008	17 :00	8 :13-16 :30	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
07.05.2008	?	8 :16-18 :03	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
26.05.2008	17 :15	8 :04-17 :30	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
03.06.2008	?	7 :52-18 :21	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
10.06.2008	12 :15	8 :12-16 :54	COMMUNE 19.)	B17, page 46
17.06.2008	?	7 :37-17 :45	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
25.06.2008	?	8 :23-17 :42	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
07.07.2008	17 :00	8 :30-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
10.07.2008	12 :30	7 :57-17 :12	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes

17.07.2008	16 :00	7 :51-17 :08	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
22.07.2008	?	8 :12-20 :05	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
24.07.2008	?	8 :27-18 :58	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
22.09.2008	14 :00	8 :30-17 :15	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
30.09.2008	?	8 :00-17 :35	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
14.10.2008	?	8 :00-17 :11	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
29.10.2008	18 :00	8 :17-17 :15	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
30.10.2008	17 :00	H4 8 :00-14 :07	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
20.11.2008	12 :30	8 :28-19 :06	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
26.11.2008	?	8 :30-17 :55	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
19.12.2008	13 :00	8 :07-17 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.01.2009	12 :00	8 :09-18 :32	COMMUNE 19.)	B17, page 46
09.02.2009	17 :00	8 :24-18 :05	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
10.02.2009	?	8 :00-18 :23	COMMUNE 26.)	B17, page 45
17.03.2009	?	8 :00-17 :45	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.

30.03.2009	17 :00	8 :29-16 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
13.05.2009	?	H4 8 :00-13 :12	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
18.05.2009	17 :00	8 :03-16 :23	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.05.2009	?	8 :00-18 :19	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
19.06.2009	16 :30	7 :58-17 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
29.06.2009	?	8 :19-17 :35	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
09.07.2009	12 :30	8 :16-17 :17	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
09.09.2009	17 :00	8 :29-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
29.09.2009	12 :30	8 :10-19 :00	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
30.09.2009	?	8 :04-17 :56	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
06.10.2009	?	7 :56-19 :45	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
16.10.2009	?	8 :19- 17 :26	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
19.10.2009	17 :00	8 :28-18 :15	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.11.2009	?	8 :17-17 :55	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
19.11.2009	12 :30	8 :02-17 :12	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
30.11.2009	18-19 :30	8 :19-17 :33	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.

07.12.2009	18 :30	8 :29-18 :07	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
18.12.2009	13 :00	8 :17-17 :38	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
04.01.2010	?	8 :30-18 :38	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
13.01.2010	?	8 :28-17 :49	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
25.01.2010	?	8 :06-18 :33	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
26.01.2010	?	8 :08-18 :55	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
27.01.2009	?	8 :28-17 :54	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
29.01.2010	16 :00-18 :00	7 :57-18 :52	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
08.02.2010	17 :00	8 :08-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
24.02.2010	17-19	8 :03-18 :49	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
12.03.2010	15 :00	8 :00-18 :32	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
15.03.2010	17 :00	H4 8 :18-12 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.03.2010	?	8 :24-18 :12	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
23.03.2010	?	8 :18-19 :49	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.

24.03.2010	?	8 :30-18 :56	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
15.04.2010	?	8 :17-18 :00	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
19.04.2010	12 :15	8 :00-17 :56	COMMUNE 16.)	B17, page 16
26.04.2010	?	8 :26-20 :09	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
27.04.2010	16 :30-19 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
06.05.2010	?	8 :26-18 :02	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
11.05.2010	14 :30	8 :26-18 :30	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
12.05.2010	16 :30-19 :30	8 :14-18 :10	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
17.05.2010	17 :00	8 :28-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.05.2010	17 :00	8 :24-18 :52	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
01.06.2010	12 :30	8 :27-21 :02	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
07.06.2010	14 :00	8 :11-18 :51	COMMUNE 15.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de RE B17, page 17
11.06.2010	18-20	7 :56-19 :37	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
24.06.2010	16-19	8 :17-17 :17	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
28.06.2010	14 :00	8 :27-17 :56	COMMUNE 15.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
28.06.2010	16 :30	8 :27-17 :56	COMMUNE 32.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)

29.06.2010	?	8 :00-19 :40	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
05.07.2010	?	8 :28-17 :50	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
08.07.2010	?	8 :12-18 :17	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
13.07.2010	12 :30	7 :59-17 :42	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
14.07.2010	?	7 :56-18 :25	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
15.07.2010	?	8 :21-19 :18	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
16.08.2010	?	8 :27-18 :32	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie

				d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
18.08.2010	?	8 :11-18 :02	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
10.09.2010	14 :30-17	8 :28-17 :33	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
21.09.2010	17-19	8 :00-18 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
27.09.2010	16-17	8 :25-17 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
07.10.2010	?	8 :18-17 :10	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
11.10.2010	16-17	8 :28-18 :17	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
13.10.2010	1400-1700	8 :14-17 :46	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
14.10.2010	12 :30	7 :58-17 :55	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
15.10.2010	?	8 :00-18 :32	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures

				d'accueil et d'un comité de pilotage.
18.10.2010	17 :00	8 :06-18 :55	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.10.2010	?	8 :20-16 :00	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
25.11.2010	17-19	8 :01-18 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
08.12.2010	?	8 :15-17 :54	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
17.12.2010	?	8 :27-16 :45	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures

				d'accueil et d'un comité de pilotage.
21.12.2010	16 :30-19	8 :29-18 :58	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
03.01.2011	17 :00	7 :58-18 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.01.2011	?	8 :12-17 :40	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
17.01.2011	16-18	8 :28-19 :12	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
19.01.2011	?	8 :25-17 :40	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
09.02.2011	?	7 :59-18 :05	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
09.02.2011	17 :00	7 :59-18 :05	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
10.02.2011	15 :00	8 :00-19 :15	COMMUNE 27.) Réseau	B17, page 50 et suiv.
14.02.2011	17 :00	7 :56-18 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
16.02.2011	14 :30	8 :27-18 :52	COMMUNE 14.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 36 et suiv.
07.03.2011	?	8 :21-19 :20	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
07.03.2011	?	8 :21-19 :20	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
16.03.2011	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	H4 7 :59-12 :25 17 :55-20 :07	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
18.03.2011	18-20 :30	8 :10-17 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
21.03.2011	17 :00	8 :29-18 :10	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

22.03.2011	?	8 :00-20 :37	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
28.03.2011	17 :00	7 :58-18 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.04.2011	17 :00	8 :00-20 :16	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
24.04.2011	14 :30	8 :01-18 :35	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
26.04.2011	?	8 :06-18 :20	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
26.04.2011	?	8 :06-18 :20	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
27.04.2011	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des	8 :06-18 :35	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
27.04.2011	14 :30	8 :01-18 :35	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
29.04.2011	?	8 :28-18 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
09.05.2011	?	H4 13 :48-20 :17	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
10.05.2011	?	8 :00-18 :45	COMMUNE 16.)	B17, page 16
13.05.2011	17 :00	8 :24-17 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
17.05.2011	?	H4 8 :27-14 :30	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures

				d'accueil et d'un comité de pilotage.
25.05.2011	19-21 :30	8 :03-18 :40	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
07.06.2011	12 :30	7 :45-18 :30	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes B17, page 23
07.06.2011	?	7 :45-18 :30	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
10.06.2011	14 :30-1630	8 :24-13 :51	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
17.06.2011	17 -19	8 :24-17 :00	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
20.06.2011	?	7 :50-17 :25	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
28.06.2011	17 :00	7 :45-18 :25	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
29.06.2011	15-17	8 :29-18 :35	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
05.07.2011	15 :15-17	8 :00-17 :50	COMMUNE 32.) réseau	B17, page 50 et suiv.
06.07.2011	18 :30-19 :30	8 :03-19 :20	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

07.07.2011	16 :45	8 :18-17 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
08.07.2011		7 :59-13 :25	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.) Liste de présences du comité de pilotage mais l'horaire des réunions n'est pas connu.
22.07.2011	16-19	8 :29-19 :20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
26.07.2011	?	8 :27-19 :55	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
29.07.2011		8 :28-19 :25	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.) Liste de présences du comité de pilotage mais l'horaire des réunions n'est pas connu.
01.08.2011	17 :00	8 :27-17 :50	COMMUNE 16.)	B17, page 16
08.08.2011		8 :04-19 :10	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.) Liste de présences du comité de pilotage mais l'horaire des réunions n'est pas connu.
12.09.2011		8 :15-18 :50	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.) Liste de présences du comité de

				pilotage mais l'horaire des réunions n'est pas connu.
12.09.2011	17 :00	8 :15-18 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
21.09.2011	17-19	8 :04-19 :25	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
27.09.2011	15 :00	8 :00-19 :25	COMMUNE 6.) réseau	B17, page 50 et suiv.
05.10.2011	18	8 :17-19 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
10.10.2011	18-20	11 :05-19 :40	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
13.10.2011	16 :00-18	8 :00-18 :10	COMMUNE 12.) réseau	B17, page 50 et suiv.
13.10.2011	?16 :00	8 :00-18 :10	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
20.10.2011	?	8 :29-18 :30	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
25.10.2011	12 :00-14 :00	8 :00-17 :00	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
14.11.2011	?	8 :17-17 :55	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
16.11.2011		8 :27-18 :00	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.) Liste de présences du comité de pilotage mais l'horaire des réunions n'est pas connu.
17.11.2011	16 :15	8 :03-18 :55	COMMUNE 20.) réseau	B17, page 50 et suiv.

17.11.2011		8 :03-18 :55	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.) Liste de présences du comité de pilotage mais l'horaire des réunions n'est pas connu.
23.11.2011	ET avec PERSONNE 1.)	8 :20-19 :23	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
29.11.2011	?	8 :26-17 :16	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
30.11.2011	18-20	8 :28-19 :40	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
07.12.2011	17 :00	8 :29-18 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
13.12.2011	?	8 :00-18 :12	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
14.12.2011	18 :00-19 :30	H4 13 :55-18 :25	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
04.01.2012	14 :15	8 :27-19 :40	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) B17, page 36 et suiv.

04.01.2012	18-20	8 :27-19 :40	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
10.01.2012	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :29-18 :40	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
13.01.2012	17-19	8 :29-13 :19	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
17.01.2012	16 :00	8 :27-18 :05	COMMUNE 6.) réseau	B17, page 50 et suiv.
20.01.2012	?	8 :06-17 :35	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent.

				PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
23.01.2012	?	8 :29-18 :15	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
06.02.2012	?	H4 10 :00-18 :35	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
07.02.2012	17- ?	8 :29-19 :20	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
08.02.2012	?	8 :18-18 :45	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
10.02.2012	16 :30	7 :58-18 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
13.02.2012	?	8 :29-18 :55	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
14.02.2012	?	8 :12-18 :35	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et

	Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			l'administration communale de COMMUNE 4.)
29.02.2012	19-22	8 :00-17 :20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
01.03.2012	15 :00	8 :12-18 :45	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
06.03.2012	?	7 :58-18 :40	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
07.03.2012	17-19	8 :02-19 :20	COMMUNE 39.)	B17, page 11

				documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
08.03.2012	18 :00	8 :00-17 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
12.03.2012	15 :30	8 :16-17 :45	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
19.03.2012	?	8 :24-17 :45	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
20.03.2012	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :20-18 :50	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
26.03.2012	?	8 :24-19 :12	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de

				présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
26.03.2012	17 :00	8 :24-19 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.03.2012	18 :00	8 :24-19 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
28.03.2012	16 :30	8 :10-19 :15	COMMUNE 3.) réseau	B17, page 50 et suiv.
11.04.2012 ou (12.4.12)	10-12	8 :11-18 :20 (8 :29-17 :40)	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
13.04.2012	10 :00	8 :27-19 :46	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.04.2012	17-19	8 :26-18 :45	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
26.04.2012	?	8 :24-18 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.04.2012	18 :00	8 :24-18 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

27.04.2012	17-19	8 :03-19 :10	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
07.05.2012	?	7 :58-19 :20	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
11.05.2012	16 :30-18	8 :27-18 :20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
15.05.2012	?	8 :12-19 :10	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
16.05.2012	15 :30	8 :11-17 :35	COMMUNE 27.) réseau	B17, page 50 et suiv.
17.05.2012 ou (15.05.12)	15 :30-17 :30	Ascension (8 :12-19 :10)	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
21.05.2012	17 :00	8 :29-19 :30	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.05.2012	17-20	8 :00-17 :00	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.

23.05.2012	17 :00	8 :00-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.06.2012	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :00-17 :00	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
06.06.2012	19 :00	8 :00-17 :00	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.

18.06.2012	17-18 :30	8 :29-18 :45	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
25.06.2012	17 :00	8 :25-19 :05	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.06.2012	14 :30	8 :28-10 :06 13 :55-18 :20	COMMUNE 32.) réseau	B17, page 50 et suiv.
06.07.2012	18 :30-21	8 :09-18 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
09.07.2012	17 :00	8 :08-18 :16	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
12.07.2012	12 :30	8 :05-18-45	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
13.07.2012	18 :00	7 :37-19 :10	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
13.07.2012	?	7 :37-19 :10	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
16.07.2012	17- ?	7 :53-14 :30	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)

16.07.2012	?	H4 7 :53-14 :30	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
18.07.2012	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	7 :58-18 :35	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
19.07.2012	13 :30	7 :59-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

24.07.2012	17 :30	8 :00-18 :10	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
16.08.2012	18 :00	8 :28-19 :20	COMMUNE 7.)	B17, page 14
28.08.2012	?	8 :26-18 :20	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
29.08.2012	16 :00	8 :13-18 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
29.08.2012	17 :50	8 :13-18 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
25.09.2012	16 :30-18 :30	8 :00-18 :12	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
26.09.2012	17 :30- ?	8 :28-18 :35	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
01.10.2012	17 :30	8 :27-18 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
10.10.2012	?	8 :00-18 :00	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de

				présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
12.10.2012	17 :00	8 :30-19 :38	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
15.10.2012	17 :30	8 :02-19 :15	COMMUNE 7.)	B17, page 14
16.10.2012	17 :00	8 :24-17 :35	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
17.10.2013	?	8 :30-17 :45	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
18.10.2012	12 :30	8 :28-17 :15	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
18.10.2012	15-17	8 :28-17 :15	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
18.10.2012	15 :00	8 :28-17 :15	Heiderscheid réseau	B17, page 50 et suiv.
24.10.2012	17 :00	8 :28-18 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.11.2012	17 :30	8 :29-19 :35	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.11.2012	16 :30-18	8 :30-18 :01	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
06.11.2012	?	8 :30-18 :01	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de

				présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
08.11.2012	?	8 :16-17 :50	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
09.11.2012	17 :30-21	8 :22-18 :55	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
14.11.2012	?	8 :26-18 :41	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
16.11.2012	16 :30	8 :04-18 :50	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
19.11.2012	?	8 :26-18 :10	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
20.11.2012	16 :30	8 :01-18 :05	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

27.11.2012	17 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
27.11.2012	8 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
22 (20 ou 26 ou 27).11	11	8 :00-17 :50 (8 :01-18 :05, 8 :29-18 :14, 8 :00-17 :00)	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
03.12.2012	14 :30	8 :21-17 :59	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
05.12.2012	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu	8 :27-19 :56	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	lieu après 19 :30 »			
06.12.2012	13 :00	8 :00-18 :34	COMMUNE 12.) réseau	B17, page 50 et suiv.
06.12.2012	13-15	8 :00-18 :34	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
11.12.2012	12 :30	8 :27-13 :15	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
17.12.2012	18 :30	8 :04-17 :10	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.12.2012	?-1700	8 :00-18 :25	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
07.01.2013	17 :30	8 :26-18 :35	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
08.01.2013	?	7 :53-18 :25	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
08.01.2013		7 :53-18 :25	Réunion collège et comité pilotage	B17, page 12 PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles PERSONNE 1.) aurait travaillé pour le compte de la commune COMMUNE 39.)

21.01.2013	?	8 :00-18 :05	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
24.01.2013	17 :00	8 :00-18 :55	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
29.01.2013	17 :20	8 :28-20 :32	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
29.01.2013		8 :28-20 :32	Contrôle exécution prestation-suivi mission	B17, page 12 PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles PERSONNE 1.) aurait travaillé pour le compte de la commune COMMUNE 39.)
01.02.2013	12 :00	8 :28-17 :56	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
04.02.2013	17 :00	8 :23-18 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.02.2013	16 :30 selon mail annexe	8 :24-17 :50	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
06.02.2014	?	8 :30-19 :44	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
13.02.2014	?	8 :00-18 :55	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
19.02.2013	17 :00	8 :00-18 :45	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au

				domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
21.02.2013	12 :30	8 :29-18 :35	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
21.02.2013	17 :00	8 :29-18 :35	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
22.02.2013	?-18	8 :29-20 :00	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
26.02.2013	17 :30	8 :00-18 :35	COMMUNE 16.)	B17, page 16 B17, page 41
26.02.2013	15 :00	8 :00-18 :35	COMMUNE 27.) réseau	B17, page 50 et suiv.
27.02.2013	17 :30-20	8 :30-17 :48	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.03.2013	18 :15	8 :28-17 :06	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
11.03.2013	?	8 :00-19 :04	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
20.03.2013	?	8 :04-18 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
02.04.2013	?-18	8 :29-17 :20	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
10.04.2013	16 :45	8 :02-18 :17	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
23.04.2013	12 :30	8 :23-17 :40	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes

23.04.2013	15 :00	8 :23-17 :40	COMMUNE 7.) réseau	B17, page 50 et suiv.
02.05.2013	?-11 :30	8 :28-17 :45	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
06.05.2013	17 :30	8 :27-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
10.05.2013	18 :30-20 :20	8 :28-18 :18	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
13.05.2013		8 :21-18 :16	Concertation nouveau cahier de charge	B17, page 12 PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles PERSONNE 1.) aurait travaillé pour le compte de la commune COMMUNE 39.)
17.05.2013	16 :30	8 :07-18 :25	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
22.05.2013	?	8 :00-18 :21	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
23.05.2013	?	8 :21-18 :38	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
24.05.2013	16 :00-18 :15	8 :09-19 :35	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
06.06.2013	?	8 :25-18 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
07.06.2013		8 :30-17 :15	Élaboration cahier de charges	B17, page 12 PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles PERSONNE 1.) aurait travaillé pour le compte de la commune COMMUNE 39.)
10.06.2013		8 :29-19 :43	Élaboration cahier de charges	B17, page 12 PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles PERSONNE 1.) aurait travaillé pour le compte de la commune Esch/Sûvre
17.06.2013	?	8 :00-19 :39	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
18.06.2013	16 :00	8 :00-19 :52	COMMUNE 20.) réseau	B17, page 50 et suiv.
19.06.2013	17 :15	8 :12-19 :25	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
19.06.2013		8 :12-19 :25	Contrôle exécution prestation-suivi mission	B17, page 12 PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles PERSONNE 1.) aurait travaillé

				pour le compte de la commune COMMUNE 39.)
20.06.2013	12 :30	8 :16-13 :50	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
24.06.2013	18 :00	8 :30-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
10.07.2013	?	8 :13-18 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
17.07.2013	16 :30	8 :05-18 :20	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
22.07.2013		8 :29-18 :14	Analyse soumission	B17, page 12 PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles PERSONNE 1.) aurait travaillé pour le compte de la commune COMMUNE 39.)
23.07.2013	12 :00	8 :05-13 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
23.07.2013	12 :30	8 :05-13 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
29.07.2013	14 :00	8 :15-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au

				domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
05.08.2013	9	8 :05-18 :21	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
12.08.2013	?	8 :15-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
24.09.2013	?	8 :07-18 :40	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
25.09.2013	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :00-18 :55	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
26.09.2013	?	8 :00-19 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
27.09.2013	17 :30	8 :14-17 :16	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
10.10.2013	?	8 :29-17 :50	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
15.10.2013	?	8 :00-17 :57	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
21.10.2013	17 :00	13 :00-18 :10	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.11.2013	15 :00	7 :56-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.11.2013	15- ?	7 :56-18 :12	COMMUNE 7.) réseau	B17, page 50 et suiv.
05.11.2013	?	7 :56-18 :12	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent.

				PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
07.11.2013	17 :00	8 :17-18 :19	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
13.11.2013	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	7 :56-17 :55	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
18.11.2013	17 :00	8 :30-17 :46	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.11.2013	17 :30	8 :00-17 :01	COMMUNE 16.)	B17, page 16 B17, page 41

03.12.2013	?	8 :00-17 :55	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
09.12.2013	?	8 :18-18 :45	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
10.12.2013	17 :00	8 :00-18 :25	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.12.2013	18-1930	8 :30-18 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
17.01.2014	18 :30	8 :08-18 :40	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
23.01.2014	?	7 :49-19 :25	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
23.01.2014	15 :00	7 :49-19 :25[87]	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.) B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
23.01.2014	15-16	7 :49-19 :25	COMMUNE 17.) réseau	B17, page 50 et suiv.
03.02.2014	18 :00	8 :00-17 :42	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
04.02.2014	12.30	8 :01-16 :30 18 :54-20 :11	COMMUNE 5.)	B17, page 9

[87] Les plages horaires soulignées sont les plages horaires qui, selon la confirmation des responsables de la commune de COMMUNE 9.) ont été modifiées manuellement

				emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, pages 39 et suivantes
05.02.2014	18-20	8 :00-17 :57		B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
05.02.2014	?	8 :00-17 :57	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
13.02.2014	?	8 :00-18 :55	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
24.02.2014	?	8 :19-17 :50	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
27.02.2014	?	8 :30-17 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.03.2014	17 :00	8 :00-17 :00	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au

				domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
18.03.2014	?	H4 8 :00-14 :30	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.03.2014	16 :30	8 :30-20 :34	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
26.03.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) : Concertation nouveau cahier charges	8 :30-20 :34	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	B17, page 12
26.03.2014	16 :30	8 :30-20 :34		B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
27.03.2014	17 :00	8 :05-18 :45	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
01.04.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) :	12 :55-18 :05	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre	B17, page 12

	Réunion concernant carrières des agents éducatifs		commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	
01.04.2014	9-11	12 :55-18 :05	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
02.04.2014	?	8 :30-18 :35	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
02.04.2014	17 :30	8 :30- 18 :35		B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
17.04.2014	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE	H4 12 :15-18 :17	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
18.04.2014	?	H4 11 :15-16 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.04.2014	?	7 :56-18 :25	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
23.04.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) : Élaboration cahier des charges	8 :00-17 :20	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	B17, page 12

25.04.2014	18-20	7 :55-17 :55	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.05.2014	17 :00	7 :51-18 :35	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
06.05.2014	14	7 :53-17 :20	COMMUNE 27.)	B17, page 50 et suiv.
11.05.2015	?	8 :09-18 :12	COMMUNE 18.)	
12.05.2014	?	8 :30-16 :50	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
14.05.2014	?	8 :07-17 :55	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
22.05.2014	16 :00	7 :58-18 :48	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
28.05.2014	17 :30	7 :52-17 :35	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
02.06.2014	10-14	7 :57-17 :02	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
03.06.2014	17-20	8 :04-19 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.06.2014	?	H4 12 :18-17 :25	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures

				d'accueil et d'un comité de pilotage.
16.06.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) : Analyse soumission	8 :00-16 :00	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	B17, page 12
17.06.2014	?	8 :30-18 :58	COMMUNE 18.)	
17.06.2014	12 :30	8 :30-18 :58	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, pages 39 et suivantes
25.06.2014	17 :00	8 :29-18 :28	COMMUNE 16.)	B17, page 16 B17, page 41
27.06.2014	14 :00	8 :04-18 :21	COMMUNE 28.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
30.06.2014	11 :00	8 :08-16 :00	COMMUNE 8.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion

04.07.2014	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :01-18 :45	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
07.07.2014	17 :30	8 :20-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
07.07.2014	17 :30	8 :20-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
08.07.2014	19 :00	8 :00-19 :12	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

08.07.2014	17 :00	8 :00-19 :12	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
09.07.2014	?	8 :27-17 :52	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
10.07.2014	17 :30	8 :00-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
14.07.2014	18 :00	8 :24-19 :37	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
15.07.2014	17 :30	8 :18-18 :14	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
15.07.2014	17 :30-18	8 :18-18 :14	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
23.07.2014	11 :30	8 :30-17 :30	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
23.07.2014	17 :30-20 :30	8 :30-17 :30	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
24.07.2014	15 :00	8 :00-19 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
24.07.2014	15 :00	8 :00-19 :35	COMMUNE 24.)/Koetschette	B17, page 9

				emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.)
04.08.2014	17 :00	8 :10-16 :56	COMMUNE 6.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
05.08.2014	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :12-18 :40	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
11.09.2014	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des	H4 8 :10-16 :12	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
16.09.2014	12-14	7 :58-12 :20 12 :26-17 :57	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
25.09.2014	17 :00	8 :00-17 :02	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
26.09.2014	16 :00	8 :03-13 :00		B17, page 14
29.09.2014	?	8 :12-18 :45	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
30.09.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune	8 :04-19 :21	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé	B17, page 12

	d'COMMUNE 39.) : Réunion concernant carrières agents éducatifs		pour le compte d'une autre commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	
02.10.2014	12 :30	8 :24-16 :30	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, pages 39 et suivantes
07.10.2014	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu	8 :00-17 :10	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	lieu après 19 :30 »			
08.10.2014	?	8 :30-12 :40 12 :52-20 :02	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
09.10.2014	14 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
09.10.2014	14 :30	8 :00-17 :00	Koetschette	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
09.10.2014	14 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
21.10.2014	?	8 :00-18 :01	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
22.10.2014	?	8 :00-16 :30	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.11.2014	17 :00	8 :07-18 :50	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
06.11.2014	17-21	8 :18-19 :23	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
06.11.2014	18 :00	8 :18-19 :23	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans

				les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
10.11.2014	11	8 :22-18 :44	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
10.11.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) : Réunion d'information sur les carrières	8 :22-18 :44	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	B17, page 12
12.11.2014	?	8 :06-18 :12	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
13.11.2014	?	8 :01-18 :15	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
17.11.2014	17 :30	8 :27-18 :44	COMMUNE 16.)	B17, page 16 B17, page 41
24.11.2014	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des	8 :28-19 :18	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
26.11.2014	16 :30-19 :30	8 :25-18 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
27.11.2014	14 :30	8 :30-19 :13	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.) B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
27.11.2014	14 :30	8 :30-19 :13	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
01.12.2014	17 :00	8 :16-16 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
01.12.2014	?	8 :16-16 :00	COMMUNE 1.)	B17p. 42 et suiv.

10.12.2014	16 :30	8 :30-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
10.12.2014	16 :30	8 :30-18 :50		B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
11.12.2014	?	8 :24-18 :04	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
11.12.2014	14 :00	8 :24-18 :04	COMMUNE 24.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
07.01.2015	14 :30	8 :12-18 :35	COMMUNE 1.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
07.01.2015	?	8 :12-18 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
08.01.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication	8 :04-18 :33	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
12.01.2015	17 :00	8 :27-11 :46 11 :55-18 :40	COMMUNE 7.)	B17, page 14
22.01.2015	14 :30	8 :00-15 :12	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
28.01.2015	16 :00	8 :30-18 :35	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
09.02.2015	17 :30	8 :16-18 :35	COMMUNE 16.)	B17, page 41
09.02.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des	8 :16-18 :35	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.) B17, page 9

	réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
10.02.2015	15 :00	7 :58-16 :45	COMMUNE 7.)	B17, page 14
11.02.2015	?	8 :14-18 :59	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
11.02.2015	?	8 :14-18 :59	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
11.02.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés	8 :14-18 :59	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
11.02.2015	17-19	8 :14-18 :59	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
23.02.2015	?	8 :26-18 :10	COMMUNE 18.)	
23.02.2015	17 :00	8 :26-18 :10	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
24.02.2015	?	8 :00-17 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.02.2015	?	8 :00-18 :15	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage. B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
27.02.2015	17 :00	8 :06-16 :58	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
10.03.2015	16 :30-17 :30	8 :15-18 :37	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

11.03.2015	14 :00	8 :27-18 :04	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
12.03.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :04-17 :55	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
25.03.2015	18 :30-19 :30	8 :26-18 :40	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
26.03.2015	?	8 :30-17 :38	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
26.03.2015	?	8 :30-17 :38	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
31.03.2015	8 :15-11 :15	8 :29-18 :01		B17, page 10 session de formation pour les responsables de maisons relais
02.04.2015	?	H4 7 :57-15 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
16.04.2015	?	10 :30-12 :14	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
16.04.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	UT 10 :30-12 :14	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.) B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
20.04.2015	14 :30	07:38-18:12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.04.2015	?	H4 8 :04-14 :22	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
23.04.2015	9 :00	H8 mais pointage 7 :01-8 :54	COMMUNE 7.)	B17, page 14

23.04.2015	14 :30	H8 mais 7 :01-8 :54	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
28.04.2015	14-16	8 :00-18 :23	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
28.04.2015	?	8 :00-18 :23	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
04.05.2015	17 :00-18 :30	8 :02-16 :30	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
07.05.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE	8 :30-18 :25	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
12.05.2015	12 :30	7 :46-16 :20	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
12.05.2015	8 :15-11 :15	7 :46-16 :20		B17, page 10 session de formation pour les responsables de maisons relais
12.05.2015	12 :30	7 :46-16 :20	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
13.05.2015	?	7 :42-19 :35	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
18.05.2015	?	8 :28-17 :55	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
21.05.2015	14 :30	8:19-19 :16	COMMUNE 7.)	B17, page 14
21.05.2015	12 :00-13 :00	8 :19-19 :16	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
01.06.2015	?	8 :13-17 :02	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

04.06.2015	17 :00	8 :09-18 :16	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
08.06.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	H4 13 :08-19 :28	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
10.06.2015	8 :15-11 :15	7 :58-18 :51		B17, page 10 session de formation pour les responsables de maisons relais
10.06.2015	?	7 :58-18 :51	COMMUNE 7.)	B17, page 14
24.06.2015	?	8 :29-18 :20	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
26.06.2015	?	8 :30-18 :52	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.

01.07.2015	?	8 :29-19 :36	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
06.07.2015	?	8 :15-17 :05	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
09.07.2015	17 :30-18 :30	8 :20-19 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
13.07.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :03-18 :54	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
16.07.2015	12 :30	8 :20-18 :27	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion

16.07.2015	12 :30	8 :20-18 :27	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
21.07.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :00-19 :03	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
03.08.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE	H4 8 :30-18 :10	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
04.08.2015	?	8 :13-16 :42	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
12.08.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu	8 :28-19 :23	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	lieu après 19 :30 »			
17.08.2015	?	8 :29-19 :56	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
18.08.2015	14-15	8 :25-17 :45	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
24.08.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :30-18 :54	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
09.09.2015	12 :30-14 :00	14 :45-19 :12	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
14.09.2015	16 :00	8 :21-18 :18	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
16.09.2015	?	8 :28-18 :25	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.

05.10.2015	19-21	8 :00-18 :55	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.10.2015	16 :30	8 :00-18 :55	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
05.10.2015	16 :30	8 :00-18 :55	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
06.10.2015	18 :30	8 :11-18 :14	COMMUNE 7.)	B17, page 14
13.10.2015	17 :00	8 :07-18 :57	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
14.10.2015	?	8 :00-17 :02	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
21.10.2015	?	8 :19-18 :57	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
22.10.2015	14 :30	8 :00-19 :19	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.10.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis	8 :00-19 :19	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.) B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion

	qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
23.10.2015	18	8 :29-18 :11	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de RE B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) DING
28.10.2015	?	8 :22-19 :35	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
06.11.2015	10 :00	7 :52-10 :40 14 :45-19 :07	COMMUNE 7.)	B17, page 14
11.11.2015	19 :00	8 :15-18 :55	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
12.11.2015	?	H8 10 :45-13 :31	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
12.11.2015	12 :30	10 :45-13 :31	Soleuvre / COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
12.11.2015	?	H8 10 :45-13 :31	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures

				d'accueil et d'un comité de pilotage.
17.11.2015	17 :00	8 :27-18 :40	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
17.11.2015	17 :00	8 :27-18 :40	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
25.11.2015	?	8 :28-18 :02	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
26.11.2015	?	8 :00-13 :25 13 :42-18 :46	COMMUNE 7.)	B17, page 14
30.11.2015	17 :00	8 :27-16 :48	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
01.12.2015	17 :00-18 :00	8 :15-11 :40 11 :56-16 :44	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
07.12.2015	19-21	9 :45-19 :24	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
07.12.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis	9 :45-19 :24	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
11.01.2016	?	8 :00-17 :51	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
12.01.2016	14 :30	8 :00-18 :57	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
13.01.2016	19 :00	7 :59-18 :14	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
21.01.2016	12 :30	8 :00-12 :18 et 13 :24-18 :57	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
28.01.2016	?	7 :30-16 :15	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
01.02.2016	18 :00	8 :00-17 :07	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
03.02.2016	?	8 :27-19 :44	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
17.02.2016	?	8 :04-17 :58	COMMUNE 18.)	
22.02.2016[88]	9 :00-11 :00	8 :21-15 :45	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
24.02.2016	18-20 :15	8 :00-18 :21	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
29.02.2016	matin	10 :13-20 :27	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)

[88] Email daté du 19.02.2016 pour convocation de cette réunion à 9 :00 à COMMUNE 9.)

03.03.2016	?	8 :23-18 :22	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
07.03.2016	?	8 :20-18 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
09.03.2016	?	8 :11-19 :42	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
14.03.2016	15 :30	8 :00-14 :26	COMMUNE 7.)	B17, page 14
14.03.2016	?	H4 8 :00-14 :26	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
21.03.2016	14 :30	10 :28-14 :38 18 :12-18 :58	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
22.03.2016	18 :00-19 :15	8 :06-17 :05	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
22.03.2016	?	8 :06-17 :05	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
24.03.2016	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication	8 :08-19 :26	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
14.04.2016	?	8 :00-16 :52	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
15.04.2016	?	7 :50-19 :16	COMMUNE 18.)	
19.04.2016	?	7 :59-18 :03	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
20.04.2016	?-18 :30	8 :22-18 :57	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
20.04.2016	17 :30	8 :22-18 :57	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
20.04.2016	14 :30	8 :22- 18 :57	COMMUNE 8.)	B17, page 30

				Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
20.04.2016	?	8 :22-18 :57	réseau	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
21.04.2016	?	H4 7 :52-14 :02	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
25.04.2016	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :27-19 :58	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
27.04.2016	?	7 :37-19 :46	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
03.05.2016	9 :00	8 :00-20 :29	COMMUNE 7.)	B17, page 14

04.05.2016	?	8 :00-17 :00	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
04.05.2016	18 :00	8 :00-17 :10	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
09.05.2016	9 :00-11 :00	8 :05-14 :15	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
11.05.2016	?	8 :29-19 :42	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
12.05.2016	?	8 :08-19 :35	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
23.05.2016	19-21	8 :30-19 :24	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
31.05.2016	?	8 :08-18 :42	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
01.06.2016	10 :00	8 :00-16 :50 18 :12-18 :22	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
01.06.2016	10 :00	8 :00-16 :50 18 :12-18 :22	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
01.06.2016	14-16[89]	8 :00-16 :50 18 :12-18 :22	COMMUNE 17.) réseau	B17, page 50 et suiv.
06.06.2016	14 :15	7 :53-17 :18	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.06.2016	14 :15	7 :53-17 :18	COMMUNE 8.)	B17, page 30

[89] Ce jour PERSONNE 1.) a convoqué une réunion réseau à 10 : 00 au vu de certains emails trouvés auprès de plusieurs communes

				Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
08.06.2016	12 :30-14 :00	8 :26-17 :24	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
09.06.2016	12 :30	8 :06-12 :14 13 :26-18 :54	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
14.06.2016	?	8 :09-18 :12	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
20.06.2016	17 :00	8 :30-18 :52	COMMUNE 7.)	B17, page 14
27.06.2016	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de	8 :01-17 :03	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
29.06.2016	?	8 :22-17 :38	COMMUNE 9.)	
29.06.2016	17-18 :30	8 :22-17 :38	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
04.07.2016	14 :00	8 :03-20 :40	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
06.07.2016[90]	9 :00-12 :00	8 :07-18 :06	COMMUNE 9.)	
06.07.2016	14 :15	8 :07 à 18 :06	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
06.07.2016	15-16 :30	8 :07-18 :06	Réseau	B17, page 50 et suiv.
07.07.2016	12 :30-14 :00	H4 13 :27-18 :52	COMMUNE 1.)	

[90] Email daté du 27 juin 2016 de PERSONNE 1.) (réponse de PERSONNE 13.) du 1.7.2016) pour rappel d'une formation de 9 :00-12 :00 relative à la Sécurité et santé au travail donnée à COMMUNE 9.). Chargé de cours le dénommé … du service de Santé au Travail Multisectoriel

B17, commentaire du SPJ : *En date du 30.06.2016,* PERSONNE 1.) *envoie un email à COMMUNE 12.) pour une réunion le mercredi 6 juin 2016 (ce qui est certainement une faute de frappe et aurait dû être le 6 juillet) à 14 :15. A relever néanmoins que la date du 6.07.2016 a déjà été mentionné plusieurs fois. En effet :*

- *Au vu d'un courrier adressé en date du 27.02.2017 à la commune de Rambrouch relatif à des explications concernant les prestations,* PERSONNE 1.) *indique que la prestation du 6.07.2016 concerne une formation au sein de la maison relais (alors qu'au vu du point suivant cette formation a eu lieu apparemment à* COMMUNE 9.)*) ;*
- *Email daté du 27 juin 2016 de* PERSONNE 1.) *(réponse de Mme PERSONNE 13.) de la commune de COMMUNE 1.) du 1.7.2016) pour rappel d'une formation en date du 6.07.2016de 9 :00-12 :00 relative à la Sécurité et santé au travail donnée à* COMMUNE 9.)*. Chargé de cours le dénommé … du service de Santé au Travail Multisectoriel ;*
- *Dans ses justifications des jetons de présence pour la commune d'COMMUNE 39.),* PERSONNE 1.) *indique qu'il aurait fait l'analyse de la soumission ;*
- *A COMMUNE 3.), les responsables ont noté une réunion de 15 :00 à 16 :30 ;*

Par conséquent, nous constatons qu'en date du 06.07.2016, il y a apparemment une formation à COMMUNE 9.) *de 9-12,* PERSONNE 1.) *participe à une réunion à COMMUNE 12.) à 14 :15 et à COMMUNE 3.) à 15 :00. Ce jour il pointe à la commune de 8 :07 à 18 :06 (horaire manuel).*

26.07.2016	?	8 :00-16 :40	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
27.07.2016	18 :30-20	7 :51-19 :48	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
28.07.2016	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	7 :54-12 :00 13 :19-19 :58	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
28.07.2016	?	7 :54-12 :00 et 13 :19-19 :58	COMMUNE 5.)	B17, page 23
01.08.2016	17 :00	7 :59-16 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
03.08.2016	? Indication du SPJ : « nous	8 :27-18 :55	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et

	n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			l'administration communale de COMMUNE 4.)
04.08.2016	16 :00 et 17 :00	8 :30-19 :54	COMMUNE 7.)	B17, page 14
10.08.2016	13 :00	8 :10-19 :24	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
24.08.2016	15-17 :20	8 :27-18 :48	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
12.09.2016	18 :30-20	8 :27-19 :56	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
13.09.2016	?	8 :02-17 :48	COMMUNE 1.)	
19.09.2016	?	7 :53-18 :02	COMMUNE 18.)	
28.09.2016	15 :30	7 :54-18 :58	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)

29.09.2016	12 :30	8 :00-17 :53	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
03.10.2016	?	8 :11-16 :58	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
04.10.2016	18 :30-20	8 :23-20 :12	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.10.2016	9 :00	8 :00-19 :38	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
05.10.2016	9 :00	8 :00-19 :38	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.10.2016	9 :00	8 :00-19 :38	COMMUNE 1.) réseau	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.) B17, page 50 et suiv.
12.10.2016	16 :30	8 :00-19 :26	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
18.10.2016[91]	9 :00-16 :00	7 :55-19 :14	COMMUNE 9.)	
19.10.2016	16 :30-19	8 :01-19 :09	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
19.10.2016	?	8 :01-19 :09	COMMUNE 9.)	
19.10.2016	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la	8 :01-19 :09	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

[91] Email du 15 octobre 2016 pour rappel d'une formation en date du 18.10.2016 de 9 :00-16 :00 à COMMUNE 9.) et relative à l'organisation des services publics. PERSONNE 1.) était le chargé de cours

	commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
20.10.2016	17 :30	8 :30-19 :12	COMMUNE 7.)	B17, page 14
24.10.2016	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu	8 :29-19 :08	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	lieu après 19 :30 »			
26.10.2016	?	8 :00-18 :39	COMMUNE 1.)	
09.11.2016	12 :30-14 :00	8 :00-18 :21	COMMUNE 1.)	
10.11.2016	14-1945	8 :00-20 :17	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
14.11.2016	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :08-19 :58	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
15.11.2016	18 :30	8 :00-17 :32	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
17.11.2016	17 :00	8 :02-18 :47	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au

				domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
22.11.2016	19-21	8 :30-19 :54	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
23.11.2016	10 :00	8 :22-20 :57	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
01.12.2016	?	8 :08-19 :51	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
01.12.2016	18 :30	8 :08-19 :51	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
14.12.2016	9 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
14.12.2016	9 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
14.12.2016	9 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
14.12.2016	9 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
14.12.2016	11 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
20.12.2016	17 :30-19 :45	8 :00-19 :17	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
09.01.2017	18 :30-20 :15	7 :54-11 :48 11 :59-19 :58	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.

16.01.2017	17 :00	8 :00-17 :22	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
18.01.2017	?	8 :15-19 :04	COMMUNE 9.) réseau crèche	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.01.2017	10 :00	8 :15-19 :04	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
18.01.2017	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :15-19 :04	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
24.01.2017	18 :30	8 :00-19 :51	COMMUNE 10.)	B17, page 42

				Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
26.01.2017	17 :30	8 :00-12 :08 13 :50-19 :47	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
02.02.2017	17 :00	8 :24-19 :57	COMMUNE 7.)	B17, page 14
08.02.2017	14 :30	H4 mais 8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
08.02.2017	14 :30-16	8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 1.) réseau	B17, page 50 et suiv.
08.02.2017	16 :45-21	8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
08.02.2017	14 :30	8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 6.) réseau	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
08.02.2017	12 :30-14 :00	H4 8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 1.)	
15.02.2017	13 :00	8 :00-18 :57	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
27.02.2017	soir	8 :02-16 :57	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
07.03.2017	18 :30	8 :07-19 :49	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
09.03.2017	?	8 :17-18 :31	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de

				présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
13.03.2017	17 :45-19	08 :00-19 :20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
23.03.2017	12 :30	8 :00-20 :23	COMMUNE 5.)	B17, page 23
03.04.2017	?	8 :02-17 :08	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
06.04.2017	9 :30	H4 11 :27-18 :34	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
24.04.2017	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de	8 :02-19 :16	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
26.04.2017	?	8 :12-19 :03	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
26.04.2017		8 :12-19 :03	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
26.04.2017	?	8 :12-19 :03	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.04.2017	16 :45-18 :45	8 :12-19 :03	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
27.04.2017	18 :30	8 :00-19 :57	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
04.05.2017	?	12 :43-18 :08	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
10.05.2017	?	7 :57-18 :33	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.

19.05.2017	14 :15-15 :45	7 :59-17 :12 18 :48-19 :25	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
19.05.2017	16 :30-19	7 :59-17 :12 18 :48-19 :25	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
22.05.2017	?	8 :00-17 :58	COMMUNE 18.)	
29.05.2017	?	H4 8 :02-10 :34 15 :06-17 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
01.06.2017	18 :15-20 :20	8 :28-17 :14	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
12.06.2017	17 :00	7 :58-17 :07	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
12.06.2017	17 :00	7 :58-17 :07	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
15.06.2017	18-20 :45	8 :10-18 :27	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
16.06.2017	18 :00	8 :01-18 :33	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
21.06.2017	14 :00	H4 8 :03-14 :12	COMMUNE 17.) réseau	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
21.06.2017	14 :15	8 :03-14 :12	COMMUNE 8.) réseau	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
22.06.2017	12 :30	8 :01-12 :37 13 :46-19 :36	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
26.06.2017	?	12 :21-17 :12	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
04.07.2017	18 :30-19 :45	8 :00-19 :04	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au

				domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

4. Trafic d'influence

Depuis un temps non prescrit, dans l'arrondissement judiciaire de Luxembourg, aux dates indiquées ci-après,

En infraction à l'article 248 du Code pénal,

d'avoir sollicité ou reçu, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques ou en accepté l'offre ou la promesse, pour elle-même ou pour un tiers pour abuser de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publiques des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable,

en l'espèce, d'avoir reçu, directement ou indirement des présents ou des avantages quelconques, notamment les invitations suivantes au restaurant pour lui-même ou pour des tiers de son entrourage de la part de futurs attributaires de marchés communaux, pour abuser de son influence réelle ou supposée auprès de différentes administrations communales en vue de faire obtenir de celle-cis des marchés publics ou d'autres décisions favorables,

- De la part de PERSONNE 4.)/la société SOCIETE 3.)[92] :

SMS de	**Date et heure**	**Contenu /commentaire du SPJ**
PERSONNE 1.) à PERSONNE 4.)	13.04.2016	En date du 13.04.2016, PERSONNE 4.) et PERSONNE 1.) se donnent rendez-vous au restaurant « Petite Auberge » à 19 :45.

- De la part de PERSONNE 5.) et PERSONNE 6.) / la société SOCIETE 5.)

Date	Contenu /commentaire du SPJ
11.04.2011	En date du 11.04.2011, PERSONNE 6.) informe PERSONNE 1.) que le restaurant Postkutsch est fermé et qu'il a réservé au Seven Hôtel pour 12 :00.
10.01.2012	En date du 10.01.2012, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) que les 2 pains surprises seront livrés à l'IMC. Au vu des

[92] Rapport 18, SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020

	recherches effectuées sur Internet, « IMC » semble être une école de commerce privée basée à COMMUNE 37.).
11.04.2012	En date du 11.04.2012 à 14 :51, PERSONNE 6.) informe PERSONNE 1.) qu'il a réservé le restaurant Favaro et apparemment pour le soir même car il indique « A+tard
02.05.2012	En date du 02.05.2012, PERSONNE 6.) indique à PERSONNE 1.) qu'il passe le chercher vers 19 h, et PERSONNE 1.) lui répond 19h15. Les soussignés ne connaissent pas la raison et du lieu de ce rendez-vous, mais au vu de l'heure, nous pouvons raisonnablement supposer qu'il s'agit d'un dîner.
23.05.2012	En date du 23.05.2012, PERSONNE 6.) informe PERSONNE 1.) que « COMMUNE 23.) (et donc COMMUNE 3.)) est sortie aujourd'hui ». Par conséquent, nous constatons que PERSONNE 1.) a été en contact avec SOCIETE 5.) non seulement pour les besoins de la commune de COMMUNE 9.) à laquelle il était fonctionnaire, mais également pour d'autres administrations communales.
06.08.2012 (07.08.2012)	En date du 6.08.2012, PERSONNE 5.) demande à PERSONNE 1.) un rendez-vous pour un déjeuner vu qu'il est en congé à la fin de la semaine. En date du 7.08.2012, PERSONNE 5.) indique à PERSONNE 1.) à 19 :34 comme quoi il est devant chez lui.
20.08.2012	En date du 20.08.2012, PERSONNE 6.) informe PERSONNE 1.), qu'il a réservé le restaurant Ernz Noire pour jeudi. PERSONNE 1.) lui répond et remercie. En date du 23.08.2012, PERSONNE 6.) indique à 12 :11 qu'il est arrivé à l'Ernz Noire.
14.12.2012	Le 14.12.2012, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) à 19 :34 qu'ils sont là. Il ne ressort pas du SMS ni qui est avec PERSONNE 5.) ni le lieu de rendez-vous et le but de la réunion, mais on constate que PERSONNE 1.) a rencontré PERSONNE 5.) en soirée en dehors des heures de bureau et nous supposons qu'il s'agissait un dîner.
08.03.2013	En date du 8.02.2013, PERSONNE 5.) demande à PERSONNE 1.) s'il serait disponible pour un déjeuner de travail qui a finalement lieu en date du 8.03.2013 à midi au vu des différents échanges de SMS, mais nous ne connaissons pas le lieu.
03.04.2013	En date du 03.04.2013, PERSONNE 5.) indique à PERSONNE 1.) qu'ils ont réservé le restaurant « Petite Auberge » à Soleuvre pour 12 :00-12 :15 et qu'ils viendront chercher PERSONNE 1.) à COMMUNE 9.).

30.05.2013	En date du 29.05.2013, PERSONNE 5.) demande à PERSONNE 1.) pour un déjeuner ou diner le lendemain au restaurant « La Postkutsch ». En date du 30.05.2013, PERSONNE 1.) informe PERSONNE 5.) qu'il est au bureau et ce dernier lui répond qu'il passera le chercher vers 12 :00. A 12 :09, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il est dans une rue et PERSONNE 1.) lui répond qu'il arrive. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé de 11 :10 – 19 :40 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.). PERSONNE 1.) se fait inviter au restaurant Postkutsch par PERSONNE 5.) en date du 30.05.2013 pendant le temps de midi et le 16.07.2013 en soirée après l'attribution du marché par la commune de COMMUNE 11.)
16.07.2013	En date du 16.07.2013, PERSONNE 5.) propose à PERSONNE 1.) un diner au restaurant Postkutsch pour le soir même et PERSONNE 1.) accepte. PERSONNE 5.) passe chercher PERSONNE 1.) à son domicile.
20.02.2014	En date du 19.02.2014, PERSONNE 5.) confirme un diner le lendemain au restaurant RAMEAUDIERE avec le dénommé PERSONNE 8.). Il relève que le restaurant est celui de M. RAMEAU, président des EUROTOQUES. A noter que PERSONNE 8.) est administrateur de la société SOCIETE 5.) (annexe 181). PERSONNE 1.) accepte l'invitation et en date du 20.02.2014, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'ils se trouvent devant chez lui.
20.05.2014	En date du 20.05.2014 à 19 :42, PERSONNE 1.) informe PERSONNE 5.) qu'il a du retard et donne rendez-vous à 20 :30. A 20 :51, PERSONNE 1.) note que la réunion est sur le point de se terminer. Nous ne connaissons pas la raison ni le lieu de ce rendez-vous, mais au vu de l'heure nous supposons qu'il s'agit probablement d'un diner. Ce jour PERSONNE 1.) a pointé de 8 :30 – 20 :58 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).
27.06.2014	Au vu d'un SMS de PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.) en date du 27.06.2014, PERSONNE 5.) a apparemment fait la demande auprès de la maison des soins de COMMUNE 18.), afin que le fils d'une connaissance de PERSONNE 1.), puisse y travailler pendant l'été à la demande de PERSONNE 1.). En même temps,

	PERSONNE 5.) confirme un rendez-vous pour le 9 juillet à 20 :00, qui s'avère être un diner au vu des SMS qui suivent.
08.07.2014	Au vu de plusieurs échanges de messages SMS en date du 8.07.2014, PERSONNE 5.) donne rendez-vous à PERSONNE 1.) pour un diner le 9.07.2014 à 20 :00 au restaurant Petite Auberge. PERSONNE 1.) demande de trouver un site plus proche de COMMUNE 21.) car il y serait. Au vu de l'annexe 2 de notre rapport précédent, nous constatons qu'effectivement PERSONNE 1.) avait une réunion ce jour à COMMUNE 21.). Il a pointé ce jour jusqu'à 17 :52 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).
04.12.2014	PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il a réservé Perl pour le 4.12 au soir et PERSONNE 1.) accepte. Au vu des échanges de SMS en date du 4.12.2014, nous constatons que PERSONNE 1.) a été invité par les responsables d'SOCIETE 5.) au restaurant SCHLOSSBERG à Perl et que PERSONNE 5.) a récupéré PERSONNE 1.) chez lui. A relever que le restaurant Schlossberg à Perl possède 3 étoiles au guide Michelin.
07.04.2015	En date du 7.04.2015, PERSONNE 5.) donne rendez-vous à PERSONNE 1.) à 12 :15-12 :30 au restaurant La Petite Auberge vu que le restaurant Postkutsch est fermé. PERSONNE 1.) accepte. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé de 8 :29 – 19 :25 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).
20.05.2015	En date du 20.05.2015, PERSONNE 5.) confirme le rendez-vous au restaurant Ma Langue Souris pour le lendemain soir. PERSONNE 1.) accepte en remerciant. Remarquons que le restaurant Ma Langue Souris possédait à l'époque 1 étoile au Guide Michelin (1 étoile depuis 2009 et 2 étoiles depuis 2018).
21.07.2015	Invitation de PERSONNE 1.) par PERSONNE 5.) au Restaurant Petite Auberge en date du 21.07.2015 et PERSONNE 1.) accepte à nouveau que PERSONNE 5.) vient le récupérer à son domicile.
07.08.2015	Pour COMMUNE 6.), PERSONNE 5.) demande encore une fois en date du 07.08.2015, tout en demandant si PERSONNE 1.) n'aurait pas une « *réponse officielle de COMMUNE 6.)* ».
18.11.2015	En date du 18.11.2015 à 11 :30, PERSONNE 5.) demande à PERSONNE 1.) s'ils se retrouvent directement à l'ISL[93], mais les

[93] ISL=International School Luxembourg

	soussignés ne connaissent pas la raison de ce rendez-vous. Au vu de l'heure, il est fort probable qu'il s'agit d'un déjeuner.
02.12.2015	Au vu des échanges des messages SMS en date du 02.12.2015 en soirée, il semble que PERSONNE 1.) a été à nouveau invité dans un restaurant, car PERSONNE 5.) indique à 19 :15 à PERSONNE 1.) qu'il se trouve devant chez lui, mais, nous n'avons pas d'indications sur le lieu.
03.03.2016	En date du 03.03.2016, PERSONNE 1.) a été invité au restaurant Postkutsch par PERSONNE 5.) pour un dîner et PERSONNE 1.) a également accepté que PERSONNE 5.) vienne le récupérer à son domicile.
19.04.2016	En date du 19.04.2016, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il a réservé le restaurant Ma Langue Souris pour le soir et indique qu'il passera le récupérer. PERSONNE 1.) a accepté.
24.08.2016	En date du 24.08.2016, PERSONNE 5.) confirme une réservation pour le lendemain soir au restaurant FAVARO à Esch.
03.10.2016	En date du 03.10.2016, PERSONNE 5.) confirme une réservation pour le soir au restaurant ACACIA à Esch et PERSONNE 1.) accepte.
10.11.2016	En date du 10.11.2016, PERSONNE 5.) indique qu'ils sont arrivés avec la voiture de PERSONNE 8.)[94] et au vu d'un message SMS du 09.11.2016, PERSONNE 1.) a été invité au restaurant Ma Langue Souris.
13.12.2016	Au vu d'un message SMS du 13.12.2016 à 19 :32, PERSONNE 5.) indique à PERSONNE 1.) qu'il se trouve devant chez lui. Au vu de l'heure, les soussignés supposent que PERSONNE 5.) a récupéré PERSONNE 1.) pour un dîner.
09.02.2017	Au vu d'un message SMS du 9.02.2017 à 19 :08, PERSONNE 5.) indique à PERSONNE 1.) qu'il se trouve devant chez lui. Au vu de l'heure, les soussignés supposent que PERSONNE 5.) a récupéré PERSONNE 1.) pour un diner.

[94] PERSONNE 8.)

16.03.2017	En date du 16.03.2017, PERSONNE 5.) confirme à PERSONNE 1.) comme quoi il passe le chercher à 19 :30 ce jour et qu'il a réservé le restaurant Ma Langue Souris. PERSONNE 1.) accepte.
19.04.2017	En date du 19.04.2017, PERSONNE 5.) écrit qu'une dénommée PERSONNE 9.) et un dénommé PERSONNE 3.) peuvent être disponible pour leur repas du vendredi. En date du 21.04.2017, PERSONNE 5.) confirme la réservation pour le soir même pour 4 personnes à la Distillerie au Château. Le restaurant Distillerie du Château de Bourglinster est un restaurant étoilé au guide Michelin. En ce qui concernent les dénommés PERSONNE 3.) et PERSONNE 9.), les soussignés supposent, d'après toute la documentation à notre disposition qu'il s'agit de PERSONNE 3.) et PERSONNE 9.) de la société SOCIETE 4.). A nouveau, nous constatons qu'en date du 21.04.2017, PERSONNE 5.) a récupéré PERSONNE 1.) à son domicile.
19.05.2017	En date du 19.05.2017, PERSONNE 5.) confirme un diner le soir même au restaurant Petite Auberge.
25.07.2017	En date du 25.07.2017, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il a réservé le restaurant Postkutsch pour le soir et qu'il passera chercher PERSONNE 1.) à son domicile. PERSONNE 1.) accepte.
18.08.2017	En date du 18.08.2017, PERSONNE 5.) confirme le rendez-vous de mercredi prochain et qu'il passera chercher PERSONNE 1.) à son domicile comme convenu et en date du 23.08.2017 à 19 :19, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il se trouve devant chez lui. Nous ne connaissons pas le choix du restaurant.
24.08.2017	En date du 24.08.2017, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'ils ont reçu une réponse négative pour COMMUNE 6.). Il indique qu'ils restent disponibles pour développer d'autres contrats nécessaires au chiffre d'affaires.
03.11.2017	En date du 03.11.2017, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) que, comme convenu, ils passeront avec la dénommée PERSONNE 9.) chercher PERSONNE 1.) à Esch vers 19 :00/15, qu'il a réservé le restaurant ITALIA DUE, rue d'Anvers et que le dénommé PERSONNE 3.) les rejoint directement au restaurant.

21.12.2017	En date du 21.12.2017, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il a réservé le restaurant Petite Auberge pour 19 :30 et qu'il passera le chercher. A 19 :16, PERSONNE 5.) indique qu'il se trouve devant chez PERSONNE 1.).

- De la part de PERSONNE 2.) et SOCIETE 2.))

Date	Commentaire
25.08.2014, 12.45	B18 En date du 25.08.2014, PERSONNE 2.) indique à PERSONNE 1.) qu'ils se retrouvent au restaurant du 7 Hotel vers 12 :30. PERSONNE 1.) accepte et indique à 12 :25 qu'il arrivera pour 12 :45. Ce jour, PERSONNE 1.) pointe 8 :28-20 :19.
21.03.2015	En date du 20.03.2015, PERSONNE 2.) demande PERSONNE 1.) « Demain 13 ? » et PERSONNE 1.) confirme. A noter que le 21.03.2015 était un samedi et le 20.03 est le jour d'anniversaire de PERSONNE 1.). Au vu de l'heure, il s'agit certainement d'un rendez-vous pour un déjeuner. Les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu également les weekends.
22.06.2015	En date du 22.06.2015 (veille fête nationale), PERSONNE 1.) informe PERSONNE 2.) à 18 :47 que Christiane n'est pas encore rentrée et qu'ils ont du retard.
08.08.2015	Lundi 10.08.2015, PERSONNE 2.) remercie PERSONNE 1.) de l'excellente soirée de samedi et lui demande s'il n'aurait pas oublié ses lunettes chez PERSONNE 1.). Donc, PERSONNE 2.) était l'invité de PERSONNE 1.) à son domicile.
10.10.2015	En date du 19.10.2015, PERSONNE 2.) informe PERSONNE 1.) à 18 :59 qu'il arrive vers 19 :30. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé 8 :11 – 19 :01 auprès de la commune de COMMUNE 9.). Vu l'heure, les soussignés supposent qu'il s'agit d'un diner.
13.02.2016	Au vu d'échanges de SMS du 8.02.2016 et du 12.02.2016, PERSONNE 2.) a réservé un restaurant pour le 13.02.2016 (samedi) à 19 :00. Les épouses/compagnes de PERSONNE 2.) et de PERSONNE 1.) participent également à ce diner. Nous ne connaissons pas le lieu qui a finalement été retenu car le restaurant ACACIA proposé par PERSONNE 2.) n'avait plus de place dans le restaurant, mais seulement au bar et PERSONNE 1.) signale qu'il préfère alors un autre restaurant.

06.05.2016, 17.35 heures	B18 En date du 01.05.2016, PERSONNE 2.) propose un rendez-vous pour le vendredi suivant (06.05) à 16 :00 suivi d'une Pizza en compagnie des épouses/compagnes. Le rendez-vous a dû finalement avoir eu lieu à 17 :30 car à 17 :35 PERSONNE 2.) indique qu'il est en bas, PERSONNE 1.) lui répond « 5 minutes ». Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé 8 :00 – 20 :16 auprès de la commune de COMMUNE 9.). Par conséquent, nous constatons que ce rendez-vous a eu lieu pendant les heures de travail de PERSONNE 1.). Néanmoins, SOCIETE 2.) n'était pas fournisseur de la restauration scolaire auprès de la commune de COMMUNE 9.).
06.01.2017, vers 12.00	B18 En date du 6.01.2017, PERSONNE 2.) informe PERSONNE 1.) qu'il vient vers midi. Certainement pour un déjeuner. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :12 – 18 :37.
21.02.2017, soir	En date du 21.02.2017 à 19 :22, PERSONNE 2.) signale qu'il se trouve sur le parking.
13.11.2017, soir	En date du 13.11.2017 à 18 :35, PERSONNE 2.) signale qu'il arrive dans 10 minutes.

- <u>De la part de PERSONNE 3.) / SOCIETE 4.)</u>

07.02.2017, soir	le contact PERSONNE 3.), dont le numéro de téléphone est le +352661503697 envoie un SMS à PERSONNE 1.) en le remerciant pour le bon repas passé ensemble. A noter également qu'au vu du pointage de l'administration communale de COMMUNE 9.), PERSONNE 1.) aurait travaillé ce jour de 8 :08 – 18 :12[95].

[95] B18

III. Les faits reconnus par PERSONNE 1.)

Comme auteur,

1. Infractions à la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales

Entre 2003 et 2017, dans les arrondissements judiciaires de Luxembourg et de Diekirch, et notamment à son lieu de travail, à domicile, et auprès des différentes administrations communales,

Sans préjudice quant aux circonstances de temps et de lieu,

En infraction aux articles 1 er et 39 de la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, d'avoir, dans un but de lucre, exercé à titre principal ou accessoire, une activité indépendante dans le domaine du commerce, de l'artisanat, de l'industrie ou la profession d'architecte, d'ingénieur, d'expert-comptable ou de conseil en propriété industrielle sans autorisation écrite,

en l'espèce, d'avoir exercé à titre principal et dans un but de lucre une activité dans le domaine d'une profession libérale, en tant que conseil à 33 communes luxembourgeoises (en matière de marchés publics, construction de maisons relais, mise en place de cuisines, fournitures pour maisons relais ou écoles, sélection de personnel éducatif dans des maisons relais, activités éducatives dans le cadre de celles-ci, établissement de programmes diététiques pour celles-ci, conseil dans des dossiers de soumission relatifs au nettoyage de bâtiments communaux, conseils en droit du travail), sans être titulaire d'une autorisation écrite émanant du Ministère compétent et d'avoir ainsi touché les montants suivants de la part d'administrations communales luxembourgeoises :

Commune	Période d'intervention	Montant perçu (€) par commune
COMMUNE 29.)	2009-2016	17.764,36
COMMUNE 28.)	2011-2016	15.425,96
COMMUNE 13.)	2005-2017	24.074,37
COMMUNE 33.) (COMMUNE 33.) Kannerkichen)	2004-2005	250,00
COMMUNE 23.)	2003-2016	7.004,00
COMMUNE 34.)	2013-2016	2.448,80

COMMUNE 10.)	2016	994,56
COMMUNE 9.)	2004-2016	15.524,31
COMMUNE 21.)	2004-2015	3.426,66
COMMUNE 37.)	2003-2011	37.140,34
COMMUNE 39.)	2011-2016	11.685,16
COMMUNE 24.)	2006-2007	23.250,97
COMMUNE 2.)	2008-2017	11.912,08
COMMUNE 15.)	2003-2016	25.151,33
COMMUNE 8.)	2014-2017	22.004,88
COMMUNE 32.)	2006-2017	57.268,82
COMMUNE 4.)	2005-2017	41.319,52
COMMUNE 25.)	2001-2006	849,04
COMMUNE 26.)	2004-2009	5.511,00
COMMUNE 35.)	2004-2007	549,60
COMMUNE 5.)	2003-2017	70.820,85
COMMUNE 18.)	2003-2017	17.264,37
COMMUNE 16.)	2010-2016	14.376,26
COMMUNE 1.)	2015-2017	17.3644,08
COMMUNE 27.)	2010-2011	1.986,80
COMMUNE 19.)	2002-2010	2.335,83
COMMUNE 6.)	2004-2017	40.685,37
COMMUNE 20.)	2012-2016	31.632,72
COMMUNE 14.)	2003-2016	20.582,18
COMMUNE 11.) (Foyer de la Femme)	2009-2016	17.303,21

COMMUNE 22.)	2014	1.116,36
COMMUNE 7.)	2011-2017	38.296,05
COMMUNE 3.)	2009-2017	49.799,04
COMMUNE 12.)	2006-2016	65.206,71

Soit par année, les montants totaux suivants :

Année	Montant en €
2005	6.671
2006	13.363
2007	22.391
2008	21.368
2009	31.679
2010	49.079
2011	59.553
2012	74.501
2013	82.202
2014	100.610
2015	102.521
2016	110.494
2017	28.051

2. Concussion

Entre 2005 et 2017, dans l'arrondissement judiciaire de Luxembourg et de Diekirch, et notamment à son lieu de travail, à domicile, et auprès des différentes administrations communales,

En infraction à l'article 243 du Code pénal,

de s'être, en tant que personne, dépositaire ou agent de l'autorité ou de la force publiques, toute personne chargée d'une mission de service public, rendue coupable de concussion, en ordonnant de percevoir, en exigeant ou recevant ce qu'elle savait n'être pas dû ou excéder ce qui était dû pour droits, taxes, impôts, contributions, deniers, revenus ou intérêts, pour salaires ou traitements

en l'espèce, de s'être en tant fonctionnaire communal, rendu coupable de concussion, en recevant des traitements qu'il savait ne pas être dus ou qu'il savait n'être dus en partie, en déclarant des heures pendant lesquelles il exerçait une activité lucrative d'indépendant (conseil) comme heures de travail et ceci pour la période considérée alors que tel n'a pas été le cas[96] :

Date	**Horaire de la réunion externe pour des prestations externes de PERSONNE 1.)**	**Pointage à la commune de COMMUNE 9.)**	**Lieu de la réunion**	**Source de l'information**
15.03.2005	16 :30	7 :53-19 :24	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
17.03.2005	18 :00	7 :41-18 :15	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
23.03.2005	12 :30	7 :53-17 :40	COMMUNE 25.)	B17, page 47
18.04.2005	12 :15	8 :07-18 :08	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
20.04.2005	17 :00	8 :00-12 :00 13 :00-17 :00	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
03.05.2005	17 :00	8 :06-19 :30	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
09.05.2005	12 :30	8 :21-18 :00	COMMUNE 25.)	B17, page 47

[96] Liste chronologique compilée par le Ministère public sur base des constatations policières, reprises commune par commune. Seules ont été retenues les dates pour lesquelles l'horaire de la réunion est déterminable et où celui-ci se chevauche avec les horaires de pointage, ce qui vise l'hypothèse où la réunion a eu lieu à un moment où il pointait à COMMUNE 9.).

09.05.2005	16 :00	8 :21-18 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
09.06.2005	18 :30	8 :00-18 :30	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
15.06.2005	17 :00	8 :13-16 :49	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
28.06.2005	14 :30	8 :05-18 :00	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
04.07.2005	17 :00	8 :08-17 :54	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
11.07.2005	12 :30	7 :51-19 :04	COMMUNE 25.)	B17, page 47
12.09.2005	15 :00	7 :35-17 :10	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
14.09.2005	12 :00	8 :23-18 :11	COMMUNE 25.)	B17, page 47
24.10.2005	17 :00	8 :20-18 :31	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.10.2005	12 :30	8 :27-17 :52	COMMUNE 25.)	B17, page 47
08.11.2005	12 :00	8 :11-19 :15	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
07.12.2005	17 :00	8 :28-17 :47	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
19.12.2005	12 :30	8 :20-17 :30	COMMUNE 25.)	B17, page 47
20.01.2006	17 :00	8 :15-20 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.12.2005	17 :00	8 :20-17 :30	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.01.2006	12 :30	8 :30-12 :29	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
20.02.2006	12 :30	8 :25-19 :54	COMMUNE 25.)	B17, page 47
20.02.2006	17 :00	8 :25-19 :54	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
09.03.2006	12 :30	8 :20-19 :20	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
15.03.2006	15 :00	8 :10-18 :30	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et B17, page 36 et suiv.
27.03.2006	16 :00	8 :29-17 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
28.03.2006	14 :00	8 :00-14 :30	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
03.04.2006	12 :30	8 :00-16 :34	COMMUNE 25.)	B17, page 47
23.05.2006	14 :00	7 :45-17 :45	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
29.05.2006	16 :30	8 :04-18 :10	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
15.06.2006	12 :30	8 :30-19 :27	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
10.07.2006	16 :30	8 :28-16 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.07.2006	14 :30	8 :15-17 :25	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
17.10.2006	14 :00	8 :30-17 :56	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
23.11.2006	12 :30	7 :58-17 :40	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
13.12.2006	16 :30	8 :15-17 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
25.01.2007	12 :30	8 :20-18 :35	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
26.02.2007	17 :00	8 :24-20 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.03.2007	17 :00	8 :00-17 :56	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.04.2007	12 :30	8 :12-17 :35	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
22.05.2007	17 :00	8 :28-16 :50	COMMUNE 19.)	B17, page 46
13.06.2007	17 :00	11 :20-18 :45	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
14.06.2007	12 :30	8 :22-17 :35	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
10.07.2007	14 :00	8 :00-18 :58	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
25.07.2007	18 :30	8 :17-18 :16	COMMUNE 13.)	B17, B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.) page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de

				PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
11.09.2007	18 :00	8 :29-18 :05	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
27.09.2007	12 :30	8 :09-17 :23	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
22.10.2007	17 :00	8 :00-17 :55	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
04.12.2007	12 :30	7 :56-17 :40	COMMUNE 19.)	B17, page 46
08.01.2008	17 :00	8 :20-18 :00	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
28.01.2008	17 :00	7 :54-16 :22	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
21.02.2008	17 :00	8 :06-18 :07	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
14.03.2008	14 :15	7 :44-17 :03	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
17.04.2008	12 :30	8 :17-17 :12	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
05.05.2008	17 :00	8 :13-16 :30	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.05.2008	17 :15	8 :04-17 :30	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
10.06.2008	12 :15	8 :12-16 :54	COMMUNE 19.)	B17, page 46

07.07.2008	17 :00	8 :30-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
10.07.2008	12 :30	7 :57-17 :12	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
17.07.2008	16 :00	7 :51-17 :08	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
22.09.2008	14 :00	8 :30-17 :15	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
29.10.2008	18 :00	8 :17-17 :15	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
30.10.2008	17 :00	H4 8 :00-14 :07	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
20.11.2008	12 :30	8 :28-19 :06	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
19.12.2008	13 :00	8 :07-17 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.01.2009	12 :00	8 :09-18 :32	COMMUNE 19.)	B17, page 46
09.02.2009	17 :00	8 :24-18 :05	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
30.03.2009	17 :00	8 :29-16 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.05.2009	17 :00	8 :03-16 :23	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.06.2009	16 :30	7 :58-17 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
09.07.2009	12 :30	8 :16-17 :17	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
09.09.2009	17 :00	8 :29-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
29.09.2009	12 :30	8 :10-19 :00	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
19.10.2009	17 :00	8 :28-18 :15	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.11.2009	12 :30	8 :02-17 :12	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
30.11.2009	18-19 :30	8 :19-17 :33	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
07.12.2009	18 :30	8 :29-18 :07	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
18.12.2009	13 :00	8 :17-17 :38	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.01.2010	12 :30	8 :26-20 :21	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
29.01.2010	16 :00-18 :00	7 :57-18 :52	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
08.02.2010	17 :00	8 :08-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
24.02.2010	17-19	8 :03-18 :49	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.

25.02.2010	15 :00	8 :00-17 :48	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
12.03.2010	15 :00	8 :00-18 :32	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
15.03.2010	17 :00	H4 8 :18-12 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
25.03.2010	12 :30	8 :24-12 :57	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
19.04.2010	12 :15	8 :00-17 :56	COMMUNE 16.)	B17, page 16
27.04.2010	16 :30-19 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
11.05.2010	14 :30	8 :26-18 :30	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
12.05.2010	16 :30-19 :30	8 :14-18 :10	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
17.05.2010	17 :00	8 :28-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.05.2010	17 :00	8 :24-18 :52	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
01.06.2010	12 :30	8 :27-21 :02	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
07.06.2010	14 :00	8 :11-18 :51	COMMUNE 15.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de RE B17, page 17
11.06.2010	18-20	7 :56-19 :37	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
24.06.2010	16-19	8 :17-17 :17	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
28.06.2010	14 :00	8 :27-17 :56	COMMUNE 15.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)

28.06.2010	16 :30	8 :27-17 :56	COMMUNE 32.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
01.07.2010	15 :00	7 :48-17 :18	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
13.07.2010	12 :30	7 :59-17 :42	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
10.09.2010	14 :30-17	8 :28-17 :33	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
17.09.2010	14 :00	8 :14-17 :47	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
21.09.2010	17-19	8 :00-18 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
27.09.2010	16-17	8 :25-17 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
11.10.2010	16-17	8 :28-18 :17	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
13.10.2010	1400-1700	8 :14-17 :46	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
14.10.2010	12 :30	7 :58-17 :55	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
18.10.2010	17 :00	8 :06-18 :55	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
12.11.2010	16 :30-18	8 :21-20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
15.11.2010	16 :30-18	8 :01-19 :17	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile

				de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
18.11.2010	14-17	8 :01-17 :24	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
25.11.2010	17-19	8 :01-18 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
09.12.2010	12 :30	8 :27-18 :56	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
21.12.2010	16 :30-19	8 :29-18 :58	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
03.01.2011	17 :00	7 :58-18 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
13.01.2011	15-17	8 :27-18 :32	COMMUNE 20.) réseau	B17, page 50 et suiv.
17.01.2011	16-18	8 :28-19 :12	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
09.02.2011	17 :00	7 :59-18 :05	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
10.02.2011	15 :00	8 :00-19 :15	COMMUNE 27.) Réseau	B17, page 50 et suiv.
14.02.2011	17 :00	7 :56-18 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
16.02.2011	14 :30	8 :27-18 :52	COMMUNE 14.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 36 et suiv.
02.03.2011	14 :30	8 :08-18 :01	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
07.03.2011	?	8 :21-19 :20	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
07.03.2011	?	8 :21-19 :20	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
08.03.2011	?	8 :26-19 :04	COMMUNE 16.)	B17, page 16

09.03.2011	?	8 :05-17 :58	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
16.03.2011	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	H4 7 :59-12 :25 17 :55-20 :07	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
18.03.2011	18-20 :30	8 :10-17 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
21.03.2011	17 :00	8 :29-18 :10	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile

				de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
28.03.2011	17 :00	7 :58-18 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
31.03.2011	12 :30	8 :12-17 :58	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
06.04.2011	17 :00	8 :00-20 :16	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
24.04.2011	14 :30	8 :01-18 :35	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
27.04.2011	14 :30	8 :01-18 :35	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
13.05.2011	17 :00	8 :24-17 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
07.06.2011	12 :30	7 :45-18 :30	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes B17, page 23
10.06.2011	14 :30-1630	8 :24-13 :51	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
17.06.2011	17 -19	8 :24-17 :00	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
28.06.2011	17 :00	7 :45-18 :25	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
29.06.2011	15-17	8 :29-18 :35	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)

05.07.2011	15 :15-17	8 :00-17 :50	COMMUNE 32.) réseau	B17, page 50 et suiv.
06.07.2011	18 :30-19 :30	8 :03-19 :20	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
07.07.2011	16 :45	8 :18-17 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
22.07.2011	16-19	8 :29-19 :20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
01.08.2011	17 :00	8 :27-17 :50	COMMUNE 16.)	B17, page 16
12.09.2011	17 :00	8 :15-18 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
21.09.2011	17-19	8 :04-19 :25	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
27.09.2011	15 :00	8 :00-19 :25	COMMUNE 6.) réseau	B17, page 50 et suiv.
29.09.2011	12 :30	8 :22-17 :25	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
05.10.2011	18	8 :17-19 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
10.10.2011	18-20	11 :05-19 :40	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
13.10.2011	16 :00-18	8 :00-18 :10	COMMUNE 12.) réseau	B17, page 50 et suiv.
13.10.2011	?16 :00	8 :00-18 :10	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)

25.10.2011	12 :00-14 :00	8 :00-17 :00	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
17.11.2011	16 :15	8 :03-18 :55	COMMUNE 20.) réseau	B17, page 50 et suiv.
23.11.2011	ET avec PERSONNE 1.)	8 :20-19 :23	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
30.11.2011	18-20	8 :28-19 :40	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
07.12.2011	17 :00	8 :29-18 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
14.12.2011	18 :00-19 :30	H4 13 :55-18 :25	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
04.01.2012	14 :15	8 :27-19 :40	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) B17, page 36 et suiv.
04.01.2012	18-20	8 :27-19 :40	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
13.01.2012	17-19	8 :29-13 :19	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
17.01.2012	16 :00	8 :27-18 :05	COMMUNE 6.) réseau	B17, page 50 et suiv.
07.02.2012	17- ?	8 :29-19 :20	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)

10.02.2012	16 :30	7 :58-18 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
27.02.2012	15-17	8 :21-18 :36	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
27.02.2012	15 :00	8 :21-18 :36	COMMUNE 32.) réseau	B17, page 50 et suiv.
29.02.2012	19-22	8 :00-17 :20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
01.03.2012	15 :00	8 :12-18 :45	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
07.03.2012	17-19	8 :02-19 :20	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
08.03.2012	18 :00	8 :00-17 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
12.03.2012	15 :30	8 :16-17 :45	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
15.03.2012	12 :30	7 :55-18 :50	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
26.03.2012	17 :00	8 :24-19 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.03.2012	18 :00	8 :24-19 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

28.03.2012	16 :30	8 :10-19 :15	COMMUNE 3.) réseau	B17, page 50 et suiv.
11.04.2012 ou (12.4.12)	10-12	8 :11-18 :20 (8 :29-17 :40)	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
13.04.2012	10 :00	8 :27-19 :46	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.04.2012	17-19	8 :26-18 :45	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
26.04.2012	18 :00	8 :24-18 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
27.04.2012	17-19	8 :03-19 :10	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
03.05.2012	17 :50-18 :40	7 :56-17 :24	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
03.05.2012	18 :30	7 :56-17 :24	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
10.05.2012	12 :30	7 :59-19 :15	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
11.05.2012	16 :30-18	8 :27-18 :20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
16.05.2012	15 :30	8 :11-17 :35	COMMUNE 27.) réseau	B17, page 50 et suiv.
17.05.2012 ou (15.05.12)	15 :30-17 :30	Ascension (8 :12-19 :10)	COMMUNE 39.)	B17, page 11

				documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
21.05.2012	17 :00	8 :29-19 :30	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.05.2012	17-20	8 :00-17 :00	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
23.05.2012	17 :00	8 :00-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.06.2012	17-18 :30	8 :29-18 :45	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
25.06.2012	17 :00	8 :25-19 :05	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.06.2012	14 :30	8 :28-10 :06 13 :55-18 :20	COMMUNE 32.) réseau	B17, page 50 et suiv.
06.07.2012	18 :30-21	8 :09-18 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
09.07.2012	17 :00	8 :08-18 :16	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
12.07.2012	12 :30	8 :05-18-45	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
13.07.2012	18 :00	7 :37-19 :10	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
16.07.2012	17- ?	7 :53-14 :30	COMMUNE 39.)	B17, page 11

				documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
19.07.2012	13 :30	7 :59-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
24.07.2012	17 :30	8 :00-18 :10	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
25.07.2012	12 :00	7 :54-19 :32	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
16.08.2012	18 :00	8 :28-19 :20	COMMUNE 7.)	B17, page 14
29.08.2012	16 :00	8 :13-18 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
29.08.2012	17 :50	8 :13-18 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
12.09.2012	17 :15-19	12 :34-17 :43	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
25.09.2012	16 :30-18 :30	8 :00-18 :12	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
26.09.2012	17 :30- ?	8 :28-18 :35	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
01.10.2012	17 :30	8 :27-18 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
09.10.2012	17 :00	8 :27-18 :35	COMMUNE 16.)	B17, page 41
12.10.2012	17 :00	8 :30-19 :38	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
15.10.2012	17 :30	8 :02-19 :15	COMMUNE 7.)	B17, page 14
16.10.2012	17 :00	8 :24-17 :35	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
18.10.2012	12 :30	8 :28-17 :15	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
18.10.2012	15-17	8 :28-17 :15	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
18.10.2012	15 :00	8 :28-17 :15	Heiderscheid réseau	B17, page 50 et suiv.
24.10.2012	17 :00	8 :28-18 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.11.2012	17 :30	8 :29-19 :35	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.11.2012	16 :30-18	8 :30-18 :01	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
07.11.2012	17 :30-19 :30	8 :08-18 :45	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
09.11.2012	17 :30-21	8 :22-18 :55	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.

16.11.2012	16 :30	8 :04-18 :50	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
20.11.2012	16 :30	8 :01-18 :05	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
27.11.2012	17 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
27.11.2012	8 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
22 (20 ou 26 ou 27).11	11	8 :00-17 :50 (8 :01-18 :05, 8 :29-18 :14, 8 :00-17 :00)	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
03.12.2012	14 :30	8 :21-17 :59	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
06.12.2012	13 :00	8 :00-18 :34	COMMUNE 12.) réseau	B17, page 50 et suiv.
06.12.2012	13-15	8 :00-18 :34	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
11.12.2012	12 :30	8 :27-13 :15	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
17.12.2012	18 :30	8 :04-17 :10	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.12.2012	?-1700	8 :00-18 :25	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.

21.12.2012	16-19	8 :04-18 :16	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
07.01.2013	17 :30	8 :26-18 :35	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
14.01.2013	14 :30	8 :28-1913	COMMUNE 14.)	B17, pag B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et B17, page 36 et suiv.
22.01.2013	?-12	8 :01-18 :20	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
24.01.2013	17 :00	8 :00-18 :55	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
29.01.2013	17 :20	8 :28-20 :32	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
01.02.2013	12 :00	8 :28-17 :56	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
04.02.2013	17 :00	8 :23-18 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.02.2013	16 :30 selon mail annexe	8 :24-17 :50	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
19.02.2013	17 :00	8 :00-18 :45	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile

				de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
21.02.2013	12 :30	8 :29-18 :35	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
21.02.2013	17 :00	8 :29-18 :35	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
22.02.2013	?-18	8 :29-20 :00	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
26.02.2013	17 :30	8 :00-18 :35	COMMUNE 16.)	B17, page 16 B17, page 41
26.02.2013	15 :00	8 :00-18 :35	COMMUNE 27.) réseau	B17, page 50 et suiv.
27.02.2013	17 :30-20	8 :30-17 :48	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.03.2013	18 :15	8 :28-17 :06	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.03.2013	12 :30	07 :49-13 :07	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
02.04.2013	?-18	8 :29-17 :20	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
10.04.2013	16 :45	8 :02-18 :17	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
23.04.2013	12 :30	8 :23-17 :40	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
23.04.2013	15 :00	8 :23-17 :40	COMMUNE 7.) réseau	B17, page 50 et suiv.

23.04.2013	18 :30	8 :23-17 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
02.05.2013	?-11 :30	8 :28-17 :45	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
06.05.2013	17 :30	8 :27-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
10.05.2013	18 :30-20 :20	8 :28-18 :18	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
13.05.2013		8 :21-18 :16	Concertation nouveau cahier de charge	B17, page 12 PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles PERSONNE 1.) aurait travaillé pour le compte de la commune COMMUNE 39.)
14.05.2013	13 -15	8 :11-19 :56	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
17.05.2013	16 :30	8 :07-18 :25	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
24.05.2013	16 :00-18 :15	8 :09-19 :35	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
30.05.2013	Restaurant vers 12.00			Rapport 18, SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 81

	Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé de 11 :10 – 19 :40 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.). En date du 29.05.2013, PERSONNE 5.) demande à PERSONNE 1.) pour un déjeuner ou diner le lendemain au restaurant « La Postkutsch ». En date du 30.05.2013, PERSONNE 1.) informe PERSONNE 5.) qu'il est au bureau et ce dernier lui répond qu'il passera le chercher vers 12 :00. A 12 :09, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il est dans une rue et PERSONNE 1.) lui répond qu'il arrive. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé de 11 :10 – 19 :40 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.). PERSONNE 1.) se fait inviter au restaurant Postkutsch par PERSONNE 5.) en date du 30.05.2013 pendant le temps de midi et le 16.07.2013 en soirée après l'attribution du marché par la commune de COMMUNE 11.)			
18.06.2013	16 :00	8 :00-19 :52	COMMUNE 20.) réseau	B17, page 50 et suiv.
19.06.2013	17 :15	8 :12-19 :25	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
19.06.2013		8 :12-19 :25	Contrôle exécution prestation-suivi mission	B17, page 12 PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles PERSONNE 1.) aurait travaillé pour le compte de la commune COMMUNE 39.)
20.06.2013	12 :30	8 :16-13 :50	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
24.06.2013	18 :00	8 :30-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
17.07.2013	16 :30	8 :05-18 :20	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
23.07.2013	12 :00	8 :05-13 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
23.07.2013	12 :30	8 :05-13 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
24.07.2013	17 :00	8 :05-19 :36	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
29.07.2013	14 :00	8 :15-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
05.08.2013	9	8 :05-18 :21	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
01.10.2013	12 :30	8 :04-19 :18	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
21.10.2013	17 :00	13 :00-18 :10	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.11.2013	15 :00	7 :56-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

05.11.2013	15- ?	7 :56-18 :12	COMMUNE 7.) réseau	B17, page 50 et suiv.
07.11.2013	17 :00	8 :17-18 :19	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
18.11.2013	17 :00	8 :30-17 :46	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.11.2013	17 :30	8 :00-17 :01	COMMUNE 16.)	B17, page 16 B17, page 41
28.11.2013	12 :30	8 :22-18 :13	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
10.12.2013	17 :00	8 :00-18 :25	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.12.2013	18-1930	8 :30-18 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
13.01.2014	17 :00	7 :57-18 :41		B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
16.01.2014	18 :00	8 :04-19 :39	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
17.01.2014	18 :30	8 :08-18 :40	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

23.01.2014	15 :00	7 :49-19 :25[97]	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.) B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
23.01.2014	15-16	7 :49-19 :25	COMMUNE 17.) réseau	B17, page 50 et suiv.
24.01.2014	18 :00	8 :00-11 :57 12 :14-17 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
03.02.2014	18 :00	8 :00-17 :42	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
04.02.2014	12.30	8 :01-16 :30 18 :54-20 :11	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, pages 39 et suivantes
08.02.2014	En date du 8.20.2014 à 15 :41, PERSONNE 1.) signale à PERSONNE 4.), qu'il aura un quart d'heure de retard. Au vu du pointage auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.) et de l'annexe 2 du rapport précédent, PERSONNE 1.) a pointé 8 :30-12 :40 12 :52-20 :02 et aurait également eu une réunion à COMMUNE 14.) ce jour			Rapport 18, SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 77

[97] Les plages horaires soulignées sont les plages horaires qui, selon la confirmation des responsables de la commune de COMMUNE 9.) ont été modifiées manuellement

04.03.2014	13 :30	7 :57-18 :53	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
04.03.2014	13 :30- ?	7 :57-18 :53	COMMUNE 12.) réseau	B17, page 50 et suiv.
05.03.2014	17 :00	8 :00-17 :00	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
14.03.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) : Concertation nouveau cahier charges	8 :03-20 :24	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	B17, page 12
26.03.2014	16 :30	8 :30-20 :34	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
26.03.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) :	8 :30-20 :34	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre commune alors	B17, page 12

	Concertation nouveau cahier charges		qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	
26.03.2014	16 :30	8 :30-20 :34		B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
27.03.2014	17 :00	8 :05-18 :45	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
01.04.2014	9-11	12 :55-18 :05	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
02.04.2014	17 :30	8 :30- 18 :35		B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
03.04.2014	12 :30	8 :06-18 :03	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, pages 39 et suivantes
25.04.2014	18-20	7 :55-17 :55	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.05.2014	17 :00	7 :51-18 :35	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
06.05.2014	14	7 :53-17 :20	COMMUNE 27.)	B17, page 50 et suiv.

20.05.2014	En date du 20.05.2014 à 19 :42, PERSONNE 1.) informe PERSONNE 5.) qu'il a du retard et donne rendez-vous à 20 :30. A 20 :51, PERSONNE 1.) note que la réunion est sur le point de se terminer. Nous ne connaissons pas la raison ni le lieu de ce rendez-vous, mais au vu de l'heure nous supposons qu'il s'agit probablement d'un diner. Ce jour PERSONNE 1.) a pointé de 8 :30 – 20 :58 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).		Rapport 18, SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 79	
22.05.2014	16 :00	7 :58-18 :48	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
28.05.2014	17 :30	7 :52-17 :35	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
02.06.2014	10-14	7 :57-17 :02	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
03.06.2014	17-20	8 :04-19 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
16.06.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) :	8 :00-16 :00	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre	B17, page 12

	Analyse soumission		commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	
17.06.2014	12 :30	8 :30-18 :58	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, pages 39 et suivantes
24.06.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) : Analyse soumission	8 :05-13 :59	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	B17, page 12
25.06.2014	17 :00	8 :29-18 :28	COMMUNE 16.)	B17, page 16 B17, page 41
27.06.2014	14 :00	8 :04-18 :21	COMMUNE 28.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
30.06.2014	11 :00	8 :08-16 :00	COMMUNE 8.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.)

				réunion
07.07.2014	17 :30	8 :20-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
07.07.2014	17 :30	8 :20-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
08.07.2014	19 :00	8 :00-19 :12	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
08.07.2014	17 :00	8 :00-19 :12	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
10.07.2014	17 :30	8 :00-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
14.07.2014	18 :00	8 :24-19 :37	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
15.07.2014	17 :30	8 :18-18 :14	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et

				à la commune de COMMUNE 13.)
15.07.2014	17 :30-18	8 :18-18 :14	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
23.07.2014	11 :30	8 :30-17 :30	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
23.07.2014	17 :30-20 :30	8 :30-17 :30	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
24.07.2014	15 :00	8 :00-19 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
24.07.2014	15 :00	8 :00-19 :35	COMMUNE 24.)/Koetschette	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.)
04.08.2014	17 :00	8 :10-16 :56	COMMUNE 6.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
25.08.2014, 12.45	Ce jour, PERSONNE 1.) pointe 8 :28-20 :19 B18 En date du 25.08.2014, PERSONNE 2.) indique à PERSONNE 1.) qu'ils se retrouvent au restaurant du 7 Hotel vers 12 :30. PERSONNE 1.) accepte et indique à 12 :25 qu'il arrivera pour 12 :45. Ce jour, PERSONNE 1.) pointe 8 :28-20 :19.			rapport SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 86
16.09.2014	12-14	7 :58-12 :20 12 :26-17 :57	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
25.09.2014	17 :00	8 :00-17 :02	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines

				dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
26.09.2014	16 :00	8 :03-13 :00		B17, page 14
02.10.2014	12 :30	8 :24-16 :30	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, pages 39 et suivantes
09.10.2014	14 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
09.10.2014	14 :30	8 :00-17 :00	Koetschette	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
09.10.2014	14 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
05.11.2014	17 :00	8 :07-18 :50	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
06.11.2014	17-21	8 :18-19 :23	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
06.11.2014	18 :00	8 :18-19 :23	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des

				jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
10.11.2014	11	8 :22-18 :44	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
17.11.2014	17 :30	8 :27-18 :44	COMMUNE 16.)	B17, page 16 B17, page 41
26.11.2014	16 :30-19 :30	8 :25-18 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
27.11.2014	14 :30	8 :30-19 :13	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.) B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
27.11.2014	14 :30	8 :30-19 :13	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
03.12.2014	14 :15-15 :45	8 :00-19 :56	COMMUNE 2.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
09.12.2014	12 :30	7 :59-19 :51	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.)

				réunion B17, pages 39 et suivantes
10.12.2014	16 :30	8 :30-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.) B17, page 9
11.12.2014	14 :00	8 :24-18 :04	COMMUNE 24.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
22.12.2014	Le 22.12.2014 à 11 :53 PERSONNE 1.) demande à PERSONNE 2.) s'il est en route et ce dernier lui répond qu'il part du bureau. Au vu de l'heure, nous supposons qu'il s'agit d'un déjeuner, mais nous ne connaissons ni le lieu ni la raison. Au vu pointage, PERSONNE 1.) a pointé ce jour 11 :20 – 15 :34, mais SOCIETE 2.) n'était pas le fournisseur de la restauration scolaire, ce déjeuner ne pouvait être un déjeuner d'affaires qui concernait la restauration scolaire de l'administration communale de COMMUNE 9.), d'autant que cette dernière avait un service spécifiquement dédié à la maison relais et la restauration scolaire dont PERSONNE 1.) ne faisait pas partie.			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 85
07.01.2015	14 :30	8 :12-18 :35	COMMUNE 1.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
12.01.2015	17 :00	8 :27-11 :46 11 :55-18 :40	COMMUNE 7.)	B17, page 14

14.01.2015	17 :00	8 :02-19 :11	COMMUNE 12.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
22.01.2015	14 :30	8 :00-15 :12	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
28.01.2015	16 :00	8 :30-18 :35	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
29.01.2015	17 :00	8 :11-18 :49	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
09.02.2015	17 :30	8 :16-18 :35	COMMUNE 16.)	B17, page 41
10.02.2015	15 :00	7 :58-16 :45	COMMUNE 7.)	B17, page 14
11.02.2015	17-19	8 :14-18 :59	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
12.02.2015	14 :30- ?	8 :28-18 :29	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
12.02.2015	14 :30	8 :28-18 :29	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

12.02.2015	14 :30	8 :28-18 :29	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
12.02.2015	14 :30	8 :28-18 :29	COMMUNE 12.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
23.02.2015	17 :00	8 :26-18 :10	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
27.02.2015	17 :00	8 :06-16 :58	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
02.03.2015	9-12	8 :14-20 :50	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
05.03.2015	12 :30	7 :20-18 :37	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
10.03.2015	16 :30-17 :30	8 :15-18 :37	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
11.03.2015	14 :00	8 :27-18 :04	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)

25.03.2015	18 :30-19 :30	8 :26-18 :40	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
31.03.2015	8 :15-11 :15	8 :29-18 :01		B17, page 10 session de formation pour les responsables de maisons relais
03.04.2015	12 :00	8 :03-17 :48	Bertrane	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
03.04.2015	12 :00-14 :00	8 :03-17 :48	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
07.04.2015	Restaurant à midi PERSONNE 1.) a pointé de 8 :29 – 19 :25 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.). En date du 7.04.2015, PERSONNE 5.) donne rendez-vous à PERSONNE 1.) à 12 :15-12 :30 au restaurant La Petite Auberge vu que le restaurant Postkutsch est fermé. PERSONNE 1.) accepte. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé de 8 :29 – 19 :25 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).			
20.04.2015	14 :30	07:38-18:12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
23.04.2015	9 :00	H8 mais pointage 7 :01-8 :54	COMMUNE 7.)	B17, page 14
23.04.2015	14 :30	H8 mais 7 :01-8 :54	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
28.04.2015	14-16	8 :00-18 :23	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.

04.05.2015	17 :00-18 :30	8 :02-16 :30	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
12.05.2015	12 :30	7 :46-16 :20	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
12.05.2015	8 :15-11 :15	7 :46-16 :20		B17, page 10 session de formation pour les responsables de maisons relais
12.05.2015	12 :30	7 :46-16 :20	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
21.05.2015	14 :30	8:19-19 :16	COMMUNE 7.)	B17, page 14
21.05.2015	12 :00-13 :00	8 :19-19 :16	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
02.06.2015	14 -18 :00	7 :59-19 :36	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
03.06.2015	12 :30-14 :00	8 :00-18 :30	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
04.06.2015	17 :00	8 :09-18 :16	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
10.06.2015	8 :15-11 :15	7 :58-18 :51		B17, page 10 session de formation pour les responsables de maisons relais
18.06.2015	14 :30	8 :28-20 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

18.06.2015	14 :30	8 :28-20 :50	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
03.07.2015	*En date du 3.07.2015 à 12 :45, PERSONNE 4.) signale à PERSONNE 1.) qu'il est arrivé. Nous ne connaissons, ni le lieu, ni la raison de ce rendez-vous, mais au vu du pointage ce jour, PERSONNE 1.) aurait travaillé de 8 :05 - 20 :34 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).*			Rapport 18, SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 77
09.07.2015	17 :30- 18 :30	8 :20-19 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
15.07.2015	12 :30- 14 :00	8 :17-18 :22	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
15.07.2015	17 :30	8 :17-18 :22	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
16.07.2015	12 :30	8 :20-18 :27	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
16.07.2015	12 :30	8 :20-18 :27	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
22.07.2015	18 :00- 19 :15	08 :07-17 :56	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
07.08.2015 à 16 :29	Le 07.08.2015 à 16 :29 PERSONNE 2.) demande si personne n'est au bureau et PERSONNE 1.) répond qu'il arrive. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé 8 :14 – 19 :32 auprès de la commune de COMMUNE 9.).			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 85
11.08.2015	9 :00	8 :09-17 :52	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)

18.08.2015	14-15	8 :25-17 :45	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
09.09.2015	12 :30-14 :00	14 :45-19 :12	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
14.09.2015	16 :00	8 :21-18 :18	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.10.2015	19-21	8 :00-18 :55	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.10.2015	16 :30	8 :00-18 :55	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
05.10.2015	16 :30	8 :00-18 :55	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
06.10.2015	18 :30	8 :11-18 :14	COMMUNE 7.)	B17, page 14
13.10.2015	17 :00	8 :07-18 :57	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.10.2015[98]	10 :00-12 :00	8 :11-19 :01	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
22.10.2015	14 :30	8 :00-19 :19	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
23.10.2015	18	8 :29-18 :11	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de RE B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) DING
06.11.2015	10 :00	7 :52-10 :40 14 :45-19 :07	COMMUNE 7.)	B17, page 14

[98] Email daté du 2.10.2015 de PERSONNE 1.) pour convocation de cette réunion à 10 :00 à COMMUNE 9.)

11.11.2015	19 :00	8 :15-18 :55	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
12.11.2015	12 :30	10 :45-13 :31	Soleuvre / COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
17.11.2015	17 :00	8 :27-18 :40	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
17.11.2015	17 :00	8 :27-18 :40	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
30.11.2015	17 :00	8 :27-16 :48	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
03.12.2015	12 :30	8 :05-18 :36	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
07.12.2015	19-21	9 :45-19 :24	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
07.01.2016	17-18	8 :15-18 :00	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
12.01.2016	14 :30	8 :00-18 :57	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)

13.01.2016	19 :00	7 :59-18 :14	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
21.01.2016	12 :30	8 :00-12 :18 et 13 :24-18 :57	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
01.02.2016	18 :00	8 :00-17 :07	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.02.2016[99]	9 :00-11 :00	8 :21-15 :45	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
24.02.2016	18-20 :15	8 :00-18 :21	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
29.02.2016	matin	10 :13-20 :27	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
01.03.2016	14 :30	8 :06-19 :07	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
02.03.2016	17 :30	8 :25-18 :20	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
08.03.2016	12.10-13 :50	8 :14-19 :32	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
14.03.2016	15 :30	8 :00-14 :26	COMMUNE 7.)	B17, page 14
21.03.2016	14 :30	10 :28-14 :38 18 :12-18 :58	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
22.03.2016	18 :00-19 :15	8 :06-17 :05	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

[99] Email daté du 19.02.2016 pour convocation de cette réunion à 9 :00 à COMMUNE 9.)

23.03.2016	Le 23.03.2016, 17.30 heures (pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.)) PERSONNE 1.) propose à PERSONNE 2.) de se voir à 17 :30 et PERSONNE 2.) accepte. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé 8 :01 – 19 :46, auprès de la commune de COMMUNE 9.).			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 85
20.04.2016	?-18 :30	8 :22-18 :57	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
20.04.2016	17 :30	8 :22-18 :57	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
20.04.2016	14 :30	8 :22- 18 :57	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
03.05.2016	9 :00	8 :00-20 :29	COMMUNE 7.)	B17, page 14
04.05.2016	18 :00	8 :00-17 :10	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
06.05.2016	16-17 :45	8 :00-20 :16	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
06.05.2016, 17.35 heures	B18 En date du 01.05.2016, PERSONNE 2.) propose un rendez-vous pour le vendredi suivant (06.05) à 16 :00 suivi d'une Pizza en compagnie des épouses/compagnes. Le rendez-vous a dû finalement avoir eu lieu à 17 :30 car à 17 :35 PERSONNE 2.) indique qu'il est en bas, PERSONNE 1.) lui répond « 5 minutes ». Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé 8 :00 – 20 :16 auprès de la commune de COMMUNE 9.). Par conséquent, nous constatons que ce rendez-vous a eu lieu pendant les heures de travail de PERSONNE 1.). Néanmoins, SOCIETE 2.) n'était pas fournisseur de la restauration scolaire auprès de la commune de COMMUNE 9.).			rapport SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 86
09.05.2016	9 :00- 11 :00	8 :05-14 :15	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.

13.05.2016	Au vu d'un échange de SMS en date du 13.05.2016, PERSONNE 2.) et PERSONNE 1.) se seraient vu vers 16-17 heures. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé 8 :18 – 21 :11 auprès de la commune de COMMUNE 9.).			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 85
23.05.2016	19-21	8 :30-19 :24	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
01.06.2016	10 :00	8 :00-16 :50 18 :12-18 :22	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
01.06.2016	10 :00	8 :00-16 :50 18 :12-18 :22	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
01.06.2016	14-16[100]	8 :00-16 :50 18 :12-18 :22	COMMUNE 17.) réseau	B17, page 50 et suiv.
06.06.2016	14 :15	7 :53-17 :18	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.06.2016	14 :15	7 :53-17 :18	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
08.06.2016	12 :30-14 :00	8 :26-17 :24	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
09.06.2016	12 :30	8 :06-12 :14 13 :26-18 :54	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
20.06.2016	17 :00	8 :30-18 :52	COMMUNE 7.)	B17, page 14
29.06.2016	17-18 :30	8 :22-17 :38	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
04.07.2016	14 :00	8 :03-20 :40	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)

[100] Ce jour PERSONNE 1.) a convoqué une réunion réseau à 10 : 00 au vu de certains emails trouvés auprès de plusieurs communes

06.07.2016[101]	9 :00-12 :00	8 :07-18 :06	COMMUNE 9.)	
06.07.2016	14 :15	8 :07 à 18 :06	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
06.07.2016	15-16 :30	8 :07-18 :06	Réseau	B17, page 50 et suiv.
07.07.2016	12 :30-14 :00	H4 13 :27-18 :52	COMMUNE 1.)	
13.07.2016	18 :30	8 :11-18 :19	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
26.07.2016,	En date du 26.07.2016, PERSONNE 1.) informe PERSONNE 2.) qu'il aura du retard et fixe le rendez-vous pour 10 :20. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant les heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :00 – 16 :40.			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 85

[101] Email daté du 27 juin 2016 de PERSONNE 1.) (réponse de PERSONNE 13.) du 1.7.2016) pour rappel d'une formation de 9 :00-12 :00 relative à la Sécurité et santé au travail donnée à COMMUNE 9.). Chargé de cours le dénommé ... du service de Santé au Travail Multisectoriel

B17, commentaire du SPJ : *En date du 30.06.2016,* PERSONNE 1.) *envoie un email à COMMUNE 12.) pour une réunion le mercredi 6 juin 2016 (ce qui est certainement une faute de frappe et aurait dû être le 6 juillet) à 14 :15. A relever néanmoins que la date du 6.07.2016 a déjà été mentionné plusieurs fois. En effet :*

- *Au vu d'un courrier adressé en date du 27.02.2017 à la commune de Rambrouch relatif à des explications concernant les prestations, PERSONNE 1.) indique que la prestation du 6.07.2016 concerne une formation au sein de la maison relais (alors qu'au vu du point suivant cette formation a eu lieu apparemment à* COMMUNE 9.)*) ;*
- *Email daté du 27 juin 2016 de PERSONNE 1.) (réponse de Mme PERSONNE 13.) de la commune de COMMUNE 1.) du 1.7.2016) pour rappel d'une formation en date du 6.07.2016de 9 :00-12 :00 relative à la Sécurité et santé au travail donnée à COMMUNE 9.). Chargé de cours le dénommé ... du service de Santé au Travail Multisectoriel ;*
- *Dans ses justifications des jetons de présence pour la commune d'COMMUNE 39.),* PERSONNE 1.) *indique qu'il aurait fait l'analyse de la soumission ;*
- *A COMMUNE 3.), les responsables ont noté une réunion de 15 :00 à 16 :30 ;*

Par conséquent, nous constatons qu'en date du 06.07.2016, il y a apparemment une formation à COMMUNE 9.) de 9-12, PERSONNE 1.) participe à une réunion à COMMUNE 12.) à 14 :15 et à COMMUNE 3.) à 15 :00. Ce jour il pointe à la commune de 8 :07 à 18 :06 (horaire manuel).

27.07.2016	18 :30-20	7 :51-19 :48	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
28.07.2016 14 : 30 heures	PERSONNE 1.) fixe le rendez-vous pour 14 :30. PERSONNE 2.) lui signale qu'il se trouve à son bureau. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vus pendant les heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 7 :54 – 12 :00 et 13 :19 – 19 :58.			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 85
01.08.2016	17 :00	7 :59-16 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
03.08.2016, 16.20 heures	03.08.2016, 16.20 heures (pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.)) En date du 3.8.2016, PERSONNE 2.) signale qu'il a du retard et PERSONNE 1.) confirme alors 16 :20. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant les heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :27 – 18 :55.			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 85
04.08.2016	16 :00 et 17 :00	8 :30-19 :54	COMMUNE 7.)	B17, page 14
10.08.2016	13 :00	8 :10-19 :24	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
24.08.2016	15-17 :20	8 :27-18 :48	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
12.09.2016	18 :30-20	8 :27-19 :56	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
28.09.2016	15 :30	7 :54-18 :58	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)

29.09.2016	12 :30	8 :00-17 :53	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
04.10.2016	18 :30-20	8 :23-20 :12	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.10.2016	9 :00	8 :00-19 :38	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
05.10.2016	9 :00	8 :00-19 :38	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.10.2016	9 :00	8 :00-19 :38	COMMUNE 1.) réseau	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.) B17, page 50 et suiv.
12.10.2016	16 :30	8 :00-19 :26	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
18.10.2016[102]	9 :00- 16 :00	7 :55-19 :14	COMMUNE 9.)	
19.10.2016	16 :30-19	8 :01-19 :09	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
20.10.2016	17 :30	8 :30-19 :12	COMMUNE 7.)	B17, page 14
26.10.2016	?	8 :00-18 :39	COMMUNE 1.)	
09.11.2016	12 :30- 14 :00	8 :00-18 :21	COMMUNE 1.)	
10.11.2016	14-19.45	8 :00-20 :17	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
15.11.2016	18 :30	8 :00-17 :32	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

[102] Email du 15 octobre 2016 pour rappel d'une formation en date du 18.10.2016 de 9 :00-16 :00 à COMMUNE 9.) et relative à l'organisation des services publics. PERSONNE 1.) était le chargé de cours

17.11.2016	17 :00	8 :02-18 :47	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
22.11.2016	19-21	8 :30-19 :54	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
23.11.2016	10 :00	8 :22-20 :57	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
01.12.2016	18 :30	8 :08-19 :51	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
14.12.2016	9 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
14.12.2016	9 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
14.12.2016	9 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
14.12.2016	9 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
14.12.2016	11 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
20.12.2016	17 :30- 19 :45	8 :00-19 :17	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
06.01.2017, vers 12.00	En date du 6.01.2017, PERSONNE 2.) informe PERSONNE 1.) qu'il vient vers midi. Certainement pour un déjeuner. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de			rapport SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 87

	travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :12 – 18 :37.			
09.01.2017	18 :30- 20 :15	7 :54-11 :48 11 :59-19 :58	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
16.01.2017	17 :00	8 :00-17 :22	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
18.01.2017	10 :00	8 :15-19 :04	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
24.01.2017	18 :30	8 :00-19 :51	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
26.01.2017	17 :30	8 :00-12 :08 13 :50-19 :47	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
02.02.2017	17 :00	8 :24-19 :57	COMMUNE 7.)	B17, page 14
06.02.2017	Le rendez-vous du 09.02.2017 a lieu pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.) PERSONNE 2.) confirme un rendez-vous pour jeudi (9.2) pour 9 heures. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé le 9.2.2017 de 7 :56 – 19 :12.			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 85
07.02.2017	En date du 07.02.2017 à 16 :11, le contact PERSONNE 3.), dont le numéro de téléphone est le +352661503697 envoie un SMS à PERSONNE 1.) en le remerciant pour le bon repas passé ensemble. A noter également qu'au vu du pointage de l'administration communale de COMMUNE			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 87

	9.), PERSONNE 1.) aurait travaillé ce jour de 8 :08 – 18 :12[103].			
08.02.2017	14 :30	H4 mais 8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
08.02.2017	14 :30-16	8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 1.) réseau	B17, page 50 et suiv.
08.02.2017	16 :45-21	8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
08.02.2017	14 :30	8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 6.) réseau	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
08.02.2017	12 :30- 14 :00	H4 8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 1.)	
15.02.2017	13 :00	8 :00-18 :57	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
07.03.2017	18 :30	8 :07-19 :49	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
13.03.2017	17 :45-19	08 :00-19 :20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
23.03.2017	12 :30	8 :00-20 :23	COMMUNE 5.)	B17, page 23
04.04.2017	04.04.2017 12 :45 heures Le rendez-vous du a lieu pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.) A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :00 - 16 :50.			SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 86

[103] B18

07.04.2017	16 :30- 17 :30	8 :23-19 :55	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
26.04.2017	16 :45- 18 :45	8 :12-19 :03	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
27.04.2017	18 :30	8 :00-19 :57	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
24.04.2017	24.04.2017 13 :30 heures Le rendez-vous a lieu pendant les heures de pointage de PERSONNE 1.) En date du 24.04.2017, PERSONNE 1.) fixe le rendez-vous à 13 :30. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :02 – 19 :16.			rapport SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 86
28.04.2017	En date du 28.04.2017, un rendez-vous est fixé à 15 :30. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 7 :44 – 19 :17.			rapport SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 86
09.05.2017 à 12 :14	En date du 9.05.2017 à 12 :14, PERSONNE 2.) indique à PERSONNE 1.) qu'il se trouve à son bureau, mais qu'il n'y a personne. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :00 – 18 :35.			rapport SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020, page 86
19.05.2017	16 :30-19	7 :59-17 :12 18 :48-19 :25	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.

01.06.2017	18 :15- 20 :20	8 :28-17 :14	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
12.06.2017	17 :00	7 :58-17 :07	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
12.06.2017	17 :00	7 :58-17 :07	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
15.06.2017	18-20 :45	8 :10-18 :27	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
16.06.2017	18 :00	8 :01-18 :33	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
21.06.2017	14 :00	H4 8 :03-14 :12	COMMUNE 17.) réseau	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
21.06.2017	14 :15	8 :03-14 :12	COMMUNE 8.) réseau	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
22.06.2017	12 :30	8 :01-12 :37 13 :46-19 :36	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
04.07.2017	18 :30- 19 :45	8 :00-19 :04	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

3. Infractions informatiques

Depuis un temps non prescrit, dans l'arrondissement judiciaire de Luxembourg,

En infraction à l'article 509-3 du Code pénal d'avoir intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, directement ou indirectement, introduit des données dans un système de traitement ou de transmission automatisé ou supprimé ou modifié les données qu'il contient ou leurs modes de traitement ou de transmission

en l'espèce, avoir intentionnellement procédé à une manipulation du système informatique de pointage de l'horaire mobile de l'administration communale de COMMUNE 9.) et de COMMUNE 4.), en ayant ainsi simulé sa présence à son poste de travail, en entrant son code personnel dans le le système en question, de sorte qu'il pouvait bénéficier d'une absence non justifiée et non comptabilisée,

Date	**Horaire de la réunion externe pour des prestations externes de PERSONNE 1.)**	**Pointage à la commune de COMMUNE 9.)**	**Lieu de la réunion**	**Source de l'information**
17.03.2005	18 :00	7 :41-18 :15	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
20.04.2005	17 :00	8 :00-12 :00 13 :00-17 :00	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
09.06.2005	18 :30	8 :00-18 :30	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
28.06.2005	14 :30	8 :05-18 :00	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
29.09.2005	?	8 :12-17 :30	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
29.09.2005	?	8 :12-17 :30	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie

				d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
24.10.2005	17 :00	8 :20-18 :31	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
25.10.2005	?	8 :17-18 :00	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
09.11.2005	?	7 :59-18 :00	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
05.12.2005	?	8 :25-18 :30	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
19.12.2005	12 :30	8 :20-17 :30	COMMUNE 25.)	B17, page 47
19.12.2005	17 :00	8 :20-17 :30	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.01.2006	12 :30	8 :30-12 :29	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
20.02.2006	12 :30	8 :25-19 :54	COMMUNE 25.)	B17, page 47
20.02.2006	17 :00	8 :25-19 :54	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.02.2006	?	8 :20-17 :42	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
22.02.2006	?	8 :20-17 :42	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
09.03.2006	12 :30	8 :20-19 :20	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
27.03.2006	16 :00	8 :29-17 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
28.03.2006	14 :00	8 :00-14 :30	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
03.04.2006	12 :30	8 :00-16 :34	COMMUNE 25.)	B17, page 47
05.04.2006	?	8 :22-17 :30	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
23.05.2006	?	7 :45-17 :45	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie

				d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
23.05.2006	14 :00	7 :45-17 :45	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
29.05.2006	16 :30	8 :04-18 :10	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
15.06.2006	12 :30	8 :30-19 :27	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
16.06.2006	?	8 :03-17 :35	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
10.07.2006	16 :30	8 :28-16 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.07.2006	14 :30	8 :15-17 :25	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
18.07.2006	?	8 :15-17 :25	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
21.07.2006	?	8 :12-17 :30	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
01.08.2006	?	8 :16-18 :10	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
25.08.2006	?	8 :30-19 :14	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures

				d'accueil et d'un comité de pilotage.
19.09.2006	?	7 :52-18 :17	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
26.09.2006	?	7 :52-16 :45	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
17.10.2006	14 :00	8 :30-17 :56	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
18.10.2006	?	8 :20-17 :51	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
26.10.2006	?	8 :14-17 :30	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
22.11.2006	?	8 :12-19 :20	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour

				l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
23.11.2006	12 :30	7 :58-17 :40	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
27.11.2006	?	8 :16-17 :30	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
29.11.2006	?	8 :15-16 :38	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
12.12.2006	?	8 :30-17 :35	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
13.12.2006	16 :30	8 :15-17 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
14.12.2006	?	8 :28-17 :30	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
18.12.2006	?	8 :16-18 :59	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates

				dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
24.01.2007	?	8 :12-17 :25	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
25.01.2007	12 :30	8 :20-18 :35	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
12.02.2007	?	8 :29-14 :15	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
13.02.2007	?	8 :00-16 :55	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
26.02.2007	17 :00	8 :24-20 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.03.2007	?	8 :03-16 :50	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
19.03.2007	17 :00	8 :00-17 :56	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.04.2007	12 :30	8 :12-17 :35	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
16.05.2007	?	8 :26-17 :20	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent.

				PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
22.05.2007	?	8 :28-16 :50	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
22.05.2007	17 :00	8 :28-16 :50	COMMUNE 19.)	B17, page 46
13.06.2007	17 :00	11 :20-18 :45	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
14.06.2007	12 :30	8 :22-17 :35	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
09.07.2007	?	8 :12-17 :14	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
10.07.2007	14 :00	8 :00-18 :58	COMMUNE 23.)	B17, page 45 et suiv.
25.07.2007	18 :30	8 :17-18 :16	COMMUNE 13.)	B17, B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.) page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
26.07.2007	?	8 :29-17 :52	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
27.07.2007	?	8 :26-16 :55	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
11.09.2007	18 :00	8 :29-18 :05	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.09.2007	?	8 :00-17 :22	COMMUNE 26.)	B17, page 45
25.09.2007	?	7 :50-18 :15	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage. B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
27.09.2007	12 :30	8 :09-17 :23	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
04.10.2007	?	8 :06-16 :52	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
08.10.2007	?	8 :17-17 :20	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
19.10.2006	?	8 :17-18 :10	COMMUNE 26.)	B17, page 45
22.10.2007	17 :00	8 :00-17 :55	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.11.2007	?	8 :00-17 :29	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour

				l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
04.12.2007	12 :30	7 :56-17 :40	COMMUNE 19.)	B17, page 46
07.12.2007	?	8 :21-18 :15	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
19.12.2007	17 :00	H4 8 :02-13 :15	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
08.01.2008	17 :00	8 :20-18 :00	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
28.01.2008	?	7 :54-16 :22	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
28.01.2008	17 :00	7 :54-16 :22	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
12.02.2008	?	8 :09-16 :54	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
13.02.2008	?	8 :05-12 :15 15 :58-17 :19	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
21.02.2008	17 :00	8 :06-18 :07	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
14.03.2008	14 :15	7 :44-17 :03	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
17.03.2008	17 :00	8 :11-13 :02	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
27.03.2008	?	8 :23-17 :42	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
09.04.2008	17 :30	8 :12-16 :52	COMMUNE 19.)	B17, page 46
17.04.2008	12 :30	8 :17-17 :12	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
23.04.2008	?	8 :17-16 :55	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
05.05.2008	17 :00	8 :13-16 :30	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
07.05.2008	?	8 :16-18 :03	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
26.05.2008	17 :15	8 :04-17 :30	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
03.06.2008	?	7 :52-18 :21	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
10.06.2008	12 :15	8 :12-16 :54	COMMUNE 19.)	B17, page 46
17.06.2008	?	7 :37-17 :45	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
25.06.2008	?	8 :23-17 :42	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
07.07.2008	17 :00	8 :30-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
10.07.2008	12 :30	7 :57-17 :12	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
17.07.2008	16 :00	7 :51-17 :08	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

22.07.2008	?	8 :12-20 :05	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
24.07.2008	?	8 :27-18 :58	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
22.09.2008	14 :00	8 :30-17 :15	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
30.09.2008	?	8 :00-17 :35	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
14.10.2008	?	8 :00-17 :11	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
29.10.2008	18 :00	8 :17-17 :15	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
30.10.2008	17 :00	H4 8 :00-14 :07	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
20.11.2008	12 :30	8 :28-19 :06	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
26.11.2008	?	8 :30-17 :55	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
19.12.2008	13 :00	8 :07-17 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.01.2009	12 :00	8 :09-18 :32	COMMUNE 19.)	B17, page 46
09.02.2009	17 :00	8 :24-18 :05	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
10.02.2009	?	8 :00-18 :23	COMMUNE 26.)	B17, page 45
17.03.2009	?	8 :00-17 :45	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
30.03.2009	17 :00	8 :29-16 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

13.05.2009	?	H4 8 :00-13 :12	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
18.05.2009	17 :00	8 :03-16 :23	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.05.2009	?	8 :00-18 :19	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
19.06.2009	16 :30	7 :58-17 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
29.06.2009	?	8 :19-17 :35	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
09.07.2009	12 :30	8 :16-17 :17	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
09.09.2009	17 :00	8 :29-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
29.09.2009	12 :30	8 :10-19 :00	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
30.09.2009	?	8 :04-17 :56	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
06.10.2009	?	7 :56-19 :45	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
16.10.2009	?	8 :19- 17 :26	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
19.10.2009	17 :00	8 :28-18 :15	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.11.2009	?	8 :17-17 :55	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
19.11.2009	12 :30	8 :02-17 :12	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
30.11.2009	18-19 :30	8 :19-17 :33	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
07.12.2009	18 :30	8 :29-18 :07	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à

				la commune de COMMUNE 13.)
18.12.2009	13 :00	8 :17-17 :38	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
04.01.2010	?	8 :30-18 :38	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
13.01.2010	?	8 :28-17 :49	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
25.01.2010	?	8 :06-18 :33	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
26.01.2010	?	8 :08-18 :55	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
27.01.2009	?	8 :28-17 :54	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
29.01.2010	16 :00-18 :00	7 :57-18 :52	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
08.02.2010	17 :00	8 :08-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
24.02.2010	17-19	8 :03-18 :49	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
12.03.2010	15 :00	8 :00-18 :32	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
15.03.2010	17 :00	H4 8 :18-12 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.03.2010	?	8 :24-18 :12	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
23.03.2010	?	8 :18-19 :49	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.

24.03.2010	?	8 :30-18 :56	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
15.04.2010	?	8 :17-18 :00	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
19.04.2010	12 :15	8 :00-17 :56	COMMUNE 16.)	B17, page 16
26.04.2010	?	8 :26-20 :09	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
27.04.2010	16 :30-19 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
06.05.2010	?	8 :26-18 :02	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
11.05.2010	14 :30	8 :26-18 :30	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
12.05.2010	16 :30-19 :30	8 :14-18 :10	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
17.05.2010	17 :00	8 :28-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.05.2010	17 :00	8 :24-18 :52	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
01.06.2010	12 :30	8 :27-21 :02	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
07.06.2010	14 :00	8 :11-18 :51	COMMUNE 15.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de RE B17, page 17
11.06.2010	18-20	7 :56-19 :37	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
24.06.2010	16-19	8 :17-17 :17	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
28.06.2010	14 :00	8 :27-17 :56	COMMUNE 15.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)

28.06.2010	16 :30	8 :27-17 :56	COMMUNE 32.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
29.06.2010	?	8 :00-19 :40	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
05.07.2010	?	8 :28-17 :50	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
08.07.2010	?	8 :12-18 :17	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
13.07.2010	12 :30	7 :59-17 :42	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
14.07.2010	?	7 :56-18 :25	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
15.07.2010	?	8 :21-19 :18	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
16.08.2010	?	8 :27-18 :32	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes

				de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
18.08.2010	?	8 :11-18 :02	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
10.09.2010	14 :30-17	8 :28-17 :33	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
21.09.2010	17-19	8 :00-18 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
27.09.2010	16-17	8 :25-17 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
07.10.2010	?	8 :18-17 :10	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
11.10.2010	16-17	8 :28-18 :17	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
13.10.2010	1400-1700	8 :14-17 :46	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
14.10.2010	12 :30	7 :58-17 :55	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
15.10.2010	?	8 :00-18 :32	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes

				de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
18.10.2010	17 :00	8 :06-18 :55	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.10.2010	?	8 :20-16 :00	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
25.11.2010	17-19	8 :01-18 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
08.12.2010	?	8 :15-17 :54	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
17.12.2010	?	8 :27-16 :45	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour

				l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
21.12.2010	16 :30-19	8 :29-18 :58	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
03.01.2011	17 :00	7 :58-18 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.01.2011	?	8 :12-17 :40	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
17.01.2011	16-18	8 :28-19 :12	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
19.01.2011	?	8 :25-17 :40	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
09.02.2011	?	7 :59-18 :05	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
09.02.2011	17 :00	7 :59-18 :05	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.

10.02.2011	15 :00	8 :00-19 :15	COMMUNE 27.) Réseau	B17, page 50 et suiv.
14.02.2011	17 :00	7 :56-18 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
16.02.2011	14 :30	8 :27-18 :52	COMMUNE 14.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 36 et suiv.
07.03.2011	?	8 :21-19 :20	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
07.03.2011	?	8 :21-19 :20	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
16.03.2011	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	H4 7 :59-12 :25 17 :55-20 :07	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
18.03.2011	18-20 :30	8 :10-17 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.

21.03.2011	17 :00	8 :29-18 :10	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
22.03.2011	?	8 :00-20 :37	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
28.03.2011	17 :00	7 :58-18 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.04.2011	17 :00	8 :00-20 :16	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
24.04.2011	14 :30	8 :01-18 :35	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
26.04.2011	?	8 :06-18 :20	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
26.04.2011	?	8 :06-18 :20	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.

27.04.2011	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :06-18 :35	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
27.04.2011	14 :30	8 :01-18 :35	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
29.04.2011	?	8 :28-18 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
09.05.2011	?	H4 13 :48-20 :17	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
10.05.2011	?	8 :00-18 :45	COMMUNE 16.)	B17, page 16
13.05.2011	17 :00	8 :24-17 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

17.05.2011	?	H4 8 :27-14 :30	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
25.05.2011	19-21 :30	8 :03-18 :40	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
07.06.2011	12 :30	7 :45-18 :30	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes B17, page 23
07.06.2011	?	7 :45-18 :30	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
10.06.2011	14 :30-1630	8 :24-13 :51	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
17.06.2011	17 -19	8 :24-17 :00	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
20.06.2011	?	7 :50-17 :25	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
28.06.2011	17 :00	7 :45-18 :25	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
29.06.2011	15-17	8 :29-18 :35	COMMUNE 39.)	B17, page 11

				documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
05.07.2011	15 :15-17	8 :00-17 :50	COMMUNE 32.) réseau	B17, page 50 et suiv.
06.07.2011	18 :30-19 :30	8 :03-19 :20	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
07.07.2011	16 :45	8 :18-17 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
08.07.2011		7 :59-13 :25	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.) Liste de présences du comité de pilotage mais l'horaire des réunions n'est pas connu.
22.07.2011	16-19	8 :29-19 :20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
26.07.2011	?	8 :27-19 :55	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
29.07.2011		8 :28-19 :25	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.) Liste de présences du comité de pilotage mais l'horaire des réunions n'est pas connu.

01.08.2011	17 :00	8 :27-17 :50	COMMUNE 16.)	B17, page 16
08.08.2011		8 :04-19 :10	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.) Liste de présences du comité de pilotage mais l'horaire des réunions n'est pas connu.
12.09.2011		8 :15-18 :50	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.) Liste de présences du comité de pilotage mais l'horaire des réunions n'est pas connu.
12.09.2011	17 :00	8 :15-18 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
21.09.2011	17-19	8 :04-19 :25	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
27.09.2011	15 :00	8 :00-19 :25	COMMUNE 6.) réseau	B17, page 50 et suiv.
05.10.2011	18	8 :17-19 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
10.10.2011	18-20	11 :05-19 :40	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
13.10.2011	16 :00-18	8 :00-18 :10	COMMUNE 12.) réseau	B17, page 50 et suiv.
13.10.2011	?16 :00	8 :00-18 :10	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
20.10.2011	?	8 :29-18 :30	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
25.10.2011	12 :00-14 :00	8 :00-17 :00	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à

				la commune de COMMUNE 13.)
14.11.2011	?	8 :17-17 :55	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
16.11.2011		8 :27-18 :00	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.) Liste de présences du comité de pilotage mais l'horaire des réunions n'est pas connu.
17.11.2011	16 :15	8 :03-18 :55	COMMUNE 20.) réseau	B17, page 50 et suiv.
17.11.2011		8 :03-18 :55	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.) Liste de présences du comité de pilotage mais l'horaire des réunions n'est pas connu.
23.11.2011	ET avec PERSONNE 1.)	8 :20-19 :23	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
29.11.2011	?	8 :26-17 :16	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
30.11.2011	18-20	8 :28-19 :40	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
07.12.2011	17 :00	8 :29-18 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
13.12.2011	?	8 :00-18 :12	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie

				d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
14.12.2011	18 :00-19 :30	H4 13 :55-18 :25	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
04.01.2012	14 :15	8 :27-19 :40	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) B17, page 36 et suiv.
04.01.2012	18-20	8 :27-19 :40	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
10.01.2012	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :29-18 :40	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

13.01.2012	17-19	8 :29-13 :19	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
17.01.2012	16 :00	8 :27-18 :05	COMMUNE 6.) réseau	B17, page 50 et suiv.
20.01.2012	?	8 :06-17 :35	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
23.01.2012	?	8 :29-18 :15	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
06.02.2012	?	H4 10 :00-18 :35	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
07.02.2012	17- ?	8 :29-19 :20	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
08.02.2012	?	8 :18-18 :45	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
10.02.2012	16 :30	7 :58-18 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

13.02.2012	?	8 :29-18 :55	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
14.02.2012	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :12-18 :35	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
29.02.2012	19-22	8 :00-17 :20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
01.03.2012	15 :00	8 :12-18 :45	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.

06.03.2012	?	7 :58-18 :40	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
07.03.2012	17-19	8 :02-19 :20	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
08.03.2012	18 :00	8 :00-17 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
12.03.2012	15 :30	8 :16-17 :45	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
19.03.2012	?	8 :24-17 :45	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
20.03.2012	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de	8 :20-18 :50	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
26.03.2012	?	8 :24-19 :12	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
26.03.2012	17 :00	8 :24-19 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.03.2012	18 :00	8 :24-19 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
28.03.2012	16 :30	8 :10-19 :15	COMMUNE 3.) réseau	B17, page 50 et suiv.
11.04.2012 ou (12.4.12)	10-12	8 :11-18 :20 (8 :29-17 :40)	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
13.04.2012	10 :00	8 :27-19 :46	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.04.2012	17-19	8 :26-18 :45	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
26.04.2012	?	8 :24-18 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.04.2012	18 :00	8 :24-18 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
27.04.2012	17-19	8 :03-19 :10	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
07.05.2012	?	7 :58-19 :20	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
11.05.2012	16 :30-18	8 :27-18 :20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
15.05.2012	?	8 :12-19 :10	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.

16.05.2012	15 :30	8 :11-17 :35	COMMUNE 27.) réseau	B17, page 50 et suiv.
17.05.2012 ou (15.05.12)	15 :30-17 :30	Ascension (8 :12-19 :10)	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
21.05.2012	17 :00	8 :29-19 :30	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.05.2012	17-20	8 :00-17 :00	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
23.05.2012	17 :00	8 :00-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.06.2012	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu	8 :00-17 :00	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	lieu après 19 :30 »			
06.06.2012	19 :00	8 :00-17 :00	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
18.06.2012	17-18 :30	8 :29-18 :45	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
25.06.2012	17 :00	8 :25-19 :05	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.06.2012	14 :30	8 :28-10 :06 13 :55-18 :20	COMMUNE 32.) réseau	B17, page 50 et suiv.
06.07.2012	18 :30-21	8 :09-18 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
09.07.2012	17 :00	8 :08-18 :16	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
12.07.2012	12 :30	8 :05-18-45	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
13.07.2012	18 :00	7 :37-19 :10	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
13.07.2012	?	7 :37-19 :10	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates

				dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
16.07.2012	17- ?	7 :53-14 :30	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
16.07.2012	?	H4 7 :53-14 :30	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
18.07.2012	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés	7 :58-18 :35	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
19.07.2012	13 :30	7 :59-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
24.07.2012	17 :30	8 :00-18 :10	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
16.08.2012	18 :00	8 :28-19 :20	COMMUNE 7.)	B17, page 14
28.08.2012	?	8 :26-18 :20	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
29.08.2012	16 :00	8 :13-18 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
29.08.2012	17 :50	8 :13-18 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

25.09.2012	16 :30-18 :30	8 :00-18 :12	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
26.09.2012	17 :30- ?	8 :28-18 :35	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
01.10.2012	17 :30	8 :27-18 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
10.10.2012	?	8 :00-18 :00	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
12.10.2012	17 :00	8 :30-19 :38	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
15.10.2012	17 :30	8 :02-19 :15	COMMUNE 7.)	B17, page 14
16.10.2012	17 :00	8 :24-17 :35	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
17.10.2013	?	8 :30-17 :45	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
18.10.2012	12 :30	8 :28-17 :15	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
18.10.2012	15-17	8 :28-17 :15	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)

18.10.2012	15 :00	8 :28-17 :15	Heiderscheid réseau	B17, page 50 et suiv.
24.10.2012	17 :00	8 :28-18 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.11.2012	17 :30	8 :29-19 :35	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.11.2012	16 :30-18	8 :30-18 :01	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
06.11.2012	?	8 :30-18 :01	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
08.11.2012	?	8 :16-17 :50	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
09.11.2012	17 :30-21	8 :22-18 :55	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
14.11.2012	?	8 :26-18 :41	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes

				de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
16.11.2012	16 :30	8 :04-18 :50	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
19.11.2012	?	8 :26-18 :10	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
20.11.2012	16 :30	8 :01-18 :05	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
27.11.2012	17 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
27.11.2012	8 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
22 (20 ou 26 ou 27).11	11	8 :00-17 :50 (8 :01-18 :05, 8 :29-18 :14, 8 :00-17 :00)	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
03.12.2012	14 :30	8 :21-17 :59	COMMUNE 14.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
05.12.2012	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé	8 :27-19 :56	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
06.12.2012	13 :00	8 :00-18 :34	COMMUNE 12.) réseau	B17, page 50 et suiv.
06.12.2012	13-15	8 :00-18 :34	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
11.12.2012	12 :30	8 :27-13 :15	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
17.12.2012	18 :30	8 :04-17 :10	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.12.2012	?-1700	8 :00-18 :25	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
07.01.2013	17 :30	8 :26-18 :35	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
08.01.2013	?	7 :53-18 :25	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
08.01.2013		7 :53-18 :25	Réunion collège et comité pilotage	B17, page 12 PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles PERSONNE 1.) aurait travaillé pour le compte de la commune COMMUNE 39.)
21.01.2013	?	8 :00-18 :05	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
24.01.2013	17 :00	8 :00-18 :55	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
29.01.2013	17 :20	8 :28-20 :32	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
29.01.2013		8 :28-20 :32	Contrôle exécution prestation-suivi mission	B17, page 12 PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles PERSONNE 1.) aurait travaillé pour le compte de la commune COMMUNE 39.)
01.02.2013	12 :00	8 :28-17 :56	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au

				domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
04.02.2013	17 :00	8 :23-18 :45	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.02.2013	16 :30 selon mail annexe	8 :24-17 :50	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
06.02.2014	?	8 :30-19 :44	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
13.02.2014	?	8 :00-18 :55	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
19.02.2013	17 :00	8 :00-18 :45	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
21.02.2013	12 :30	8 :29-18 :35	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
21.02.2013	17 :00	8 :29-18 :35	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
22.02.2013	?-18	8 :29-20 :00	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
26.02.2013	17 :30	8 :00-18 :35	COMMUNE 16.)	B17, page 16 B17, page 41
26.02.2013	15 :00	8 :00-18 :35	COMMUNE 27.) réseau	B17, page 50 et suiv.
27.02.2013	17 :30-20	8 :30-17 :48	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.03.2013	18 :15	8 :28-17 :06	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
11.03.2013	?	8 :00-19 :04	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
20.03.2013	?	8 :04-18 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
02.04.2013	?-18	8 :29-17 :20	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
10.04.2013	16 :45	8 :02-18 :17	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
23.04.2013	12 :30	8 :23-17 :40	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
23.04.2013	15 :00	8 :23-17 :40	COMMUNE 7.) réseau	B17, page 50 et suiv.
02.05.2013	?-11 :30	8 :28-17 :45	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
06.05.2013	17 :30	8 :27-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
10.05.2013	18 :30-20 :20	8 :28-18 :18	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
13.05.2013		8 :21-18 :16	Concertation nouveau cahier de charge	B17, page 12 PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles

				PERSONNE 1.) aurait travaillé pour le compte de la commune COMMUNE 39.)
17.05.2013	16 :30	8 :07-18 :25	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
22.05.2013	?	8 :00-18 :21	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
23.05.2013	?	8 :21-18 :38	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
24.05.2013	16 :00-18 :15	8 :09-19 :35	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
06.06.2013	?	8 :25-18 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
07.06.2013		8 :30-17 :15	Élaboration cahier de charges	B17, page 12 PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles PERSONNE 1.) aurait travaillé pour le compte de la commune COMMUNE 39.)
10.06.2013		8 :29-19 :43	Élaboration cahier de charges	B17, page 12 PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les

				dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles PERSONNE 1.) aurait travaillé pour le compte de la commune Esch/Sûvre
17.06.2013	?	8 :00-19 :39	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
18.06.2013	16 :00	8 :00-19 :52	COMMUNE 20.) réseau	B17, page 50 et suiv.
19.06.2013	17 :15	8 :12-19 :25	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
19.06.2013		8 :12-19 :25	Contrôle exécution prestation-suivi mission	B17, page 12 PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles PERSONNE 1.) aurait travaillé pour le compte de la commune COMMUNE 39.)
20.06.2013	12 :30	8 :16-13 :50	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
24.06.2013	18 :00	8 :30-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
10.07.2013	?	8 :13-18 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
17.07.2013	16 :30	8 :05-18 :20	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

22.07.2013		8 :29-18 :14	Analyse soumission	B17, page 12 PERSONNE 1.) donne des justifications relatives à des dates indiquées sur son relevé de jetons de présences pour les dates auxquelles il n'y avait pas de réunions, mais pour lesquelles PERSONNE 1.) aurait travaillé pour le compte de la commune COMMUNE 39.)
23.07.2013	12 :00	8 :05-13 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
23.07.2013	12 :30	8 :05-13 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
29.07.2013	14 :00	8 :15-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
05.08.2013	9	8 :05-18 :21	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
12.08.2013	?	8 :15-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
24.09.2013	?	8 :07-18 :40	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
25.09.2013	? Indication du SPJ : « nous	8 :00-18 :55	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et

	n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			l'administration communale de COMMUNE 4.)
26.09.2013	?	8 :00-19 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
27.09.2013	17 :30	8 :14-17 :16	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
10.10.2013	?	8 :29-17 :50	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures

				d'accueil et d'un comité de pilotage.
15.10.2013	?	8 :00-17 :57	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
21.10.2013	17 :00	13 :00-18 :10	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.11.2013	15 :00	7 :56-18 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.11.2013	15- ?	7 :56-18 :12	COMMUNE 7.) réseau	B17, page 50 et suiv.
05.11.2013	?	7 :56-18 :12	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
07.11.2013	17 :00	8 :17-18 :19	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
13.11.2013	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des	7 :56-17 :55	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
18.11.2013	17 :00	8 :30-17 :46	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.11.2013	17 :30	8 :00-17 :01	COMMUNE 16.)	B17, page 16 B17, page 41
03.12.2013	?	8 :00-17 :55	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
09.12.2013	?	8 :18-18 :45	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
10.12.2013	17 :00	8 :00-18 :25	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
19.12.2013	18-1930	8 :30-18 :50	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
17.01.2014	18 :30	8 :08-18 :40	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à

				la commune de COMMUNE 13.)
23.01.2014	?	7 :49-19 :25	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
23.01.2014	15 :00	7 :49-19 :25[104]	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.) B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
23.01.2014	15-16	7 :49-19 :25	COMMUNE 17.) réseau	B17, page 50 et suiv.
03.02.2014	18 :00	8 :00-17 :42	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
04.02.2014	12.30	8 :01-16 :30 18 :54-20 :11	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, pages 39 et suivantes
05.02.2014	18-20	8 :00-17 :57		B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
05.02.2014	?	8 :00-17 :57	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes

[104] Les plages horaires soulignées sont les plages horaires qui, selon la confirmation des responsables de la commune de COMMUNE 9.) ont été modifiées manuellement

				de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
13.02.2014	?	8 :00-18 :55	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
24.02.2014	?	8 :19-17 :50	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
27.02.2014	?	8 :30-17 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.03.2014	17 :00	8 :00-17 :00	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
18.03.2014	?	H4 8 :00-14 :30	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.03.2014	16 :30	8 :30-20 :34	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
26.03.2014	Selon les explications de	8 :30-20 :34	PERSONNE 1.) explique lui-	B17, page 12

	PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) : Concertation nouveau cahier charges		même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	
26.03.2014	16 :30	8 :30-20 :34		B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
27.03.2014	17 :00	8 :05-18 :45	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
01.04.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) : Réunion concernant carrières des agents éducatifs	12 :55-18 :05	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	B17, page 12
01.04.2014	9-11	12 :55-18 :05	COMMUNE 39.)	B17, page 11 documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
02.04.2014	?	8 :30-18 :35	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates

				dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
02.04.2014	17 :30	8 :30- 18 :35		B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
17.04.2014	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	H4 12 :15-18 :17	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

18.04.2014	?	H4 11 :15-16 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.04.2014	?	7 :56-18 :25	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
23.04.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) : Élaboration cahier des charges	8 :00-17 :20	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	B17, page 12
25.04.2014	18-20	7 :55-17 :55	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.05.2014	17 :00	7 :51-18 :35	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
06.05.2014	14	7 :53-17 :20	COMMUNE 27.)	B17, page 50 et suiv.
11.05.2015	?	8 :09-18 :12	COMMUNE 18.)	

12.05.2014	?	8 :30-16 :50	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
14.05.2014	?	8 :07-17 :55	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
22.05.2014	16 :00	7 :58-18 :48	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
28.05.2014	17 :30	7 :52-17 :35	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
02.06.2014	10-14	7 :57-17 :02	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
03.06.2014	17-20	8 :04-19 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.06.2014	?	H4 12 :18-17 :25	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
16.06.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) :	8 :00-16 :00	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre	B17, page 12

	Analyse soumission		commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	
17.06.2014	?	8 :30-18 :58	COMMUNE 18.)	
17.06.2014	12 :30	8 :30-18 :58	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, pages 39 et suivantes
25.06.2014	17 :00	8 :29-18 :28	COMMUNE 16.)	B17, page 16 B17, page 41
27.06.2014	14 :00	8 :04-18 :21	COMMUNE 28.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
30.06.2014	11 :00	8 :08-16 :00	COMMUNE 8.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
04.07.2014	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage	8 :01-18 :45	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
07.07.2014	17 :30	8 :20-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
07.07.2014	17 :30	8 :20-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
08.07.2014	19 :00	8 :00-19 :12	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
08.07.2014	17 :00	8 :00-19 :12	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures

				d'accueil et d'un comité de pilotage.
09.07.2014	?	8 :27-17 :52	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
10.07.2014	17 :30	8 :00-19 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
14.07.2014	18 :00	8 :24-19 :37	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
15.07.2014	17 :30	8 :18-18 :14	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
15.07.2014	17 :30-18	8 :18-18 :14	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
23.07.2014	11 :30	8 :30-17 :30	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
23.07.2014	17 :30-20 :30	8 :30-17 :30	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
24.07.2014	15 :00	8 :00-19 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
24.07.2014	15 :00	8 :00-19 :35	COMMUNE 24.)/Koetschette	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.)
04.08.2014	17 :00	8 :10-16 :56	COMMUNE 6.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion

05.08.2014	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :12-18 :40	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
11.09.2014	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE	H4 8 :10-16 :12	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
16.09.2014	12-14	7 :58-12 :20 12 :26-17 :57	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
25.09.2014	17 :00	8 :00-17 :02	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
26.09.2014	16 :00	8 :03-13 :00		B17, page 14
29.09.2014	?	8 :12-18 :45	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
30.09.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) : Réunion concernant carrières agents éducatifs	8 :04-19 :21	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	B17, page 12

02.10.2014	12 :30	8 :24-16 :30	COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, pages 39 et suivantes
07.10.2014	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :00-17 :10	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
08.10.2014	?	8 :30-12 :40 12 :52-20 :02	COMMUNE 14.)	B17, page 36 et suiv.
09.10.2014	14 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

09.10.2014	14 :30	8 :00-17 :00	Koetschette	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
09.10.2014	14 :30	8 :00-17 :00	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
21.10.2014	?	8 :00-18 :01	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
22.10.2014	?	8 :00-16 :30	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.11.2014	17 :00	8 :07-18 :50	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
06.11.2014	17-21	8 :18-19 :23	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
06.11.2014	18 :00	8 :18-19 :23	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
10.11.2014	11	8 :22-18 :44	COMMUNE 39.)	B17, page 11

				documents saisis auprès de la commune d'COMMUNE 39.)
10.11.2014	Selon les explications de PERSONNE 1.) fournies à la commune d'COMMUNE 39.) : Réunion d'information sur les carrières	8 :22-18 :44	PERSONNE 1.) explique lui-même qu'il n'y a pas eu de réunions mais qu'il a travaillé pour le compte d'une autre commune alors qu'il pointe au-delà de 19 heures voir même 20 heures.	B17, page 12
12.11.2014	?	8 :06-18 :12	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
13.11.2014	?	8 :01-18 :15	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
17.11.2014	17 :30	8 :27-18 :44	COMMUNE 16.)	B17, page 16 B17, page 41
24.11.2014	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les	8 :28-19 :18	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
26.11.2014	16 :30-19 :30	8 :25-18 :50	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
27.11.2014	14 :30	8 :30-19 :13	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.) B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
27.11.2014	14 :30	8 :30-19 :13	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
01.12.2014	17 :00	8 :16-16 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
01.12.2014	?	8 :16-16 :00	COMMUNE 1.)	B17p. 42 et suiv.
10.12.2014	16 :30	8 :30-18 :50	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
10.12.2014	16 :30	8 :30-18 :50		B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.)

				réunion
11.12.2014	?	8 :24-18 :04	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
11.12.2014	14 :00	8 :24-18 :04	COMMUNE 24.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
07.01.2015	14 :30	8 :12-18 :35	COMMUNE 1.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
07.01.2015	?	8 :12-18 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
08.01.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de	8 :04-18 :33	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.) B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion

	PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
12.01.2015	17 :00	8 :27-11 :46 11 :55-18 :40	COMMUNE 7.)	B17, page 14
22.01.2015	14 :30	8 :00-15 :12	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
28.01.2015	16 :00	8 :30-18 :35	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
09.02.2015	17 :30	8 :16-18 :35	COMMUNE 16.)	B17, page 41
09.02.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de	8 :16-18 :35	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.) B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion

	PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
10.02.2015	15 :00	7 :58-16 :45	COMMUNE 7.)	B17, page 14
11.02.2015	?	8 :14-18 :59	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
11.02.2015	?	8 :14-18 :59	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
11.02.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :14-18 :59	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

11.02.2015	17-19	8 :14-18 :59	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
23.02.2015	?	8 :26-18 :10	COMMUNE 18.)	
23.02.2015	17 :00	8 :26-18 :10	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
24.02.2015	?	8 :00-17 :00	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.02.2015	?	8 :00-18 :15	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage. B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
27.02.2015	17 :00	8 :06-16 :58	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
10.03.2015	16 :30-17 :30	8 :15-18 :37	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
11.03.2015	14 :00	8 :27-18 :04	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
12.03.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas	8 :04-17 :55	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et

	trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			l'administration communale de COMMUNE 4.)
25.03.2015	18 :30-19 :30	8 :26-18 :40	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
26.03.2015	?	8 :30-17 :38	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
26.03.2015	?	8 :30-17 :38	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
31.03.2015	8 :15-11 :15	8 :29-18 :01		B17, page 10 session de formation pour les responsables de maisons relais
02.04.2015	?	H4 7 :57-15 :12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
16.04.2015	?	10 :30-12 :14	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
16.04.2015	? Indication du SPJ : « nous	UT 10 :30-12 :14	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et

	n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			l'administration communale de COMMUNE 4.) B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
20.04.2015	14 :30	07:38-18:12	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.04.2015	?	H4 8 :04-14 :22	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
23.04.2015	9 :00	H8 mais pointage 7 :01-8 :54	COMMUNE 7.)	B17, page 14
23.04.2015	14 :30	H8 mais 7 :01-8 :54	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
28.04.2015	14-16	8 :00-18 :23	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
28.04.2015	?	8 :00-18 :23	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes

				de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
04.05.2015	17 :00-18 :30	8 :02-16 :30	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
07.05.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que	8 :30-18 :25	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
12.05.2015	12 :30	7 :46-16 :20	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
12.05.2015	8 :15-11 :15	7 :46-16 :20		B17, page 10 session de formation pour les responsables de maisons relais
12.05.2015	12 :30	7 :46-16 :20	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
13.05.2015	?	7 :42-19 :35	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
18.05.2015	?	8 :28-17 :55	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.
21.05.2015	14 :30	8:19-19 :16	COMMUNE 7.)	B17, page 14
21.05.2015	12 :00-13 :00	8 :19-19 :16	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
01.06.2015	?	8 :13-17 :02	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
04.06.2015	17 :00	8 :09-18 :16	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
08.06.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication	H4 13 :08-19 :28	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
10.06.2015	8 :15-11 :15	7 :58-18 :51		B17, page 10 session de formation pour les responsables de maisons relais
10.06.2015	?	7 :58-18 :51	COMMUNE 7.)	B17, page 14
24.06.2015	?	8 :29-18 :20	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
26.06.2015	?	8 :30-18 :52	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
01.07.2015	?	8 :29-19 :36	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
06.07.2015	?	8 :15-17 :05	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
09.07.2015	17 :30-18 :30	8 :20-19 :35	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
13.07.2015	? Indication du SPJ : « nous	8 :03-18 :54	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et

	n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			l'administration communale de COMMUNE 4.)
16.07.2015	12 :30	8 :20-18 :27	COMMUNE 13.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
16.07.2015	12 :30	8 :20-18 :27	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
21.07.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage	8 :00-19 :03	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
03.08.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	H4 8 :30-18 :10	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

04.08.2015	?	8 :13-16 :42	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
12.08.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :28-19 :23	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
17.08.2015	?	8 :29-19 :56	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
18.08.2015	14-15	8 :25-17 :45	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
24.08.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des	8 :30-18 :54	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
09.09.2015	12 :30-14 :00	14 :45-19 :12	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
14.09.2015	16 :00	8 :21-18 :18	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
16.09.2015	?	8 :28-18 :25	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
05.10.2015	19-21	8 :00-18 :55	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.10.2015	16 :30	8 :00-18 :55	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
05.10.2015	16 :30	8 :00-18 :55	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
06.10.2015	18 :30	8 :11-18 :14	COMMUNE 7.)	B17, page 14
13.10.2015	17 :00	8 :07-18 :57	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)

14.10.2015	?	8 :00-17 :02	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
21.10.2015	?	8 :19-18 :57	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
22.10.2015	14 :30	8 :00-19 :19	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
22.10.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :00-19 :19	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.) B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion
23.10.2015	18	8 :29-18 :11	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de RE B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) DING
28.10.2015	?	8 :22-19 :35	COMMUNE 21.)	B17, page 48 et suiv.

06.11.2015	10 :00	7 :52-10 :40 14 :45-19 :07	COMMUNE 7.)	B17, page 14
11.11.2015	19 :00	8 :15-18 :55	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
12.11.2015	?	H8 10 :45-13 :31	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
12.11.2015	12 :30	10 :45-13 :31	Soleuvre / COMMUNE 5.)	B17, page 9 emails trouvés à la commune de COMMUNE 9.) réunion B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
12.11.2015	?	H8 10 :45-13 :31	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
17.11.2015	17 :00	8 :27-18 :40	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
17.11.2015	17 :00	8 :27-18 :40	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
25.11.2015	?	8 :28-18 :02	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
26.11.2015	?	8 :00-13 :25 13 :42-18 :46	COMMUNE 7.)	B17, page 14
30.11.2015	17 :00	8 :27-16 :48	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
01.12.2015	17 :00-18 :00	8 :15-11 :40 11 :56-16 :44	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
07.12.2015	19-21	9 :45-19 :24	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
07.12.2015	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	9 :45-19 :24	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
11.01.2016	?	8 :00-17 :51	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
12.01.2016	14 :30	8 :00-18 :57	COMMUNE 8.)	B17, page 30

				Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
13.01.2016	19 :00	7 :59-18 :14	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
21.01.2016	12 :30	8 :00-12 :18 et 13 :24-18 :57	COMMUNE 5.)	B17, page 23 B17, pages 39 et suivantes
28.01.2016	?	7 :30-16 :15	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
01.02.2016	18 :00	8 :00-17 :07	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
03.02.2016	?	8 :27-19 :44	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
17.02.2016	?	8 :04-17 :58	COMMUNE 18.)	
22.02.2016[105]	9 :00-11 :00	8 :21-15 :45	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
24.02.2016	18-20 :15	8 :00-18 :21	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
29.02.2016	matin	10 :13-20 :27	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
03.03.2016	?	8 :23-18 :22	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.

[105] Email daté du 19.02.2016 pour convocation de cette réunion à 9 :00 à COMMUNE 9.)

07.03.2016	?	8 :20-18 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
09.03.2016	?	8 :11-19 :42	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
14.03.2016	15 :30	8 :00-14 :26	COMMUNE 7.)	B17, page 14
14.03.2016	?	H4 8 :00-14 :26	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
21.03.2016	14 :30	10 :28-14 :38 18 :12-18 :58	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
22.03.2016	18 :00-19 :15	8 :06-17 :05	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
22.03.2016	?	8 :06-17 :05	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
24.03.2016	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les	8 :08-19 :26	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
14.04.2016	?	8 :00-16 :52	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
15.04.2016	?	7 :50-19 :16	COMMUNE 18.)	
19.04.2016	?	7 :59-18 :03	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
20.04.2016	?-18 :30	8 :22-18 :57	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
20.04.2016	17 :30	8 :22-18 :57	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
20.04.2016	14 :30	8 :22- 18 :57	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
20.04.2016	?	8 :22-18 :57	réseau	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
21.04.2016	?	H4 7 :52-14 :02	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
25.04.2016	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :27-19 :58	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
27.04.2016	?	7 :37-19 :46	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
03.05.2016	9 :00	8 :00-20 :29	COMMUNE 7.)	B17, page 14
04.05.2016	?	8 :00-17 :00	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
04.05.2016	18 :00	8 :00-17 :10	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

09.05.2016	9 :00-11 :00	8 :05-14 :15	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
11.05.2016	?	8 :29-19 :42	COMMUNE 9.)	B17 p. 42 et suiv.
12.05.2016	?	8 :08-19 :35	COMMUNE 20.)	B17, page 21 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
23.05.2016	19-21	8 :30-19 :24	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
31.05.2016	?	8 :08-18 :42	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
01.06.2016	10 :00	8 :00-16 :50 18 :12-18 :22	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
01.06.2016	10 :00	8 :00-16 :50 18 :12-18 :22	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
01.06.2016	14-16[106]	8 :00-16 :50 18 :12-18 :22	COMMUNE 17.) réseau	B17, page 50 et suiv.
06.06.2016	14 :15	7 :53-17 :18	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
06.06.2016	14 :15	7 :53-17 :18	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
08.06.2016	12 :30-14 :00	8 :26-17 :24	COMMUNE 1.)	B17 p. 42 et suiv.
09.06.2016	12 :30	8 :06-12 :14 13 :26-18 :54	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes

[106] Ce jour PERSONNE 1.) a convoqué une réunion réseau à 10 : 00 au vu de certains emails trouvés auprès de plusieurs communes

14.06.2016	?	8 :09-18 :12	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
20.06.2016	17 :00	8 :30-18 :52	COMMUNE 7.)	B17, page 14
27.06.2016	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :01-17 :03	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
29.06.2016	?	8 :22-17 :38	COMMUNE 9.)	
29.06.2016	17-18 :30	8 :22-17 :38	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.

04.07.2016	14 :00	8 :03-20 :40	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
06.07.2016[107]	9 :00-12 :00	8 :07-18 :06	COMMUNE 9.)	
06.07.2016	14 :15	8 :07 à 18 :06	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
06.07.2016	15-16 :30	8 :07-18 :06	Réseau	B17, page 50 et suiv.
07.07.2016	12 :30-14 :00	H4 13 :27-18 :52	COMMUNE 1.)	
26.07.2016	?	8 :00-16 :40	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
27.07.2016	18 :30-20	7 :51-19 :48	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
28.07.2016	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication	7 :54-12 :00 13 :19-19 :58	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

[107] Email daté du 27 juin 2016 de PERSONNE 1.) (réponse *de PERSONNE 13.) du* 1.7.2016) pour rappel d'une formation de 9 :00-12 :00 relative à la Sécurité et santé au travail donnée à COMMUNE 9.). Chargé de cours le dénommé ... du service de Santé au Travail Multisectoriel

B17, commentaire du SPJ : *En date du 30.06.2016,* PERSONNE 1.) *envoie un email à COMMUNE 12.) pour une réunion le mercredi 6 juin 2016 (ce qui est certainement une faute de frappe et aurait dû être le 6 juillet) à 14 :15. A relever néanmoins que la date du 6.07.2016 a déjà été mentionné plusieurs fois. En effet :*

- *Au vu d'un courrier adressé en date du 27.02.2017 à la commune de Rambrouch relatif à des explications concernant les prestations,* PERSONNE 1.) *indique que la prestation du 6.07.2016 concerne une formation au sein de la maison relais (alors qu'au vu du point suivant cette formation a eu lieu apparemment à* COMMUNE 9.)*) ;*
- *Email daté du 27 juin 2016 de* PERSONNE 1.) *(réponse de Mme PERSONNE 13.) de la commune de COMMUNE 1.) du 1.7.2016) pour rappel d'une formation en date du 6.07.2016de 9 :00-12 :00 relative à la Sécurité et santé au travail donnée à* COMMUNE 9.)*. Chargé de cours le dénommé ... du service de Santé au Travail Multisectoriel ;*
- *Dans ses justifications des jetons de présence pour la commune d'COMMUNE 39.),* PERSONNE 1.) *indique qu'il aurait fait l'analyse de la soumission ;*
- *A COMMUNE 3.), les responsables ont noté une réunion de 15 :00 à 16 :30 ;*

Par conséquent, nous constatons qu'en date du 06.07.2016, il y a apparemment une formation à COMMUNE 9.) *de 9-12,* PERSONNE 1.) *participe à une réunion à COMMUNE 12.) à 14 :15 et à COMMUNE 3.) à 15 :00. Ce jour il pointe à la commune de 8 :07 à 18 :06 (horaire manuel).*

	sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
28.07.2016	?	7 :54-12 :00 et 13 :19-19 :58	COMMUNE 5.)	B17, page 23
01.08.2016	17 :00	7 :59-16 :40	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
03.08.2016	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE	8 :27-18 :55	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

	9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
04.08.2016	16 :00 et 17 :00	8 :30-19 :54	COMMUNE 7.)	B17, page 14
10.08.2016	13 :00	8 :10-19 :24	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
24.08.2016	15-17 :20	8 :27-18 :48	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
12.09.2016	18 :30-20	8 :27-19 :56	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
13.09.2016	?	8 :02-17 :48	COMMUNE 1.)	
19.09.2016	?	7 :53-18 :02	COMMUNE 18.)	
28.09.2016	15 :30	7 :54-18 :58	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
29.09.2016	12 :30	8 :00-17 :53	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
03.10.2016	?	8 :11-16 :58	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
04.10.2016	18 :30-20	8 :23-20 :12	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
05.10.2016	9 :00	8 :00-19 :38	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)

05.10.2016	9 :00	8 :00-19 :38	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
05.10.2016	9 :00	8 :00-19 :38	COMMUNE 1.) réseau	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.) B17, page 50 et suiv.
12.10.2016	16 :30	8 :00-19 :26	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
18.10.2016[108]	9 :00-16 :00	7 :55-19 :14	COMMUNE 9.)	
19.10.2016	16 :30-19	8 :01-19 :09	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
19.10.2016	?	8 :01-19 :09	COMMUNE 9.)	
19.10.2016	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que	8 :01-19 :09	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)

[108] Email du 15 octobre 2016 pour rappel d'une formation en date du 18.10.2016 de 9 :00-16 :00 à COMMUNE 9.) et relative à l'organisation des services publics. PERSONNE 1.) était le chargé de cours

	toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			
20.10.2016	17 :30	8 :30-19 :12	COMMUNE 7.)	B17, page 14
24.10.2016	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :29-19 :08	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
26.10.2016	?	8 :00-18 :39	COMMUNE 1.)	
09.11.2016	12 :30-14 :00	8 :00-18 :21	COMMUNE 1.)	
10.11.2016	14-1945	8 :00-20 :17	COMMUNE 3.) mais à COMMUNE 9.)	B17, page 50 et suiv.
14.11.2016	?	8 :08-19 :58	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et

	Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »			l'administration communale de COMMUNE 4.)
15.11.2016	18 :30	8 :00-17 :32	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
17.11.2016	17 :00	8 :02-18 :47	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
22.11.2016	19-21	8 :30-19 :54	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
23.11.2016	10 :00	8 :22-20 :57	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
01.12.2016	?	8 :08-19 :51	COMMUNE 5.)	B17, page 23

				B17, pages 39 et suivantes
01.12.2016	18 :30	8 :08-19 :51	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
14.12.2016	9 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
14.12.2016	9 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
14.12.2016	9 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
14.12.2016	9 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
14.12.2016	11 :00	8 :00-19 :43	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
20.12.2016	17 :30-19 :45	8 :00-19 :17	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
09.01.2017	18 :30-20 :15	7 :54-11 :48 11 :59-19 :58	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
16.01.2017	17 :00	8 :00-17 :22	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
18.01.2017	?	8 :15-19 :04	COMMUNE 9.) réseau crèche	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
18.01.2017	10 :00	8 :15-19 :04	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)

18.01.2017	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :15-19 :04	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
24.01.2017	18 :30	8 :00-19 :51	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
26.01.2017	17 :30	8 :00-12 :08 13 :50-19 :47	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
02.02.2017	17 :00	8 :24-19 :57	COMMUNE 7.)	B17, page 14
08.02.2017	14 :30	H4 mais 8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)

08.02.2017	14 :30-16	8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 1.) réseau	B17, page 50 et suiv.
08.02.2017	16 :45-21	8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
08.02.2017	14 :30	8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 6.) réseau	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
08.02.2017	12 :30-14 :00	H4 8 :00-14 :12 17 :17-19 :58	COMMUNE 1.)	
15.02.2017	13 :00	8 :00-18 :57	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
27.02.2017	soir	8 :02-16 :57	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
07.03.2017	18 :30	8 :07-19 :49	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
09.03.2017	?	8 :17-18 :31	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
13.03.2017	17 :45-19	08 :00-19 :20	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
23.03.2017	12 :30	8 :00-20 :23	COMMUNE 5.)	B17, page 23

03.04.2017	?	8 :02-17 :08	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
06.04.2017	9 :30	H4 11 :27-18 :34	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
24.04.2017	? Indication du SPJ : « nous n'avons pas trouvé d'indication sur horaire des réunions, mais au vu des horaires de pointage auprès de la commune de COMMUNE 9.) de PERSONNE 1.), les soussignés sont d'avis qu'il est difficile de s'imaginer que toutes les réunions ont eu lieu après 19 :30 »	8 :02-19 :16	COMMUNE 4.)	B17, page 22 et 23 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et l'administration communale de COMMUNE 4.)
26.04.2017	?	8 :12-19 :03	COMMUNE 8.)	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
26.04.2017		8 :12-19 :03	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
26.04.2017	?	8 :12-19 :03	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE

				6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
26.04.2017	16 :45-18 :45	8 :12-19 :03	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)
27.04.2017	18 :30	8 :00-19 :57	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
04.05.2017	?	12 :43-18 :08	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
10.05.2017	?	7 :57-18 :33	COMMUNE 15.)	B17, pages 26 et suivantes preuve établie sur base des listes de présences. A certaines dates dans les listes de présences pour l'obtention des jetons, PERSONNE 1.) est inscrit comme seul présent. PERSONNE 1.) faisait partie d'une commission des structures d'accueil et d'un comité de pilotage.
19.05.2017	14 :15-15 :45	7 :59-17 :12 18 :48-19 :25	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
19.05.2017	16 :30-19	7 :59-17 :12 18 :48-19 :25	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
22.05.2017	?	8 :00-17 :58	COMMUNE 18.)	
29.05.2017	?	H4 8 :02-10 :34 15 :06-17 :20	COMMUNE 6.)	B17, page 31 et suivante documents saisis à COMMUNE 6.) et au domicile de PERSONNE 1.)
01.06.2017	18 :15-20 :20	8 :28-17 :14	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.

12.06.2017	17 :00	7 :58-17 :07	COMMUNE 12.)	B17, page 17 Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.)
12.06.2017	17 :00	7 :58-17 :07	COMMUNE 12.)	B17, pages 54 et 55
15.06.2017	18-20 :45	8 :10-18 :27	COMMUNE 3.)	B17, page 50 et suiv.
16.06.2017	18 :00	8 :01-18 :33	COMMUNE 10.)	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
21.06.2017	14 :00	H4 8 :03-14 :12	COMMUNE 17.) réseau	B17, page 42 Courrier de l'AC COMMUNE 10.) et compte-rendus trouvés au domicile de PERSONNE 1.)
21.06.2017	14 :15	8 :03-14 :12	COMMUNE 8.) réseau	B17, page 30 Documents saisis sur la clé USB de l'administration communale de COMMUNE 8.)
22.06.2017	12 :30	8 :01-12 :37 13 :46-19 :36	COMMUNE 5.)	B17, pages 39 et suivantes
26.06.2017	?	12 :21-17 :12	COMMUNE 2.)	B17, page 26, classeur saisi au domicile de PERSONNE 1.)
04.07.2017	18 :30-19 :45	8 :00-19 :04	COMMUNE 13.)	B17, page 18 et suiv. Documentation saisie au domicile de PERSONNE 1.) et à la commune de COMMUNE 13.)

4. Trafic d'influence

Depuis un temps non prescrit, dans l'arrondissement judiciaire de Luxembourg, aux dates indiquées ci-après,

En infraction à l'article 248 du Code pénal,

d'avoir sollicité ou reçu, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques ou en accepté l'offre ou la promesse, pour elle-même ou pour un tiers pour abuser de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité

ou d'une administration publiques des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable,

en l'espèce, d'avoir reçu, directement ou indirement des présents ou des avantages quelconques, notamment les invitations suivantes au restaurant pour lui-même ou pour des tiers de son entourage de la part de futurs attributaires de marchés communaux, pour abuser de son influence réelle ou supposée auprès de différentes administrations communales en vue de faire obtenir de celle-cis des marchés publics ou d'autres décisions favorables,

- <u>De la part de PERSONNE 4.)/la société SOCIETE 3.)</u>[109] <u>:</u>

SMS de	**Date et heure**	**Contenu /commentaire du SPJ**
PERSONNE 1.) à PERSONNE 4.)	13.04.2016	En date du 13.04.2016, PERSONNE 4.) et PERSONNE 1.) se donnent rendez-vous au restaurant « Petite Auberge » à 19 :45.

- <u>De la part de PERSONNE 5.) et PERSONNE 6.) / la société SOCIETE 5.)</u>

Date	Contenu /commentaire du SPJ
11.04.2011	En date du 11.04.2011, PERSONNE 6.) informe PERSONNE 1.) que le restaurant Postkutsch est fermé et qu'il a réservé au Seven Hôtel pour 12 :00.
10.01.2012	En date du 10.01.2012, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) que les 2 pains surprises seront livrés à l'IMC. Au vu des recherches effectuées sur Internet, « IMC » semble être une école de commerce privée basée à COMMUNE 37.).
11.04.2012	En date du 11.04.2012 à 14 :51, PERSONNE 6.) informe PERSONNE 1.) qu'il a réservé le restaurant Favaro et apparemment pour le soir même car il indique « A+tard
02.05.2012	En date du 02.05.2012, PERSONNE 6.) indique à PERSONNE 1.) qu'il passe le chercher vers 19 h, et PERSONNE 1.) lui répond 19h15. Les soussignés ne connaissent pas la raison et du lieu de ce rendez-vous, mais au vu de l'heure, nous pouvons raisonnablement supposer qu'il s'agit d'un dîner.
23.05.2012	En date du 23.05.2012, PERSONNE 6.) informe PERSONNE 1.) que « COMMUNE 23.) (et donc COMMUNE 3.)) est sortie aujourd'hui ». Par conséquent, nous constatons que PERSONNE

[109] Rapport 18, SPJ/IEF/2020/64823.211/SCIS du 6 août 2020

	1.) a été en contact avec SOCIETE 5.) non seulement pour les besoins de la commune de COMMUNE 9.) à laquelle il était fonctionnaire, mais également pour d'autres administrations communales.
06.08.2012 (07.08.2012)	En date du 6.08.2012, PERSONNE 5.) demande à PERSONNE 1.) un rendez-vous pour un déjeuner vu qu'il est en congé à la fin de la semaine. En date du 7.08.2012, PERSONNE 5.) indique à PERSONNE 1.) à 19 :34 comme quoi il est devant chez lui.
20.08.2012	En date du 20.08.2012, PERSONNE 6.) informe PERSONNE 1.), qu'il a réservé le restaurant Ernz Noire pour jeudi. PERSONNE 1.) lui répond et remercie. En date du 23.08.2012, PERSONNE 6.) indique à 12 :11 qu'il est arrivé à l'Ernz Noire.
14.12.2012	Le 14.12.2012, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) à 19 :34 qu'ils sont là. Il ne ressort pas du SMS ni qui est avec PERSONNE 5.) ni le lieu de rendez-vous et le but de la réunion, mais on constate que PERSONNE 1.) a rencontré PERSONNE 5.) en soirée en dehors des heures de bureau et nous supposons qu'il s'agissait un dîner.
08.03.2013	En date du 8.02.2013, PERSONNE 5.) demande à PERSONNE 1.) s'il serait disponible pour un déjeuner de travail qui a finalement lieu en date du 8.03.2013 à midi au vu des différents échanges de SMS, mais nous ne connaissons pas le lieu.
03.04.2013	En date du 03.04.2013, PERSONNE 5.) indique à PERSONNE 1.) qu'ils ont réservé le restaurant « Petite Auberge » à Soleuvre pour 12 :00-12 :15 et qu'ils viendront chercher PERSONNE 1.) à COMMUNE 9.).
30.05.2013	En date du 29.05.2013, PERSONNE 5.) demande à PERSONNE 1.) pour un déjeuner ou diner le lendemain au restaurant « La Postkutsch ». En date du 30.05.2013, PERSONNE 1.) informe PERSONNE 5.) qu'il est au bureau et ce dernier lui répond qu'il passera le chercher vers 12 :00. A 12 :09, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il est dans une rue et PERSONNE 1.) lui répond qu'il arrive. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé de 11 :10 – 19 :40 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.). PERSONNE 1.) se fait inviter au restaurant Postkutsch par PERSONNE 5.) en date du 30.05.2013 pendant le temps de midi et le 16.07.2013 en soirée après l'attribution du marché par la commune de COMMUNE 11.)

16.07.2013	En date du 16.07.2013, PERSONNE 5.) propose à PERSONNE 1.) un diner au restaurant Postkutsch pour le soir même et PERSONNE 1.) accepte. PERSONNE 5.) passe chercher PERSONNE 1.) à son domicile.
20.02.2014	En date du 19.02.2014, PERSONNE 5.) confirme un diner le lendemain au restaurant RAMEAUDIERE avec le dénommé PERSONNE 8.). Il relève que le restaurant est celui de M. RAMEAU, président des EUROTOQUES. A noter que PERSONNE 8.) est administrateur de la société SOCIETE 5.) (annexe 181). PERSONNE 1.) accepte l'invitation et en date du 20.02.2014, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'ils se trouvent devant chez lui.
20.05.2014	En date du 20.05.2014 à 19 :42, PERSONNE 1.) informe PERSONNE 5.) qu'il a du retard et donne rendez-vous à 20 :30. A 20 :51, PERSONNE 1.) note que la réunion est sur le point de se terminer. Nous ne connaissons pas la raison ni le lieu de ce rendez-vous, mais au vu de l'heure nous supposons qu'il s'agit probablement d'un diner. Ce jour PERSONNE 1.) a pointé de 8 :30 – 20 :58 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).
27.06.2014	Au vu d'un SMS de PERSONNE 5.) à PERSONNE 1.) en date du 27.06.2014, PERSONNE 5.) a apparemment fait la demande auprès de la maison des soins de COMMUNE 18.), afin que le fils d'une connaissance de PERSONNE 1.), puisse y travailler pendant l'été à la demande de PERSONNE 1.). En même temps, PERSONNE 5.) confirme un rendez-vous pour le 9 juillet à 20 :00, qui s'avère être un diner au vu des SMS qui suivent.
08.07.2014	Au vu de plusieurs échanges de messages SMS en date du 8.07.2014, PERSONNE 5.) donne rendez-vous à PERSONNE 1.) pour un diner le 9.07.2014 à 20 :00 au restaurant Petite Auberge. PERSONNE 1.) demande de trouver un site plus proche de COMMUNE 21.) car il y serait. Au vu de l'annexe 2 de notre rapport précédent, nous constatons qu'effectivement PERSONNE 1.) avait une réunion ce jour à COMMUNE 21.). Il a pointé ce jour jusqu'à 17 :52 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).
04.12.2014	PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il a réservé Perl pour le 4.12 au soir et PERSONNE 1.) accepte. Au vu des échanges de SMS en date du 4.12.2014, nous constatons que PERSONNE 1.)

	a été invité par les responsables d'SOCIETE 5.) au restaurant SCHLOSSBERG à Perl et que PERSONNE 5.) a récupéré PERSONNE 1.) chez lui. A relever que le restaurant Schlossberg à Perl possède 3 étoiles au guide Michelin.
07.04.2015	En date du 7.04.2015, PERSONNE 5.) donne rendez-vous à PERSONNE 1.) à 12 :15-12 :30 au restaurant La Petite Auberge vu que le restaurant Postkutsch est fermé. PERSONNE 1.) accepte. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé de 8 :29 – 19 :25 auprès de l'administration communale de COMMUNE 9.).
20.05.2015	En date du 20.05.2015, PERSONNE 5.) confirme le rendez-vous au restaurant Ma Langue Souris pour le lendemain soir. PERSONNE 1.) accepte en remerciant. Remarquons que le restaurant Ma Langue Souris possédait à l'époque 1 étoile au Guide Michelin (1 étoile depuis 2009 et 2 étoiles depuis 2018).
21.07.2015	Invitation de PERSONNE 1.) par PERSONNE 5.) au Restaurant Petite Auberge en date du 21.07.2015 et PERSONNE 1.) accepte à nouveau que PERSONNE 5.) vient le récupérer à son domicile.
07.08.2015	Pour COMMUNE 6.), PERSONNE 5.) demande encore une fois en date du 07.08.2015, tout en demandant si PERSONNE 1.) n'aurait pas une « *réponse officielle de COMMUNE 6.)* ».
18.11.2015	En date du 18.11.2015 à 11 :30, PERSONNE 5.) demande à PERSONNE 1.) s'ils se retrouvent directement à l'ISL[110], mais les soussignés ne connaissent pas la raison de ce rendez-vous. Au vu de l'heure, il est fort probable qu'il s'agit d'un déjeuner.
02.12.2015	Au vu des échanges des messages SMS en date du 02.12.2015 en soirée, il semble que PERSONNE 1.) a été à nouveau invité dans un restaurant, car PERSONNE 5.) indique à 19 :15 à PERSONNE 1.) qu'il se trouve devant chez lui, mais, nous n'avons pas d'indications sur le lieu.
03.03.2016	En date du 03.03.2016, PERSONNE 1.) a été invité au restaurant Postkutsch par PERSONNE 5.) pour un dîner et PERSONNE 1.) a également accepté que PERSONNE 5.) vienne le récupérer à son domicile.

[110] ISL=International School Luxembourg

19.04.2016	En date du 19.04.2016, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il a réservé le restaurant Ma Langue Souris pour le soir et indique qu'il passera le récupérer. PERSONNE 1.) a accepté.
24.08.2016	En date du 24.08.2016, PERSONNE 5.) confirme une réservation pour le lendemain soir au restaurant FAVARO à Esch.
03.10.2016	En date du 03.10.2016, PERSONNE 5.) confirme une réservation pour le soir au restaurant ACACIA à Esch et PERSONNE 1.) accepte.
10.11.2016	En date du 10.11.2016, PERSONNE 5.) indique qu'ils sont arrivés avec la voiture de PERSONNE 8.)[111] et au vu d'un message SMS du 09.11.2016, PERSONNE 1.) a été invité au restaurant Ma Langue Souris.
13.12.2016	Au vu d'un message SMS du 13.12.2016 à 19 :32, PERSONNE 5.) indique à PERSONNE 1.) qu'il se trouve devant chez lui. Au vu de l'heure, les soussignés supposent que PERSONNE 5.) a récupéré PERSONNE 1.) pour un dîner.
09.02.2017	Au vu d'un message SMS du 9.02.2017 à 19 :08, PERSONNE 5.) indique à PERSONNE 1.) qu'il se trouve devant chez lui. Au vu de l'heure, les soussignés supposent que PERSONNE 5.) a récupéré PERSONNE 1.) pour un diner.
16.03.2017	En date du 16.03.2017, PERSONNE 5.) confirme à PERSONNE 1.) comme quoi il passe le chercher à 19 :30 ce jour et qu'il a réservé le restaurant Ma Langue Souris. PERSONNE 1.) accepte.
19.04.2017	En date du 19.04.2017, PERSONNE 5.) écrit qu'une dénommée PERSONNE 9.) et un dénommé PERSONNE 3.) peuvent être disponible pour leur repas du vendredi. En date du 21.04.2017, PERSONNE 5.) confirme la réservation pour le soir même pour 4 personnes à la Distillerie au Château. Le restaurant Distillerie du Château de Bourglinster est un restaurant étoilé au guide Michelin. En ce qui concernent les dénommés PERSONNE 3.) et PERSONNE 9.), les soussignés supposent, d'après toute la documentation à notre disposition qu'il s'agit de PERSONNE 3.) et PERSONNE 9.) de la société SOCIETE 4.). A nouveau, nous

[111] PERSONNE 8.)

	constatons qu'en date du 21.04.2017, PERSONNE 5.) a récupéré PERSONNE 1.) à son domicile.
19.05.2017	En date du 19.05.2017, PERSONNE 5.) confirme un diner le soir même au restaurant Petite Auberge.
25.07.2017	En date du 25.07.2017, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il a réservé le restaurant Postkutsch pour le soir et qu'il passera chercher PERSONNE 1.) à son domicile. PERSONNE 1.) accepte.
18.08.2017	En date du 18.08.2017, PERSONNE 5.) confirme le rendez-vous de mercredi prochain et qu'il passera chercher PERSONNE 1.) à son domicile comme convenu et en date du 23.08.2017 à 19 :19, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il se trouve devant chez lui. Nous ne connaissons pas le choix du restaurant.
24.08.2017	En date du 24.08.2017, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'ils ont reçu une réponse négative pour COMMUNE 6.). Il indique qu'ils restent disponibles pour développer d'autres contrats nécessaires au chiffre d'affaires.
03.11.2017	En date du 03.11.2017, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) que, comme convenu, ils passeront avec la dénommée PERSONNE 9.) chercher PERSONNE 1.) à Esch vers 19 :00/15, qu'il a réservé le restaurant ITALIA DUE, rue d'Anvers et que le dénommé PERSONNE 3.) les rejoint directement au restaurant.
21.12.2017	En date du 21.12.2017, PERSONNE 5.) informe PERSONNE 1.) qu'il a réservé le restaurant Petite Auberge pour 19 :30 et qu'il passera le chercher. A 19 :16, PERSONNE 5.) indique qu'il se trouve devant chez PERSONNE 1.).

- <u>De la part de PERSONNE 2.) et SOCIETE 2.))</u>

Date	Commentaire
25.08.2014, 12.45	B18 En date du 25.08.2014, PERSONNE 2.) indique à PERSONNE 1.) qu'ils se retrouvent au restaurant du 7 Hotel vers 12 :30. PERSONNE 1.) accepte et indique à 12 :25 qu'il arrivera pour 12 :45. Ce jour, PERSONNE 1.) pointe 8 :28-20 :19.

21.03.2015	En date du 20.03.2015, PERSONNE 2.) demande PERSONNE 1.) « Demain 13 ? » et PERSONNE 1.) confirme. A noter que le 21.03.2015 était un samedi et le 20.03 est le jour d'anniversaire de PERSONNE 1.). Au vu de l'heure, il s'agit certainement d'un rendez-vous pour un déjeuner. Les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et PERSONNE 2.) se sont vu également les weekends.
22.06.2015	En date du 22.06.2015 (veille fête nationale), PERSONNE 1.) informe PERSONNE 2.) à 18 :47 que Christiane n'est pas encore rentrée et qu'ils ont du retard.
08.08.2015	Lundi 10.08.2015, PERSONNE 2.) remercie PERSONNE 1.) de l'excellente soirée de samedi et lui demande s'il n'aurait pas oublié ses lunettes chez PERSONNE 1.). Donc, PERSONNE 2.) était l'invité de PERSONNE 1.) à son domicile.
10.10.2015	En date du 19.10.2015, PERSONNE 2.) informe PERSONNE 1.) à 18 :59 qu'il arrive vers 19 :30. Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé 8 :11 – 19 :01 auprès de la commune de COMMUNE 9.). Vu l'heure, les soussignés supposent qu'il s'agit d'un diner.
13.02.2016	Au vu d'échanges de SMS du 8.02.2016 et du 12.02.2016, PERSONNE 2.) a réservé un restaurant pour le 13.02.2016 (samedi) à 19 :00. Les épouses/compagnes de PERSONNE 2.) et de PERSONNE 1.) participent également à ce diner. Nous ne connaissons pas le lieu qui a finalement été retenu car le restaurant ACACIA proposé par PERSONNE 2.) n'avait plus de place dans le restaurant, mais seulement au bar et PERSONNE 1.) signale qu'il préfère alors un autre restaurant.
06.05.2016, 17.35 heures	B18 En date du 01.05.2016, PERSONNE 2.) propose un rendez-vous pour le vendredi suivant (06.05) à 16 :00 suivi d'une Pizza en compagnie des épouses/compagnes. Le rendez-vous a dû finalement avoir eu lieu à 17 :30 car à 17 :35 PERSONNE 2.) indique qu'il est en bas, PERSONNE 1.) lui répond « 5 minutes ». Ce jour, PERSONNE 1.) a pointé 8 :00 – 20 :16 auprès de la commune de COMMUNE 9.). Par conséquent, nous constatons que ce rendez-vous a eu lieu pendant les heures de travail de PERSONNE 1.). Néanmoins, SOCIETE 2.) n'était pas fournisseur de la restauration scolaire auprès de la commune de COMMUNE 9.).
06.01.2017, vers 12.00	B18 En date du 6.01.2017, PERSONNE 2.) informe PERSONNE 1.) qu'il vient vers midi. Certainement pour un déjeuner. A nouveau les soussignés constatent que PERSONNE 1.) et

	PERSONNE 2.) se sont vu pendant des heures de travail de PERSONNE 1.), vu qu'il a pointé ce jour 8 :12 – 18 :37.
21.02.2017, soir	En date du 21.02.2017 à 19 :22, PERSONNE 2.) signale qu'il se trouve sur le parking.
13.11.2017, soir	En date du 13.11.2017 à 18 :35, PERSONNE 2.) signale qu'il arrive dans 10 minutes.

- De la part de PERSONNE 3.) / SOCIETE 4.)

07.02.2017, soir	le contact PERSONNE 3.), dont le numéro de téléphone est le +352661503697 envoie un SMS à PERSONNE 1.) en le remerciant pour le bon repas passé ensemble. A noter également qu'au vu du pointage de l'administration communale de COMMUNE 9.), PERSONNE 1.) aurait travaillé ce jour de 8 :08 – 18 :12[112].

IV. La peine

A) La peine légale

Les infractions à l'article 39 de Loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales sont punissables d'une peine d'emprisonnement de huit jours à trois ans et d'une amende de 251 à 125.000 euros ou d'une de ces peines seulement.

Le trafic d'influence est punissable d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 500 euros à 125.000 euros.

Au vœu des articles 243 et 244 du Code pénal les faits de concussion sont punissables d'une peine d'emprisonnement de six mois à cinq ans, ainsi que d'une amende de 500 euros à 125.000€.

Les infractions à l'aricle 509-3 sont punissables d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 1.250 euros à 12.500 euros ou de l'une de ces deux peines.

Les différentes catégories d'infractions se trouvent en concours réel entre-elles. Par application de l'article 60 du Code pénal, en cas de concours de plusieurs délits, la peine la plus forte sera seule prononcée. Cette peine pourra même être élevée au double du maximum, sans toutefois pouvoir excéder la somme des peines prévues pour les différents délits.

Au vœu de l'article 61 du Code pénal, la peine la plus forte est celle dont la durée de la privation de liberté est la plus longue. Si les peines privatives de liberté sont de même durée, la peine la plus forte est celle dont le taux de l'amende obligatoire est le plus élevé.

[112] B18

Par application de l'article 61 du Code pénal, les peines les plus fortes sont celles prévues pour les infractions de trafic d'influence et de concussion (peines d'emprisonnement de six mois à cinq ans et une amende de 500 euros à 125.000 euros).

La peine légale maximale est dès lors de 10 ans d'emprisonnement et de 500.000€.

B) Personnalisation de la peine

Au vu de la gravité intrinsèque des faits, de la durée de la période de commission des faits, tout en prenant en compte la relative ancienneté des faits, il y a lieu de condamner PERSONNE 1.) à une amende peine d'emprisonnement de 18 mois et à une amende de 65.000€. Il sera sursis à l'exécution de l'intégralité de cette peine d'emprisonnement.
Au vœu de l'article 30, la contrainte par corps en cas de non-paiement de l'amende est à fixer à 650 jours.

C) Confiscations et restitutions

1. Confiscations

Au cours de la perquisition au domicile de PERSONNE 1.), les avoirs suivants ont été saisis[113] :

- 9 billets de 500 euros
- 16 billets de 200 euros
- 51 billets de 100 euros
- 2 billets de 50 euros
- 1 billet de 20 euros
- 2 billets de 10 euros
- 1 billet de 5 euros

La somme totale de 12.945 euros a été déposée au greffe en date du 01.02.2018[114]. Il y a encore lieu d'ordonner la confiscation au vœu de l'article 31 du Code pénal du montant de 12.945 euros

[113] JDA. N°: SPJ/IEFC/2018/64823/96/SCIS du 03.05.2018

[114] En ce qui concerne l'argent contenu dans le deuxième portefeuille, à savoir 3.800 euros en billets de 100 euros qui n'a pas été saisi, la police grand-ducale avait donné l'explication suivante :

« Lorsque la perquisition au domicile de PERSONNE 1.) *a débuté à 6:30 en date du 29 janvier 2018, deux portefeuilles ont été découverts. L'argent contenu dans les deux portefeuilles a été compté séparément. L'argent contenu dans le premier portefeuille est resté sur la table alors que l'argent du deuxième portefeuille a été, à nouveau rangé dans le portefeuille d'origine. Lors de la rédaction du procès-verbal de perquisition et de saisie, la personne s'occupant de la rédaction croyait que la totalité de la somme à saisir était en évidence sur la table et n'a pas effectué de vérifications dans les deux portefeuilles. C'est pour cette raison que la somme de 3 800 euros en billets de 100 euros n'a pas été saisie alors que cette somme figure dans les remarques mais non dans les valeurs saisis du procès-verbal de perquisition et de saisie n° SPJ/IEFC/2018/64823/28/SCIS du 29 janvier 2018. »*

N'ont pas été saisis non plus les biens immobiliers suivants de *PERSONNE 1.):*

- Parcelle sise boulevard Pierre Dupong dans la commune d'Esch/Alzette, section B de Lallange, N° principal 403 et n° suppl. 3044.
- Bien immobilier dans la résidence GOEDERT, sise au 4, rue Pierre Goedert dans la commune d'Esch/Alzette, section A d'Esch-Nord, n° principal 2712 et n° suppl. 16338.
- Bien immobilier dans la résidence LES ACACIAS, sise au 11, rue Bld Grand-Duchesse Charlotte dans la commune d'Esch/Alzette, section A d'Esch-Nord, n° principal 2726 et n° suppl. 15559.

qui constitue le produit direct ou indirect, sinon le produit par substitution, des infractions visées ci-avant.

2. Restitutions

Tous les autres objets saisis sont à restituer à leur légitime propriétaire.

V. Les frais

Il y a lieu de condamner PERSONNE 1.) aux frais de sa poursuite pénale, ces frais étant à liquider par le Tribunal.

Par application des articles 14, 16, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 60, 66, 67, 193, 196, 197, 243, 245, 246 et 509-3 du Code Pénal, l'article 39 (3) de la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan et les articles 563 à 578 du Code de procédure pénale.

Luxembourg, le 20.01.2025

Le Procureur d'Etat **Georges OSWALD**	**Me Maximilien LEHNEN** **Avocat à la Cour**	**PERSONNE 1.)**

La peine retenue dans l'accord est légale et adéquate, il y a dès lors lieu de condamner xxxx conformément à l'accord.

P A R C E S M O T I F S :

le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, **vingt-troisième chambre**, siégeant en matière correctionnelle, statuant **contradictoirement**, la représentante du Ministère Public, ainsi que le mandataire représentant le prévenu PERSONNE 1.) entendus en leurs conclusions,

c o n d a m n e PERSONNE 1.) du chef des infractions retenues à sa charge **à une peine d'emprisonnement de dix-huit (18), à une amende de soixante-cinq milles (65.000) euros**, ainsi qu'aux frais de sa mise en jugement, ces frais liquidés à 104,92 euros,

f i x e la durée de la contrainte par corps en cas de non-paiement de l'amende à **six cent cinquante (650) jours** ;

d i t qu'il sera **sursis** à l'exécution de **l'intégralité** de cette peine d'emprisonnement,

a v e r t i t PERSONNE 1.) qu'au cas où, dans un délai de cinq ans à dater du présent jugement, il aura commis une nouvelle infraction ayant entraîné une condamnation à une peine privative de liberté ou à une peine plus grave pour crimes ou délits de droit commun, la peine de prison prononcée ci-devant sera exécutée sans confusion possible avec la nouvelle peine et que les peines de la récidive seront encourues dans les termes de l'article 56 alinéa 2 du Code pénal.

o r d o n n e la **confiscation** des objets suivants :

- 9 billets de 500 euros
- 16 billets de 200 euros
- 51 billets de 100 euros
- 2 billets de 50 euros
- 1 billet de 20 euros
- 2 billets de 10 euros
- 1 billet de 5 euros

soit le montant total de 12.945.- euros, saisis suivant procès-verbal de saisie numéro SPJ/IEFC/2018/64823/96/SCIS du 3 mai 2018.

o r d o n n e la **restitution** de tous les autres objets saisis à son légitime propriétaire.

Par application des articles 14, 15, 16, 27, 28, 29, 30, 51, 52, 60, 61, 66, 193, 196, 197, 243, 244, 245, 246 et 509-3 du Code pénal, de l'article 39 (3) de la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan et des articles 1, 179, 182, 184, 185, 189, 190, 190-1, 194, 195, 196, 626, 627, 628, 628-1 et 563 à 578 du Code de procédure pénale.

Ainsi fait, jugé et prononcé en l'audience publique dudit Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, date qu'en tête, par Tania NEY, vice-président, Kim MEIS, attachée de justice et Laure HOFFELD, attachée de justice, assistée d'Eliane GOMES, greffière assumée, en présence de Cynthia WOLTER, substitut du Procureur d'État, qui, à l'exception du représentant du Ministère Public, ont signé le présent jugement.